SI...ETUDE SOCIALE D'APRES DEMAIN

Auguste Chirac

DUKE UNIVERSITY
LIBRARY

The Glenn Negley Collection
of Utopian Literature

AUGUSTE CHIRAC

SI...

ÉTUDE SOCIALE D'APRÈS-DEMAIN

Deuxième édition

PARIS
NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE
ALBERT SAVINE, ÉDITEUR
12, Rue des Pyramides, 12

Tous droits réservés

SI...

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Haute Banque et les Révolutions (nouvelle édition revue et augmentée, 1888), 1 volume. . 3 50

Les Rois de la République, *Histoire des juiveries* (nouvelle édition annotée et augmentée, 1888), les 2 volumes. . . . . 7 »

La Prochaine Révolution (1886), 1 volume 2 50

La Vénalité dans le journalisme, brochure (1887). 0 25

L'Agiotage sous la troisième République (14 planches coloriées, 1888), 5e édition, les 2 vol. . . . 7 »

Les Pots-de-vin parlementaires, brochure (1888). . 0 50

L'Infamie, *Troisième partie des Rois de la République* (1889). 1 volume. 3 50

Où est l'Argent? (*Les faux bilans de la Banque de France.*) 1 vol. 3 50

Emile Colin. — Imprimerie de Lagny.

AUGUSTE CHIRAC

SI...

ÉTUDE SOCIALE D'APRÈS DEMAIN

PARIS
NOUVELLE LIBRAIRIE PARISIENNE
ALBERT SAVINE, ÉDITEUR
12, RUE DES PYRAMIDES, 12

1893
Tous droits réservés.

SI...

UTOPIA
RBR
C541S

I

Fallait-il me laisser fusiller ?

Tel était le problème !

Moi qui avais tant souhaité voir le prolétariat exaspéré renverser, d'un coup de ses robustes épaules, la hideuse et déshonorante organisation qui, depuis des ans, pourrissait le peuple français ; moi qui, de toutes les forces de mon être, avais travaillé au triomphe de la *science socialiste,* c'est-à-dire au bonheur de l'humanité, je me voyais traqué, menacé, suspect, même, et obligé de fuir ou de mourir.

Mourir inutilement ?

La lutte allait s'achever. Au bruit du canon international le peuple français s'était levé.

Celui d'Allemagne avait fait comme lui.

Aussi, dès leur premier choc, les armées avaient dû se replier en arrière, soudainement rappelées par les pouvoirs publics affolés.

593522

On ne se battait plus, entre peuples, que là-bas, derrière l'Autriche et la Prusse, sur les confins de la Russie !

Ma mort n'eût donc servi à rien ; mais *vivre* et *demeurer* eussent révélé, peut-être, l'espoir d'une récompense après les premières affres de la guerre civile, et sous l'impulsion d'un semblable soupçon l'instinct révolutionnaire *avait eu raison* de me vouloir détruire, pêle-mêle, avec tous ceux qui, dans les eaux troubles de la politique, ne recherchent qu'un triomphe personnel.

Donc j'avais fui.

A travers mille dangers j'avais réussi à gagner la côte russe, sur la mer Noire... et de là, je m'étais enfoncé dans les terres.

Je savais qu'il y avait, par là, quelque part, des populations hospitalières, aux mœurs douces et patriarcales... et puis, aussi, j'espérais dans la fraternité internationale, dans l'amitié russe, objet de tant de discussions, au moment où la guerre avait éclaté.

Enfin ! j'espérais, voilà tout.

Est-ce que l'espérance n'est pas le pain moral de l'exilé ?

. . . . . .

Le jour tombait, comme je me décidai à frapper à la porte d'une *isba*, dont la silhouette compliquée se dessinait sur le fond rougeâtre de l'horizon.

Un vieillard m'apparut.

— Je suis Français, exilé, sans asile, frère ! veux-tu me recevoir ? murmurai-je tout d'une haleine.

— Entre, fit-il simplement.

Puis, m'arrêtant au seuil :

— Mon fils, comme toi, a demandé asile à un Français ; comme toi, il était exilé, je vais essayer de te recevoir comme le Français a reçu mon fils.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Oh ! les braves gens ! Oh ! la brave famille !

Non seulement j'avais été admis tout de suite dans l'isba familiale, mais encore on allait m'en construire une !

Au mariage de Loris, est-ce que le *mir* tout entier ne s'était employé à lui bâtir, en trois journées, l'isba où devait naître et grandir sa future famille ?

Pourquoi le Français errant, exilé, sans famille, ne trouverait-il pas l'appui de la famille russe ?

— Hé bien, il travaillera, il se rendra utile, il nous enseignera... il nous ouvrira le seuil du grand palais de l'*intelliguentia*.

Ainsi s'exprimait le vieillard, vieux soldat, troué par les blessures et qui, depuis Sébastopol, n'avait cessé de songer aux « braves ennemis » qu'on appelait les Français !

Un paysan russe ? oui et non tout à la fois.

Il l'était par la solidarité instinctive qui sortait de tous ses actes.

Mais il s'était élevé plus haut par ce qu'il avait appris étant à l'armée.

. . . . . .

J'étais dans un *mir ;* dans un *mir* plus cultivé, moins voué à la superstition ; une exception peut-être ! mais combien touchante et exemplaire !

Et, involontairement, je songeai à notre « com-

593522

mune » rêvée en France et jamais réalisée, alors que j'en trouvais presque un modèle dans ce coin d'agriculture slave où un hasard ami avait conduit mes pas.

Le communisme, le collectivisme était là, sous mes yeux ; les paysans que je voyais ne possédaient pas une terre déterminée ; mais un *droit* à *tant* de terres.

« L'assemblée du *mir* avait le droit de faire l'échange des lots appartenant à diverses personnes » ; c'était elle aussi qui répartissait les terres entre les *osmaks* (cercles, fractions du *mir*), lesquels les distribuaient, à l'amiable, entre les familles, *suivant les intérêts du travail, de la récolte, de la production*, et non pas en vertu de la toute-puissance de l'argent !

C'est au milieu de ce monde *socialiste* sans le savoir, que les tempêtes françaises m'avaient jeté, meurtri mais non désespéré.

Les années s'y étaient écoulées, calmes, heureuses.

J'avais trouvé le moyen de reconnaître, par un travail utile — quelque chose tenant du professeur et de l'arpenteur — l'hospitalité qui m'avait été si généreusement accordée.

Mais j'étais sans nouvelles de la France.

. . . . . .

. . . . . .

Un jour l'*osmak* où se trouvait mon isba m'apparut tout en fête. Une assemblée générale du *mir* était convoquée.

On allait procéder au *partage noir*.

Le czar, le père des *mirs* — car dans le *mir* réside la base primordiale de la puissance des empereurs

russes — le czar, dis-je, avait supprimé *le prêt à intérêt;* faisant trêve aux persécutions personnelles, dirigées, jusque-là, contre les juifs, il leur avait simplement *enlevé l'unique outil de leurs spoliations*, et en même temps le partage proportionnel des terres de la Russie agricole, devenue elle-même *un vaste mir*, allait être enfin réalisé.

— Du coup, s'écria mon hôte, le vieux dicton : « juif et noble se valent, mais il est plus facile de battre le juif », n'aura plus aucun sens.

Le juif ne sera plus battu, parce qu'il ne pourra plus *usurer*.

Le noble, aussi, ne pourra plus alourdir le poids des redevances qu'il imposait à ses paysans. Car *le père avait voulu*, et toutes les résistances avaient été brisées par sa volonté.

— Hélas ! murmurai-je, quel est le *père* qui, aussi facilement, pourra avoir raison du vampire capitaliste français !

Or, je n'étais pas au bout de mes étonnements.

La Russie n'était point seule entrée dans la voie du socialisme réalisé.

Aussi la France avait fait peau neuve.

Un journal, la *Novoié Vremia*, que mes hôtes avaient eu la délicatesse de se procurer à mon intention, et que je trouvai sur mon « pupitre de professeur », me donnait les plus intéressantes nouvelles.

La France était prospère.

On se battait encore en Autriche et en Hongrie où Rothschild et les juifs avaient accaparé presque toutes les terres et avaient provoqué les plus terribles exterminations.

On se battait en Allemagne.

Là, les partisans de Karl Marx avaient tout d'abord triomphé.

Mais, rapidement, la société allemande écrasée sous le poids de réglementations multiples et d'autant plus rigides, que le passage de l'ancien état d'expansion individuelle au nouvel état de *sacrifice personnel*, issu du rêve collectiviste selon Karl Marx, avait été plus imprévu, et moins compris, d'avance, par ceux-là mêmes qui devaient l'organiser; la société allemande, disait-on, avait tout bouleversé; les ouvriers, eux-mêmes, avaient renversé leur chancelier socialiste après l'avoir tout d'abord acclamé.

Le chaos s'en était suivi; finalement on avait élu un *dictateur* bourgeois.

Et ce dictateur c'était le *fils de Bismarck!*

J'avais été médiocrement surpris d'un pareil dénouement survenant à la révolution allemande.

L'admirable critique de Karl Marx n'était pas une œuvre suffisante à préparer l'organisation qui logiquement aurait dû en être la conclusion.

Ayant merveilleusement disséqué le mal, ayant constaté l'autoritarisme à outrance qui, sous les dehors d'une libre expansion, étreignait l'homme jeté dans les serres du capitalisme, Marx avait cru que, *par un autoritarisme contraire*, il arriverait à enchaîner le capital et à créer le bien-être social.

Cela découlait naturellement de sa conception révolutionnaire, vraie dans le sens du premier coup à frapper, fausse dans son maintien après la bataille.

Il avait donc trop généralisé sa formule habituelle :

« La force est l'accoucheuse des sociétés. »

Accoucheuse ? sans doute !

Nourrice ? non !

Et il n'avait vu qu'un coin de la *théorie de la valeur*, cet écueil de toute doctrine socialiste, lorsqu'elle néglige l'observation des faits, dont, pourtant, elle extrait d'ordinaire la quintessence philosophique.

Marx n'avait donc pas vu que la masse humaine est comparable à un nombre immense de cellules de différentes capacités, lesquelles s'emplissent et se vident, librement et automatiquement.

Que régler le double jeu d'absorption et de restitution ne saurait se faire par un procédé brutal.

Qu'il ne s'agissait pas de *noyer les cellules* en masse pour que chacune eût son compte, ni de mesurer à chacune d'elles une quantité égale et déterminée.

Que dans les deux cas il y avait déficit, ou pléthore, asphyxie par le trop ou le trop peu.

C'est librement que les cellules doivent se mouvoir et se combiner entre elles ; et ce sera, justement, de leur *inégalité* de leur *diversité* particulières que naîtra le phénomène social de l'*égalisation des échanges*, c'est-à-dire de la *satisfaction complète des besoins de chaque cellule humaine !*

Or, cette répartition et cet équilibre sont la solution de simples problèmes d'algèbre ; c'est-à-dire la mise en œuvre de l'interprétation scientifique du libre mouvement de chacune des parties qui composent un tout social.

Mais recourir à l'empirisme de la force pour obtenir ce résultat était une pure folie !

On ne donne pas d'ordres à la cellule humaine, pas plus que l'on ne donne à la pierre tenue dans la main et qu'on lâche, l'ordre de tomber.

Il n'en est pas moins vrai que chaque fois que l'on

ouvrira, sur l'abîme, une main retenant une pierre, cette pierre tombera, non pas au hasard mais d'une façon régulière, mathématiquement prévue.

Nul ne dit à la pierre qui tombe :

— Tu parcourras l'espace avec d'autant plus de vitesse que tu tomberas plus longtemps.

Et cependant toutes les pierres, tous les poids en état de chute, obéiront à la loi dont la formule est en trois lettres : $v = \frac{e}{t}$.

De même, la cellule humaine : libre comme la pierre, elle n'en est pas moins soumise à des lois physiques et naturelles.

Ce sont ces lois qu'il faut savoir formuler.

Ce sont ces lois que Marx n'a même pas entrevues.

Toutes ces réflexions se pressaient dans mon cerveau, à mesure que je lisais la feuille russe ; et je ne pus m'empêcher de m'écrier :

— Pourvu qu'en France on n'ait pas fait la même école !

Et tout en roulant ces pensées je continuai ma lecture.

En Angleterre rien n'était fini.

La bataille était à son apogée.

Une sorte de Cromwell moderne était issu de la foule. Mais rien n'était décisif, c'était encore le chaos.

Avant de se reconnaître et de s'organiser, l'Angleterre avait besoin d'étudier comment elle pourrait vivre sans la complicité séculaire des dirigeants français.

En Italie, en Espagne, partout on s'agitait plus ou moins violemment.

Mais, toujours, mon regard remontait au paragraphe qui concernait la France et où je lisais ces mots :

« La France est prospère avec une nouvelle organisation socialiste ».

C'était tout.

Aucun détail ne commentait cette affirmation.

. . . . . .

. . . . . .

— Tu vas retourner en France, frère, me dit tristement mon hôte, qui, pendant ma lecture, m'avait attentivement observé.

— Que ferais-tu après sept ans d'absence, mon cher hôte?

— Oui, ajouta-t-il tout bas, je comprends.

Puis, après un silence :

— D'ailleurs, maintenant, reprit-il, plus que jamais nous sommes *frères*, n'est-ce pas?

— Bien sûr! et nous nous reverrons, m'écriai-je en lui serrant chaleureusement la main.

. . . . . .

. . . . . .

Je partis.

La route pour me rendre à Odessa, où je devais prendre la mer, était longue et difficile.

Mais partout la joie était telle et telle la fraternité que, à mon seul aspect, les habitants accouraient en foule, me souriant, me parlant, s'offrant à me conduire...

— Français! Français! tu sais! le petit père a fait le *partage noir!* C'est fait... c'est fait! Ah! on l'avait

tant trompé!... il voulait, lui... c'est les autres... les juifs, les nobles qui l'empêchaient! Alors il s'est fâché, il s'est promené pour voir... et quand il a vu... il a chassé les autres...

Le changement s'était produit comme dans une féerie, presque sans une goutte de sang versé. Brisée l'administration féroce, broyé l'espion, bâtonné le concussionnaire! Plus de bagnes, de Sibérie ni de cachots!

Et tout cela avait été le résultat de la simple volonté d'un homme!

A Odessa...

Mais non! Je ne pourrais tout raconter.

Et puis je ne dois pas oublier que je retourne en France, et que plus tard j'aurai probablement l'occasion de raconter la transformation russe.

Je m'embarquai donc à Odessa, non pas sur un de ces paquebots plus ou moins *transatlantiques* propriété subventionnée d'un juif quelconque, mais sur un merveilleux navire de la *nation française*, aménagé avec tout le luxe et tous les perfectionnements de la science et de l'industrie les plus modernes.

Et au lieu d'une de ces inscriptions dorant jadis la poupe et dénonçant l'exploitation d'une compagnie d'actionnaires, j'avais pu lire ces simples mots :

— *France* —
Services publics de la marine
Transport n° 12,490.

. . . . . .
. . . . . .

II

J'avais dû me présenter au capitaine.

Ma position d'exilé volontaire et l'exiguïté de mes ressources avaient exigé, à la fois, la certification de mon identité et la production des pièces de mon état-civil.

Or, si j'avais pu prouver mon identité, grâce à la complaisance du consul de France à Odessa, il m'avait été impossible de fournir le moindre acte officiel.

Quelques lettres, une *carte photographique* portant mon nom et timbrée *par le consulat*, c'était tout ce que j'avais pu fournir au capitaine.

— Vous savez, me dit-il en souriant, que vous avez droit au retour gratuit, en justifiant de votre qualité de citoyen français. Vous pouvez en justifier, n'est-ce pas ?

— Oui, capitaine.

— En ce cas je ne vous demande pas de cautionnement. Vous pouvez partir. Vous serez libre de prendre votre nourriture à la table du bord. Si celle-ci ne vous convient pas, vous trouverez —

contre argent cette fois — une autre table où l'on vous servira selon vos préférences.

J'interrogeai le capitaine :

— La gratuité de mon passage et de ma nourriture, lui dis je, est donc une mesure spéciale aux exilés qui rentrent?

— Non pas, répondit le capitaine, il en est ainsi de *tous les Français* qui voyagent par mer. Les transports à l'étranger sont gratuits quand ils comprennent l'aller et le retour. Il est vrai, on paie en partant, mais la somme versée est restituée au retour. Seulement, dans votre cas, et il n'est pas isolé, comme, à l'époque du départ, l'*administration nationale* actuelle n'était pas encore en fonction, il a fallu établir une distinction entre ceux qui avaient droit au remboursement et ceux qui n'y ont aucun droit. La mesure s'explique d'elle-même.

— Naturellement.

— Voilà pourquoi j'ai dû vous questionner et vous demander vos papiers. Dans votre cas spécial il vous aurait suffi de me montrer le reçu dont vous auriez été muni en partant de Marseille, et je n'aurais pas eu à vous adresser une seule question.

Je saluai le capitaine, et malgré mon envie de lui demander d'autres renseignements, car ce qu'il venait de m'apprendre m'en rendait plus avide encore, j'avais compris que les occupations multiples qui l'accablaient au moment du départ ne lui eussent pas permis de me satisfaire.

Peu à peu le pont se remplissait de voyageurs ; parmi eux des étrangers en grand nombre.

Tout se faisait au milieu d'une régularité parfaite;

les ordres se transmettaient, s'exécutaient avec une précision exemplaire.

Enfin le navire s'ébranle et, rapidement, la terre s'éloigne à mes regards.

. . . . . .

Je commençais à me faire une idée des changements qui avaient pu survenir en France.

Les mots *services publics*, que j'avais lus sur la poupe du navire, sur la casquette du capitaine, sur la ceinture des matelots ; ceux d'*administration nationale*, prononcés par le capitaine au cours de ses explications, et enfin, la gratuité de mon voyage à la seule condition que je justifiasse de ma qualité de *citoyen français*, tout cela me faisait bien augurer de la nouvelle organisation nationale.

Un point toutefois me préoccupait :

J'avais laissé la France en pleine insurrection contre tout ce qui représentait une autorité quelconque : chef, maître, patron.

Je l'avais laissée en proie aux aspirations vers la limitation à huit heures de la journée de travail.

Et voilà que, sur ce même navire, où je traversais gratuitement les mers, en vertu du *service public des transports maritimes*, je voyais un capitaine galonné, obéi, respecté ; et des matelots qui, vraisemblablement, allaient travailler plus de huit heures, puisque la traversée d'Odessa à Marseille devait durer plusieurs jours.

Au moment où je cherchais à résoudre le problème qui se posait à mon esprit d'une façon si inattendue, mes regards se portèrent tout à coup sur un matelot, qui, depuis quelques instants, me considérait attentivement.

Je tressaillis.

C'était comme une vision où je retrouvais, dans un souvenir fuyant, une étrange ressemblance avec l'homme que je voyais devant moi.

Cet homme était jeune encore ; son teint hâlé, sa barbe broussailleuse ; mais son allure était fine et véritablement distinguée.

Où donc avais-je vu cette figure ?

La mer était belle, le navire filait ses nœuds réglementaires ; l'homme — le matelot — semblait n'être assujetti, pour le moment, à aucun service.

L'occasion était favorable pour l'interroger et lier conversation avec lui.

Lui, devait s'attendre à mon approche, car, en me voyant faire un pas de son côté, il s'avança en souriant :

— Puis-je vous être agréable en quelque chose, monsieur ? me dit-il.

La voix ne démentait pas l'allure ; où donc avais-je vu ce matelot ?

— Merci, lui répondis-je, la mer est belle, et puis je ne crains pas la mer.

— D'ailleurs, reprit-il, la traversée ne sera pas longue, le transport n° 12,490 est un excellent navire et, de plus, il ne s'arrête que trois fois.

— Ce qui ne doit pas vous fâcher, n'est-ce pas ?

— Pourquoi ? fit-il, surpris.

— Parce que vos journées de travail seront plus courtes.

— Oh ! cela ! fit-il en haussant les épaules. Les journées de travail... C'est bien suranné, allez, maintenant... Vous verrez...

— C'est pour voir, en effet, que je rentre en France.

Il me regarda de nouveau ?

— Pourquoi en êtes-vous parti ?... vous... ? dit-il en hésitant un peu.

— Est-ce que vous me connaîtriez, par hasard ? lui demandai-je vivement.

Il hésita de nouveau, puis il reprit :

— Non, mais je suppose que si vous avez fui c'est que vous étiez en danger ; et, comme votre rapatriement ne vous donne pas l'allure d'un de ces millionnaires de la réaction qui, eux, n'oseraient sans doute pas revenir chez eux, j'en conclus que, peut-être, vous étiez lancé dans le mouvement révolutionnaire, dont vous avez redouté l'écrasement.

— Vous vous trompez, ce n'est pas l'écrasement que j'ai fui, c'est le triomphe que j'ai redouté.

— Vous avez eu tort ; ce triomphe a été une épopée !

Au moment où il disait ces mots, un prêtre passait près de nous, son bréviaire à la main, et s'inclinait gracieusement, tout en continuant sa route et sa prière.

— Tenez, reprit le matelot, en voilà un, aussi, qui a eu peur de la révolution, et qui s'était, comme vous, enterré dans un coin de la Russie ; hé bien, il ne tardera pas à avouer, lui-même, combien il était inutile de s'enfuir.

— Ah ça ! mais, fis-je avec étonnement, la révolution a donc respecté la religion, le clergé et tout l'arsenal de la réaction capitaliste ?

Le matelot sourit :

— Quand nous aborderons à Marseille, me dit-il,

nous serons reçus à midi au son du *Bourdon de Notre-Dame de la Garde*, et vous pourrez constater que la *grande statue* y est toujours à sa place.

Et comme je paraissais surpris :

— Bah ! reprit-il en haussant les épaules, au fond vous ne devriez pas vous en étonner, à moins que votre étonnement procède non pas d'un blâme mais d'un éloge.

— Comment l'entendez-vous?

— Vous allez voir, et vous pouvez m'écouter, car je vais vous parler une langue qui vous est familière.

J'écoutai, en effet, mon étonnant interlocuteur, me sentant de plus en plus intrigué et par la ressemblance, dont la hantise m'obsédait, sans que je pusse mettre un nom à côté du souvenir, et par l'aisance véritablement remarquable avec laquelle il suivait son discours.

Il reprit, — non sans m'avoir jeté comme un sourire légèrement railleur :

— Sachez donc, monsieur, que le premier acte de l'*administration nationale* a consisté à détruire le seul moyen dont le capital se servait pour vivre, grandir et se concentrer...

— Le parasitisme !

— Précisément, et sous toutes ses formes. Dès lors il n'y a plus eu ni rentes, ni arrérages, ni loyer, ni intérêt perçus, ni rien qui pût permettre à l'improductif de faire entretenir son oisiveté par le travail des autres.

Or, comme d'autre part on a supprimé le budget des cultes, il a bien fallu que le clergé de toute catégorie songeât à se procurer les moyens de vivre.

Il s'est mis au travail — c'était le plus simple, et vous verrez combien il est heureux du parti qu'il a pris. J'ajoute même qu'il a rendu un très grand service au pays.

— Comment cela ?

— Sur le premier moment du triomphe révolutionnaire, le prolétariat travailleur n'avait songé qu'à une chose : se reposer.

— C'était naturel.

— Ma foi oui ! D'ailleurs l'administration nationale, qui avait prévu cela, avait créé une vaste organisation d'*Assistance publique*, grâce à laquelle, *quiconque étant valide, mais ne travaillant pas, pour quelque motif que ce fût, même par paresse*, avait gratuitement pendant cinq mois le couvert et la table, le tout, bien entendu sans luxe mais sans parcimonie. Si, au bout des cinq mois, l'assisté n'avait pas choisi une branche de travail, comme d'autre part il ne pouvait pas invoquer l'impossibilité du choix — vous verrez plus tard pourquoi — et comme, par suite, sa *volonté d'être improductif* était nécessairement démontrée, il était purement et simplement dépouillé de sa qualité de citoyen et expulsé de France.

La France, en effet, qui nourrit les invalides et les infirmes, ne veut, à aucun prix, nourrir les oisifs, parce que ce serait le recommencement du *capitalisme* sous une autre forme non moins hideuse.

Comment ! continua-t-il en s'animant, la France révolutionnaire s'est soulevée contre le droit reconnu aux capitalistes de vivre aux dépens de la masse sans rien produire personnellement, et, après avoir fait cela, elle consentirait à nourrir des impro-

ductifs parce qu'ils auraient été prolétaires sous l'ancien état de choses ?

Est-ce que les improductifs, même *prolétaires*, ne seraient pas tout aussi nuisibles que les *capitalistes*, du moment que, *pouvant produire*, ils imposeraient leur *parasitisme* à la collectivité ?

— Incontestablement.

— Donc, continua mon étrange matelot, l'expulsion était inévitable au bout de cinq mois.

— On a dû en exécuter un grand nombre ? interrompis-je.

— C'est ce qui vous trompe, monsieur ; voici ce qui est arrivé : toutes les congrégations, tous les prêtres, tous les ordres religieux ont constitué immédiatement des ateliers de production.

— Sans capital ?

— Sans capital, bien entendu. Ils ont abordé toutes les industries, ils se sont faits producteurs, et avec une intensité telle que seuls, l'impossibilité de capitaliser et les renseignements du *bureau central de statistique* ont été capables de la limiter ; or, pendant que, dans une foule de métiers, le chômage se produisait, les corporations religieuses jetaient leur travail dans le déficit et parvenaient à satisfaire les besoins de la consommation, d'abord réduite, puis peu à peu progressive, qui avait suivi la période des luttes.

Voyant cela, les hommes qui avaient voulu chômer changèrent subitement d'attitude et se mirent au travail.

Le travail, d'ailleurs, était devenu bien plus doux, bien plus facile. Voici pourquoi :

Tous ceux, exerçant une même spécialité, se re-

layent suivant les nécessités de la production ; or le nombre des spécialités, — unités travailleuses — ayant rapidement augmenté, il en est résulté que, dans une foule d'industries, on ne travaille que deux jours par semaine, dans d'autres trois, dans d'autres quatre, dans d'autres un peu plus, mais ces cas sont rares et particulièrement techniques.

— Et on est payé ?

— Naturellement, comme si on avait travaillé toute la semaine, pour ce motif que la production correspondant toujours à la consommation, toute part de production exécutée par l'individu doit procurer à celui-ci l'intégralité de sa consommation.

— C'est juste... et les effets ?

— Merveilleux ! Les loisirs des producteurs leur ont fourni l'occasion d'être *davantage consommateurs*, et comme c'est l'accroissement de la consommation qui commande l'intensité de la production, la fameuse *loi d'airain* des salaires s'est trouvée renversée : car c'est, au contraire, par un accroissement du pouvoir de consommer, que se traduit la compensation des plus grands efforts de produire.

Le seul point noir de cette organisation était la faible consommation des corporations religieuses qui, vouées au célibat, ne paraissent pas dans les lieux de divertissements publics.

Mais, là encore, une compensation automatique s'est produite.

L'entretien de leur religion leur coûte, relativement, aussi cher qu'aux laïques leurs plaisirs.

Privées du budget des cultes, elles ont dû pourvoir, elles-mêmes, à le remplacer. Elles l'ont fait.

Mais qu'importe ? Elles ne peuvent pas surpro-

duire, elles ne peuvent pas capitaliser ; qu'elles s'arrangent! cela les regarde, et du moment qu'aucun dommage ne se manifeste du fait de leurs agissements, la collectivité, respectueuse de la liberté individuelle, dans la limite du devoir producteur, n'a pas à se mêler de leurs affaires privées.

— Voilà donc pourquoi je verrai la statue de la Vierge dominer encore l'entrée du vieux port de Marseille?

— Voilà tout, monsieur! D'ailleurs elle ne fait de mal à personne! l'instruction, peut-être, à la longue, diminuera son prestige. Mais, tenez, je ne crois pas que l'on parvienne aisément à purger l'humanité des tempéraments sentimentaux, qu'un séculaire atavisme a solidement implantés sur terre.

Ainsi, à bon nombre de mes compagnons, vous entreprendriez vainement de démontrer que la « bonne Mère », invoquée à l'heure du danger, n'a jamais sauvé personne d'un naufrage. *Ils le croient.* Et même, cette croyance est bien de nature à leur donner le sang-froid nécessaire à conjurer le péril, et, par suite, à faciliter un sauvetage.

C'est comme, ou plutôt c'est le contraire du choléra : la peur le donne, n'est-ce pas? Eh bien, la confiance, « la foi » a sauvé beaucoup de marins.

Mon étonnant matelot était devenu véritablement éloquent.

J'ouvrais de grands yeux en l'écoutant parler et je ne pus m'empêcher de le complimenter sur la lucidité de ses aperçus.

— Comment! me dit-il alors, comment! Suis je donc si différent de moi-même que, même après cette conversation, vous ne me reconnaissiez pas?

— Je cherche, oui, je cherche depuis longtemps dans mes souvenirs; j'y trouve bien votre ressemblance... mais vague... Ce sont vos yeux surtout... bien plus que votre voix...

— Allons! fit-il en riant, il faut donc vous aider? Eh bien, tenez : abattez cette barbe; gardez les favoris, pâlissez le teint, jetez une robe noire sur ce corps et une toque sur...

— Maître Auvertin! m'écriai-je.

— Oui, maître Auvertin, répliqua-t-il, *ex sutore medicus*, ce qui, aujourd'hui, signifie : d'avocat devenu marin. Oui, maître Auvertin qui a failli plaider votre affaire du 1er mai...

— Comment? Pourquoi? D'où vient?...

— D'où vient ma transformation ? mon cher! — vous me permettez maintenant, n'est-ce pas, de vous appeler mon cher — elle vient tout simplement de ce que les avocats sont supprimés.

— Ah! comment... on a...

— Oh! ne vous gênez pas? Vous alliez dire *tant mieux!* Eh bien! dites-le! Je le dirai avec vous. Le mensonge y perd, mais qui s'en plaindra? Pour revenir à moi, j'avais du goût pour la mer — c'est à la mer que je passais les vacances du Palais — j'étais fort et valide et ça me changeait un peu du tribunal; voilà ce qui m'a décidé à prendre emploi dans le service public des transports maritimes. A soixante-cinq ans j'aurai une retraite égale au traitement moyen des cinq dernières années et *sans retenue*, souligna-t-il.

— Pourquoi les cinq dernières années ?

— Parce que, en dehors du traitement, nous avons une répartition sur les excédents de l'année.

— Il y a donc des excédents?

— Oui, parce que, avec la mer, il est impossible de compter sur un travail à durée fixe et régulière. Mon traitement comporte huit mois de traversée par an et quatre mois de repos. Ces huit mois peuvent représenter un voyage ou dix voyages. Quand par le fait des circonstances marines les huit mois sont dépassés, notre traitement est augmenté proportionnellement.

— Et combien gagnez-vous?

— Avec mes excédents j'ai... mais vous ne comprendriez pas encore...

Pour que vous puissiez vous rendre compte du résultat, je dois vous dire que ma position actuelle équivaut à celle que j'aurais eu, sous l'ancien régime, avec un revenu de vingt mille francs par an.

— Diable!

— Aussi quand je suis à terre...

— Je comprends. Mais à bord ?

— A bord il n'y a pas de repos fixe, ou plutôt, nous tenons toujours le quart, comme dans l'ancienne organisation. Mais il y a des hommes de rechange ; de sorte que le moindre mal constaté nous dispense du service, sans sévérité et encore moins d'autoritarisme.

— Les hommes de rechange ne font rien?

— A peu près ; ils se rendent utiles pourtant.

— Ce doit être un poste envié ?

— Oui ; il est tiré au sort, chacun est à son tour « homme de rechange. »

— C'est parfait. Et le capitaine ?

— Le capitaine est un excellent garçon, que nous aimons tous, et qui, connaissant son métier à mer-

veille, a toute notre confiance, et... mais pardon, je le vois porter son sifflet à sa bouche... c'est pour moi... au revoir !

— Au revoir, maître !

— *Quartier-maître !* plutôt, fit-il rieur en s'éloignant...

III

On l'a dit souvent ; la population d'un navire est un monde en raccourci.

Celle au milieu de laquelle je me trouvais, en pleine mer Noire, ne démentait pas l'apophtegme.

C'était un bariolage de costumes et de langages.

A peine étions-nous une trentaine à destination de Marseille. Tout le reste devait s'égrener en route : passagers et marchandises.

C'était là un des profits nationaux des services de la marine, et je commençais à comprendre que la charge collective en devait être moins lourde que je l'avais pensé au premier abord, car si les Français avaient leur parcours gratuit, comme cela m'avait été expliqué par le capitaine, il n'en était pas de même des passagers et des marchandises appartenant aux nations étrangères ; seuls les approvisionnements acquis par les Français et à destination de la France étaient transportés gratuitement.

On avait donc compris que l'acte du transporteur international ne devait pas être un obstacle aggravant, par des tarifs onéreux, les difficultés naturelles créées par les distances, mais, au contraire, un

moyen de paralyser ces difficultés, et de raccourcir les distances en facilitant la circulation des hommes et des produits.

J'appris, cependant, que les douanes françaises n'avaient pas été tout à fait supprimées ;

Que des droits étaient prélevés sur la valeur des produits étrangers dont les *similaires* existaient en France; que, seuls, les produits dont la nature du sol, la différence des climats, ou l'originalité du travail autochtone, eussent privé la consommation française, étaient exempts de tout péage douanier ;

Mais que ce péage ne provoquait aucune inquisition vexatoire, parce que le poids et le volume des bagages avaient été fixés de telle façon que leur aspect suffisait *au délégué du service public des douanes*, pour lui permettre de savoir si, oui ou non, il devait appliquer un tarif quelconque.

C'était un progrès évident ; l'administration nationale s'était, seulement, préoccupée des quantités au-delà desquelles l'antique influence de l'offre et de la demande eût commencé à agir.

On n'avait pas intérêt, d'ailleurs, à aller chercher au loin ce qu'on pouvait trouver sous la main, abondamment et facilement. Il n'y eût eu, dans ce cas, qu'une fatigue corporelle en plus, non compensée par un profit personnel.

Et si, au contraire, on ne pouvait pas se procurer, aisément, l'objet souhaité, loin d'avoir intérêt à le prohiber, l'*administration nationale* ne demandait pas mieux que de lui ouvrir toutes les issues vers la consommation, en abolissant, suivant les cas, toute entrave fiscale.

L'administration nationale n'avait plus à compter,

d'ailleurs, avec les plaintes, les intrigues ou les réclamations du commerce ou de l'industrie.

L'un et l'autre trouvaient à l'intérieur ample matière à leur activité, et la concurrence, tremplin classique de la vieille économie bourgeoise d'antan, n'avait plus à s'exercer que sur la *qualité*, la *quantité* se trouvant, dans tous les cas, assurée.

Tout cela, il est vrai, me rejetait bien loin de la fraternité internationale, illimitée, rêvée par les révolutionnaires d'avant mon exil.

La fraternité ? elle existait dans les rapports de peuples à peuples ; du moins, elle était reconnue en principe ; mais les divergences des races, des climats, des coutumes séculairement enracinées, n'avaient pas encore eu le temps de supprimer les frontières.

Celles des langues, d'abord, préparation indispensable à l'établissement de l'internationalisme économique, dont le dernier mot ne pourrait être prononcé qu'au jour où l'existence internationalement gratuite des transports, et l'unification exacte des rapports entre la production et la consommation mondiales lui auraient donné une assiette indestructible.

— Le verrais-je enfin ? ce beau jour !

C'est au capitaine de transport n° 12,490 que j'avais dû les explications précédentes.

Un philosophe, ce capitaine ; vieux loup de mer, longtemps relégué au rang des obscurs dans l'ancienne organisation politique, où l'intrigue et la corruption dominaient toutes les carrières.

Il respirait ! disait-il, et l'ordre institué d'après les principes socialistes lui apparaissait comme l'aurore de la perfection humaine.

Parmi les passagers qui, sous les tentes de l'arrière, admiraient les beautés de la terre asiatique vers lesquelles nous entraînait la marche rapide du navire, j'avais distingué un vieillard, une jeune fille, un jeune homme.

Tous les trois allaient en France.

Le hasard, qui m'avait mis près d'eux, me rendait aussi l'auditeur de leur conversation.

Ils ne se gênaient pas, du reste, et peu semblait leur importer que leurs paroles s'égarassent dans les oreilles de ceux qui les entouraient.

Le vieillard paraissait soucieux.

— Je vous assure, père, disait le jeune homme, que vos appréhensions ne sont point fondées ; Diane vous racontait tout à l'heure comment elle entendait arranger sa vie : la mienne sera plus facile encore à organiser, je vous l'assure.

Mais le vieillard hochait la tête.

— Ta sœur, dit-il au jeune homme, ta sœur va se marier, elle est sûre de trouver un intérieur tout préparé, qui l'attend, même depuis plusieurs années; nous, que devons-nous attendre ? Ta mère ? morte ! Mon frère ? mort ! Quelle carrière sera la tienne ? quel foyer nous recevra ? Est-ce que notre fortune nous sera rendue ? Nos maisons ne sont-elles pas détruites presque toutes ? sinon toutes ? Quelle folie est la vôtre, mes pauvres enfants ! de vouloir retourner dans cette fournaise, alors que vous pourriez me laisser mourir en paix dans l'asile que la Providence nous avait accordé.

Et le vieillard exhalait ses plaintes que l'effroi des nouveautés, et le ressouvenir des grandeurs passées

rendaient plus amères au sentiment de son impuissance actuelle.

Mais Jacques, ainsi s'appelait le jeune homme, le rassurait avec une éloquence communicative.

— Que parlait-il de ruine? pendant que lui, Jacques, avait ses deux bras? et Georges, le futur mari de Diane, n'avait il pas cent fois écrit que jamais la vie ne lui avait paru si facile? — Le père avait tort de se préoccuper de l'avenir.

Diane avait la même confiance que Jacques; avait-on retiré à Georges les choses qu'il possédait? il est vrai, il ne pouvait plus vendre ses terres; mais leur culture, dans le nouvel ordre établi, avait décuplé leur rendement. Ses coopérateurs — puisque tel était le nom sous lequel on désignait maintenant les ouvriers agricoles — étaient eux-mêmes enchantés des répartitions nouvelles que, conformément aux règlements établis, il leur distribuait.

Le machinisme de l'agriculture avait fait des progrès admirables; les seules déceptions qui fussent à craindre procédaient des accidents atmosphériques, quand ils frappaient la nation entière et encore la science promettait-elle de fournir bientôt les moyens d'en conjurer les désastres, pendant que la solidarité, représentée par une assurance collective, les réparait immédiatement.

— Je serais complètement heureux, reprenait Diane en relisant au vieillard une lettre de l'homme auquel elle allait s'unir, « je serais complètement heureux, répéta-t-elle, si ma chère Diane venait partager mon bonheur en vous décidant, « mon père », à revenir avec Jacques et à vivre auprès de nous. »

— Allons, soupira le mélancolique vieillard, je

verrai donc décidément, grâce à votre insistance, mes chers enfants, comment le duc de La Rochetaillée sera reçu par le gouvernement socialiste, et je pourrai constater, de mes propres yeux, la transformation du comte de Santeny en *délégué agriculteur*, au milieu de ses propres terres, dont il partage les produits avec ses ouvriers !

Et un amer sourire plissa ses lèvres.

— Comtesse de Santeny, acheva-t-il en prenant la main de sa fille, vous n'en ferez pas moins une ravissante fermière !

J'avais reconnu Diane, le duc, Jacques ; mais eux ne me reconnaissaient pas. J'étais donc bien changé ! et Santeny, mon bon Santeny !

— Georges ! Georges ! il est encore vivant, murmurai-je.

A ce moment un grand mouvement se fit sur le navire.

Nous allions aborder à Constantinople.

. . . . . .

. . . . . .

Je ne m'attarderai à aucune description. Celle du Bosphore a été faite cent fois, et par des plumes plus pittoresques que la mienne.

D'ailleurs je ne fais point une relation de voyage ; je suis un simple exilé qui retourne vers le climat natal, et qui sachant que sous ce climat tout un monde nouveau a été créé en peu d'années, étudie, curieusement, les impressions des autres en les comparant aux siennes.

En quittant Constantinople, mon nom, prononcé par Auvertin, que le capitaine avait envoyé à ma re-

cherche, et entendu par la future comtesse de Santeny, la fit tressaillir.

Elle me suivit des yeux, et quand, au moment d'entrer dans la cabine du capitaine, je tournai vers elle un regard inquiet, elle m'apparut encore méditative, et l'œil fixé obstinément de mon côté.

— Vous connaissez le duc de La Rochetaillée, me dit le capitaine en me voyant entrer.

— Oui, mais je crois n'avoir pas été reconnu par lui.

Le capitaine hésita un moment, puis il continua :

— Je vous prie d'excuser ma curiosité ; elle n'a rien qui soit blessant ni pour vous, ni pour le vieux duc, mais je suis, malgré moi, très intéressé à ce qui le touche, et comme il m'a été recommandé particulièrement à cause de son grand âge et de ses préjugés qui, dès qu'il aura posé le pied sur le sol français, vont être cruellement blessés, je voulais vous prier de me seconder dans le rôle de « prévoyance » que le consul général m'a confié avant de quitter Odessa.

Cette ouverture me saisit ; quelque chose dut en paraître sur mon visage, car le capitaine ajouta vivement :

— Oh ! ne soupçonnez pas mon mandat, il n'y a ici aucune inquisition policière, qui serait parfaitement inutile d'une part, et d'autre part, que pas un capitaine ne consentirait à accomplir.

Non. Il y a ce que je vous dis... et puis, aussi, ce que je ne vous dis pas... ajouta-t-il d'une voix presque tremblante,... mais que peut-être vous allez deviner... Mademoiselle Diane de La Rochetaillée.

— Ah ! capitaine ! m'écriai-je, je devine... Vous êtes épris de...

— Oui! je l'aime comme un fou...

— Diable!

— Et je veux demander sa main... voulez-vous parler pour moi?...

— Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez, capitaine. Je vais la justifier en vous parlant comme un *homme* doit parler à un *homme*...

— Qu'allez-vous me dire? murmura-t-il.

— Simplement de renoncer à une passion sans issue; mademoiselle de La Rochetaillée retourne en France pour épouser un de mes amis, Georges de Santeny.

— Mille tonnerres!

Le capitaine me serra énergiquement les deux mains.

— Vous avez raison, dit-il, tristement. Que voulez-vous? quelquefois on est fou! Merci, je n'oublierai pas votre façon carrée de parler à un homme, nous nous reverrons à terre!...

— Avec le plus grand plaisir, capitaine.

. . . . . .

. . . . . .

En retournant vers le groupe dont Auvertin m'avait arraché à l'improviste, je vis venir à moi mademoiselle de La Rochetaillée... seule.

— Un mot, je vous prie, monsieur Maurice, me dit-elle rapidement à voix basse.

— Ah! vous m'avez reconnu!

— Moi seule, je crois.

— Parlez, je suis à vos ordres.

— Vous savez pourquoi nous retournons en France?

— Oui, j'ai entendu, et je sais que Georges vit heureux et prospère.

— Hé bien, reprit-elle, voulez-vous ne pas mettre un nuage dans mon ciel... en ravivant d'anciennes colères que j'espère oubliées ?

— Certes !... certes !... ordonnez...

— Alors, je vous en prie, faites en sorte que le duc ignore votre présence ici, et surtout n'entende pas prononcer votre nom.

— Je vous obéirai, mademoiselle... et à mon tour puis-je vous demander un service ?

— Parlez... mais parlez vite.

— Dites à Georges que je reviens... que je le reverrai, que je fais des vœux pour son bonheur.

— Je lui rapporterai, mot à mot, notre conversation.

— Comptez sur moi, mademoiselle.

— Comptez sur moi, monsieur Maurice.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Il était donc écrit que, dès mes premiers pas vers la France révolutionnée, je me trouverais mêlé, malgré moi, aux choses violentes du cœur, c'est-à-dire aux sentiments qui, à toutes les époques, et sous tous les régimes, ont toujours été les plus révolutionnaires !

Certes, c'était là une aubaine ! assister au premier contact de l'amour, la force la plus égoïste, avec les nouveautés sociales dont le peu que j'avais appris me faisait soupçonner l'incommensurable importance, c'était me mettre à même d'apprécier, tout de suite, la vitalité de l'organisation nouvelle.

Et songeur, en pensant à l'instinct sauvage du vouloir égoïste de l'individu, dans sa manifestation

la plus puissante, dans sa rage de posséder, avant tout trésor, avant toute puissance et *seul*, la femme aimée, je me demandai si la *science* avait été assez profonde pour prévoir d'abord, et équilibrer ensuite cette force déséquilibrante que toute bête humaine nourrit dans sa chair !

Pour obéir à la jeune fille qui certainement serait, un jour, encore plus mon *amie*, puisqu'elle serait l'épouse de Georges, j'avais fui le côté du pont où se trouvaient son père et son frère.

Tour à tour Auvertin et le capitaine avaient abrégé les heures longues de la traversée, et, un matin, par un soleil splendide, je fus tout surpris de me trouver en vue de Marseille, où, comme le matelot-avocat me l'avait annoncé, nous fûmes accueillis, à midi sonnant, au bruit retentissant du bourdon de Notre-Dame de la Garde.

IV

Rien tout d'abord ne m'apparut changé.

C'était la même forêt de mâts, la même diversité de navires, le même bariolage de costumes.

Les opérations du débarquement allaient commencer.

Deux commissaires étaient sur le pont, et causaient avec le capitaine.

Tous deux avaient au bras gauche une large bande de drap noir portant une inscription en lettres d'argent.

Sur l'une on lisait :

« Commission d'hygiène. »

Sur l'autre :

« Commission des douanes. »

Tous les deux, d'ailleurs, d'une exquise politesse.

L'équipage, les passagers, tout le monde était dans un état sanitaire exempt de tout soupçon.

— Patente nette ! comme on disait jadis.

Quant au commissaire des douanes, il s'informait des provenances et des densités, mais seulement pour les approvisionnements marchands.

Aucune inquisition sur les bagages, aucune tracasserie.

Comme bagage on avait droit à un cube déterminé, et à une *densité* indiquée.

Poids et volume, tout était là.

Si les proportions dépassaient celles qui étaient affectées aux bagages, c'est-à-dire au total qu'un voyageur peut vouloir emporter, avec lui, pour la commodité et l'agrément de sa route, alors le « colis » était réputé marchand, et dans ce cas, comme je l'ai, plus haut, expliqué, il pouvait être soumis à des péages d'entrée.

Deux ou trois chalands munis de treuils à vapeur avaient accosté le navire.

En un clin d'œil mes malles et moi avions été enlevés, descendus et posés à terre avec un ordre parfait et une rapidité merveilleuse.

Sur le chaland voisin, j'aperçus la famille de La Rochetaillée, et un sourire discret, que m'adressa la jeune fille, me remercia des précautions que j'avais prises, sur sa demande, pour ne pas exposer le vieux duc à entendre prononcer mon nom.

Me voilà maintenant à terre.

Comme je voulais donner un pourboire à un solide gaillard qui venait de diriger toute la manipulation d'hommes et de choses qui me concernait, je le vis reculer et sourire.

Poliment, il refusait :

— Il n'y a plus de mendiants; monsieur, sans doute, est étranger, me dit-il simplement.

Et il me montra sa casquette où, sur une bande rouge, brillaient ces mots :

Services publics des transbordements.

Je m'excusai.

— N'oubliez pas de changer votre monnaie, monsieur, reprit-il; tenez, là, en face.

En effet, en face, sur le quai, je lus ces mots sur une enseigne :

Service des changes.

Le change était gratuit *pour les Français.*

Une convention internationale avait réglé les conditions de la reprise des monnaies.

Mais les frais étaient supportés par les nations elles-mêmes. Celles-ci ayant un intérêt évident à faire revenir incessamment le produit de leur frappe, et à rendre celui des frappes étrangères, ce qui avait pour effet de ne point laisser accumuler les stocks, de simplifier la circulation, et de mesurer le *trafic des marchandises*, document essentiel aux statistiques journellement publiées par le *Conseil central.*

. . . . . .

J'avais quelques réserves, des économies, comme on disait autrefois.

De peu j'avais vécu, dans mon hospitalière isba ; mes travaux de professeur et d'arpenteur avaient même fini par dépasser mes besoins ; aussi, avais-je accumulé avec un soin jaloux, en vue de l'heureux jour où il me serait permis de retourner en France.

Deux fois par an, je m'étais rendu à la ville voisine, pour y échanger mes kopeks ou mes roubles ; et au moment de mon départ, j'étais à la tête de 4,000 francs, en bel or tout neuf ; j'écornai un peu

mon trésor pour laisser, à mes amis, quelques cadeaux, en souvenir de leur gracieuse hospitalité; mais tout compte fait, j'avais pu affronter le voyage, quand même je n'aurais pas eu la surprise de me trouver exonéré de toute dépense de route.

Au bureau, désigné par mon guide, je ne fus soumis à aucune formalité.

On échangea mes roubles *au pair*, contre de la monnaie blanche que je demandai.

— Vous ne me donnez pas d'or français, contre mes pièces d'or russes ?

— Très volontiers, si cela vous est agréable, monsieur, mais cela ne vous servira pas à grand'chose ; l'or est surtout monnaie internationale.

— Eh! dis-je, je n'ai pas de raisons sérieuses, sinon la commodité ; l'or tenant moins de place que l'argent.

— En ce cas, je puis vous donner des billets de banque ou des *bons* ou *billets d'impôt*.

— Des billets d'impôt ? murmurai-je.

— Monsieur est étranger, probablement?

— Non, mais... d'ailleurs, cela m'est indifférent... Merci, monsieur.

Et je sortis, un peu humilié d'avoir été qualifié d'étranger, alors que je revenais précisément dans ma ville natale !

J'aurais vivement souhaité retrouver mon « service public » pour obtenir de lui les explications qu'une sorte de honte m'avait empêché de demander au *caissier du service des changes*, mais il était déjà occupé à une autre manœuvre et la foule avait encore augmenté au cours du débarquement des

autres passagers plus que moi surchargés de bagages.

D'ailleurs, je gênais la circulation; mieux valait me diriger vers un hôtel.

Là, recommencèrent mes perplexités.

Où vais-je aller! où sont mes bagages? Pendant que je cherchais, un autre « service public » s'était approché de moi, me tendant un carton numéroté.

— Vos bagages sont chargés, monsieur, me dit-il. Voici le numéro de votre voiture; où faut-il la diriger?

J'étais embarrassé.

Le vieil hôtel où j'avais coutume de descendre quand, autrefois, je venais à Marseille, était-il encore debout?

Il fallait pourtant se décider. J'avais une peine infinie à interroger les gens, comme l'eût fait un étranger.

A tout hasard, je répondis :

— Hôtel des *Colonies*.

Mon « service public » me regarda en souriant :

— Il n'existe plus, monsieur, fit-il. Il y a maintenant à Marseille sept hôtels : *Centre*, *Nord*, *Sud*, *Est*, *Ouest*, *Sud-Est*, *Nord Est*. Vous pouvez choisir suivant vos goûts ou vos besoins.

— Centre! dis-je enfin.

— Centre, 2,909, dit le garçon au cocher.

Et il disparut.

Je montai dans la voiture.

Petite, légère, élégante, elle était peinte en vert sombre; sur le panneau des portières on lisait ces mots :

Service public des transports urbains.

Au dedans, en face du voyageur, deux boîtes métalliques, avec une rainure destinée à laisser passer la monnaie.

A droite, il y avait :

« Recette des courses : 50 centimes la course. »

A gauche :

« Recette des heures : 1 franc l'heure. »

Au milieu, un cadran marquant les heures et les kilomètres.

Chaque pièce, en tombant dans l'une des boîtes, faisait jaillir un numéro.

Si on avait la monnaie indiquée, tout allait de soi; sinon, le cocher était muni de jetons en acier ayant la dimension des pièces de dix sous ou de vingt sous, et, comme celles-ci, s'ajustant à la rainure.

Le contrôle était donc simple et facile.

La voiture filait rapidement et sans bruit.

Ce silence me frappa.

Je me souvins alors que je n'avais point aperçu de cheval; je ne tardai pas à comprendre : le *transport urbain* était mu par l'électricité.

Il y avait aussi des transports *omnibus* marchant sur rails.

Tout cela allait, venait, sans chocs, sans cris.

— Pas de sergent de ville! me dis-je tout bas.

Au même instant, ma voiture s'arrêta.

Un homme, *un bâton noir à la main*, avait fait un signe au cocher.

Encore un service public : une bande rouge à la casquette où je lus :

Service de la circulation,

me l'apprit aussitôt.

— Pourquoi arrêtait-on ma voiture?

C'était tout simple : un train de marchandises, dont il fallait traverser la voie, allait s'aligner sur le quai.

La voiture s'ébranla de nouveau.

Curieusement, je regardais autour de moi : les quais de la Joliette, le port vieux, la Canebière; tout cela était comme jadis.

Mais les maisons me parurent beaucoup moins hautes.

Un ou deux étages au plus; au rez-de-chaussée, des magasins, des entrepôts, des cafés.

Partout une foule joyeuse, bigarrée, bruyante, s'agitant sous les caresses d'un soleil qui pâlissait l'azur.

Nous étions arrivés. A ma portière, un garçon d'hôtel était apparu.

— Hôtel du *Centre*, monsieur?

Je glissai mes 50 centimes dans l'étroite rainure de la boîte aux recettes, et, pendant qu'on déchargeait mes bagages, j'examinai l'hôtel.

Une nouvelle surprise me secoua :

— La Bourse! m'écriai-je; l'hôtel du *Centre*, c'est l'ancienne Bourse! Mais, alors, on a donc construit une Bourse nouvelle?

— Il n'y a plus de Bourse, monsieur, me répondit le garçon.

— Ah!

Décidément, la révolution avait été sérieuse.

Plus de Bourse!

Dans ces trois mots, il y avait tout un monde nouveau.

Quelques instants après, je me trouvai installé

dans une chambre confortable, entièrement machinée par l'électricité, avec téléphone pour l'hôtel, et, de là, pour la France entière.

De toutes parts, je voyais des boutons d'appel pour le jeu des fenêtres, pour l'allumage des lampes, pour le feu, pour l'eau, pour le gaz.

Enfin, une salle de bains dans le cabinet de chacune des chambres, et un autre cabinet, entièrement revêtu de marbre, attestaient que Marseille avait fait de l'hygiène sa principale préoccupation.

Mais la solitude me pesait.

J'avais hâte de me retrouver dans le bruit et le mouvement; la curiosité me dévorait, et je brûlais de m'élancer dans l'immense champ d'études que je voyais se dérouler devant moi.

Ma toilette terminée, je m'assis dans l'élégant salon de l'ascenseur, et, quelques secondes après, je me trouvai déposé au seuil du grand salon.

Oh! oui! « le grand salon! »

On lui avait consacré presque tout ce qui était jadis occupé par le *hall* des boursiers.

A droite et à gauche, deux immenses panneaux contenant deux gigantesques cartes géographiques, admirablement peintes.

D'un côté, la France entière, c'est clair. Mais, de l'autre... Tiens! quel est donc ce pays?

Je lus :

Carte de la zone 7.

Commission régionale de Marseille.

— Carte de la zone 7! Qu'est-ce que cela veut dire?

Vivement je me retournai vers la carte générale, et je l'étudiai.

La France était divisée en 18 zones géographiques, correspondant à autant de commissions régionales.

Chaque commission avait dans ses attributions la *statistique* et la *sécurité* territoriales; puis l'*hygiène publique* et l'*administration courante de toutes les affaires communales*.

La région géographique, la commune régionale, voilà donc les nouvelles bases de la collectivité nationale!

De départements, plus de traces.

En dehors de la statistique communale qui se reliait à la statistique régionale, et, de là, à la statistique centrale dont le grand conseil siégeait seulement dans la zone première, toutes les autres attributions administratives étaient complètement autonomes.

C'était vraiment une passionnante étude que celle de cette grande carte aux contours nettement tranchés, plaquant ses dix-huit nuances, toutes traversées par un réseau d'innombrables lignes noires : les chemins de fer.

Je comprenais; je comprenais à merveille.

Toutefois, une particularité me frappa.

Tout le long de la frontière du nord et de l'est, comme aussi le long des Pyrénées, une bande large de quinze lieues environ, d'un bleu intense et ininterrompue, ceinturait la France.

Cette bande bleue s'arrêtait à la mer du côté de l'Italie et reprenait du côté de l'Espagne, où elle se perdait au contact de l'Océan.

— Qu'est donc cette bande bleue?

Dominé par ma préoccupation, j'avais parlé assez haut pour être entendu d'une personne que, vaguement, j'avais devinée plutôt qu'aperçue, et qui se trouvait tout près de moi.

— Cette bande bleue vous étonne, monsieur?

— Oui, fis-je, pouvez-vous m'expliquer...?

— Volontiers, monsieur. D'ailleurs, vous n'êtes pas le seul à manifester de l'étonnement en face de ces bandages qu'on dirait avoir été mis là comme des pansements à une blessée. Mais que voulez-vous? *Ils* ont cru faire une trouvaille en traçant cette fameuse bande! Enfin on verra bien. Tenez, lisez ce qui est écrit.

— Zone neutre.

— Voilà, c'est la zone neutre. *Ils* ont établi leur cordon douanier à 15 lieues environ des limites véritables, de sorte que toute la population qui vit sur cette zone jouit de la franchise douanière. Bien mieux, elle ne supporte qu'une demi-cotation de la contribution sur les terres bâties et non bâties.

— Pourquoi ce privilège?

— *Ils* ont pensé, reprit mon interlocuteur qui prononçait son « *ils* » avec une sorte de dédain sceptique, *ils* ont pensé que tant que les nations seraient soumises à des lois économiques et organiques différentes, il y aurait toujours la menace d'un antagonisme capable de se résoudre en bataille, en guerre, si vous aimez mieux. Or, comme *ils* ont, sur le militarisme, des idées spéciales, *ils* ont cherché à attirer et à masser les populations sur la zone frontière, en y multipliant tous les avantages possibles, en y simplifiant la vie, en diminuant toutes les charges; *ils* disent — et de cela nous pouvons juger par l'ex-

périence — que les populations compactes sur les frontières sont les meilleures barrières à opposer aux invasions ; que même elles les rendent impossibles, parce que les gens heureux, contents de vivre, n'aiment pas à être troublés, et, menacés, seraient plus enragés que ne seraient des troupes entretenues spécialement dans la pratique de la guerre.

Enfin *ils* vont plus loin : *ils* affirment que leur exemple sera suivi par les peuples voisins et qu'alors on aura, contre les fantaisies possibles des *dirigeants*, une force inexpugnable.

— Par conséquent, plus de guerres?

— Plus de guerres. C'est leur opinion. Elle n'est pas bête. Mais il faudra voir, pourtant, comment cela réussira.

— Cela réussira, répondis-je.

— Vous croyez? fit en soupirant mon bienveillant interlocuteur. C'est bien possible, mais enfin ça ne s'était jamais vu.

Sur ce dernier mot, je regardai plus attentivement l'homme qui me parlait.

C'était un homme de cinquante-cinq ans environ, ayant ce qu'on appelle une belle prestance, sous les épais favoris qui garnissaient ses joues ; bref, un maître d'hôtel ou un magistrat d'autrefois.

En réalité, c'était le chef des garçons de l'hôtel du Centre.

Mais il daigna m'apprendre qu'il avait été négociant et juge au tribunal de commerce ; que, ruiné par la suppression de certaines branches de trafics, ou du moins par leur organisation nouvelle, il était entré dans les hôtels ; que, sauf le regret du passé, il se trouvait très bien dans son nouveau métier.

— Quand je songe, ajouta-t-il en hochant la tête, qu'ici, dans ce même palais, j'ai jugé des affaires se chiffrant par des millions !... Enfin ! que voulez-vous, il faut savoir se résigner... il n'y a que l'habitude, voyez-vous. Si je n'avais pas été... ce que j'ai été... je serais très content... très content... Car enfin je suis le maître de ma responsabilité ; tandis qu'autrefois, avec le commerce... il y avait des nuits où je ne dormais pas.

J'avais laissé ce brave ex-notable commerçant exhaler sa plainte, commentaire éloquent des « ils » nombreux dont il avait criblé sa conversation ; et profitant d'un moment de répit :

— Est-ce que, lui dis-je, les hôtels sont installés en services publics ?

— Non, monsieur, non, ou du moins, pas directement. C'est une industrie mixte ; mais elle ne dépend pas de l'administration, comme les *transports*, la *circulation*, le *change*, dont vous avez dû remarquer le fonctionnement nouveau, lequel se distingue ou par la gratuité, ou par le tarif uniforme.

L'*hôtel du Centre* est une coopération par contrat, aux termes du règlement national n° 3 qui a organisé *l'appropriation et les conventions d'échange entre les particuliers.*

— Tiens ! tiens ! expliquez-moi donc cela.

Mon complaisant interlocuteur tira sa montre et, faisant un geste d'étonnement :

— Excusez-moi, me dit-il, mais je suis obligé de surveiller les apprêts de la salle à manger, et je n'aurais pas le temps de m'expliquer assez clairement ; mais si vous voulez bien me faire l'honneur de venir passer une journée chez moi, je me ferai

un véritable plaisir de vous dire tout ce que je sais sur cette très bizarre, très neuve, et ma foi, très simple organisation.

— Bien volontiers, fis-je, un peu interloqué. Mais vous habitez l'hôtel, je suppose!

— Non ! Oh ! non ! ce serait un esclavage insupportable ; d'ailleurs mon service ne me retient ici que deux semaines par mois. Ma première semaine expire demain ; après demain, si vous voulez... vous prendrez le train de sept heures du matin.

— Vous n'habitez pas Marseille ?

— Non. La cotisation y est trop élevée pour mes revenus ; pensez donc ! j'ai un hectare de terres et une maison contenant une douzaine de pièces, douze cent quatre-vingts mètres cubes, pour parler le langage administratif; eh bien, si j'habitais un arrondissement de Marseille, ma cotisation s'élèverait à 236 fr. 40; tandis que dans l'arrondissement d'Aix, où j'habite, on ne paie que 74 fr. 70. Moi je paie moins encore, vous verrez !

— Une pareille inégalité... ? fis-je.

— Très expliquée. Voici mon adresse; après-demain, n'est-ce pas ? Le train de sept heures du matin.

Et le chef des garçons de l'hôtel du Centre m'ayant glissé sa carte entre les mains, me laissa un peu ahuri et de son invitation et de ce qu'il venait de me raconter.

V

En attendant, le mieux était de parcourir la ville, de voir, de chercher à savoir.

Marseille avait toujours marché à l'avant-garde du socialisme, et cependant une chose m'inquiétait.

Pour sa prospérité, il fallait, — c'était même une théorie traditionnelle — il fallait le régime libre-échangiste. Pas de libre-échange, plus de commerce; plus de commerce, plus de trafic maritime; or, sans trafic maritime : ruine des négociants, des armateurs; chômage du port, chômage des docks; ouvriers, portefaix, etc., devaient donc se plaindre? sans compter les négociants.

Rien de pareil ne m'était apparu à mon débarquement.

Certes, après les confidences du chef des garçons dont j'avais accepté la gracieuse invitation, je pensais bien que, dans le haut commerce, quelques bouleversements avaient dû se produire.

Mais je me rendis compte bientôt que ces bouleversements n'avaient pu se répercuter sur les travailleurs, puisque, justement, la révolution ne sem-

blait avoir été faite que pour soustraire la liberté du travail à la tyrannie accumulatrice du capital.

En réalité, dans le passé, l'ouvrier subissait les chômages, quand le *maître* jugeait que ralentir sa production, son trafic, dans l'espèce, était favorable à ses intérêts personnels ; mais, quand le travail donnait, le même ouvrier se bornait à *vivre* — pas plus — et s'il voulait se constituer des réserves pour l'avenir, *epargner*, suivant l'expression des économistes, il fallait qu'il se privât et retranchât de son nécessaire.

Donc, ce qu'on appelait la prospérité marseillaise, aurait dû, plus justement, être qualifié : prospérité des *capitaux commerciaux*.

La crise, pour les capitalistes, c'est le *manque à gagner ;* pour les prolétaires, c'est le *manque à vivre*.

Or on vivait ; on vivait bien.

Si le capitalisme était mort, le travail était vivant, plein d'entrain joyeux et de joyeuse expansion !

La masse des portefaix et des autres ouvriers avait trouvé, dans les *services publics*, une très ample satisfaction.

Tout fonctionnait par équipe. *On travaillait moins* et on *recevait davantage ;* c'est-à-dire qu'*un moindre effort individuel produisait plus de moyens de consommer*.

Il y avait, à cela, plusieurs raisons logiques. Relativement au passé, le *coût de vivre* était plus modéré ; et, au contraire, le *moyen de vivre* était plus élevé ; cela avait été obtenu par la simple suppression du prélèvement arbitrairement anarchique, pratiqué par le *maître*, *détenteur exclusif* des moyens de produire.

On avait recensé toutes les professions, avec la

volonté nettement accusée de troubler, le moins possible, les habitudes acquises.

Le résultat avait été le suivant :

Pour réaliser une *même quantité de travail*, il avait suffi, par exemple, aux cochers, palefreniers, etc., de réunir deux équipes, fournissant chacune quarante-neuf heures par semaine (sept jours à sept heures), de telle sorte que chacune des équipes ne *travaillait* que quinze jours par mois.

Les équipes restaient d'ailleurs maîtresses de se répartir, entre elles, les quarante-neuf heures, en heures de jour et en heures de nuit, et de tenir compte du tarif calculé spécialement pour le travail nocturne.

Et on avait ainsi pourvu à tous les travaux dont le fonctionnement était susceptible de se plier au système du remplacement par équipes.

En fait, il n'y avait eu que les travailleurs isolés, n'ayant besoin d'aucune entente préalable, pour réaliser leur utilité : les artistes, les littérateurs, les savants spéciaux, par exemple, qui fussent en dehors de toute réglementation collective ; — cela d'ailleurs tombait sous le sens, car une *réglementation* n'a pas d'autre raison d'être que la nécessité de mettre d'accord un ensemble d'efforts dirigés simultanément vers un même but.

Dans les *savonneries*, les *tanneries*, les *verreries*, dans les *fonderies de plomb ou de fer*, dans les *usines à cuivre*, les *fabriques d'étain* ou de *bougies*, dans les *chantiers de construction* de machines ou de navires, dans les *raffineries* et les *minoteries*, partout enfin où le travail *usinier* était nécessaire, le système des équipes et des remplacements était appliqué, et sui-

vant les conditions, suivant les degrés de science pratique, d'efforts musculaires, de fatigue corporelle ; suivant, aussi, les nécessités du *travail* lui-même, le *travail étant le seul maître dont les exigences dussent être obéies*, les équipes se composaient de manière à réduire le plus possible le temps employé. Plus le travail était fatigant, plus les équipes étaient nombreuses ; plus fréquents étaient les repos. En moyenne, on en était arrivé à limiter les *efforts de l'individu* à une durée de cent quarante-sept heures par mois, soit vingt-et-une journées de sept heures *en moyenne ;* même le machinisme promettait de la réduire dans bien des cas à cinq heures par journée.

Mais quelle que fût l'unité moyenne, qu'elle composât cent quarante-sept heures ou, seulement, cent vingt-cinq heures par mois, la rémunération était toujours correspondante aux nécessités de vivre calculées sur douze heures par jour, par conséquent trois cent soixante ou trois cent soixante-douze heures par mois, suivant la durée naturelle que leur assigne le calendrier.

Il en était ainsi aux *docks* comme ailleurs.

Mais quelle différence avec l'ancienne exploitation, autrefois livrée uniquement aux appétits de financiers, d'ingénieurs, de banquiers, de hauts commerçants et même d'anciens ministres, pour qui la situation d'*administrateur* des *entrepôts* était, à la fois, une mine d'informations commerciales leur permettant d'*agioter* à coup sûr, et une source de *profits scandaleux* dont ouvriers et commerçants, *petits et moyens*, faisaient tous les frais.

Les docks nationaux fonctionnaient en service public ; et malgré la nouvelle organisation du com-

merce international, leur activité, loin de diminuer, s'était considérablement accrue.

Le principe dont l'administration nationale s'était inspirée était celui-ci :

« Ouvrir l'accès de la consommation française à » tout ce que la France et ses colonies ne peuvent » pas produire, ou produisent en quantité insufû- » sante. »

« Au contraire, équilibrer, par des droits doua- » niers, la valeur vénale des produits similaires, de » façon que la *qualité* seule fût le stimulant de » l'*émulation*, que les économistes d'autrefois appe- » laient la *concurrence*. »

Mais comment savoir, d'avance, si la quantité des produits similaires suffira à la consommation ?

Comment aussi distinguer parmi les similaires ceux qui viennent en France uniquement pour y être ouvrés au nom et pour le compte de l'étranger ? Ne pas priver le travail français de cet *ouvrage*, et, en même temps, empêcher que le même puisse avilir le produit similaire né et ouvré sur le territoire national ou dans ses colonies, telle devait être la préoccupation de l'administration nationale.

Les entrepôts étaient donc pour elle un excellent instrument de pondération et de contrôle.

Aussi à leur fonction consistant, essentiellement, à *différer*, pour les marchandises *tarifées*, l'acquittement des *droits égalisateurs*, jusqu'au moment de leur *utilisation réelle*, avait-elle ajouté celle de *véritables magasins généraux*, mis à la disposition du pays tout entier, constituant une double réserve pour la production et pour la consommation.

Dans ces conditions l'activité des docks devait être

d'autant plus considérable que le travail était plus général et la consommation, par suite, plus avivée.

Comme *services publics*, les docks et entrepôts de Marseille étaient donc à la charge de la collectivité.

Mais comme le travail variait avec les arrivages, les saisons et les conditions climatériques, l'administration nationale percevait un droit de *conservation*, calculé au mètre cube et au poids, c'est-à-dire à la *densité*, sans préjudice des droits de douane, quand ceux-ci étaient applicables et qui, eux, étaient calculés d'après les mercuriales nationales.

De ce système résultait, pour les ouvriers, une répartition trimestrielle en sus de leur minimum provisionnel.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Sur le quai du Lazaret et se dirigeant lentement du côté du bassin d'Arenc, sans doute pour regagner leur logis, deux ouvriers entretenaient une conversation animée.

— Je te dis, Marius, disait l'un, dans l'idiome corrompu, qui n'est presque plus du provençal, mais qui n'en est pas moins fort pittoresque à entendre, je te dis — *ti dieou* — que du temps ous qu'il y avait la caisse d'esprègne — la caisse d'épargne — on portait son argent là et ça portait intérêt.

— Belle foutaise ! répliquait Marius, plus pur dans sa langue, ou plutôt moins fantaisiste, nous portions de l'argent, *voui !* mais combien ? et comment ? il fallait se priver de la *pipo* et du *petit verre !* au jour d'aujourd'hui, *regardo*, nous avons nos *minimon*, 3 fr. 33, le *minimon* général, mais *as pas coumprès,*

que nous allions avoir une répartition plus belle que le mois d'avant, que ça va nous doubler, mon bon nous doubler les trois trois ; qu'alors nous aurons *gaïné* 6,66 et plus.

Va-t'y donc voir, comme dit « le Parisien », va-t'y voir si, même en mettant tout ton mois à la caisse *d'esprègne* et en te privant même de manger, tu aurais trouvé cent francs de plus au bout des trente jours ! *Sès un bel aï !*

— *Vouëi*, reprenait l'autre, mais le Parisien, *què blaguo !* son ordinaire est plus fort que notre *minimon* à nous deux, et son pro... son pro...

— *Prorata*, allons ! prorata.

— Vouëi, son *prorata*, *ratera* pas « aquèou » et il aura *très cent*.

— Trois cent, oui. *Hé bien, què ty fa aquo ?*

— Mi fa què voudrieou ..

— Tu voudrais ! moi aussi ! mais regarde : le Parisien est plus savant que nous, il a plus d'*utilité*, -- tu saurais pas faire ce qu'il fait ; n'est-ce pas ?

— Ah ! per aquo !...

— Hé bien alors ! occupe-toi de savoir si tu as ce qu'il te faut, et ne va pas chicaner les autres. Voyons, qu'est-ce qui te manque ?

— Mi manque ren !... voudrieou... vaqui !

— Hé bien, bougre de c... va suivre les cours du matin, de l'après-midi ou du soir, car tu peux choisir ! et alors tu sauras davantage, tu passeras les épreuves, et dans deux ans, quand le Parisien il sera mis à la retraite, hé bien tu pourras être nommé par les camarades, en te mettant sur les rangs.

— Tu vas dans les cours, toi, Marius ?

— Té! bien sûr! mais c'est pas tant par ambition que pour faire un peu travailler ma marmaille. Toi tu es garçon...

— Hé!

— Alors te plains pas. Té, regarde un peu *Petrini*, l'Italien.

— Lou counouëissi.

— Tu le connais; hé bien, je sais pas pourquoi il s'entête à travailler ici. Il est plus chargé que nous, il a sa cote d'étranger en plus, cinquante sous le mètre cube de son logement et par an; et il est pas grand; il en a 50 mètres cubes, pas moins, ça lui fait 125 francs par an, en plus de nous.

— Moi aussi j'ai 50 mètres cubes.

— Et combien paies-tu?

— Té! comme toi, puisque nous sommes dans le même tarif.

— Alors huit sous.

— Huit sous. 20 francs par an.

— Et plus d'octroi, plus de ces contributions directes et indirectes que l'on n'y comprenait jamais rien. Et puis c'est juste, ça; puisqu'il ne veut pas se faire naturaliser. Il a son père dans son pays, il lui envoie une partie de ce qu'il gagne, comme on nous l'a expliqué au cours : « C'est une exportation gratuite de travail. »

— Mais *Coquiropoulo*, qui a un palais au Prado, y travaille pas, lui, ça empêche pas qu'y paie, qu'on m'a dit, 20.000 francs.

— Ça, c'est un Grec, qui vient manger ses rentes en France; il doit avoir 7 à 8,000 mètres cubes. Il consomme sans produire, il faut donc qu'il compense son inutilité sociale.

— C'est encore au cours qu'on t'a appris ça, Marius ?

— Té, pardi !

— Alors dis-moi un peu : Si Coquiropoulo se faisait naturaliser, est-ce qu'il paierait encore sa taxe d'étranger ?

— Non.

— Alors, ès un bel aï ! s'il se faisait naturaliser y toucherait ses rentes tout de même et y payerait beaucoup moins d'impôt ?

Marius parut interloqué.

— Tè ! fit-il, c'est vrai ça... Je demanderai au cours.

Et toujours, causant, les deux camarades qui, après s'être assis un moment dans une « buvette », avaient alternativement arrêté et repris leur route suivant les incidents de leur discussion, finirent par disparaître dans un petit chemin montueux, qui, s'éloignant de la mer, allait aboutir à un bouquet vert sombre de pins maritimes dont le vent m'apportait les résineuses effluves.

. . . . . .

Tout ce que j'avais entendu, et que, fidèlement, j'ai rapporté, me paraissait un peu confus.

L'inégalité des taxes, la cote des étrangers, et finalement l'objection du madré compère qui, pour être ignorant comme une carpe, n'en savait pas moins saisir parfaitement les intérêts individuels, tout cela me rejetait bien loin des fraternités rêvées entre les nationalités différentes et surtout de la fameuse égalité des moyens qui, de mon temps, se formulait de la façon suivante :

— Pourquoi un ingénieur gagnerait-il plus qu'un

balayeur de rues ? La société a besoin de tous deux, et ne se peut pas plus priver de l'un que de l'autre !

Mon « élève des cours » semblait avoir répondu indirectement que « deux vases contiennent plus » de vin l'un que l'autre, parce que l'un a un déci- » mètre cube, pendant que l'autre n'a qu'un centi- » mètre cube ; et que, comme il ne dépendait pas » de la société de fabriquer les hommes avec une » même capacité d'absorption et de restitution, de » production et de consommation, force avait été » de s'incliner et de prendre les êtres tels que la » nature les avait créés, sous peine de les *dénaturer* » et même de les *détruire.* »

Mais il était demeuré *coi* devant le problème du Français — naturel ou naturalisé — recevant des rentes étrangères et ne *travaillant pas*, si naïvement posé par son ignorant camarade. Comment l'administration nationale avait-elle résolu la difficulté ?

Je voyais déjà Rothschild ayant conservé ses immenses richesses et vivant dans un luxe corrupteur au milieu du peuple que, pendant cent années, sa race avait impudemment spolié !

Je ne devais pas — heureusement — demeurer longtemps dans la perplexité.

Comme je revenais vers la place de la Joliette, me disposant à monter dans le tramway qui me conduisait à l'hôtel du Centre, je me trouvai face à face avec Me Auvertin.

— Enfin, s'écria-t-il en me voyant, je vous trouve, je suis allé à votre hôtel, savez-vous ?

— Ma foi, je parcours la ville, comme vous voyez, et j'apprends et j'étudie. Mais vous arrivez bien à propos.

Je le mis alors au courant du sujet de mes préoccupations.

— Allons d'abord dîner, me dit-il en riant, car je vous emmène au théâtre.

Je l'entraînai à l'*hôtel du Centre*, dont j'avais la curiosité de connaître le service, *à table*, et là commodément installé dans un salon élégant et confortable, Me Auvertin, redevenu avocat, et même quelque peu « petit-maître », me rassura, tout en savourant les délicieux coquillages de la Méditerranée.

— Mais réfléchissez donc, fit-il, qu'est-ce que cela peut bien nous faire que des étrangers et même des Français aient des rentes provenant de l'étranger? Ils les dépensent en France, n'est-ce pas ? Donc c'est absolument comme si, ayant exporté plus de marchandises que nous n'en aurions importé, la balance commerciale penchait en notre faveur.

— Mais nous n'exportons pas, dans le cas qui nous occupe.

— Vous avez raison, nous importons seulement, mais, notez-le, c'est *gratis*, puisque l'argent venu du dehors aux mains des rentiers vivant en France ne nous a coûté préalablement aucun échange ; c'est donc un bénéfice net, c'est un accroissement de notre circulation monétaire qui ne nous coûte absolument rien. C'est une mine d'or et d'argent, un volcan si vous voulez qui lancerait des pièces de monnaies toutes frappées — et quand je dis : mine d'or ou d'argent, je me trompe ; l'or étant la seule monnaie internationale, c'est de l'or, seulement, qui nous arrive par cette voie.

— Voilà qui est bien, lui dis-je, mais la gratuité de cette importation métallique ne me paraît pas

très sérieuse. Admettez que des *Français* ayant, d'une façon ou d'une autre, entassé de l'or, et, profitant de la facilité des voyages gratuits à l'étranger, aillent placer leur or en consolidés anglais, je suppose, vous avez là une exportation sans importation équivalente? Que répondez-vous à cela?

Auvertin parut réfléchir.

— D'abord, me dit-il, votre hypothèse d'accumulation est un peu hasardeuse. Comment s'y prendrait-on? Avez-vous lu les règlements d'administration nationale?

— Non.

— Il faut les lire, mon cher; et vous vous rendrez compte que l'accumulation que vous redoutez est bien problématique; mais existât-elle, même dans une proportion un peu forte, est-ce que dans un temps donné cet or ne sera pas rentré forcément? Voyons : placez 100 francs en or à 6 0/0 à Londres; en 33 ans les 100 francs seront revenus, car 3 multiplié par 33 font 99; et il sera revenu *automatiquement*.

Et Me Auvertin se renversa dans son fauteuil, en me regardant d'un air triomphant.

— Mais pas tout à fait gratuitement, objectai-je, puisque notre circulation diminuée d'un coup ne se recomplètera qu'en 33 ans.

— Possible! seulement, voyons : Trouvez-moi une marchandise que vous puissiez exporter avec la certitude absolue quelle vous vaudra une importation égale dans une période certaine?

— Ne triomphez pas, mon cher maître, il y a incertitude pour le retour de l'or, parce que, si je suis bien informé, le mouvement socialiste gagne l'Europe entière, et comme le premier acte des révolutions

réellement socialistes consiste à supprimer le prélèvement capitaliste, c'est-à-dire *l'intérêt* sous toutes ses formes, ce qui, en France comme ailleurs, clôt et annule le grand-livre de la dette publique, principalement, je ne vois pas trop à quelle source de revenu *certain* il sera possible de s'adresser.

— Vous avez raison, sacrebleu, car...

Maître Auvertin s'arrêta.

— Allons ! lui dis-je en souriant, avouez-moi donc que vous-même avez cherché à accroître vos ressources en plaçant des fonds à l'étranger, au lieu de les consacrer à votre consommation...

— Parbleu, et j'en suis bien puni ! c'était du russe, et contre toute attente — car le despotisme des czars me paraissait incompatible avec n'importe quel système socialiste — contre toute attente pour sûr, répéta-t-il, la révolution sociale a triomphé en Russie.

— Je le sais bien.

— Le czar en a été le principal agent, chose stupéfiante, mais il a annoncé que pour ce qui concernait ses dettes extérieures il cesserait tout paiement aussitôt que le montant total des annuités formerait une somme égale au capital qu'il avait reçu... d'où une baisse ! et ma foi j'ai vendu le titre... c'était trop tard !

— Vous avez vendu ? Je voudrais bien savoir qui diable peut acheter.

— Qui ? l'Angleterre, qui espère toujours brouiller les cartes en Europe et se payer en nature en Asie, sur le dos de la Russie.

— Alors Rothschild, lui-même...

— Rothschild avait dû vendre à temps, mais ma foi, pour avoir des rentes en Europe, je ne sais pas

s'il lui reste un autre pays que l'Angleterre? Heureusement pour lui il a des pays entiers en Autriche.

— Et c'est ce qui lui permet de vivre en France?

— Lui? vous n'y songez pas! Qu'un étranger vienne y vivre pour son agrément, soit, mais lui! Rothschild, il ne vivait pas en France pour son plaisir. Tant que la France a été un instrument docile à ses opérations d'accaparement et d'usure, il a pu y rester; mais quand il a vu qu'il n'y avait plus ni rentes, ni intérêts, par conséquent plus d'emprunts, plus d'agiotages possibles, il a fichu le camp... comme un bon juif. Car, voyez-vous, le *pyrèthre* de cette engeance, c'est tout simplement la suppression de l'intérêt... Aussi, à présent, les youddis, les grands youddis... les milliardaires... pcht... plus rien... ils sont en Autriche et en Angleterre.

— Alors ce pauvre Drumont!

— Il est navré! Pensez donc! plus de juifs à dévorer; il maudit presque les socialistes, pour l'avoir, ainsi, privé de son déjeuner quotidien. On le voit mélancoliquement errer sur les boulevards cherchant le juif, n'en trouvant plus; la France lui semble monotone. Il est capable, savez-vous, d'aller fonder un journal *en Autriche.*

— Mais il lui reste une ressource, avant de recourir à cette extrémité.

— Laquelle?

— Le grand pontife qui trône encore au Vatican!

— Le pape? bah! Le pape a fait sa paix avec les socialistes... ses *congrégations le nourrissent...* et comme on le paie, vous comprenez...

— Je comprends... mais dites donc, voilà encore une exportation d'or, sans retour, cette fois.

— Permettez-moi d'en finir avec votre objection périodique, et vos craintes d'exportation gratuite de l'or.

— Je ne demande pas mieux.

— D'abord l'or en lingot, l'or brut, comme en général tous les métaux que la France ne produit pas entraient en franchise, c'est bien entendu. Le métal entré pour être ouvré est connu par l'entrepôt, et soigneusement noté à part.

Quant aux exportations en numéraire, par exemple : les dons gratuits faits au pape, le secours envoyé à sa famille par l'ouvrier étranger qui travaille en France, la provision d'or expédiée au Français qui voyage à l'étranger, aussi bien que celle qu'il emporte avec lui, tout cela le service des changes le connaît à merveille, puisque tout se fait par son intermédiaire qui, pour cela, ne fait qu'un avec les postes, et que, grâce à des *conventions internationales*, ce qui échapperait au change, en France, n'y échapperait pas à l'étranger, lequel nous le réexpédie chaque mois par voie d'échange et de compensation.

Or, l'administration nationale a limité au dixième du stock annuel en *or* français, ce qui, actuellement, fait, je crois, 150 millions par an, le montant annuel des exportations effectuées sous l'une des formes que je viens d'indiquer.

— Et si les besoins dépassent les 150 millions?

— Au-delà de 150 millions, on ne peut expédier que *des marchandises* dont le destinataire réalise la valeur à son profit.

— De sorte que c'est le service des changes qui expédie lui-même, au pape, l'or des catholiques ?

— Tiens ? ma foi oui ! mais les congrégations travaillent beaucoup, produisent beaucoup, et c'est sur leur consommation personnelle qu'elles prennent de quoi satisfaire leur religieuse folie d'entretenir le parasite romain.

— Ce qui n'accroît pas la consommation française, dans tous les cas.

— Il est vrai, mais la production n'y perd rien et d'ailleurs ce dont elles peuvent disposer, sans nuire à leur travail, est bien peu de chose, croyez-le, car elles sont soumises, comme tout travail particulier, au règlement n° 3, titre IV, notamment aux articles 2, 4, 5.

— Bon ! voilà mon avocat revenu !

— Ma foi, fit, en riant, maître Auvertin, c'est bien du droit, mais du droit *droit*, lequel n'a plus rien de commun avec le tissu de ruses malhonnêtes appelées « code civil, de procédure, » etc., etc....

— Continuez, continuez...

— Ainsi, mon cher, on ne peut plus vendre la terre, dans aucune espèce de cas.

— Et les propriétés de Rothschild, alors ? il les possède encore !

— Ah ! fit-il goguenard, il lui en est arrivé une bien bonne, avec ses terres ; écoutez :

On a établi l'impôt unique. Une contribution terrienne sur les terrains bâtis et non bâtis.

Cette contribution est répartie suivant la surface des terres et la densité de la population.

Or, Rothschild possédait, à lui seul, environ 600,000 hectares en France. Je dis environ, car ses

prête-noms étaient nombreux, et on ne sait peut-être pas tout encore. Mais cela importait peu, comme vous allez le voir.

Voilà donc mon Rothschild obligé d'acquitter l'impôt suivant la surface de ses propriétés.

La situation de celles-ci était fort belle ; aussi les moyennes départementales lui ont-elles fait tomber sur le crâne les chiffres suivants :

Pour ses terrains non bâtis.	18,762,600 fr.
Pour ses terrains bâtis.....	1,150,000 fr.
Total.....	19,912,600 fr.

Soit presque 20 millions par an !

La révolution était arrivée si rapidement, qu'il lui avait été impossible de réaliser. Aussi, pendant deux ans, a-t-il payé l'impôt — lui, étant absent, bien entendu — il a payé tant qu'il a espéré que « ce misérable régime serait provisoire. »

Mais quand, après avoir donné 40 millions, il a vu que « ça ne paraissait pas près de finir », il n'a plus payé, et alors, il a été légalement exproprié, en vertu du *Contrat social*, faute d'avoir acquitté sa cotisation, prescrite par le règlement n° 2, titre II, notamment art. 8 et 9.

— La cour vous entend, maître Auvertin !

— Mais la cour comprendra aussi, fit Auvertin en se versant un verre d'excellent vin de cassis, la cour comprendra certainement, que lors même que le sieur Rothschild aurait acquitté sa cotisation, il aurait été privé de toute *emphytéose*, parce que la condition de *jouissance réelle* et *personnelle* stipulée à peine de nullité par l'art. 4, titre II, règlement n° 3, n'était pas et ne pouvait pas être remplie par lui.

C'était pour échapper à cet article qu'il avait fait, d'abord, occuper toutes ses terres et tous ses châteaux par des gens à lui, auxquels il fournissait les fonds pour acquitter l'impôt.

Et c'est seulement quand ceux-là n'ont plus payé, (Rothschild ayant cessé de leur fournir les fonds), que le pot aux roses a été découvert, et que l'expropriation a pu être exécutée.

— Bravo ! Auvertin. La cour recondamne Rothschild ! Mais, dites donc, est-ce que des millionnaires français ne pourraient pas faire comme Rothschild, garder leurs propriétés, en violation de l'art. chose... du titre machin...

— Art. 4, titre II, rectifia Auvertin.

— Art. 4, titre II?... et dissimuler leur fortune?

— Vous me la baillez belle! Avec quoi paieraient-ils l'impôt? il n'y a plus de rentes, de coupons d'intérêts, de dividendes, etc... et à moins de faire travailler les terres...

— Hé bien?

— Hé bien ! alors, ils produiraient. — Même comme prête-noms, — ils seraient soumis à la coopération, titre IV, règlement n° 3, et à toutes les prescriptions qui concernent l'usage. — *Or, comme on ne peut pas vendre le sol*, vous pensez bien que cette petite ruse ne nous préoccuperait pas.

— Heu ! heu !... les gens sont si ingénieux quand il s'agit de leurs intérêts personnels... Voyons, comment est-on possesseur ?

— On est usufruitier au moyen d'une emphytéose.

— Mais cette emphytéose est représentée par un titre ?

— Un titre emphytéotique, qu'on peut céder même.

— Alors on vend ?

— Non. Art 4, titre II : « La terre seul immeuble légal ne peut être vendue ; mais le titre qui en règle l'usufruit est assimilé aux choses mobilières. »

— Ce qui signifie ?

— Qu'il peut être vendu.

— Vous voyez bien ?

— Mais sa *possession est inséparable de la jouissance réelle et personnelle, à peine de nullité.*

— Alors on ne peut pas louer la terre?

— En aucun cas ! Enfin la vente d'un titre emphytéotique entraîne, de plein droit, la substitution du preneur aux charges, facultés et avantages du cédant. Article 5.

— Et le prix ?

— Autant de fois la contribution terrienne qu'il y a d'annuités payées, mais sans pouvoir excéder 7 annuités. C'est un simple remboursement d'impôts équivalent aux améliorations ; tels les préparatifs de culture, par exemple.

Vous voyez donc que le prête-nom aurait un rôle presque impossible ; et que, d'autre part, le *propriétaire* qui aurait recours à ce moyen pour dissimuler sa fortune, outre qu'il n'échapperait pas à l'impôt, n'aurait *aucun profit personnel à réaliser*, car il ne dépend pas du prête-nom qui, dans votre hypothèse, serait une sorte de fermier, de *gérer* seul c'est-à-dire d'éviter le contrat de coopération; et s'il gère seul, la terre ne produisant pas assez pour payer l'impôt il faudrait que les fonds lui vinssent de son complice.

— Et si celui-ci les fournit ?

— Alors nous retombons dans la *mine d'or*, dans le *volcan à pièces de* 20 *francs*, et c'est tout bénéfice. Voyez-vous, l'essentiel n'est pas tant de limiter les ressources des gens que d'empêcher la capitalisation de ces revenus, et leur transformation en un droit de prélèvement, un droit parasite.

Dans le système de notre *contrat social*, la terre pourra changer de mains, jamais elle ne pourra croître en valeur capitale ; or, dans le passé, vous savez...

— Parbleu, en cent ans, le même sol français évalué, en 1790, 30 milliards — et j'exagère — s'est trouvé porté en 1890 à près de 130 milliards, et j'atténue !

— Eh bien, voilà qui sera, désormais, impossible ! Êtes-vous satisfait ?

— Oui.

— Hé bien, allons au théâtre.

VI

— Sapristi ! dis-je à Auvertin, en arrivant devant le Grand Théâtre, le directeur doit avoir un joli cube à payer !

— Pas tant que vous croyez : local de travail première classe, un tiers de moins que le cube d'habitation : art. 8, titre III, regl. n° 1.

— Vous êtes ferré.

Mon ancien métier qui ressort ! C'est que, voyez-vous, j'ai fouillé et retourné toutes leurs réglementations, et je vous assure que, tout d'abord, ce n'était pas pour en faire l'éloge, mais, il n'y a pas à le nier, ils ont tout prévu.

— Encore un service public ? demandai-je.

— Non ! Coopération particulière. Un directeur qui répond de l'impôt et ensuite application de l'article...

— Bien, bien, merci ! je lirai le *contrat social* en question ; à qui appartient l'édifice ?

— L'*emphytéose* est au nom du directeur, la commune la lui a concédée.

— Pour rien ?

— Tiens, parbleu ! un théâtre ça se concède au concours, et non pas à l'argent.

— Mais il faut avoir de l'argent pour exploiter un théâtre.

— Oui certes ! Aussi quand on n'en a pas on s'en procure.

— Tiens ! tiens ! Où ça?

— A la Banque de France.

— Ah ! fis-je, la Banque de France a été conservée ?

— *Banque de l'État*, très cher, service public par excellence. Crédit gratuit.

— Crédit gratuit? Ah ! la rengaine d'autrefois!

— Oui! rengaine, tant qu'il y avait capitalisme; mais vous allez voir et vous vous y reconnaîtrez bien vite.

— Je vous écoute.

— Il y a deux façons de réunir des fonds : ou s'adresser à la Banque, ou former une société, une association plutôt; mais comme, même dans ce cas, c'est indirectement encore la Banque qui fournit, il vaut autant simplifier mon explication.

— Oh oui ! simplifiez.

— Donc, vous avez en mains une emphytéose, agricole ou industrielle.

— Bien.

— Vous allez à la banque.

— Et?

— Et vous lui demandez la somme dont vous avez besoin.

— Voilà tout?

— Elle prend connaissance de votre titre, elle s'enquiert de votre travail passé ; elle évalue à son tour ce dont vous pouvez avoir besoin : il est rare que, sur ce point, il y ait un désaccord, et elle vous verse l'argent nécessaire, contre votre billet.

— Sans intérêt?

— Sans intérêt. Une commission une fois versée,

une commission calculée sur l'unité des frais généraux ramenés à 100 francs et résultant de la moyenne des trois années précédentes.

— Et la date du remboursement?

— L'emprunteur la fixe lui-même; mais par exemple, s'il ne rend pas... il peut se fouiller pour une autre fois.

— On ne le poursuit pas?

— Pas du tout.

— Dites donc? voilà encore une exportation d'or, si le monsieur est indélicat et s'il file à l'étranger?

— D'abord, je ne vous ai pas dit qu'on lui donnât de l'or.

— Ah!

— On lui donne, suivant les cas, des bons d'impôt, de l'argent ou des billets de banque.

— Des billets de banque?

— Oui, les billets de banque représentent l'or qui est dans les caisses pour les besoins du commerce extérieur; mais afin de ne pas réduire trop la circulation, on l'a remplacé par des billets. Vous pouvez déposer de l'or, on vous donnera des billets; mais s'il s'agit de faire l'opération contraire, la banque vous demandera simplement de la mettre en mesure de faire le paiement elle-même.

Elle le fait et vous remet l'acquit, quand, en réalité, il s'est agi d'un paiement commercial extérieur.

— Si non?

— Si non... la question est vidée d'avance, puisqu'il n'y avait pas de paiement commercial sérieux.

D'ailleurs il est rare que l'on essaye une pareille fraude. La banque est devenue le premier établis-

sement de *change* du monde entier, le papier de commerce est entre ses mains; elle reçoit l'impôt et paie les dépenses nationales, régionales, communales, car elle a des succursales partout. Son principal souci est d'assurer le *retour de l'or* qu'elle a dû laisser sortir régulièrement; vous avez dû, en arrivant...

— Oui, j'ai eu affaire à un changeur.

— C'est un service de la banque.

— Très curieuse, cette organisation du crédit gratuit; la banque a dû être assaillie de demandes?

— Naturellement, mais qu'est-ce que cela pouvait bien lui faire! Ce qu'elle a prêté l'a été *pour être dépensé*, or, cela suffit; elle est certaine de voir revenir sa monnaie, d'une façon ou d'une autre, puisque cette monnaie n'a pas cours à l'étranger. Il ne reste, de son opération, que le *passage* d'une somme de sa caisse dans les mains de l'emprunteur; ce passage a laissé une trace : le billet qui contient une promesse.

Quant à la monnaie, elle circule; en circulant elle représente des échanges, en représentant des échanges elle représente des productions et des consommations; et là seulement est sa véritable valeur.

Vous demanderiez un million à la *banque*, pour thésauriser, vous ne le pourriez pas! parce que vous devez indiquer l'emploi de votre emprunt; et puis, quand même, cela ne vous servirait à rien! Car, de deux choses l'une : ou vous produirez, et alors vous échangerez; ou vous ne produirez pas, mais vous consommerez pour vivre et alors vous dépenserez. Seulement ceci n'a qu'un temps, et vous ne pouvez pas recommencer deux fois.

Or, dans les deux cas, la monnaie aura été remise en circulation, plus ou moins vite; et du moment qu'elle aura circulé, elle aura repassé à la banque, cela est absolument certain, tout en avivant les échanges pendant le cours de son voyage de mains en mains.

— C'est très neuf, ce que vous me dites là.

— Parbleu, c'est la conséquence inéluctable de la suppression de l'*intérêt*. Et puis, qu'est-ce qui préoccupait le particulier prêteur *honnête?*

— C'est, répondis-je, l'incertitude de pouvoir remplacer, pour ses besoins, la somme dont il disposait sur le moment.

— Juste! Et c'est pourquoi il prenait des assurances, l'intérêt étant un remboursement partiel et successif, en vue de faire *revenir* son argent. Mais l'infamie, c'est que ce retour partiel ou total ne comptait pas comme remboursement, il l'aggravait toujours; souvent même, suivant les échéances, il le doublait! Eh bien, ce qui fait que la Banque de France peut prêter gratuitement, c'est qu'elle n'a pas à se préoccuper du retour de la somme, car elle est certaine, *elle*, que la collectivité des échanges la lui fait revenir!

— C'est très clair!

— Puisque c'est clair, entrons.

— Encore un mot : le directeur de ce théâtre, que *je suppose* n'avoir effectué ses recettes qu'en argent ou en billets de banque, n'en est pas moins tenu de payer son cube en billets d'impôt?

— Parfaitement!

— Où se procure-t-il ces billets?

— D'abord, il en reçoit journellement. Mais s'il n'en a pas assez, il en trouve à la Banque.

— Contre argent?

— Contre argent, celui qu'on vient de lui prêter même si vous voulez!

— Bah! Alors... elle crée de la monnaie?

— Nullement, parce que tout bon d'impôt, émis par l'administration nationale, correspond à une cotisation à acquitter par quelqu'un. Ainsi, tenez, moi, par exemple, je reçois mon traitement tout en bons d'impôt; mais je puis avoir besoin de monnaie étrangère, quand je vais à Odessa, par exemple, ou à Constantinople.

Eh bien, cette monnaie, je la trouve à la banque, au pair et sans commission, en échange de mon bon d'impôt.

En ce qui concerne le bon d'impôt, plus particulièrement, la banque est un vaste *Clearing-house*, destiné à faciliter, à ceux qui en ont besoin, la collecte des bons susdits.

Quand un bon entre à la banque, en acquit de l'impôt, il est oblitéré et par l'imposé et par la banque; de plus, il est *coupé en deux*, la partie qui vous reste vous sert de quittance.

— Alors, quand un bon entre à la Banque par voie d'échange contre monnaie, il reste intact?

— Parfaitement; et comme chaque commune connaît d'avance le montant des contributions qui la concernent, les succursales de la Banque savent, aussi, exactement combien d'échanges peuvent leur être proposés.

— Je comprends; les parties n'ont même pas à se chercher, elles sont sûres de se trouver à la banque.

— Naturellement; ainsi admettez que le directeur de ce théâtre ait à payer 10,000 francs d'impôt (je suppose arbitrairement un chiffre); je suppose aussi que ses recettes, soit : 100,000 francs, aient été réalisées exclusivement en bons d'impôts, cela est un hasard possible; je suppose, enfin, que ses dépenses n'aient absorbé que 70.000 francs, cube compris; il lui resterait donc 30,000 francs en *bons* que quelqu'un recherche, pour sûr.

Or, *afin de ne pas faire attendre ce quelqu'un*, le directeur a préféré, sitôt son impôt payé, porter le surplus de ses bons à la Banque; celle-ci les lui a échangés contre monnaie et celui qui a eu besoin des bons les y a trouvés le plus facilement du monde.

— C'est très clair.

— D'autant plus facilement que les impôts se paient par douzièmes, et que les bons ne valent que pour l'année dont ils portent le millésime.

— Vous n'avez plus rien à me demander?

— Non.

— Eh bien, cette fois, entrons.

. . . . . .

Une belle salle, ma foi, et une admirable organisation d'entrées, de sorties, d'accès silencieux et facile aux places, aux loges, afin de ne pas troubler le jeu des acteurs.

Je tombais en plein opéra.

La mise en scène, les décors, le chant, l'orchestre, tout révélait une administration soigneuse et savante.

La salle était comble.

Une actrice d'une beauté merveilleuse, dont une parure de diamants rehaussait l'éclat, attirait tous

les regards, ceux d'Auvertin ne la quittaient pas.

Ce côté de l'ancienne société capitaliste : le luxe de la femme au théâtre, s'empara aussitôt de ma pensée ; et, malgré mon respect pour les admirations de mon avocat-matelot, je ne pus m'empêcher de lui adresser des questions... indiscrètes...

— Des diamants, fit-il en haussant les épaules; bien sûr, elle a le moyen d'en acheter.

— C'est comme autrefois ! dis-je.

— Comment l'entendez-vous ?

— Son amant...

Auvertin se retourna vivement.

— Son amant ? ah bien non ! je vous assure.

— Qu'en savez-vous ? fis-je curieux et insinuant.

— Elle a le droit d'avoir un amant, ça c'est clair, mais elle le choisit sans céder à aucune préoccupation de luxe, ça « ne se fait plus, mon cher ! » ce marchandage ignoble n'a plus aucune raison d'être. On se plaît, on se prend... on change d'idée... on se quitte. Mais aucune saloperie d'argent ne saurait être mêlée à tout cela.

— Combien gagne donc une première chanteuse?

— Ça, c'est calculé par le Conservatoire, à raison du travail et de l'acqult, à raison surtout de l'attrait — par ce mot j'entends le *pouvoir d'attirer le public* — et de la clientèle de théâtre.

Ici, à Marseille on peut jouer facilement trente fois la même pièce : premier élément. La municipalité a fixé le tarif des places : second élément. Chaque acteur a un minimum quotidien qui est en quelque sorte son diplôme.

Sur la recette le directeur prélève les frais, le mi-

nimum de provision versé aux acteurs, et le montant de l'impôt..

Sur ce qui reste il prélève le cinquième, les quatre cinquièmes restant sont répartis entre les coopérateurs au prorata de leur travail effectif et du montant de leur minimum personnel établi par le brevet du Conservatoire.

Vous ne serez donc pas surpris quand je vous dirai que mademoiselle Lucia B. gagne soixante ou quatre-vingt mille francs par an.

— Et la retraite? se règle-t-elle, comme pour vous, sur la moyenne des cinq dernières années ?

— Non. Car ici les dépenses nécessitées par le *genre du travail lui-même* dépassent de beaucoup celles qui seraient possibles dans la vie ordinaire ; la retraite est donc uniformément établie à 6,000 francs par an.

— A soixante-cinq ans ?

— Pour les hommes. Cinquante-cinq ans pour les femmes.

— Ainsi, murmurai-je, moralité dans la vie, liberté dans les sentiments, et repos assuré dans la vieillesse !

— Et l'épanouissement du talent, le culte de l'art; vous irez à Paris? n'est-ce pas?

— Certes !

— Eh bien, vous verrez ce que l'on a fait pour les peintres.

Là-dessus, et comme je devinais qu'Auvertin avait quelque désir de contempler de plus près les diamants de mademoiselle Lucia, je prétextai la fatigue de ma journée d'études et d'enquêtes et je l'abandonnai à ses admirations passionnées.

Une nuit aussi belle que la journée avait été radieuse m'invitait au noctambulisme.

Je cédai presque sans résistance ; au hasard, je marchai devant moi, ce qui, tout d'abord, eut pour résultat de me mettre en face de l'hôtel du Centre.

La Canebière était ruisselante de clartés électriques, les cafés bruyants et combles.

Voyant cette tranquillité dans la joie et le bruit, je ne pus m'empêcher de songer que je n'avais pas encore aperçu l'ombre du gouvernement.

Les « services de circulation » avaient un *bâton noir* à la main et un simple brassard ; leur uniforme dépourvu de galon ne comportait aucune arme. Ils étaient polis, remplis de sollicitude pour les « distractions » des passants, et veillaient surtout à prévenir les accidents.

Lentement je remontai vers la rue Saint-Ferréol, où j'entrai aussitôt, me souvenant qu'à son extrémité, jadis, il y avait la Préfecture.

J'allais donc voir la maison du Gouvernement.

La Préfecture était bien là. Visiblement raccommodée, comme pour attester qu'elle avait subi un rude assaut revolutionnaire.

Comme partout, malgré la nuit, les incandescences électriques brillaient superbement.

A leur lumière je lus sur le fronton, au-dessus de la grande porte :

COMMISSION DE STATISTIQUE

de la

7e région.

La porte était ouverte, un homme veillait. Un

transparent lumineux se détachait à ma gauche et contenait ces mots :

Section de l'hygiène.

— Vous desirez quelque chose? me dit le surveillant nocturne.

— Un simple renseignement, si vous voulez bien me le donner.

— A votre disposition, monsieur.

— Est-ce un hôpital ici ?

— Un hôpital ? Oh non ! fit-il d'un ton singulier, c'est la Section centrale d'hygiène.

— Ah !

— Service central des médecins de nuit.

— Ah !

— Vous êtes étranger, monsieur ?

Rien ne m'horripilait davantage que de m'entendre, à chaque instant, qualifier d'étranger. Cela seul suffisait à me clore la bouche et à renfoncer dans ma gorge les interrogations.

Heureusement, et comme pour m'épargner l'humiliation de décliner ma nationalité et, avec elle, d'accuser mon ignorance, bruyamment, une sonnerie retentit.

L'homme accourut au téléphone, écouta, répondit.

Puis, prenant un autre appareil, il pressa un bouton, et écouta.

On répondit sans doute, et je l'entendis articuler à son tour sur l'appareil :

— Rue Curiol, 106, madame Romain, un malade pressé.

Ayant terminé, il revint vers moi.

— Je ne sais pas ce qu'ils ont, cette nuit, fit-il, mais voilà le troisième malade en péril, depuis trois heures que j'ai pris mon service.

— Ah! c'est donc comme autrefois pour les services d'incendie.

— Bien mieux, monsieur. Le service médical est organisé par la commune; il y a chaque nuit 50 médecins de service. Dès qu'une maladie se déclare, quelqu'un de la famille téléphone (et chaque maison en possède un) pour prévenir le service central.

— Comment! chaque maison a un téléphone!

— Oui, monsieur.

— Cela a dû couter cher à la commune.

— Oh monsieur! pas du tout! Les moyens de communication, et, en général, tous les travaux d'intérêt collectif sont aux frais de la nation entière. Pour le téléphone de Marseille on a dépensé, je crois, 60 millions ; répartissez cette dépense sur les 20 milliards de mètres cubes bâtis qui étaient le total du cube français, au moment des travaux, et vous verrez que cela a coûté précisément 3 millièmes de franc par mètre cube de cotisation, unité moyenne.

Cela a été l'affaire d'une année, personne ne s'en est aperçu, et l'année suivante le budget a été dégrevé des 60 millions téléphoniques.

— J'ai compris, je vous demande pardon de vous avoir interrompu. Voilà donc le service central prévenu qu'au n° 106 de la rue Curiol un malade a besoin d'un médecin.

— Eh bien, comme le service central a, tous les jours, la liste des médecins de service, de jour et de

nuit, et comme ceux-ci sont répartis par quartiers, nous prévenons celui qui demeure le plus près du malade... et voilà...

— Alors les hôpitaux?

— Ah bien oui! les hôpitaux! on en a heureusement fini avec ce préjugé imbécile, et, du même coup, avec les querelles éternelles de la laïcisation.

— Tiens? comment cela?

— D'abord les hôpitaux, cela a été reconnu, étaient de grossières erreurs scientifiques. Je vous demande un peu! cette idée! d'aller accumuler, dans un même centre, tous les foyers pestilentiels. Voyez-vous, monsieur, les hôpitaux étaient une invention du *sale capital!* Les médecins qui étaient de *sacrés capitalistes* ne voulaient pas se déranger pour ceux qui n'avaient pas le moyen de payer ; alors on a créé un service officiel contrôlable et payé, et ce qu'on a trompé le public avec les sacrées histoires d'hôpitaux! ce n'est rien de le dire; j'en sais quelque chose, je suis un ancien économe de l'hôpital Saint-Louis.

— Ah... je comprends maintenant l'humour particulière qui perce dans vos souvenirs. Continuez... Vous m'intéressez vivement.

— Je vous remercie, monsieur, me dit-il.

Et mon interlocuteur continua :

— Donc, plus d'hôpitaux; on est soigné chez soi; et comme, plus nous allons, plus chaque maison arrive à ne contenir qu'une seule famille, tout ce qui pourrait être compliqué par la contagion est désormais écarté.

— Pardon! et la contagion dans la famille même?

— Ah ça! monsieur, reprit-il vivement, voudriez-

vous me dire quel principe pourrait exiger que la contagion fût réservée à des malades assemblés par le hasard, plutôt qu'à des malades unis entre eux par les liens de la nature?

— Le fait est... murmurai-je.

— Et puis, continua-t-il en s'animant, est-ce que l'isolement n'est pas mieux obtenu dans la maison particulière? Est-ce que les soins n'y sont pas plus tendrement dévoués? Est-ce que le médecin, qui a son parcours gratuit sur tous les transports, n'est pas plus utilement appelé en cas de danger qu'à l'hôpital, où, les heures de la visite passées, chacun tire de son côté, malgré l'apparente permanence que l'on prétendait jadis avoir imposée?

— Alors, les infirmiers, les infirmières, les sœurs?...

— Tout cela existe en corporations, monsieur; les familles choisissent ce qui leur convient, même au cas où le médecin impose au malade un gardien qui, pour remplir ce rôle, doit posséder des connaissances spéciales; mais nous avons des congrégations d'infirmiers et d'infirmières, comme nous avons des corporations d'infirmières et d'infirmiers. Seulement, celles-ci tendent de plus en plus à se dissoudre. Nos journaux, et l'opinion publique avec eux, prétendent que la femme doit se marier et faire des enfants; que, dès lors, son temps doit appartenir d'abord à ses enfants et à son mari, dont elle est l'infirmière naturelle. La même raison s'applique aux pères de famille. Or, comme les corporations laïques ne recevaient que des célibataires, comme le célibat est une condition anti-naturelle, comme c'est déjà bien assez que la folie religieuse

soustraye chaque année des jeunes hommes et des jeunes vierges aux fonctions de la reproduction humaine, l'opinion publique et les journaux ont déclaré qu'il ne fallait pas encourager laïquement un abus dont, religieusement, on avait constaté la dangereuse gravité; qu'il fallait, enfin, que l'abus religieux, puisqu'il était toléré, eût une compensation sociale.

— De sorte que les familles?...

— Les familles, quelle que soit leur religion, préfèrent puiser dans les congrégations infirmières... mais cela seulement en cas de nécessité absolue, les membres de la famille se considérant comme les infirmiers naturels de leur malade.

— Et ceux qui n'ont pas de famille?... car enfin il y en a, n'est-ce pas?

— Non, monsieur; car ceux qui n'ont pas de famille ont toujours la famille communale, et celle-ci, après avoir consulté le malade, obéit toujours à ses désirs.

— Ainsi, répliquai-je, plus d'hôpitaux, plus d'hospices...

— Pardon. Les fous, les orphelins, tous ceux, en un mot, qui sont incapables au sens vrai du mot, pour absence d'intelligence ou de discernement, vivent dans ce que vous appelez des hospices, et que nous nommons la *communauté hospitalière*, aux frais de *la nation*.

— Mais les vieillards infirmes qui sont sans famille et sans moyens d'existence... les pauvres, en un mot?...

— Dans trois ou quatre ans, il n'y aura plus de pauvres en France. Nous liquidons, ou plutôt la na-

ture liquide pour nous l'héritage que nous a laissé l'ancienne organisation bourgeoise; mais, en dehors de ce stock, — ne prenez pas ce mot en mauvaise part, — il n'est plus possible de voir le paupérisme se reconstituer, puisque tout travail est inséparable de la pleine satisfaction des besoins; puisque toute invalidité, avant, pendant ou après la période de travail, est pourvue d'une retraite proportionnelle, qui permet au retraité de vivre chez lui; puisque, enfin, tout *paresseux valide* est expulsé comme parasite.

— Et les isolés devenus invalides acceptent volontiers la solitude de la maison seule?

— Le plus ordinairement, ils se groupent par quatre ou cinq dans de petites maisons, et se créent ainsi une petite communauté qui leur remplace la famille. Voyez-vous, monsieur, le comité d'hygiène a répudié systématiquement toutes les agglomérations de plus de quinze à vingt personnes.

— Alors, les couvents?...

— Les grandes constructions anciennes ont, assez généralement, été remplacées par de nombreuses petites maisons entourées de hautes murailles, voilà tout... Et comme les propriétaires, les vautours de jadis, ne sont plus les maîtres de rançonner les locataires ou les acheteurs de maisons, on est passé, très facilement, des anciennes habitudes aux nouvelles, sans avoir à payer aucune rançon au capital désormais privé de toutes ses dents.

— C'est parfait. Je vois que ce qui domine tout, dans l'organisation nouvelle, c'est le souci de l'hygiène.

— Certes! On nous enseigne même, dans nos cours, que le véritable capital d'une nation, c'est le

nombre de ses habitants; et que sa véritable richesse c'est, outre la conservation et la prolongation de la vie, celle de la période de leur validité travailleuse. Dans vingt ans, nous dit-on, l'amélioration de la validité sera telle, en France, que le coût des pensions de retraite et celui de ses invalidités accidentelles ou naturelles pourra être réduit de plus d'un tiers.

— Alors, on a créé un ministère de l'hygiène?

— Un ministère! des ministres! Monsieur, pour quoi faire? pour fabriquer des poseurs, comme jadis? Allons donc! L'administration nationale a une commission d'hygiène, voilà tout.

— Donc, un *service public* de l'hygiène.

— Comme vous dites, monsieur. Oh! le médecin! C'est le poste le plus glorieux! c'est la position la plus belle! Et si je réussis au concours!... achevat-il, en soulignant sa pensée par un geste enthousiaste.

— Un concours désigne donc les médecins? demandai-je.

— Pas précisément. La commune choisit parmi les élus du concours. Elle choisit, c'est-à-dire elle fait voter les habitants.

— Ah!

— Oui, monsieur. Dans le rôle du médecin, il y a deux choses : la science et le caractère. La science, le concours la sanctionne; le caractère, le peuple le juge.

— Et c'est la commune qui paie, alors?

— C'est la nation, monsieur. L'intérêt national est, là, de premier ordre.

— Elle paie bien, je suppose.

— Oh ! pour ça oui, les médecins ont la triple journée comme unité de travail.

— Ah oui, trois fois les *trois trois*.

— Cela fait presque 10 francs plus les heures supplémentaires, parce que les malades ne peuvent s'engager à être guéris à jour et à heure fixe, plus une prime proportionnée à l'unité pour chaque guérison, et enfin une retraite à 68 ans.

— Calculée sur la moyenne des cinq dernières années.

— C'est cela, monsieur.

— Comment se calculent les heures supplémentaires ?

— La journée normale contient 7 heures, l'année contient 300 journées, chaque heure supplémentaire vaut 1/7 de la journée : art. 2, titre IV.

— Règlement n° 3, dis-je au hasard...

— C'est cela même, monsieur.

— Je vous remercie.

Et tout fier d'avoir, une fois, au moins, évité d'étaler mon ignorance, je me hâtai de retourner à l'hôtel.

Là... seul dans le silence de la nuit, je récapitulais ma journée, l'œil vague et la pensée recueillie, quand j'aperçus tout à coup un papier qu'on avait déposé sur ma table.

C'était le bulletin de mes premières dépenses à l'hôtel, avec cette indication qui lui retirait tout caractère de méfiance dont, tout d'abord, je m'étais senti froissé :

A conserver pour contrôler au départ

« la régularité du service ».

« MM. les voyageurs sont priés de vérifier chaque jour l'exactitude des notes qui leur sont remises, et de formuler immédiatement leurs réclamations s'il y a lieu ».

J'avais compris.

Les équipes de service de succédaient régulièrement, tandis que les voyageurs pouvaient irrégulièrement prolonger leur séjour.

Les explications du chef des garçons m'avaient fait nettement apparaître la nécessité des notes quotidiennes.

Lui-même serait absent demain, puisque demain je devais aller chez lui ; or, c'était lui qui dressait les *notes* en question, ainsi qu'en témoignait son *visa*.

Une autre réflexion moins gaie surgit pour moi de cet incident :

Mes ressources s'épuiseraient rapidement si je continuais le même genre de vie.

Il fallait donc chercher du travail.

Lequel ?

. . . . . .

. . . . . .

Je m'endormis au cours de cette difficile enquête !

VII

Le lendemain matin, vers sept heures, je me trouvais, le nez en l'air, devant une immense toile remplie de noms et de chiffres.

J'étais dans la grande salle de la gare de départ pour Lyon, Paris et stations.

Sur un panneau au-dessus de l'horloge, j'avais vu étinceler, en lettres dorées, ces mots :

Service public des voies ferrées.
7e région.

Sur le fond jaune de la grande toile, apparaissait nettement en noir, le nom de toutes les stations de la région.

Une toile plus grande, à fond vert, contenait toutes les stations des régions environnantes, la 6e et la 8e.

Enfin, une troisième toile à fond rouge indiquait les stations frontières et, à côté, sur une dimension plus réduite, la nomenclature des principales stations des autres régions françaises.

Un nom, un chiffre : la distance kilométrique prise

à vol d'oiseau, du point de départ au lieu de destination.

Mais quand on voulait obtenir les distances entre les diverses localités de l'intérieur, il fallait se reporter à une carte spéciale où des lignes s'entrecroisant sans confusion, grâce à un ingénieux système de coloration et de pointillages, indiquaient avec précision le nombre de *zones* de gare à gare.

La zone était de 10 kilomètres et correspondait à une unité de prix.

Pour la même région l'unité de prix devait être multipliée par le nombre des zones, jusqu'à 10 zones.

Au-dessus de 10, le nombre des zones devait être réduit de 2, avant de servir de multiplicateur.

Ainsi, 11 zones donnent un multiplicateur : $11 - 2 = 9$, et ainsi de suite.

D'une région à l'autre, l'unité de prix devait être multipliée par le nombre des zones jusqu'à dix. Au-delà le nombre des zones devait être diminué de 3. Ainsi $11 - 3 = 8$.

Par suite, plus on allait loin, plus le multiplicateur décroissait.

Je compris alors les mentions suivantes mises en vedette sur un grand tableau :

Tarif régional.

Multiplicateur $10 + n - 2$.

Voyageurs.	Marchandises.	P. V.
—	—	—
(Unité).	(Tonne spécifique).	
50 centimes.	6 centimes.	10 tonnes.
—	5 —	au-dessus.

Tarif extra-régional.

Multiplicateur $10 + n - 3$.

Voyageurs.	Marchandises.	P. V.
(Unité).	(Tonne spécifique).	
30 centimes.	4 centimes	10 tonnes.
—	3 —	au-dessus.

— P. V., petite vitesse ; mais, dis-je en m'adressant à l'un des agents, qu'est-ce que c'est que la tonne spécifique ?

— C'est le poids d'un mètre cube d'eau distillée à 4 degrés, monsieur, ou mille kilos ou une tonne étalon, base du tarif.

— Comment calcule-t-on, je vous prie ?

— Cela dépend, monsieur, que voulez-vous expédier ?

— Une barrique d'huile d'olive.

— Contenance ?

— Dix hectolitres.

— Donc, poids, tare déduite, 915 kilos, le barème nous donnerait le résultat de l'opération suivante :

$$\frac{4 \times 915}{1000} = 3,66.$$

donc 3 centimes 66 pour les 10 hectolitres et par zone. Nous avons à vol d'oiseau 76 zones de Marseille à Paris, moins *trois* (tarif extra régional) 73 zones ; soit $3,66 \times 73 = 2$ fr. 67.

Vous paierez donc 2 fr. 67 pour envoyer 10 hectolitres d'huile à Paris.

— C'est à peu près ce que je payais autrefois pour expédier 10 kilogrammes.

— Vous ne m'étonnez pas.

— Je vous remercie, monsieur, dis-je au complaisant agent, maintenant il s'agit pour moi d'aller au *pas des lanciers*.

— Dix-huit kilomètres un *franc ;* la deuxième zone commencée est due tout entière. Ah ! je vous demande pardon, monsieur...

En disant ces mots, l'agent m'avait salué, et, comme si quelqu'un placé derrière moi l'eût appelé, il me dépassa et disparut.

Je me retournai, curieux de connaître le motif de sa brusque retraite et ne pus retenir une exclamation à laquelle, au même instant, une autre répondit :

— Le capitaine!

— Mon passager!

C'était, en effet, le capitaine du paquebot qui m'avait ramené en France.

— Et où allez-vous donc ainsi, mon cher voyageur?

— Au *Pas des Lanciers*,capitaine.

— Et moi, un peu plus haut, à *Vitrolles*.

— Nous ferons route ensemble, capitaine, si vous voulez!

— Très volontiers, mais permettez-moi de vous présenter mon neveu.

Son neveu, c'était le bienveillant agent avec lequel j'avais lié conversation.

— Je vous ai dérangé? reprit le capitaine.

— Ma foi, répondis-je, j'étais en train d'apprendre

comment on avait réorganisé le service des chemins de fer.

— Hé bien! je continuerai, en route, la conversation que vous avez commencée avec ce luron-là... un particulier qui a préféré le quai de la Gare au quai de la Joliette.

— Mais, mon cher oncle... tout dépend...

— Tout dépend des goûts! Tu me l'as assez répété: il veut arriver, ce brigand-là, ni plus ni moins, à être directeur de l'exploitation.

— Hé! hé! reprit le jeune homme, en travaillant bien... on peut espérer; savez-vous, mon oncle, que cette année nous avons dix-sept agents atteints par la limite d'âge?

— Ah! diable! Allons, tant mieux, mon garçon!

A ce moment une cloche retentit.

C'était celle du train qui devait nous emmener.

— Dis donc, garçon, je vais voir ton père!

— Dites-lui que j'irai la semaine prochaine.

— Ta huitaine de repos? hein!

— Oui, mon oncle.

— C'est bien. Adieu!

Quelques minutes après, nous roulions vers le *Pas des Lanciers*.

La révolution sociale, dont j'avais déjà mesuré l'étonnante envergure, n'avait pas plus respecté le matériel des chemins de fer que les vieux préjugés capitalistes et bourgeois.

Tout était nouveau dans l'agencement des trains.

Les wagons spacieux et confortables communiquaient tous, entre eux, par une plate-forme extérieure permettant de circuler autour des salons de repos qui formaient une sorte de massif central.

Le long de la plate-forme était une sorte de balustrade; mais au moment du départ elle semblait avoir été rabattue sur le quai, et c'était en gravissant les trois marches dont, alors, elle m'était apparue composée, que j'avais eu accès sur la plate-forme.

Au coup de sifflet, l'escalier s'était relevé en se *détendant*, et c'était lui qui, maintenant, servait de parapet, pendant la marche du train.

Ce système très simple facilitait beaucoup le chargement et le déchargement des voitures, chacun se trouvant à même de descendre, puisque, par le seul rabattement d'une sorte de grille, un escalier se trouvait développé sur toute la longueur du wagon.

Quant aux salons, aux sièges; quant aux cabines particulières, que l'on pouvait obtenir avec un léger supplément de prix, c'étaient de véritables chefs-d'œuvre de confortable et de bon goût.

— Hein! fit le capitaine, qui jouissait, en amateur, de mes incessantes stupéfactions, hein! ça vaut un peu mieux que vos vieilles voitures du P.L.M. d'autrefois!

Et aussitôt, comme il l'avait fait, tantôt dans sa cabine, tantôt sur le pont du transport n° 12,490, l'aimable capitaine me raconta les transformations merveilleuses du régime des chemins de fer.

— Ici, me dit-il, ce n'est pas l'Etat qui administre directement. Ce sont dix-huit compagnies gérantes.

— Des actionnaires? interrompis-je.

— Oh! non... Rassurez-vous, pas d'actionnaires! seulement, voici: les Français ont tellement été habitués à abuser du galon, que le seul fait d'être *fonctionnaire* « du gour'n'ment, mossieu! » faisait d'eux les plus insupportables agents que l'on ait pu rêver.

— Pardon, interrompis-je encore ; pardon, capitaine, mais sur les bateaux...

— Oh ! mon cher, entre les habitudes de la marine et celles de l'employé *civil* du « gour'n'ment », il y a toujours eu tout un monde. Nous autres, marins, qui passons notre vie à 1m50 de la mort, — l'épaisseur de la cale et du blindage à peu près — nous avons toujours eu des procédés envers nos passagers. Ceux-ci étaient des hôtes, nos marchandises des trésors... mais rappelez-vous donc les agents de l'octroi, ceux de l'état-civil et les garçons de ministère...

— Et les sergents de ville !

— Je les oubliais ! Hé bien ! Avez-vous jamais rien vu de plus insolent, quand ils sont dans l'exercice de leurs fonctions ?

— Et de plus plat quand ils sont devant leurs supérieurs ? ajoutai-je.

— Justement ! voilà ce qui a empêché l'administration nationale de diriger directement le grand service des voies ferrées. Mais n'allez pas croire que les compagnies soient des capitalistes et des propriétaires ? Oh ! non !

Elles sont simplement des collectivités *responsables :* 1° envers l'administration, de la perception de l'impôt ; 2° envers les clients de la régularité du service.

Afin d'éviter les procès, les discussions, les chicanes toujours à craindre, en dépit de notre magistrature élue, en dépit de la suppression des huissiers, des avoués et des avocats, l'administration s'est réservé le droit de révoquer les gérants, lorsque un certain nombre de fautes de service lui

ont été révélées par les plaintes du public et formulées par les journaux.

— Et les journaux les insèrent ?

— Ils seraient déshonorés si la réclamation de n'importe quel voyageur ou client ne paraissait pas dans les vingt-quatre heures de son envoi.

— Diable ! et la compagnie ne...

— Ne les achète pas ! Oh non ! parce que la chose est devenue impossible... Vous pourrez peut-être vous en rendre compte quand vous étudierez le fonctionnement du journalisme.

— Vous m'émerveillez...

— Bref, les compagnies gérantes sont responsables de la région qu'elles administrent, au triple point de vue : 1° du bon entretien de la voie ; 2° de la régularité du service des trains ; 3° des accidents de toute nature.

— Et en échange de cette responsabilité ?

— Elles sont soumises à l'article 6 du règlement...

— Qui dit?

— Ah ! ma foi, vous le lirez.

Je regrettai, à part moi, mon ami Auvertin.

— Tout ce que je puis vous dire, reprit le capitaine, c'est que, comme service d'intérêt national, elles ne subissent qu'une demi-cotation de la contribution terrienne, laquelle en outre ne figure que comme une sorte d'apport, parce que la nation ne saurait se payer d'impôt à elle-même.

— Juste.

— Les recettes de dix-huit régions sont centralisées entre les mains de l'administration nationale, qui répartit ensuite les indemnités de gérance entre

chacune des compagnies, au prorata de leur activité kilométrique régionale.

— Diable, mais voilà une centralisation qui doit bien compliquer les comptes !

— Mais non ! Grâce à la Banque de France.

— Ah ! elle intervient ?

— Ici comme partout, puisqu'elle est le réservoir commun, la bourse commune de la nation.

— Oui, oui. Je connais son fonctionnement de change et d'impôt.

— Eh bien, vous devez me comprendre, alors ?

— Parfaitement.

— Je continue. Vous avez quelque notion, je suppose, de ce que sont les tarifs.

— Oui. C'est justement de quoi nous parlions tout à l'heure avec votre neveu, mais il ne m'a rien généralisé.

— Bien. Alors je vais généraliser : Quelles que soient les recettes du trafic, il y a des dépenses qui sont invariables ; outre celles que l'on connaît d'avance, par la longue expérience du passé, et qui concernent les travaux de réfection et d'entretien, il y a le personnel... qui a été plus que doublé.

— Avec le système des équipes se relayant, je sais cela.

— Or, ce personnel a des besoins de vivre, qui sont irréductibles et ont donné lieu au minimum de provision prescrit par notre contrat social, règlement n°...

— Passez, passez, je le lirai.

— Donc, il y a un minimum de dépenses au-dessous duquel il est impossible de descendre.

Le barême fondamental des tarifs de transports a été calculé sur ce minimum ; si, par malheur, les recettes ne le couvraient pas, c'est l'impôt qui comblerait le déficit ; quelques centimes à ajouter provisoirement à la contribution terrienne, et le tour serait joué.

— Très bien.

— Mais c'est là une hypothèse irréalisable en fait. Quoiqu'il en soit, vous comprenez, aisément, que les dépenses, qui sont les *frais généraux*, étant réparties kilométriquement, diminuent : 1° avec l'extension des réseaux, 2° avec l'accroissement du trafic.

Or il ne serait pas juste que les compagnies gérantes absorbassent cette plus-value, au préjudice du public. C'est pourquoi les tarifs sont variables.

— Ah !

— Le barême a été calculé pour cinq ans, au bout desquels si les accroissements du trafic ont créé une plus-value, dont la limite a été fixée à l'avance, les tarifs sont immédiatement réduits pour la période suivante de cinq années ; et, de même, les traités de gérance ne sont consentis que pour cinq années.

— Est-ce qu'il a déjà été nécessaire de réduire les tarifs ? demandai-je.

— Oui-dà ! ne serait-ce qu'au fur et à mesure de l'extinction de la dette autrefois contractée envers les obligataires.

— Amortie par les remboursements annuels, et par les décès, n'est-ce pas ?

— Justement ! mais même en dehors de cet amor-

tissement automatique, le simple accroissement du trafic aurait suffi.

— Est-ce croyable ?

— Tenez : vous êtes assez calculateur, je suppose, pour comprendre que, sans toucher aux tarifs par zone, il soit possible, utile, même, de posséder un étalon de la recette kilométrique annuelle, c'est-à-dire de diviser le total général des recettes brutes par le total général de kilomètres exploités.

— Parfaitement.

— Eh bien, les anciens tarifs revisés, il y a deux ans, avaient donné 50,000 francs de recette brute kilométrique annuelle.

— Et les nouveaux ?

— Les nouveaux produisent actuellement 103,000 francs, avec 4,000 kilomètres de plus livrés à l'exploitation.

— Oh !

— Cela vous étonne ?

— Oui.

— Mais regardez donc autour de vous ! Je m'en veux vraiment de vous avoir à ce point absorbé.

En me disant ces mots, le capitaine étendait sa main vers les bords de la route que nous parcourions.

Je demeurai stupéfait :

Tout le long de la quadruple rangée de rails, à environ 100 mètres soit des talus, soit des barrages à niveau, je voyais se succéder sans relâche des maisons et des jardins, une véritable rue ! Là où jadis, je me le rappelais bien ! à peine une habitation se dressait tous les 8 à 10 kilomètres, et encore ! et encore !

— Regardez, reprit le capitaine, en me penchant avec lui, sur la balustrade, voyez-vous, là-bas, ce poteau recourbé, et le plateau qui se balance ?

— Oui ! hé bien ?...

— Regardez, maintenant, la contre-partie de ce poteau à la queue de notre train...

— Oui, fis-je, on dirait un enclanchement préparé.

— C'est la poste : chargement et déchargement automatique, il y en a ainsi tout le long de la route, 10 kilomètres par 10 kilomètres.

— Tenez ! tenez ! fis-je, tout à coup.

Au même moment un bruit sec se faisait entendre.

Le paquet que j'avais vu, en avant, venait d'être enlevé ; alors, passant rapidement de l'autre côté du wagon, j'arrivai à temps pour apercevoir un homme en train de décrocher un autre paquet, qu'en s'éloignant le dernier wagon avait laissé accroché.

Simultanément donc, à droite et à gauche, il y avait eu enlèvement d'une part, dépôt de l'autre.

— Notre train n'est pas un train de marchandises, reprit le capitaine, mais, pour les approvisionnements, il y a un système absolument semblable ; ne vous étonnez donc pas de la multiplication des transports.

Il était clair, continua-t-il, que les populations rurales se masseraient en foule le long des voies ferrées, du moment que les propriétaires du sol ne pourraient plus exiger des sommes invraisemblables sous prétexte d'expropriation. Aussi la culture se multiplie-t-elle, d'une façon étourdissante ; la quasi-gratuité du transport des engrais fabrique les terres là où le caillou dominait, et les canaux et les

travaux d'irrigation... Je n'en finirais pas!... si je voulais tout énumérer.

— C'est logique; oui, répétai-je, c'est très logique! Donnez-moi une idée de ce qu'est le trafic spécial de la 7e région que nous sommes en train de parcourir.

— La 7e région? reprit le capitaine, a 1,285 kilomètres de réseau, et a réalisé l'année passée des recettes brutes s'élevant à environ 190,000 francs le kilomètre.

— Diable! Votre neveu a dû toucher une jolie répartition, alors.

— Ma foi, oui! Et souvenez-vous que l'ancien personnel a été plus que doublé; que les équipes se sont entendues de telle sorte qu'en somme chaque agent travaille un tiers de moins et gagne la moitié plus.

— Conséquence du retour à la masse de l'ancien prélèvement attribué aux actionnaires et aux administrateurs? remarquai-je.

— C'est cela même.

— Un dernier mot, capitaine, car voici le tunnel de la Nerthe et je vais être obligé de vous quitter dès que nous en sortirons : comment se recrutent les compagnies?

— Comme les médecins; un concours qui établit les capacités, ouvre la porte aux candidatures; le suffrage régional désigne ensuite les gérants.

— Combien de gérants?

— 90 par région; en tout, 1,620 personnes.

— Pourquoi le mot compagnie?

— Pour exprimer la solidarité spéciale des 90 gérants.

— A combien s'élève leur minimum provisionnel?

— Au même taux que pour les médecins.

— Les répartitions?

— Fixées à 3 pour 100 des recettes, après versement de l'impôt.

— C'est peu! dites donc?

— Peu? Ça leur a fait, l'an passé, plus de 60,000 francs par tête.

— Bigre! et quelle autorité sur le personnel?

— Celle du travail nécessaire, pas plus; car c'est le personnel qui élit à tous les postes, et parmi les diplômés, bien entendu, choisit ses inspecteurs, ses chefs de gare, ses aiguilleurs, jusqu'à ses simples chefs d'équipe.

Sur ce dernier mot, un flot de lumière inonda notre salon.

Nous arrivions au *Pas des Lanciers*.

Je serrai la main de l'excellent capitaine qui venait de me faire un véritable cours de chemin de fer, et je le priai de me voir, à l'*Hôtel du Centre*, avant mon départ pour la région du nord...

— Faites mieux, m'interrompit-il; si vous êtes libre, venez donc demain à Vitrolles, c'est à deux pas d'ici.

Ce disant, il me donna sa carte; je lui promis ma visite, et quittai le wagon.

VIII

Rien de gracieux comme l'aspect du *Pas des Lanciers* souriant dans la verdure de ses collines, en pente douce, autrefois désertes, aujourd'hui peuplées de jolies maisons, étageant leurs façades blanches et leurs toitures rouges allumées et joyeuses, sous les rayons du soleil provençal, puis, dégringolant en masses dans le vallon où vient mourir doucement un petit col de la chaîne de Vitrolles.

Je n'avais pas fait cent pas, hors de la gare, en relisant la carte du chef des garçons de l'*Hôtel du Centre*, où étaient écrits ces mots :

Charles Roustan

27, *Chemin du Col*, 27

(*au Pas des Lanciers.*)

que je vis devant moi la face riante et fleurie de mon hôte.

— Je pensais bien, me dit-il, que vous ne viendriez que par le train de 8 heures, car vous avez dû vous coucher tard, hier ?

— En effet, répliquai-je, je suis allé au théâtre.

— Je m'en doutais.

Puis m'arrêtant à l'entrée d'un petit chemin qui serpentait vers les collines :

— Voulez-vous donner un coup d'œil au pays?

— Très volontiers.

— Alors montons par ici, je vais vous faire jouir d'une vue splendide.

Nous prîmes à gauche, et au milieu des vignes plantureuses, des amandiers, des oliviers qui croissaient partout en abondance, et formaient comme une haie continue au chemin que nous suivions, nous gravîmes la hauteur.

En trois quarts d'heure nous étions arrivés.

Mon hôte ne m'avait pas trompé ; la vue était merveilleuse. J'avais devant moi l'étang de Berre ; à ma gauche, dans le lointain, apparaissait Martigues ; Berre, à ma droite, plus près ; tout au fond, dans une brume illuminée, Istres ; plus loin, à droite, Saint-Chamas.

Martigues attirait l'attention par une forêt de mâts ; là, je le savais, était le chenal qui mettait en communication l'étang et la Méditerranée.

— Mais, fis-je, tout cela est fort peuplé, mon cher monsieur Roustan.

— Certes ! Les salines, service public; les bateaux, service public, et la pêche? Voyez donc ces barques !

— Service public aussi ?

— Non, la pêche est libre, dans les conditions que vous savez et qui n'ont d'autre but que de ne pas nuire à la reproduction ; mais les pêcheurs se sont formés en corporation. Voilà notre usine à gaz.

— Où cela ?

— Là-bas, près de Saint-Victoret, un peu en avant

vers l'étang de Bolmon. Elle éclaire tout le pays.

— Alors les habitations du Pas des Lanciers ?...

— Ont toutes le gaz et l'eau.

— L'eau ?

— Tenez, dit Roustan, en me faisant tourner le dos à l'étang, voyez vous, là-bas, cette chaîne de collines ?

— Oui.

— C'est la chaîne principale de Vitrolles ; eh bien, à l'extrémité sud est une dérivation du canal de la *Durance* qui dessert Saint-Victoret et Marignane ; une pompe foulante, actionnée par l'usine à gaz, approvisionne toute la hauteur du *Pas des Lanciers*, et, de là, toutes les parties basses.

— Combien payez-vous le gaz?

— Un centime les 5 mètres cubes.

— Service public ?

— Ma foi, presque ; c'est une coopération communale ; et quant à la houille, nous la prenons là...

— Où celà ?

— Dans l'étang. Nous nous servons du gaz d'eau.

— Ah oui ! fis-je, la vapeur projetée sur le coke incandescent?

— C'est cela même ; un chauffage excellent du reste, car pour l'éclairage nous avons aussi l'électricité.

— Coopération communale ?

— Coopération communale. L'étang est extrêmement salé ; nous avons donc là une pile immense, où il nous a suffi d'installer nos diaphragmes pour recueillir l'électricité.

— Mais vous avez ici toutes les commodités de la grande Ville !

— Ma foi, dit mon hôte, je ne vois guère que le mouvement du port, et peut-être la varieté des spectacles dramatiques, qui nous fassent défaut. Mais, il est si facile d'aller les chercher quand on les désire. Un franc ! C'est pour rien !

Je ne suis pas fâché, continua-t-il, que vous ayez bien voulu accepter ma modeste invitation. Il vous sera peut-être ainsi plus aisé de vous rendre compte, comment et pourquoi, j'ai pu vous dire, quand nous causions dans le grand salon de l'hôtel, que j'étais très content de mon sort, malgré la dégringolade de la position sociale, qui me valait les respects, les sollicitations, les...

— Les servilités...

— Ma foi oui, les servilités, vous avez dit le mot, mais nous appelions cela les « hommages ».

— C'était un euphémisme !

— De tous ceux qui s'approchaient de moi, négociant millionnaire et juge au tribunal de commerce ; pensez donc !

— Comment se fait-il, lui dis-je, en le regardant attentivement, que vous n'ayez pas cherché une situation dans les grands services publics : les docks, les chemins de fer, par exemple ?

Roustan fit une légère grimace ; il sembla hésiter un moment, puis, comme s'il venait d'en prendre son parti :

— Ah ! pardieu ! s'écria-t-il, je puis bien l'avouer ! Mon instruction a toujours été des plus sommaires ; il aurait fallu me mettre à compléter, à faire, même, mes études ; j'étais trop vieux !

Car, fit-il, en s'animant, on ne se doute pas à quel

point ce qu'on appelait autrefois la classe commerçante était ignorante et bête.

Un peu d'astuce, beaucoup d'âpreté et de l'argent pris, comme on avait pu, cela suffisait amplement à faire un *puissant négociant*. Quant aux connaissances, — est-ce que, dans l'ancienne organisation, on n'avait pas, moyennant 12 ou 1,500 francs par an, des docteurs ès sciences, si on voulait, qui vous servaient de secrétaires, et avaient, pour vous, orthographe et savoir? Vous avouerez donc que puisque la science, ça ne coûtait que 1,500 francs, il nous suffisait d'avoir les moyens de payer 1,500 francs pour être savants! Oh! ce que vous en avez eus, jadis, de députés et de ministres qui étaient encore plus bêtes que moi! termina-t-il en riant gaiement.

Décidément ce Roustan était un brave homme.

— Vous vous calomniez, lui répondis-je, car vous avez beaucoup d'esprit.

— De l'esprit! fit-il en hochant la tête, alors ça m'est venu depuis que je suis entré *à l'Hôtel du Centre*... ou plutôt, tenez, ajouta-t-il en me montrant, à une centaine de mètres, à notre droite, un vieillard qui marchait lentement appuyé sur un bâton noueux, — ou plutôt, reprit-il, ça m'est venu depuis que j'ai causé avec ce brave père Bernard, qui vient là, tranquillement, faire sa petite promenade du matin.

— Qui est ce père Bernard?

— Un ancien ouvrier du Creusot en retraite, mon voisin; nos deux champs sont limitrophes.

— Je voudrais bien faire sa connaissance, dis-je vivement.

— Ce sera très facile, je vais l'inviter à déjeuner avec nous.

En effet, nous nous avançâmes vers le vieillard et tout en marchant, Roustan ajouta :

— J'avais, d'ailleurs, l'intention de vous le faire connaître, quand je vous ai invité à venir passer cette journée avec moi, car vous m'aviez posé certaines questions, auxquelles lui, bien mieux que moi, est à même de répondre.

— Allons.

— D'ailleurs, c'est lui qui donne des leçons de géographie, d'histoire et de mathématiques à mademoiselle ma fille...

— Ah ! vous vivez en famille?

— Certes ! Oh ! je ne pourrais pas vivre seul — et Bernard est très instruit, vous verrez.

Et comme nous étions à quelques pas du vieillard, Roustan l'appela.

— Hé, père Bernard !

— Bonjour, monsieur Roustan, fit le vieillard en me saluant, en même temps que son voisin, je viens justement de rencontrer le professeur de piano de mademoiselle Hélène.

— En effet, c'est son jour.

— C'est aussi le mien, monsieur Roustan ; à onze heures, leçon de mathématiques.

— Eh bien ! pour aujourd'hui, père Bernard, nous prendrons des vacances, voici un de mes amis qui serait désireux de connaître vos commentaires sur l'organisation à laquelle vous devez votre retraite.

Le vieillard me regarda, en clignant de l'œil, puis tout à coup, et comme interrogeant ses souvenirs :

— Mais... mais... je crois que je vous connais, monsieur.

— C'est bien possible... si vous avez habité Paris.

— Pardieu! fit-il. Votre voix... je... j'y suis... J'ai suivi vos conférences... ah! ma foi, ajouta-t-il tout à coup, je suis bien content de voir qu'on ne vous a pas fusillé.

— Moi aussi, je vous assure.

— Quant à moi, reprit Bernard, j'ai été rudement touché, allez !... mais ça ne m'a pas empêché de travailler... Seulement je crois que ça a un peu avancé mes infirmités, et, par suite, l'époque de ma retraite.

— Allons! interrompit Roustan, cela va tout seul; puisque vous vous connaissez, la présentation est toute faite et si vous m'en croyez, monsieur, nous allons prendre tout doucement le chemin de la maison; vous voudrez bien déjeuner avec nous, père Bernard, n'est-ce pas?

— Avec plaisir, mon cher voisin.

Les commentaires ou les explications que j'avais obtenues jusqu'ici avaient été celles de la *classe bourgeoise*, c'est-à-dire des vaincus de la Révolution. Il était donc, pour moi, du plus haut intérêt de connaître le fond de la pensée de l'un des vainqueurs, à l'heure même de la vie où son jugement devait être, à la fois, le plus désintéressé et le plus éclairé.

Roustan, dont la considération pour moi semblait s'être accrue, depuis que le père Bernard avait reconnu en moi l'ancien conférencier socialiste, marchait silencieusement à nos côtés, écoutant religieusement les paroles du vieil ouvrier.

— Que voulez-vous savoir? me dit enfin celui-ci.

— Ma foi, mon cher citoyen, lui dis-je, je voudrais savoir de vous ce que les ouvriers pensent de l'organisation sociale actuelle ; car enfin, je ne me dissimule pas que *ca ne s'est pas réalisé* tout à fait comme Marx, et, après lui, Guesde, Lafargue, etc., le leur avait fait espérer.

— Tout à fait? répliqua Bernard, ah bien non ! pas tout à fait, et c'est je crois bien heureux !

— Comment ça ? bien heureux !

— Hé pardi ! savez-vous ce qu'ils croyaient, les ouvriers? ils croyaient que l'avènement du quatrième état serait absolument le pendant de ce qu'avait été l'intronisation du Tiers-Etat.

— Le gouvernement du quatrième état, quoi !

— Juste ! or il n'y a pas de gouvernement et pas de quatrième état! Vous jugez de la déception...

— Des ouvriers ?

— Ah non ! des chefs de parti ; quant aux ouvriers il ne fallait pas leur demander autre chose que de tout chambarder, et ça, ils l'ont fait ; ils l'ont fait même très consciencieusement, très honnêtement et très loyalement ; il n'y a pas à le nier. Au-delà du chambard voyez-vous, on ne leur avait rien montré, rien, rien, rien ! les marxistes leur avaient bien parlé de la formule *argent-marchandise-argent*, du *bon de travail* calculé sur les heures ; de la limitation, de la consommation, des invalidités à la charge de la collectivité ; mais quant à l'instrument, au moyen, à l'expression pratique incarnant la transformation sociale ?... turlututu ! De sorte que s'ils avaient mis la main sur les pourvoirs publics, ils auraient fait exactement ce qu'on a fait en Allemagne. Vous savez ce qu'on a fait, en Allemagne?

— Oui, répondis-je, on a fait la sottise de mesurer la consommation à la production *ralentie*, au lieu d'accélérer la production pour satisfaire la consommation *décuplée;* en d'autres termes, on a rationné tout le monde au lieu de pourvoir tout le monde et on a engendré la disette au lieu de favoriser l'abondance.

— C'est absolument cela ! s'écria le père Bernard. Eh bien, ils auraient fait la même chose en France. Car, jamais, au grand jamais ils n'ont voulu s'occuper de l'organisation du lendemain de la révolution. Pour eux le fatalisme du processus capitaliste devait forcément conduire le peuple à la révolution communiste, collectiviste, etc. Rien à faire pour hâter cette révolution : Attendre ! voilà tout ! Mais, en attendant, occuper des situations influentes et *rémunérées*, en plein régime bourgeois, tout en disant aux ventres creux :

« Vous voyez ! ça marche ! puisque nous sommes élus » ! et turlututu !

— Je crois mon cher citoyen Bernard, que vous ne rendez pas assez justice à l'admirable propagande des marxistes. On les a toujours trouvés sur la brèche... et quant à leur chasse aux candidatures, croyez bien qu'elle a été, pour eux, un moyen, non un but... il y avait tant de facilités de circulation pour les députés !

— Je veux bien ! je veux bien ! mais ils faisaient trop de politique !... ils exerçaient une tyrannie sans nom ! sous le prétexte de maintenir une *discipline de parti !* Et puis insolents ! avec ça. Absolus et insolents !... « L'insolence marxiste » c'était une expression courante... Ah pardi ! s'ils avaient pris le pou-

voir, ils se seraient quand même dévorés entre eux, comme autrefois les Robespierre et les Danton !

— Vous êtes un peu sévère, mon cher Bernard.

— Non, je suis juste !... Tenez ! c'est comme les *possibilistes !*

— Eh bien, qu'ont-ils fait ceux-là ?

— Rien et c'est ce que je leur ai toujours reproché ! c'était comme chez les marxistes, seulement, comme disait cet autre, c'était tout l'opposé : ainsi, même tyrannie, même absolutisme, même insolence, même pourchas des places payées en plein régime bourgeois, et par le régime bourgeois ; cependant au lieu de raconter comment le *processus* capitaliste aboutirait de lui-même au *communisme*, ils l'aidaient, par tous les moyens *possibles*... à se maintenir loin de l'aboutissant, grâce à un tas de petits services intercalés dans l'organisation capitaliste, pouvant y vivre, sans trop la gêner et surtout faisant vivre un petit cénacle soigneusement trié sur le volet.

— Mais non, interrompis-je, ce n'était pas le but de leur campagne. Dans l'impossibilité d'obtenir des améliorations collectives, ils ne négligeaient pas les améliorations *partielles :* « plus il y en aura, disaient-ils, moins la misère sera générale, sans compter que si nous tenons beaucoup de fonctions publiques, nous serons mieux postés, au jour du branlebas, pour empêcher la contre-révolution ! »

— Ben oui, ben oui, je veux bien ; mais les *intentions* ne font pas le fait... ils n'ont pas tenu compte de l'avachissement naturel au travailleur qui ne trime plus... et puis toujours la vue basse pour le lendemain !

Les marxistes, les possibilistes quand nous leur demandions :

« Voyons ! que ferons-nous si nous sommes vainqueurs » ?

Ils répondaient :

« Soyons d'abord vainqueurs ! et nous verrons après » !

Or, l'*après*, on l'avait vu à la Commune de 1871. L'*après* c'était la discussion parlementaire afin « d'interpréter la volonté du peuple ! » Hé bien ! on nous en a f... de la discussion, et la preuve c'est que nous avons eu tout de suite plus de vingt ans de capital *renforcé*, *forcé !*

Non ! voyez-vous, si les mécontents, les floués, les affamés, n'avaient pas, dans un concert tacite, jeté à bas la pourriture gouvernante, et si, dans un même consentement, exempt de parti pris et d'esprit de parti, on n'avait pas tout de suite résolu d'appliquer les études scientifiques élaborées isolément, et, pour ce motif, exemptes de passion politique, pouvant par suite, plus puissamment que toutes les coalitions d'intérêts, s'imposer à la masse et à son profit, couper le mal capitaliste à sa racine même, nous n'aurions jamais réalisé l'organisation actuelle, qui, elle, au moins, a le bon sens de se reconnaître constamment perfectible.

Aussi, allez au Creusot et dans toute sa région ! Vous verrez quels changements prodigieux se sont accomplis ! Partout, d'ailleurs, partout : à Saint-Etienne, à Carmaux, à Liévin... et sans aller si loin, interrompit-il, en me faisant tourner le dos à l'étang ; allez seulement là-bas, à quelques kilomètres devant vous, à Gardanne, à Bouc, à Fuveau, à Si-

miane, à Belcodème, à Trets... pour la houille. Maintenant, ici, reprit-il, en dirigeant mes regards ; tenez, voici cent mille hectares au moins remplis de lignite, et contenus entre la petite rivière de l'Arc, vers le nord, l'étang qui est à nos pieds, les chaînes de l'Estaque qui le bornent au midi, celles de l'Etoile qui les prolongent, puis, au sud-est, *Gardelabane* et la petite rivière de l'Huveaune; ces cent mille hectares, autrefois livrés aux appétits rapaces de la fameuse compagnie des Charbonnages des Bouches-du-Rhône, sont organisés en services publics... Partout, vous dis-je, au nord comme au midi... pour les carrières de pierre de Rognes, la meulière d'Eygalières, les grès de Lamanon, la pierre froide de Cassis, partout, vous trouverez ceci :

« Minimum de provision alimentaire à tous les » coopérateurs, depuis l'ingénieur jusqu'au ma- » nœuvre; répartitions périodiques des produits de » l'exploitation, au prorata du temps de travail et » des utilités scientifiques. » Mais n'oubliez pas ceci : « *Au prorata aussi du nombre des enfants pro- » créés par chaque ouvrier.* »

— A la bonne heure! interrompis-je. Combien de fois, pendant mon exil en Russie, n'ai-je pas souhaité voir s'implanter en France la solidarité que j'avais tant admirée dans le *mir* russe, où j'ai vu répartir les terres de la commune entre les familles proportionnellement au nombre de leurs membres; ce qui ne les empêchait nullement de travailler ensuite en commun, comme si les lots eussent été parfaitement égaux!

— Eh bien! c'est cela que nous avons fait pour les exploitations industrielles. Seulement, je dois ajou-

ter que le budget national n'en demeure pas moins chargé de l'entretien des invalidités de l'enfance; mais il n'intervient que si les répartitions sont insuffisantes. Or, cela n'arrive pas; quel qu'il soit, le travail satisfait toujours la consommation des coopérateurs.

— Oui, interrompis-je, je sais; je sais même que le minimum provisionnel paie l'année entière, bien que le temps de travail soit très souvent inférieur à six mois, grâce à la substitution des équipes et au doublement ou au triplement du nombre des coopérateurs. Je sais tout cela. Mais je voudrais avoir votre opinion sur un point.

— Je vous écoute, dit Bernard.

— Pourquoi un minimum provisionnel? Pourquoi ne pas fixer, tout de suite, le total de la rémunération annuelle, aux proratas... que vous avez indiqués?

— Ah! fit Bernard, je vous comprends. Eh bien! il y a deux raisons excellentes pour agir ainsi : d'abord, il a fallu tenir compte de l'atavisme individualiste et remplacer, par un juste ressort, l'ancienne injustice de la concurrence. L'homme a le droit et le devoir de vivre; mais sa vie est composée de deux sortes de besoins : ceux dont dépend sa vitalité matérielle, et ceux qu'il se crée à lui-même au fur et à mesure qu'il se perfectionne.

L'enfermer dans la seule satisfaction des premiers, c'était le ramener au servage capitaliste; lui fournir empiriquement, avec celle des premiers, la satisfaction des seconds, c'était tenter sa paresse naturelle et considérer comme égales des facultés qui sont naturellement inégales; par suite, c'était

léser l'un au profit de l'autre; enfin, vous n'ignorez pas que, dans les usines surtout, c'est de l'ensemble des travaux que résulte la prospérité collective. Or, l'instinct solidaire, nié et même détruit par le capitalisme, ne se développe, chez l'homme, que dans l'heure de la souffrance. En d'autres termes, l'homme a la souffrance communiste, et la jouissance égoïste. Il fallait donc que chaque travailleur sût que sa rémunération ne dépendait pas seulement de son travail isolé, mais aussi du travail de son camarade. Le système de répartition était la traduction exacte de cette nécessité.

Aussi, vous ne verrez plus de délateurs, ou de lèche-cul de patrons, comme autrefois. Certes! il y a des vachards parmi les ouvriers, mais les camarades les mettent vivement à la raison. Pourquoi? *Parce qu'ils se savent solidaires dans la satisfaction de leurs besoins;* ce qui n'existait pas avec le patronat capitaliste, où, au contraire, chacun tirait la couverture de son côté. J'ajoute que parmi eux règne un esprit de justice distributive qui, aujourd'hui, est favorisé dans toutes ses expansions, tandis qu'avec le capital, ce même esprit de justice, outre qu'il était affronté par l'existence du capitalisme même, était aussi réprimé par la tactique du patron.

Voilà la première raison.

La seconde est d'un ordre tout différent.

Quand on fabrique usinièrement, il est absolument nécessaire de pouvoir calculer un prix de revient exact.

Dans le passé, on obtenait le prix de revient en ajoutant aux *frais généraux* proprement dits le montant du profit que le patron *voulait* obtenir; et, en

cas de concurrence, ce n'était pas ce profit empirique que le patron réduisait, mais bien le prix de la main-d'œuvre, c'est-à-dire la vie de l'ouvrier.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi.

Les frais généraux ne peuvent contenir que les chapitres suivants :

1° Le minimum provisionnel fixé par le contrat social;

2° Les dépenses de matières et autres;

3° L'impôt emphytéotique.

Ce qui est toujours contrôlable par les écritures.

Admettons, pour simplifier mon explication, que l'unité d'objet fabriqué coûte 10 francs, je veux dire que son prix de revient soit 10 francs.

Quel prix devra-t-il être vendu?

Notre contrat social a prévu ce genre de calcul.

Dans le règlement n° 3, titre III, article 13, il indique que le prix de *location* d'une chose mobilière doit être calculé de façon à *amortir* le coût de création de l'objet, en trois ans au moins et cinq ans au plus, l'annuité devant comprendre le remboursement et l'usage de l'objet.

Il faut même citer l'article :

Art. 13. — Lorsque le contrat de location portera sur des choses mobilières autres que des constructions, en dehors, par conséquent, de tout acte emphytéotique, le prix de la location annuelle devra contenir l'amortissement de l'objet loué en trois ans au moins et cinq ans au plus, au taux de 2 1/2 0/0 de sa valeur originelle. Dans ce cas, l'amortissement terminé attribuera de plein droit, à l'usager, la possession de l'objet loué par lui. Toutefois, il est interdit à celui-ci de céder sa location sans l'autorisation du locateur.

— Mes compliments! mon cher citoyen. Vous avez

une admirable mémoire, dis-je en pensant à Auvertin.

— Je n'ai aucun mérite, mon cher conférencier, car j'ai passé mes dernières années de travail à appliquer la formule d'amortissement au contrôle des comptes de répartition, dans l'intérêt de mes camarades. Permettez-moi de continuer.

Donc, tout prix de location contient un amortissement et un usage. Mais — et j'appelle votre attention sur ce point — la location n'est plus qu'une *vente différée*, puisque, au bout de la période de trois ou cinq ans, l'objet loué devient la propriété de l'usager.

— C'est juste!

— Donc, si, au lieu de louer, on vend, c'est-à-dire si le transfert de la propriété de l'objet a lieu immédiatement, vous devinez aisément que le prix de la vente ne pourra pas excéder celui de la location, parce qu'alors on n'aurait pas d'intérêt à acheter.

— Encore très logique.

— Eh bien, l'annuité pour cinq ans est d'environ 21 fr. 50 pour 100 de la valeur à amortir; celle pour trois ans, 35 pour 100 en chiffres ronds; appliquons le chiffre de trois ans à la valeur originelle de l'objet fabriqué, que j'ai tout-à-l'heure supposée être 10 francs.

Pour 10 francs, l'annuité est 3 fr. 50. Trois annuités font 10 fr. 50. Donc 10 fr. 50, voilà le prix de la vente immédiate; 3 fr. 50 étant celui de la vente différée ou location.

Si donc l'usine a produit 10 millions d'unités, elle aura réalisé un boni de 5 millions. Dès lors, le compte s'établit de la façon suivante :

20 pour 100 pour le titulaire de l'emphytéose : 1 million ; il reste donc 4 millions pour les ouvriers.

Supposons que ceux-ci soient au nombre de deux mille ; ils ont déjà reçu comme minimum fixe, à raison de :

3 fr. 33 par journée, soit 1,000 fr. par an.	2 millions.
Ils ont à se partager.	4 —
Total. . .	6 millions.

6 millions divisés par 2,000 font : 3,000 francs.

Chacun d'eux a donc reçu une moyenne de 3,000 francs, car je ne suis pas entré dans les détails suivant les emplois, les activités, les productivités.

Or, n'oubliez pas que l'année *maximum* n'a que 300 jours de sept heures, et que par le système des équipes, les ouvriers arrivent à ne travailler que 200 jours environ. La répartition précédente équivaut donc à une valeur de 15 francs comme représentant la journée effective.

— Voilà qui est bien, répondis-je ; mais admettons que sans travailler davantage, grâce à la trouvaille d'une machine nouvelle, les mêmes ouvriers *doublent* leur production annuelle, est-ce que dans ce cas le prix de vente ne changera pas ?

— Évidemment oui. Les frais étant sensiblement les mêmes, dans l'hypothèse où vous vous placez, le coût originel ne sera plus que de 5 francs par exemple ; donc, prix de vente, 5 fr. 25. Or, je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que ce prix portant sur le double d'objets vendus, laisse absolument intacts les bonis de 5 millions que je vous ai tout à l'heure indiqués, et les répartitions demeurent par conséquent les mêmes.

— Ce n'est pas juste à mon avis.

— Pourquoi ?

— Parce que la production doublée doit, malgré la machine, entraîner un peu plus de travail.

— J'ai voulu, répondit Bernard, j'ai voulu m'enfermer exactement dans votre hypothèse ; vous avez dit : sans travailler davantage.

Mais, en effet, il y a toujours un peu plus de travail, même avec une invention mécanique ; mais cette quantité est hors de toute proportion avec le résultat produit. Néanmoins, il est juste d'en tenir compte. C'est pourquoi le prix de vente, 5 fr. 25, que nous étudiions tout à l'heure, peut régulièrement être légèrement augmenté. Sans nous mettre à calculer au millime, admettons que cette augmentation le porte à 5 fr. 35. Le public aura bénéficié d'une large réduction, et les coopérateurs de l'usine également.

— Mais vous semblez oublier les méventes, mon cher citoyen.

— Ah ! fit-il en riant, c'est là que je vous attendais. Les méventes proviennent seulement des objets mis au rancart comme défectueux ; ça, c'est compté dans nos frais généraux, et je vous assure que les camarades se surveillent mutuellement bien mieux, et surtout moins vexatoirement que le faisait l'ancien patronat. Quant au manque à vendre, le comité central de statistique, le comité régional et le comité communal se chargent de vous renseigner exactement, *il n'y a pas de surproduction.*

— Mais une erreur peut se produire.

— Dans ce cas nous la supportons, en mettant en réserve, pour les comprendre dans la production de

l'année suivante, les objets fabriqués en trop et non vendus. Nos répartitions sont un peu plus faibles — voilà tout.

— Bon ! pour le cas d'une erreur relativement considérable, mais les erreurs de détails.

— Oh ! celles-là, c'est le titulaire de l'emphytéose qui les supporte. Est-ce que vous croyez que c'est pour le seul plaisir de lui être agréable que le contrat social lui alloue une répartition spéciale de 20 pour 100 ? Il est responsable de l'impôt, des avaries commerciales, des non paiements... et, surtout, de l'exactitude des comptes.

— Et en cas d'incendie ?

— La responsabilité est nationale, régionale, communale suivant les cas.

A ce moment, le brave Roustan qui avait continué d'écouter en silence, s'écria :

— Ça vaut mieux que les éternelles chicanes des compagnies d'assurances, allez ! j'en ai su quelque chose !

— Vos commentaires sont très lucides, mon cher citoyen Bernard, il en ressort même cette conséquence très importante que la masse des consommateurs participe à la diminution du coût de création des objets, ce qui supprime absolument le parasitisme industriel ; il en ressort aussi que lorsque la nation pourra réduire le taux de la contribution terrienne, elle aura, du même coup, abaissé le coût de création de tous les objets, sans léser aucun intérêt particulier, ce qui était impossible avec le régime capitaliste.

Cependant, j'ai des réserves à formuler. Vous ne m'avez parlé que de la production usinière, de la

fabrication des objets, mais quand il s'agit de l'*extraction* des *matières premières*, comment opérez-vous ? Car enfin il y a là un élément qui dérange les calculs dont nous venons de parler : l'abondance de la production y dépend beaucoup moins de la volonté des coopérateurs, que du plus ou moins d'obstacles opposés par cette grande mystérieuse qu'est la nature !

— Eh pardieu ! J'allais y arriver, mon cher citoyen. Nous avons aussi étudié cela au Creusot.

Par matières premières, continua-t-il, vous entendez, j'en suis certain, la matière prise avant sa transformation industrielle : la houille, le marbre, les minerais bruts, les arbres coupés, etc.

— Parfaitement.

— Mais l'huile ou la graisse destinées à la saponification, mais la farine destinée à la panification, vous ne les considérez pas comme étant des matières premières?

— Non, matière première ou premier état de la matière avant toute manipulation qui en change la nature, sont pour moi des termes synonymes.

— Nous sommes d'accord. Eh bien, alors, parlons de la houille — pour la France bien entendu.

La houille extraite du sol, comme le sel extrait de l'eau de mer, sont l'objet de services publics, et exemptés de la contribution terrienne — la nation n'ayant pas à se payer un impôt à elle-même.

D'après le règlement annexé au contrat social n° 3, sel ou charbon sont des matières fongibles qui disparaissent par l'usage, et, par conséquent, ne sauraient être louées, mais seulement vendues.

Ce qui signifie que l'amortissement en doit être égal au coût d'extraction lui-même.

Voyons maintenant le point de départ.

L'outillage est fourni par la nation, comme le sol et l'eau de mer.

Et la nation répond de tous les accidents.

Dès lors le calcul est simple :

Nous avons dit que nul impôt ne chargeait l'extraction. Par suite le coût est composé seulement :

1° De l'entretien de l'outillage.

2° Du minimum provisionnel.

L'unité obtenue, multipliée par 2, vous donne le prix de vente.

Voulez-vous chiffrer ?

Actuellement, il y a deux fois plus d'ouvriers mineurs que de votre temps.

Je n'ai pas sous les yeux leur production actuelle, mais prenons l'ancienne, celle qui était obtenue avec la moitié moins d'ouvriers.

Donc :

Pour 200,000 ouvriers, minimum provisionnel : 200 millions de francs.

Entretien de l'outillage, voulez-vous... 5 millions ?

— Soit !

— Donc, en tout, 205 millions. Prenons 20 millions de tonnes extraites ; cela nous donne 10 fr. 50 pour coût de la tonne. Donc, prix de vente 20 fr. 50. C'est à peu près le prix qu'on payait en 1850 et c'est le minimum de ceux réalisés depuis cette époque.

Produit de 20 millions de tonnes : 410 millions de francs.

Retirez l'entretien de l'outillage, 5 millions.

Il restera 405 millions.

Les ouvriers auront donc reçu, dans leur année, chacun 2,025 francs en moyenne.

Sauf, bien entendu, la répartition au prorata de l'activité et de la productivité individuelles.

Mais, en réalité, ils obtiennent plus encore.

L'administration nationale a décidé que tous les *travaux périlleux* DU FOND seraient exécutés par les condamnés pour crime de droit commun, assassinat pour vol; crime de paresse invétérée, etc. — et nous avons eu, au Creusot, dix ex-banquiers ou boursiers ainsi condamnés pour avoir constamment refusé de se livrer à aucune espèce de travail. — Or, leur travail n'est pas rémunéré sur l'exploitation; c'est donc un boni pour les mineurs; de sorte que le coût, comme la durée du travail, s'en trouvent encore réduits.

Maintenant, admettons que les mineurs que j'ai supposés travaillant 150 jours seulement travaillent 200 jours; leur production pourra s'accroître d'un tiers, sans excès. Soit 30 millions de tonnes — ce qui par parenthèse supprime l'importation des houilles.

Presque rien n'est changé dans les frais; mais la production a été plus forte, et les ouvriers ont travaillé 1/3 en plus.

L'unité de tonne aura coûté dans ce cas 6 fr. 83, qu'il faut accroître d'un tiers, pour indemniser le travail supplémentaire; soit 9 fr. 10, qui deviennent, comme prix de vente, 18 fr. 20.

Remarquez, tout de suite, une diminution dont l'acheteur bénéficiera.

Quant aux mineurs ils auront eu, avec leur répar-

tition, 2.700 francs en moyenne, soit 13 fr. 50 par journée effective !

Que dites-vous de ce résultat ?

— Il est fort remarquable. Une chose, pourtant, m'inquiète.

— Laquelle ?

— Cette promiscuité entre des travailleurs et des condamnés de droit commun !

— Elle n'a pas les inconvénients que vous supposez. D'abord, un principe d'intérêt social et collectif s'oppose à ce que la collectivité nourrisse — mal si vous voulez — mais enfin *fasse vivre*, dans tous les cas, un être qui n'est invalide, c'est-à-dire improductif, que par le fait de sa propre volonté.

Le crime conduirait donc l'individu au parasitisme légal ? Vous avouerez que c'était inadmissible. C'était bien assez des infirmités naturelles incontestables ; depuis les fous jusqu'aux blessés.

Donc l'administration nationale avait commencé par expulser, purement et simplement, les condamnés de droit commun.

Mais les nations voisines les ont expulsées à leur tour ; à la suite de quoi un grand nombre de condamnés ont demandé à être employés à tous les travaux périlleux de la collectivité française. On le leur a accordé, et on leur a même stipulé la possibilité d'une réhabilitation.

Actuellement je sais que les condamnés sollicitent tous leur admission aux travaux des mines. Je sais, en outre, que leur nombre diminue, graduellement, chaque année, et quand nous aurons liquidé le stock des anciennes générations capitalistes, nous n'au-

rons plus à compter avec cette malheureuse plaie de notre humanité !

. . . . . .

Ce cours de socialisme humanitaire, ainsi traité, sur les hauteurs de la colline, vers laquelle les petites vagues de l'étang projetaient leurs scintillements ensoleillés ; à l'ombre des amandiers fleuris, dans les parfums combinés du romarin et de l'olivier, parmi les verdures de la vigne provençale, avait eu un charme inexprimable.

Le vieil ouvrier avait parlé de tout, excepté de lui-même ; mais il m'avait donné la notion bien nette de ce que l'instruction était parvenue à jeter de « hauteurs » dans les abîmes de l'ancienne inconscience prolétarienne.

Un peuple qui avait de tels collaborateurs devait rapidement atteindre les plus hauts sommets de la civilisation mondiale, et entraîner, par son exemple, toutes les autres nations dans la voie de la régénération socialiste.

Nous descendions, maintenant.

L'heure du déjeuner était proche, et nous nous dirigions vers la maison de mon hôte.

— Tenez, me dit celui-ci, voici le champ du père Bernard. Bonjour, Jean, bonjour !

Ces dernières paroles étaient adressées à un beau jeune homme, d'une vingtaine d'années, qui travaillait, non loin de la route que nous suivions.

Le jeune homme s'était approché.

— Faut-il vous attendre pour déjeuner, père ? dit-il en s'adressant à Bernard.

— Non ; mon gars, lui répliqua celui-ci, je déjeune chez le voisin Roustan.

— Ah! bon ! alors je rentre... seul.

— Est-ce que c'est votre fils, demandai-je à Bernard.

Roustan prit alors la parole :

Ce n'était pas son fils. C'était un orphelin, un de ceux qui, jadis, eussent été confiés à ce qu'on appelait l'*assistance publique*.

Le système socialiste avait consisté à distribuer, le plus possible, parmi les familles, les enfants abandonnés et dont l'instruction incombait à la nation.

Bernard avait perdu sa femme, et n'avait pas d'enfants. Il avait donc, tout naturellement, songé à recueillir un des enfants assistés.

On le lui avait accordé. L'administration avait offert de lui verser, à titre de subvention annuelle, le montant de ce que lui aurait coûté, à elle, l'entretien de l'enfant. Mais Bernard avait refusé, estimant qu'avec ses goûts simples, il gagnait assez pour deux ; d'ailleurs il avait eu assez quand sa femme vivait ! et Jean pourrait travailler bien plus productivement que ne l'eût pu sa femme.

Et il avait élevé Jean, en avait fait un garçon intelligent, instruit, travailleur.

— Même, ajouta, tout bas, le brave et notable négociant, je crois que ma fille ne le voit pas d'un mauvais œil... héhé ! elle est encore bien jeune, Hélène !... mais nous avons le temps et quant à moi, il ne me déplairait pas d'avoir un gendre comme lui.

Sur ce dernier mot, Bernard, qui était allé parler à Jean, se retrouva auprès de nous.

— Oui ! voilà mon champ, dit-il, cinquante ares, une petite maisonnette... pas chère ! mais elle nous

suffit largement à Jean et à moi... Je l'ai achetée en prenant ma retraite.

— Vous avez pu acheter une maison ?

— Bien facilement.

— Expliquez-moi cela.

— Au fait, je comprends, reprit Bernard, que si vous avez dans l'esprit l'ancien fonctionnement de la propriété et de la maison d'usure qu'on avait appelée le *Crédit foncier*, vous soyez curieux de savoir comment je m'y suis pris.

Hé bien, le voici :

Ma pension, calculée sur la moyenne de mes cinq dernières années, s'élève à 2,500 francs par an. En outre, j'avais, au Creusot, ma petite maison, comme tous les ouvriers.

— Comment ? comme tous les ouvriers !

— Mais oui ! la commune nous a cédé à chacun 10 ares.

— Cédé ?... cédé gratuitement ?

— Gratuitement.

— On a donc dépossédé le ou les propriétaires anciens ?

— Pas du tout, voici ce qui s'est passé. L'impôt unique, vous le savez, se paie au cube pour les maisons, à la surface pour les terrains ; c'est le *détenteur qui paie ;* or, tant que les propriétaires avaient la faculté de *louer* leur terre, ils arrivaient à se tirer d'affaire. Mais du jour où leur terre n'a plus pu ni être vendue, comme capital, ni être louée, comme intérêt du capital, il a bien fallu qu'ils priassent leurs concitoyens de les aider à supporter le poids de l'impôt qui les écrasait, en pesant sur eux seuls. C'est ce qui est arrivé.

Les uns ont délaissé, faute de pouvoir ou de vouloir payer l'impôt ; les autres ont été exécutés pour refus de paiement ; d'autres enfin ont cédé conformément aux prescriptions du contrat social.

— Qui sont ?

— Le remboursement de l'impôt payé pendant le nombre d'années écoulées depuis le commencement de l'emphytéose, mais sans pouvoir excéder 7 annuités.

— Bien.

— Les anciens propriétaires du Creusot ayant tous ou presque tous délaissé les terres, la commune a pu en disposer en faveur du *service public des mines*, etc., et nous a réparti 10 ares à chacun. Cela se passait la deuxième année de la création des baux emphytéotiques ; la commune aurait donc pu nous céder les terres contre paiement de deux annuités d'impôt. L'administration nationale nous a exonérés de la première, et comme la deuxième était en cours, nous l'avons acquittée non comme prix de la cession, mais pour satisfaire, comme tout le monde, à la contribution terrienne.

— Voilà qui est clair pour les terres ; je me rends bien compte de l'intérêt communal à provoquer l'existence de nombreux usagers, et à créer, en même temps, la certitude de voir rentrer la contribution terrienne.

Mais pour les maisons ? pour les terres bâties?

— Ah ! les terres bâties ! turlututu ! autour des usines la révolution y avait mis bon ordre, aux terres bâties !... Il n'y en avait plus ! presque partout : terres non bâties ! Aussi avons-nous dû faire bâtir nous-mêmes nos petites maisons : généralement

un rez-de-chaussée sur caves, 10 sur 8 et 7 de haut. La mienne m'a coûté 4,000 francs, j'ai même encore ici le double de son acte de naissance.

— Son acte de naissance ?

— Mais oui ! Toute maison est inscrite comme l'enfant qui naît, avec indication de la date de sa naissance — ou de sa renaissance — (car les vieilles maisons ont été aussi relevées) — et le chiffre exact de son coût de création.

— Bon. Et maintenant pour payer ces 4,000 francs?

— Vous allez voir. Le contrat social n'a fixé nulle part les prix de vente, mais nous venons de voir, en nous occupant du prix des fabrications usinières, qu'en fixant les taux de location, elle avait indirectement limité les valeurs vénales.

— En effet.

— Eh bien, pour la location des maisons, l'annuité est de 6 fr. 50 pour 100 et la durée de l'amortissement vingt-cinq ans — une génération.

Un constructeur, fabriquant des maisons pour les vendre, aurait donc eu le droit de me vendre la mienne 6,500 francs, au maximum, ou de me la louer moyennant 260 francs par an, ce qui, *au bout de vingt-cinq ans*, m'en aurait rendu propriétaire.

Attendre vingt-cinq ans ! c'était long. Je pressentais que mes blessures me rangeraient prématurément dans la catégorie des invalides; et je voulais, avant de mourir, laisser à Jean une bicoque où il pourrait se souvenir de moi et travailler comme moi.

Alors, je calculai que je pouvais bien distraire 650 francs par an sur le produit de mon travail. En dix années, la maison était mienne. Pas moins, il

me fallait trouver 6,500 francs pour payer mon constructeur, qui, lui, n'avait pas le droit de recevoir autre chose que l'annuité légale.

Ma promesse de vente, et mon emphytéose terrienne à la main, j'allai à la Banque de France, je lui expliquai ce que je désirais obtenir, en échange de 10 annuités de 650 francs chaque. Elle me versa aussitôt 6,500 francs. Je lui fis des billets et je payai ma maison.

— Qu'est-ce qu'elle est devenue, maintenant? demandai-je, très intéressé par cette petite épopée financière.

— Je l'ai revendue pour venir dans ce pays qui était celui de ma femme, et où je possède quelques amis; et puis, d'ailleurs, elle faisait très bien l'affaire de mon successeur au Creusot, où ma présence eût gêné mes anciens camarades sans profit pour eux, puisque je ne travaillais plus.

— Et combien l'avez-vous revendue?

— Ah! j'ai subi une petite différence, voici pourquoi. Au moment où je fus mis à la retraite je n'avais encore payé que la moitié de ce que la banque m'avait prêté, et d'autre part je n'avais pas le droit de vendre ma maison plus de vingt fois l'annuité fixe, soit 5,200 francs, puisque j'en avais joui pendant cinq années.

Si mon remplaçant ne consentait pas à prendre ma place envers la banque — ce qui eût été son droit, — il me fallait continuer à prélever sur ma retraite 650 francs, diminués des 260 francs que mon usager — car il eût été mon usager — m'aurait payés, soit 390 francs, sans compter que je demeurais *responsable* des *impôts* et des réparations. Heureusement il

consentit; dès lors notre compte devint le suivant:

Je lui vendais ma maison.....	5.200 fr.
Il prenait ma place envers la banque pour.....	3 250 fr.
Il restait donc me devoir.....	1.950 fr.

qu'il me versa.

— Ainsi, pour avoir joui de votre maison pendant cinq ans vous avez perdu 1,300 francs.

— Je n'ai pas perdu, en réalité, puisque j'ai usé.

— Soit, mais alors si la maison diminue de valeur vénale au fur et à mesure qu'elle approche de sa vingt-cinquième année, combien peut se vendre une maison plus âgée, une maison de vingt-huit ans, par exemple?

— Notre contrat social a estimé que les réparations de toute nature qui peuvent être nécessaires dans les périodes qui suivent la première génération, sont assez importantes pour que le fait d'en aliéner la responsabilité soit largement compensé au moyen d'une indemnité égale à sept fois le montant annuel des frais de gestion fixés à 3 pour 100 du coût origine inscrit sur l'acte de naissance, plus le remboursement de l'impôt afférent à l'année en cours.

— De sorte que, observai-je, au bout de vingt-cinq ans votre maison du Creusot ne pourra plus se vendre que sept fois 120 francs, soit 840 francs, plus l'année d'impôt qui alors sera?...

— Nous n'en savons rien, repartit Bernard, actuellement, l'impôt serait, je crois, si mes souvenirs sont exacts :

Pour la maison	49 fr. 30
Et pour les 10 ares.....	15 fr. 50
Total.....	64 fr. 80

— Cela ne ferait donc jamais que 908 fr. 40. Ça n'est pas cher. Avez-vous eu une aubaine pareille pour votre maison d'ici?

— Je l'ai même cherchée. Ma maison, que vous voyez, portait sur son acte de naissance 8,000 francs, son âge était 31 ans, son cube $7 \times 8 \times 8$ ou 448 m^3.

J'avais donc à payer ($31 - 25 = 6$) six fois 240 francs (3 pour 100 sur 8,000 francs) plus une année d'impôt, cube et surface ensemble : 22 fr. 12.

— Ce qui fait en tout 1,440 francs plus 22 fr. 12, soit enfin 1,462 fr. 12.

— Et il me restait presque 500 francs pour le déménagement et l'achat de quelques meubles.

— Bref, vous êtes chez vous avec 22 fr. 12 d'impôt annuel, l'eau, le gaz, l'électricité, un champ, une maison et 2,500 francs de pension viagère? Ma foi, si j'étais sûr de trouver ici, en travaillant, 2,500 francs par an, je m'y installerais tout de suite! dis-je en riant.

IX

— Voilà ma fille ! s'était écrié triomphalement l'excellent M. Roustan, au moment où nous entrions dans une élégante cour, au fond de laquelle, gaie, proprette et coquette, se dressait son habitation.

Du perron, en effet, une jeune fille d'une quinzaine d'années environ, aux cheveux d'or, aux yeux bleus, venait de s'élancer vers nous.

— Prends donc garde, Hélène ! petite folle ! s'écria-t-il effrayé, en la voyant bondir comme une jeune biche.

— Oh ! fit la gentille enfant, ce n'est rien, ça me connaît ; puis, ayant embrassé son père, m'ayant salué à mon tour, avec cette réserve interrogative dont l'aspect d'un nouveau venu éteint toujours le regard curieux des fillettes, mademoiselle Hélène tendit son front au père Bernard.

— Vous êtes gentil, vous ! fit-elle avec une jolie petite moue ; et notre leçon de mathématiques, monsieur Bernard !

— On te la remplacera, mademoiselle, dit Roustan ; pour le moment va dire à ta mère que nous mourons littéralement de faim.

— Elle vous a vu venir, répondit Hélène, je l'ai laissée en train de tremper la bouillabaisse.

— La vraie ! insista Roustan, en se tournant vers moi ; pas celle des étrangers, pas celle qu'on nous force à servir à l'*hôtel du Centre !* la vraie bouillabaisse marseillaise... Oh ! nous avons ici du poisson !... allez...

Nous entrâmes.

La salle à manger réunissait tous les confortables issus des plus récents perfectionnements.

Une vieille bonne venait de poser sur la table les deux plats traditionnels, l'un contenant les tranches délicieusement humectées, l'autre les quatre espèces de poisson au savoureux arome.

Derrière elle apparaissait madame Roustan.

C'était une véritable Marseillaise : brune au teint coloré, à la gorge opulente, s'exprimant haut et avec volubilité.

— A table ! messieurs à table ! le poisson n'attend pas, dit-elle en nous apercevant.

— Ah ! Charles, poursuivit-elle en s'adressant à son mari, tiens là, sur la cheminée, une lettre pour toi. Ce sont les « Olive » qui nous invitent pour demain ; ils ont une loge au Gymnase.

Au milieu de ce flux de paroles, nous avions pris nos places et nous avions commencé à déguster le plat marseillais.

Mais tout en nous servant, la dame du logis s'adressait à moi :

— Vous arrivez de Russie, monsieur ?

— Oui, madame.

— C'est drôle ! tout le monde était donc allé en Russie ? mon mari en a découvert un tas !... Nous,

nous sommes restés. Oh ! courageusement ! nous avons avalé toutes les pilules. Au commencement, ç'a été dur ! Songez donc ! Charles avait des ennemis ! il avait jugé tant d'affaires au tribunal de commerce ; et puis ce n'était pas seulement ça ; nous étions ruinés ! Heureusement, moi, j'avais conservé cette petite maison, celle où nous sommes, qui me venait de ma mère... et nous avons pu nous y réfugier. Vous êtes socialiste, monsieur ?

— Oui, madame !

— Ah ! ils ont joliment marché, vos amis, allez !... Au commencement, j'en avais une peur ! des partageux ! des assassins ! on me les avait toujours dépeints comme ça. Hé bien non ! ils n'ont pas touché à ma maison. Et les femmes !... ma foi ! les femmes ! ils disent que nous sommes les égales des hommes. Je m'en étais bien un peu douté, et j'en avais dit un mot à mon mari, quand il ne voulait pas suivre mes conseils ; je lui disais : Vois-tu, Charles, nous avons plus de flair que vous autres, nous, les femmes ! Il ne me croyait pas. Non, monsieur ! il ne me croyait pas ! Et quand la révolution est venue, est-ce que je ne la lui avais pas prédite ? Bah ! il ne me croyait pas non plus ! puis au moment du grand tralala, il a voulu fuir. « Reste donc, lui ai-je dit, ils ne nous mangeront pas, va ! » et de fait, ils ne nous ont pas mangés. Même ils nous laissent aller à la messe. J'y vais moi, monsieur, le dimanche, et j'y mène ma fille. Hé bien, ils ne me disent rien du tout, rien du tout ! Qu'est-ce que vous voulez ? j'ai été élevée comme ça ! ça me ferait quelque chose de ne pas aller le dimanche à la messe. Mais *à propos*, puisque

vous êtes socialiste, pourquoi étiez-vous parti, vous, monsieur ?

C'était une brave femme que madame Roustan ; mais son « à propos » mesurait la logique de sa conversation. N'importe ! ce n'était pas une bourgeoise bête... Un moment j'en avais eu peur.

— Mon Dieu, madame, lui répondis-je, j'ai fui pour ne pas être fusillé.

Elle se renversa sur sa chaise en éclatant de rire :

— Oh ! c'est bien ça ! c'est encore une des surprises que vos amis nous ont faites... ils ont fusillé bien plus de gens de leur parti que de ceux qu'ils appelaient les réactionnaires ! J'avais bien remarqué cela, allez ! quand j'ai dit à Charles : restons.

Bientôt j'en ai compris la raison, toute bête que je sois !... C'est que, dans le premier moment, tout le monde, — le monde des vainqueurs, — voulait avoir l'assiette au beurre, et ils étaient bien certains que sur ce terrain-là, ils n'auraient pas à craindre la *popularité*, c'est-à-dire : *la concurrence* de la réaction vaincue.

Puis, me regardant avec une tranquille malice :

— Vous vouliez donc être à l'assiette au beurre, vous ?

— Non, madame, non, je trouve, comme vous, que la révolution a peut-être bien fait de se débarrasser de ceux qui avaient des appétits. C'est le soupçon d'avoir moi-même un appétit, une ambition, que j'ai cru devoir fuir, et non pas le danger d'en être châtié.

Elle me regarda, alors, plus attentivement.

— Tiens ! tiens ! fit-elle. Çà c'est du bon ! c'est

du genre de ceux qui ont organisé les choses de la vie comme elles sont actuellement.

Charles est très content de la situation qu'il a pu obtenir. Elle est bien payée, elle n'est pas fatigante... et puis, dame ! il n'est pas tout jeune, Charles, bien que le moment de sa retraite ne soit pas encore près d'arriver, et son genre d'occupation a, ma foi, quelque rapport avec le commerce. — Voyons, Hélène, tiens-toi droite, mon chat.

Voilà notre seule gaieté, tenez, monsieur ! c'est la chanson de notre nid. Je n'ai qu'un chagrin, c'est de ne pas être à la hauteur du rôle que l'administration nationale veut faire remplir par la mère de famille. Charles et moi, nous ne sommes pas des savants; et il nous faut recourir à des professeurs.

J'ai été au pensionnat, moi, et je n'en ai pas conservé un souvenir... un souvenir... un souvenir tranquille, enfin ! et je suis d'accord avec ceux qui affirment que les enfants doivent être élevés chez leurs parents, par leurs parents. Non ! pas même l'externat ! Ça ne vaut rien. C'est l'éducation de la famille qu'il faut à la jeune fille comme au jeune homme, parce que *la famille c'est la première solidarité que révèle la nature*. Ho ! ne vous étonnez pas, messieurs, j'ai lu ça dans le *journal*, je ne l'aurais pas trouvé toute seule.

Et puis avec l'ancien système de pensions, de cours publics, de lycées de filles, à quoi avaient-ils abouti ? A peupler les grands magasins, les télégraphes, les téléphones, et comme ni les uns ni les autres n'avaient l'estomac assez vaste pour dévorer toute la jeunesse féminine, le reste, le très grand reste n'avait plus que le trottoir. Ah oui ! la

dot ! Voilà une bonne histoire ! Tu n'auras pas de dot, Hélène, et tu n'en seras que plus heureuse ! tu seras certaine que ce ne sera pas « pour ta laine » que ton mari t'aura prise !

Voyez-vous monsieur, le socialisme c'est la vérité. Ainsi encore une preuve :

Tout en constatant le martyre des jeunes filles employées dans les grands magasins, je n'y allais pas moins faire toutes mes emplettes, croyant que je ne trouverais ni mieux, ni meilleur marché ailleurs, surtout dans les petits, à cause des patentes !

Quand la Révolution les a supprimés, j'ai eu un moment d'ennui ! Ah ! bien ! comme j'étais bête ! n'est-ce pas, Charles ? Maintenant nous avons tout sous la main, les rues ! voilà les grands magasins, et ça tient toute la ville ! Ici, nous avons de tout ! et pas cher, pourquoi ? Plus de patente, monsieur, et plus d'impôt qui écrase le commerce, un petit morceau, un tout petit morceau de la contribution terrienne, cubique ou surface, mais si petit, qu'il n'est pas la peine d'en faire mention. Les grandes usines produisent à des prix fabuleux, et les innombrables petits magasins sont devenus en quelque sorte leur débit naturel, comme pour les tabacs. Nous autres, ici, nous payons tout presque rien, l'impôt même ! Nous avons 1,280 mètres cubes sur un hectare, hé bien, nous ne payons pas tout à fait 57 francs par an pour tout çà ! Charles gagne de 4,000 à 5,000. Nous cultivons notre jardin. Nous sommes très heureux !

— Alors, madame, hasardai-je, vous ne regrette pas de ne plus pouvoir *vendre votre terre*, ni *emprunter dessus, comme autrefois ?*

— Emprunter ? mais on emprunte mieux que jamais, à la banque !

— Je le sais ! mais je faisais allusion aux hypothèques ; au Crédit Foncier, par exemple.

— Ah bien non ! l'intérêt ? ah non, pour sûr ! l'intérêt ? A-t-on idée que, pendant une bonne partie de ma vie, j'ai cru que c'était le fondement même de la richesse ? — de la ruine ! plutôt ! oh oui ! de la ruine ! et quant à vendre ma terre, qu'est-ce que nous ferions alors ? puisqu'il n'y a plus rentes ! Non, monsieur ! j'estime, moi, ancienne millionnaire, ancienne « madame la négociante, présidente du tribunal de commerce », j'estime que de ma terre je jouis bien plus sûrement que si elle était ma propriété à l'ancienne mode.

Voyons ! ma jouissance est perpétuelle, n'est-ce pas ? elle m'est assurée, moyennant une somme minime, bien inférieure à celle que je payais autrefois si je compte la masse des anciens impôts. Or, comme, même si j'en avais envie, je ne puis plus hypothéquer ; pourvu que je paie mes 56 à 57 francs par an, personne, au monde, ne peut supprimer ma jouissance, ni m'empêcher de la transmettre à ma fille, et celle-ci à la sienne, qui sera peut-être un garçon... et tout cela ! sans droit d'enregistrement, sans avoués, sans notaires, sans timbre, sans rien du tout, quoi ! Hé bien, j'aime beaucoup mieux ça ! n'est-ce, pas Charles ? Tu ne dis rien ! tu me laisses parler toute seule. — Ah ! voyez-vous, il n'est pas encore devenu aussi socialiste que moi, lui, Charles.

Elle se retourna vers lui :

— Va donc chercher notre emphythéose, pour montrer à monsieur comment elle est rédigée.

Le brave Roustan ahuri, mais sans doute habitué aux flots d'éloquence de sa femme, se leva, sans mot dire, sortit, et revint au bout d'un moment tenant deux parchemins.

Il me les tendit, avec son sourire tranquille :

— Voici *leur* façon de dresser les actes de propriété, me dit-il, en reprenant son pluriel ironique. Tenez : d'abord pour la terre :

Je pris l'un des parchemins et je lus ce qui suit :

Collectivité nationale française

AU NOM DU CONTRAT SOCIAL

Consenti par la Collectivité nationale française.

L'administration nationale garantit à la citoyenne Eugénie Sénas, épouse du citoyen Charles Amédée Louis Roustan, le droit d'usager à perpétuité et de transmettre ce droit à ses descendants en ligne directe, pour la parcelle territoriale n° 147,427 série G, cadastrée, et dont le plan est ci-annexé, contenance un hectare. *Pas des Lanciers.*

Sous les conditions énumérées aux règlements 1, 2, et 3 du *Contrat social* ci-dessus invoqué.

Fait en double à Vitrolles le...

Par le Comité régional de statistique.
Le délégué du comité communal.

Vu:

LE COMITÉ NATIONAL.

Au verso était une reproduction de la section cadastrale où se trouvait le terrain concédé.

— Voici maintenant, me dit Roustan, comme je lui rendais le parchemin, voici *l'acte de l'état civil* de notre maison.

Et je lus ce qui suit :

Collectivité nationale française

AU NOM DU CONTRAT SOCIAL

Consenti par la Collectivité nationale française.

L'administration nationale,

Vu le rapport des chambres syndicales des entrepreneurs de bâtiments,

Vu les conclusions conformes du comité communal de statistique.

Certifie que la maison n° 147,427 *bis* contenant 1,280 m³ située sur la parcelle territoriale n° 147,427, série G, cadastrée *Au Pas des Lanciers*...

1° Est âgée de 35 ans cejourd'hui 15 octobre.

2° Que sa création initiale à coûté : 14,000 francs.

Le présent certificat a été dressé conformément aux règlements du contrat social.

Fait en double le 15 octobre 18...

La chambre syndicale du bâtiment.
Le délégué,

Vu :

LE COMITÉ COMMUNAL DE STATISTIQUE.

— De façon, observa Roustan, que nous ne pourrions aliéner notre maison que pour un prix de 2,940 francs, plus l'impôt 56, au total 2,996 francs.

— Ho ! fis je tout à coup, mais voici, pour un juif, une excellente opération ! Ecoutez : j'achète votre maison 2,996 francs.

— Bien.

— Si je puis la louer 3 pour 100 sur le coût originel, soit 420 francs, mes 2,996 francs vont me rapporter environ 14 pour 100 ? Je puis donc vivre en parasite !

— Ah mais non ! répliqua vivement Bernard, passée la première emphytéose, le coût sur lequel la location peut être calculée c'est le dernier prix *d'acquisition*. Vous ne pourriez donc tirer comme loyer

que 6 francs 50 pour 100, soit 195 francs par an, environ ; or les réparations seules vous dévoreraient votre loyer ! Je n'ai pas compté le cube que représente l'épaisseur des murailles, et qui est toujours à la charge du locateur. La spéculation serait ruineuse ! Et c'est justement ce qu'a voulu réaliser le *contrat social.*

Et puis, continua Bernard, après 25 ans il est probable que chacun aura sa maison !

— Sapristi, comme vous y allez ! s'écria Roustan, chacun sa maison ! Mais alors que resterait-il pour l'agriculture ?

Bernard sourit, en regardant Hélène.

— Hélène, poursuivit-il, dites donc à votre père l'espace qu'occuperait *toute la population française*, si elle était logée comme l'était celle de Paris il y a 10 ans.

Sans hésiter, mademoiselle Hélène répliqua :

— Un peu plus de 127 mille hectares.

— Vous voyez ! triompha Roustan.

— Soit un peu plus du quart du département des Bouches-du-Rhône, continua Hélène.

— Comment ? dans le quart du département des Bouches-du-Rhône ?...

— Ou bien si tu veux, papa, dans un peu plus de la moitié de l'arrondissement d'Aix, qui a 215 mille hectares environ.

— Et maintenant, dit à son tour Bernard, donnez à chacun, en moyenne, 420 mètres cubes (10×7×6) et logez tout le monde au rez-de-chaussée, toute la population française, très largement à l'aise, pourra tenir dans 267 mille hectares, à peu près. Un peu plus que l'arrondissement d'Aix. Vous voyez donc, mon cher Roustan, que nous avons encore devant

nous beaucoup plus de 48 millions d'hectares, pour nous livrer à tous les travaux agricoles, miniers, industriels, etc.

J'ajoute, même, que, selon moi, il faudrait que chaque maison fût entourée d'au moins quelques centaines de mètres carrés, de telle sorte que la population, bien hygiéniquement à son aise, occupât, environ, la valeur d'un département... Vous voyez qu'il resterait encore de la marge !

— C'est vrai, murmura Roustan.

— Eh bien, dans ces conditions-là, que voulez-vous que deviennent les locateurs de maisons?

Je ne leur vois, comme clients possibles, que les *étrangers*, parce que ceux-ci ne peuvent, en aucun cas, devenir titulaires d'une emphytéose. Mais n'oubliez pas que le détenteur de plusieurs maisons *vides* doit en payer l'imposition cubique, absolument comme si elles étaient habitées.

Non, voyez-vous, dans l'avenir, et un avenir qui me paraît maintenant très prochain, le parasitisme locatif sera tout à fait impossible : les ventes elles-mêmes ne seront guère provoquées que par la variation des goûts, le besoin de changer de climat, ou encore par des différences de position, comme moi, par exemple, qui ai dû quitter Saône-et-Loire, ou, comme on dit, aujourd'hui, la cinquième région, pour venir habiter dans la septième ; les ventes seront donc de véritables échanges, et souvent de simples trocs.

Mademoiselle Hélène, qui depuis un moment paraissait méditer profondément, lança tout à coup son hypothèse personnelle.

— C'est comme moi, dit-elle, avec sa petite voix

gentille, *quand je me marierai*, il est probable que j'irai habiter Paris, et alors, il me faudra bien y acheter une maison puisque je n'habiterai plus celle de maman, et que je n'en ai pas moi-même.

— Hé, pourquoi penses-tu à Paris, dit madame Roustan, qui semblait avoir épuisé sa faconde dans les premiers épanchements du déjeuner, et depuis lors, se bornait à écouter; pourquoi diable Paris? que vient faire Paris avec tes hypothèses de mariage?

Hélène rougit beaucoup, et subitement déconcertée, continua :

— Dame! moi! je fais des suppositions... enfin, si mon mari était employé à Paris, dans.... dans.... *les services publics des Beaux Arts....* par exemple!

Tout le monde éclata.

« Les services publics des Beaux-Arts » était une véritable trouvaille...

Pauvre mignonne!

La vérité, je l'appris bientôt du père Bernard lui-même.

Jean voulait être peintre! il avait déjà beaucoup travaillé; il voulait fréquenter les ateliers célèbres... et... un jour de promenade, il l'avait dit à Hélène.

Entre temps, M. Roustan était devenu songeur, et sa femme avait pris un air sévère.

— Ah bien oui! s'écria-telle, la peinture! Paris!.. voilà qui est du vieux jeu! Elle n'a pourtant pas lu de roman, cette petite! qu'est-ce donc qui lui prend? Puis se tournant vers moi :

— Est-ce que la peinture est dans le socialisme aussi? dites, monsieur?

Ma soirée de la veille, les enthousiasmes d'Auvertin, revinrent subitement à ma mémoire.

— Hé ! pourquoi pas, madame? répondis-je.

— La peinture! Mais c'est un métier de crève-la-faim !

Du coup, ma bourgeoise perçait sous la ménagère.

— Sous l'ancienne organisation, peut-être, madame; mais pourquoi voudriez-vous que le socialisme n'ait pas aussi arraché l'art aux mortelles étreintes du capital?

— Pourquoi !... pourquoi !... pourquoi !... Enfin quelle est, dans le monde, l'utilité d'un tableau, d'une statue? de... que sais-je? Excepté les « ex-voto» qui tapissent les murs de Notre-Dame de la Garde, je ne vois pas... non, je ne vois pas à quoi peut servir la peinture : la sculpture, passe encore ! Il faut bien orner un peu les colonnes et les balcons, ce serait trop nu sans ça ! mais la peinture ! Quand une fois on a mis du vert à mes persiennes et du gris aux portes du salon !... tout le reste !... hum !...

Et madame Roustan compléta, avec la main, la manifestation dédaigneuse que ses lèvres avaient esquissée...

Je pris un air grave, et, à la bonne dame qui venait de plaider, *contre sa fille*, l'éternel procès de l'art incompris, je posai subitement cette question :

— Avez-vous jamais rêvé, madame?

— Moi?... fit-elle interdite, oui, quelquefois, n'est-ce pas, Charles... et je parle même en rêvant.

Charles, interpellé, crut devoir intervenir :

— Mais oui !... Te rappelles-tu, ma bonne, ce jardin enchanté, ce paradis, où tu vivais si heureuse! si heureuse! que lorsque, t'entendant gémir, je t'é-

veillai, tu me fis une scène terrible parce que je t'avais arrachée à un séjour de délices...

— Oh! une scène!... murmura-t-elle gênée, pas tout à fait une scène, Charles...

— Soit! ma bonne; mais presque...

— Hé bien, madame, dis-je, pour couper court à l'explication conjugale, n'auriez-vous pas souhaité voir votre rêve survivre à votre sommeil?...

— Oui; oh! oui, certes!

— Et qu'eussiez-vous fait d'une toile où ce rêve vivant, palpitant, et désormais fixé par le génie du peintre, eût, sans cesse, rayonné dans vos yeux ouverts et vibré dans votre âme consciente, sans que nul réveil brutal ne puisse le faire évanouir?

Qu'eussiez-vous fait de la toile, où, à votre souvenir d'exilé, le peintre eût tous les jours restitué la présence du sol natal devenu lointain et de la famille devenue absente?

Sans le pinceau, plume ou burin, est-ce que vous auriez jamais revêtu d'une apparence saisissable l'ombre de cette légendaire divinité en qui vous croyez, et l'image humaine et vivante de cette jeune mère demeurée vierge, qui, dans la simplicité des premières poésies, fut le symbole du travail fécond, sans fatigue, et du résultat obtenu sans efforts, vers lequel le penseur qui aime l'humanité a toujours attiré les regards et dirigé les espérances des générations esclaves, puis serves, puis salariées!

L'idée de l'immatériel, la conception de l'au-delà, le souvenir du là-bas, là-bas; le corps de l'espérance et la marche de l'avenir, voilà ce que fait vibrer aux yeux, à l'oreille et au cœur, l'interprète de l'art... et pour cela que lui faut-il? un peu de

couleur que, du bout d'un faisceau de poils, il étale sur un coin de toile!

» Oui, madame, oui! le socialisme est dans l'art comme l'art est dans le socialisme; ce sont des frères issus d'un même baiser, et le *bonheur* dont l'un matérialise seulement le rêve, l'autre veut l'incarner dans la réalité!

— Oh! monsieur! monsieur! continuez, je vous en prie!

C'était mademoiselle Hélène qui, émue, haletante, avait écouté du regard, des oreilles et du cœur l'éternelle chanson que je venais de fredonner sur le mode grave et qu'elle avait dû, pour sûr, entendre moduler, plus mélodieusement, par la bouche de l'être aimé!

X

. . . . . .

Le lendemain j'étais à Vitrolles, à l'entrée d'une grande et belle maison, demandant à une petite blondinette qui venait de m'ouvrir la porte :

— Le capitaine Jouques, s'il vous plaît, ma gentille enfant?

— Mon oncle? Il est ici, monsieur, depuis hier.

Et, s'élançant dans le vaste corridor qui s'allongeait derrière elle :

— Mon oncle! mon oncle! c'est un monsieur qui te demande.

— Fais-le entrer dans le salon, voyons, Georgette, et ne crie pas si fort! — Je suis à vous... Je descends... Oh! je vous attendais!

C'était le capitaine.

Quelques instants après, entouré de quatre autres bambins, sans compter mademoiselle Georgette, le capitaine faisait son entrée dans le salon où je l'attendais.

— Vous voyez, me dit-il en désignant son jeune entourage, voilà comment les petits bandits traitent leur oncle... Allez leur dire que je suis le capitaine!

Bah! ils prennent mes jambes pour des mâts et y grimpent toute la journée... quand je les laisse faire, bien entendu!...

Puis changeant de ton :

— Vous êtes bien aimable ne ne pas m'avoir oublié... Hier je voulais vous dire quelque chose, mais ce diable de train ne m'en a pas laissé le loisir... Allons, Eugène, allons!... laisse ma jambe... Va chercher ton père... il est au fond du jardin! Allons va... accompagnez-le vous autres.

C'était une tentative de diversion. Elle réussit, et la joyeuse troupe disparut dans le corridor.

Le capitaine, en costume de ville, fraîchement rasé, soigné, parfumé, m'apparut, soudainement, tout autre que sur le pont de son navire.

Je l'avais pris pour un *vieux loup de mer ;* combien j'avais mal vu!

Loup de mer, certes! mais vieux : c'était une autre affaire, et, certainement, je l'eusse rencontré dans un salon, sans le reconnaître, tant il était différent de lui-même. Je reconnaissais bien, maintenant, le regard vif de ses yeux noirs, sa voix sonore; mais son allure était plus jeune, avec quelque chose de plus en dehors qui me frappa.

Il avait à peine trente-huit ans; à bord je lui en avais donné presque cinquante.

Le calme sang-froid que ses fonctions lui imposaient, et dont il ne s'était un instant départi que seul à seul avec moi, à l'occasion de mademoiselle Diane de La Rochetaillée, il semblait qu'avec son uniforme il l'eût laissé au vestiaire.

Ce n'était plus le marin; c'était l'homme du monde, aimable, souriant, ayant pour ses tour-

menteurs de neveux et ses capricieuses nièces, la patiente bonté du gros chien auquel Bébé tire impunément les oreilles, et malgré cela, je ne sais quoi de plus incisif dans le regard et de plus mystérieux dans le maintien.

— Voyons, lui dis-je, en remarquant que depuis un instant il regardait attentivement la porte où s'était engouffrée la troupe des enfants, et semblait chercher comme une entrée en matière, voyons, répétai-je, que vouliez-vous me dire hier, mon capitaine?

Il me regarda de ses yeux pétillants, mais s'apercevant que dans ma question je n'avais mis aucune malice, subitement son regard se voila.

— Oui, dit-il enfin, hier je voulais vous dire autre chose... mais vous m'avez lancé sur ces diables de chemins de fer et... vous n'allez pas recommencer, au moins? je vous préviens que j'ai averti mon frère que vous faisiez une enquête économique, et je l'ai prié de vous donner satisfaction, *à ma place.* Ainsi...

— Alors, dis-je en souriant, il ne m'est pas permis de vous adresser aucune question?

— Non, si vous tenez à m'être agréable.

— Certes! si j'y tiens. Alors, parlons d'autre chose. Qu'avez-vous fait du vieux duc... et de sa famille, vous ne les avez pas quittés, j'espère, aussitôt qu'ils ont été sur le quai.

Il sourit :

— Non, j'ai rempli ma mission jusqu'au bout, me répondit-il lentement; j'avais, il est vrai, un moment espéré que je pourrais moi-même les accompagner, jusqu'à Paris; mais j'ai réfléchi et il m'a semblé

préférable de les remettre aux bons soins de mon « second » qui lui, sur ma prière, a bien voulu se charger de réaliser complètement les intentions du consul d'Odessa mon excellent ami.

— Alors ils sont partis?

— Ils doivent même être arrivés.

— Allons, dis-je en prenant la main du capitaine, vous avez eu du courage, jusqu'au bout.

— Ah! fit-il d'un ton étrange, vous croyez?

— Et pourquoi ne le croirais-je pas?

— Parce que, — et c'est cela, tenez, que je voulais vous dire hier, — parce que je vais commettre une folie, peut-être, mais j'y suis bien résolu. Non, je n'ai pas le courage que vous croyez; non, je ne puis pas renoncer à toute espérance... Je l'adore! Je veux voir, je veux savoir. S'aiment-ils? L'aime-t-il, lui, votre ami? Peut-être a-t-il pris d'autres engagements... Il y a longtemps que lui et Diane ne se sont plus vus!... Et puis, qui sait? l'imprévu! le vieux duc aux prises avec les mœurs nouvelles... des complications, des accidents dont j'essaierai de le tirer... au péril de ma vie, s'il le faut... et alors... et puis, c'est fait! j'ai envoyé ma démission hier... et je vais à Paris tâcher de travailler dans son atmosphère, autour d'elle... à portée de sa voix si c'est possible, dussé-je... Ah! voyez-vous, je suis fou! mais, à tout prix, je veux la revoir!

— Mais enfin, mon cher capitaine, puisque vous savez que je suis l'ami de Santeny, pourquoi persistez-vous à me faire vos confidences?

— Justement! C'est justement parce que vous êtes son ami, et que je vous crois tous deux hommes d'honneur... que je désire qu'il sache tout! Moi, je

ne puis le lui dire, ni le lui écrire! Mais ce que je vous ai dit à bord, vous en ai-je demandé le secret?

— Oh! capitaine! était-ce nécessaire?

— Je vous demande pardon, je ne sais où j'avais la tête. Il est évident que vous n'auriez rien dit, à moins que je ne vous en eusse prié... A quel propos, d'ailleurs, vous en aurais-je prié? Vous n'êtes pas mon ami, à moi! Donc, si je souffre, qu'est-ce que cela vous fait?

— A mon tour, je vous demande pardon, capitaine. Le jour où vous m'avez fait l'honneur de m'interroger et de me donner ce haut témoignage de votre confiance, de ce jour je me suis senti votre ami. Maintenant, achevez... Pourquoi voulez-vous que Santeny connaisse vos sentiments?

— Parce que, peut-être, il se considère comme lié par des promesses antérieures, échangées sans doute à une époque où les intérêts de famille faisaient et défaisaient les mariages... parce que, peut-être, est-ce par dévouement qu'il épouserait Diane... la croyant abandonnée s'il ne lui donnait pas son nom... Or, s'il apprenait qu'un homme d'honneur est là, qui s'offre, ne désirant qu'une chose : lui épargner un sacrifice... inutile, peut-être, alors, se sentira-t-il loyalement dégagé... et un mariage doublement funeste pourra être évité! Voilà ce que j'aurais dû vous dire tout d'abord... Mais il faut avouer que vous ne m'y avez guère encouragé.

— C'est vrai! Que voulez-vous... cette révélation de vos sentiments... soudains...

— Soudains! Oh! non! ne croyez pas cela! Il y a longtemps que, durant son exil, et sans jamais avoir

rien fait pour être deviné, j'ai étendu ma sollicitude sur Diane et sur tous ceux qui l'entouraient; aussi, vous devez comprendre à quel point m'a atterré votre révélation d'un mariage convenu d'avance, et vers la célébration duquel moi, je la conduisais, sur mon navire!

— Eh bien! soit, dis-je au capitaine. Soit, je saurai ce qui en est... Mais si ce que j'apprendrai venait à briser toutes vos espérances...

— Oh! alors!... fit-il avec un ton saccadé, que complétait la fulguration de son regard.

Il se tut un instant.

Puis, calmé, résolu, et mettant sa main dans la mienne :

— Foi de marin, fit-il, dans ce cas, tout sera mort! je vous le jure!

— Foi de socialiste, répliquai-je, vous saurez la vérité.

Du coup, sa figure rayonna.

— Merci. Maintenant, parlez. Que puis-je faire pour vous être agréable? Voulez-vous que je continue mes conférences sur les chemins de fer?

J'éclatai de rire, à cette modulation si loyalement naïve de sa joie d'amoureux, qu'un peu d'espérance venait de ranimer, et je ne sais trop ce que je lui aurais demandé si M. Jouques, l'aîné, n'avait presque aussitôt fait son entrée, précédé de sa petite famille.

Avec lui, la conversation prit rapidement un autre tour, où, naturellement, les arrangements de la vie familiale, sous le nouvel ordre de choses, encore trop récent pour ne pas être l'objet des préoccupa-

tions et des commentaires de chaque jour, prirent bientôt le premier rang.

— Nous vivons bien tranquilles ici, me dit M. Antoine Jouques, qu'on appelait plus ordinairement M. Antoine; Vitrolles s'est beaucoup peuplée; elle est devenue, — est-ce par hasard? je ne saurais l'expliquer, — elle est devenue la ville des rentiers.

— Comment, des rentiers?

— Mais oui! Tous les anciens rentiers qui habitaient Arles et surtout Aix, ainsi que quelques Marseillais, mais en moins grand nombre (car ceux-là sont allés vivre de préférence du côté d'Aubagne et de Roquevaire), ont élu domicile à Vitrolles. Il faut vous dire que la révolution n'a pas voulu « liquider » tout le monde, comme on l'avait tant crié dans les dernières années du *régime pourri*...

— Du régime pourri?

— Mais oui... C'est comme cela que l'on désigne couramment l'ancien gouvernement.

— Justice posthume! murmurai-je.

— Et elle a fait un calcul, continua M. Antoine, qui, ma foi, ne manque pas d'ingéniosité. Elle a converti en rentes viagères toutes les rentes qui étaient inscrites sur le grand-livre de la dette publique.

— Et elle vous a conservé les vôtres, sans doute?

— Pas tout à fait; vous allez voir. Quand la révolution est arrivée, j'habitais Paris, ayant, outre mes rentes sur l'Etat, deux maisons (la dot de ma femme), ce qui me faisait en tout cinquante-cinq mille francs de revenu. Quant à mes deux frères, j'en ai deux outre Albert, — et il désignait le capitaine, — dont

je vous parlerai tout à l'heure, ils avaient déjà mangé leur patrimoine; Albert était au diable.

— Aux Antilles, rectifia le capitaine.

— C'est toujours au diable, poursuivit M. Antoine; mais Louis et Gaston étaient venus se réfugier chez moi. Les événements devenaient tragiques; la guerre d'abord! on se battait partout; puis l'émeute. Paris à feu et à sang. J'avais ici une vieille tante; mon parti fut vite pris : nous quittâmes Paris et nous vînmes nous blottir ici.

Quand les passions furent un peu calmées, je me hasardai à faire un voyage à Paris pour savoir ce qu'étaient devenues nos deux maisons. Ah bien oui! il n'en restait pas trace... si! le terrain. Elles avaient été dynamitées, bombardées, je ne sais plus! Vingt-cinq mille francs de rentes perdues! Il ne me restait plus qu'une inscription au grand-livre : trente mille francs de rentes.

Je voulus vendre le terrain! Bast! Oh! le terrain m'appartenait toujours! Ou, du moins, la jouissance ne m'en était pas enlevée, mais le vendre? Non. Ça ne se faisait plus; et il fallait payer un impôt calculé sur la surface, monsieur; j'étais libre, cependant, de faire bâtir si je voulais; d'habiter l'une des maisons et de louer l'autre!

Mais quelle affaire! D'abord où prendre l'argent?

— A la banque, interrompis-je.

— Oui, mais, il fallait rendre...

— Ce n'était pas absolument nécessaire, objectai-je.

— On m'a encore dit cela! Mais je ne suis pas un rastaquouère... moi, et puis j'étais inquiet sur le

sort de mes inscriptions de rente. S'il l'eût fallu absolument, j'aurais fait bâtir ; mais si l'on me payait mes revenus, je préférais, de beaucoup, venir me terrer ici comme je l'ai fait.

Est-ce que je savais, moi ! si on ne me démolirait pas encore mes maisons ? et puis le tracas de louer... je voulais être tranquille. Bref, je pris mes renseignements.

— Et on vous a maintenu vos rentes, un peu réduites peut-être ?

— Sans réduction, parce que je n'avais pas 51,000 francs de revenu, 50 étant le maximum. Seulement ma rente ne sera pas transmissible à mes héritiers. Moi mort, tout sera fini, ou du moins, pardon ! il faut être juste : j'ai une femme et cinq enfants...

— Six ! interrompit le capitaine, tu oublies Paul qui doit venir passer huit jours auprès de toi la semaine prochaine.

— Je ne l'oubliais pas, mais lui n'aura besoin de rien, il est majeur et il est pourvu.

Puis se tournant vers moi, M. Antoine ajouta :

— Paul est d'un premier lit ; je puis mourir sans qu'il en subisse un préjudice. Il n'en est pas de même des cinq autres ; je reprends donc mes explications :

J'ai une femme et cinq enfants. A ma mort, ma femme recevra, à ma place, la moitié de ma rente : 15,000 francs et réciproquement.

Mais que nous vivions tous deux, ou que l'un des deux meure, à chaque enfant devenu majeur, c'est 1,000 francs de moins que nous recevrons.

— Et si le père et la mère meurent tous les deux avant la majorité des enfants? demandai-je.

— Alors, répliqua M. Antoine, les enfants recevront double pension ; ci : 2,000 francs chacun jusqu'à leur majorité.

— C'est très bien organisé cela!

— Dites donc que c'est très malin! Parce que c'est très acceptable!... Surtout quand on ne peut pas faire autrement!

— Allons! allons! Antoine... Avoue donc que c'est juste! interrompit le capitaine.

M. Antoine souligna un geste de condescendance.

— Mais ce qui est bien plus malin encore, poursuivit-il, c'est l'aventure de la vieille bonne de ma tante. La brave fille avait mis de côté 600 francs de rente 3 pour 100 ; eh bien, savez-vous pour combien elle a été pensionnée? Pour 1,000 francs, oui, monsieur, 1,000 francs!

— Comme invalide? demandai-je.

— Non pas! non pas! Soixante-trois ans! Elle avait encore deux ans à attendre. Ainsi vous comprenez le système?

— Parfaitement, on a rogné les gros et on a augmenté les petits ; mais au milieu de tout cela que sont devenus vos terrains de Paris?

— Je ne m'en suis plus occupé. Eh! pourquoi faire? Ma tante nous a laissé cette maison-ci... Bâtir? Louer? C'était du tracas, et admettez que j'aie fait bâtir? Rendement 6 1/2 pour 100.

Au bout de vingt-cinq ans, la maison cessait ou de m'appartenir ou de me rapporter suffisamment. Ah! si j'étais constructeur de mon métier? je ne

dis pas ! Mais rien que pour tirer un loyer ! Le jeu n'en vaut plus la chandelle, comme on dit !

— Et finalement, vous mangez vos 30,000 francs de rentes ?

— Ce n'est pas sans peine, allez, quoique nous vivions très largement, quoique plusieurs professeurs s'occupent de l'instruction de mes enfants, concurremment avec leur mère, et que nous les payions très bien. Mais la vie est devenue très peu coûteuse, et comme il est impossible de capitaliser, même à l'étranger, car mes rentes sont payées en papier d'Etat...

— En bons d'impôt ?

— Précisément, je me suis fait « la *banque* » de mes deux frères Louis et Gaston, car Albert, lui, n'a besoin de rien, et je leur consacre le surplus du non consommé de mon revenu.

Ainsi Louis avait besoin d'argent pour l'élevage de ses bestiaux, en Camargue, je lui en ai donné ; je lui en donne toutes les fois que cela est nécessaire...

— Et si plus tard, interrompit le capitaine, tes enfants avaient besoin de lui, ils le trouveront.

— Naturellement ! Quant à Gaston, lui, c'est un garçon à l'humeur voyageuse ; un fouilleur, un chercheur, il a voulu étudier les terrains du versant sud de l'*Atlas*, et ceux des hauts plateaux entre *Methlili* et *Ouargla ;* les premiers, un peu au-dessus du 32e degré de latitude au sud de l'ancienne province d'*Oran ;* les seconds un peu au-dessous, au sud de l'ancienne province d'Alger, prétendant qu'ils sont favorables à la culture du thé chinois, qui, comme on sait, se complaît particulièrement dans les pays

montueux et sur le versant des collines où l'eau ne séjourne pas, quand ces pays et ces collines sont situés entre le 25e et le 33e degré de latitude, ce qui est le cas des endroits que je vous ai nommés. Il est donc parti pour cette expédition, avec une troupe de pionniers qu'il a réunie avec les fonds que je lui ai remis.

— Est-ce une excursion périlleuse? demandai-je en regardant le capitaine.

— Hum ! fit-il, cela dépend ! Le chemin de fer le mène bien jusqu'à Méchéria, presque au pied du versant nord de l'Atlas oranais ; mais là, il lui faudra gravir et traverser la montagne pour explorer le versant sud.

— Et pour les hauts plateaux d'Ouargla ?

— Là, le chemin de fer qui va jusqu'à *El Goléah* le conduirait trop loin. Il devra nécessairement s'arrêter en route et prendre, pour base de ses opérations, l'*oasis des Chambas*, d'où il pourra diriger plusieurs excursions sur le versant des plateaux.

— Vous comprenez, reprit M. Antoine, que si mon frère réussissait à approvisionner la France, qui en est encore réduite à payer le thé bien plus avec de l'or qu'avec des marchandises, il aurait rendu un grand service, et mériterait certainement la célébrité qui s'attacherait à son nom — à *notre* nom par conséquent...

— Oui, certes, car il aurait augmenté la richesse collective, et créé un travail qui serait assurément la source de nouveaux échanges à l'intérieur et augmenterait d'autant la prospérité de l'individu.

Mais, involontairement, en moi-même, je me demandais si tous ces périls courus, toutes ces activités

dépensées ne constituaient pas un élément indispensable au progrès humain, et si, quand la socialisation mondiale aurait supprimé toutes les frontières, jusqu'à celles de la Chine, quand l'échange libre et universel n'aurait plus, pour unique terme, que la gratuité des transports, l'esprit humain ne sentirait pas comme une roue se casser dans l'engrenage intime du mécanisme cérébral, où s'élaborent et d'où s'échappent incessamment les ondes de ses pensées, toujours plus larges, toujours plus lumineuses, à mesure qu'elles s'élèvent vers l'infini.

Heureusement, je fus tiré de mes réflexions par cette exclamation de M. Antoine :

— Hé bien soit ! monsieur, soit ! la prospérité de l'individu, la richesse de la collectivité, mais convenez que ce n'est pas le socialisme qui a inventé les créateurs et les chercheurs.

Cette sorte d'attaque directe me secoua brusquement.

— Non certes ! m'écriai-je, toutefois permettez-moi d'ajouter que cela ne prouverait rien en faveur du passé, mais seulement en faveur du cerveau humain.

Et savez-vous ce que dira l'avenir ?

Il dira que quelques *créateurs* ont pu surgir *malgré le capitalisme*, semant de leurs cadavres la route du progrès ; tandis que, favorisés par le *socialisme*, ils se seront montrés en phalanges nombreuses, n'ayant à affronter désormais que les dangers de la nature, ceux de l'ogre capitaliste étant à jamais conjurés.

Et vous-même en conviendrez peut-être, quand vous aurez bien voulu vous rappeler et me faire connaître le concours qu'inévitablement votre frère

a dû trouver auprès des mandataires de la collectivité nationale.

Vivement, mais loyalement, M. Antoine répliqua :

— C'est vrai ! oh c'est vrai ! D'ailleurs les colonies sont admirablement outillées. A l'aller comme au retour, marchandises et passagers ont les transports gratuits ; pas d'impôt, sauf le strict nécessaire à la colonie elle-même. *Un comité de statistique*, un consul : ainsi sont administrés Tunis, Constantine, Alger, Oran et la Corse.

— Comment la Corse ?

— Oui, la Corse est sous le régime colonial que je viens de résumer en quelques mots. Il en est ainsi de toutes les autres colonies, du peu qui nous reste — bien malgré nous — du Tonkin, où le souvenir des fonctionnaires de *l'époque pourrie* est demeuré en exécration et où il a fallu toute l'aménité possible pour ramener un peu de tranquillité sans recourir à aucune violence. Seulement, ce sont les habitants eux-mêmes qui pourvoient à la sécurité de leurs frontières ; et, justement parce que la métropole ne leur fournit aucune troupe, les agressions sont devenues, pour ainsi dire, une légende d'autrefois. Et puis nos colonies sont toutes extrêmement peuplées. Il en a été pour elles comme pour la zone neutre établie autour de la France. Partout où un plus grand abaissement du coût de vivre a été installé, partout les populations se sont serré les coudes.

Qu'on essaie donc d'envahir nos frontières françaises ! Il n'y a pas, à l'heure actuelle, un seul point accessible dont chaque kilomètre carré ne soit gardé par 500 hommes au moins, toujours pourvus

d'armes et de munitions ; sans compter les fortins-torpilles espacés de telle façon que le terrain peut sauter sous les pieds mêmes des envahisseurs, au lieu et à la seconde indiqués...

Du coup, les enfants, que le père avait eu d'abord quelque peine à réduire au silence, étaient devenus attentifs, surtout mademoiselle Georgette, l'aînée.

Aussi, lorsque M. Antoine eut fini de parler, elle éleva sa petite voix.

— Alors papa, dit-elle, alors il n'y a plus besoin de soldats... pour se battre ?...

— Il faut espérer que non, mon enfant !

— Oh ! quel bonheur ! quel bonheur ! on ne se battra plus ! on ne se battra plus.

Et ce cri spontané de la virginale fillette vint chanter à mon oreille comme une voix d'ange apportant d'outre-ciel, en écho adouci, la plainte éternelle de toutes les maternités brisées.

. . . . . .

A ce moment, comme dix heures sonnaient, madame Jacques entra :

— A l'étude, mes chéris, dit-elle aux enfants.

Et en effet madame Jacques préparait, le matin, les classes que, dans l'après-midi, les divers professeurs venaient tenir dans la grande maison de la tante de Vitrolles.

XI

En nous promenant, après le déjeuner, à travers les coteaux et les champs cultivés, en compagnie du capitaine et de son frère, nous fîmes la rencontre du père Fouras — un paysan, ancien fermier, maintenant, travaillant pour lui-même.

— Pas bête ! me disait M. Antoine, un peu effaré du changement, qu'il trouve bon, d'ailleurs, mais ne décolérant pas depuis qu'il a été forcé d'apprendre à *lire les chiffres !*

Tenez, observez-le, il vient là-bas son bulletin à la main.

— Quel est ce bulletin ?

— Celui que publie, tous les jours, le comité de statistique, et qui le renseigne sur les approvisionnements, l'état des récoltes, les quantités, etc. Il y a, du reste, un bulletin quotidien pour chaque branche de production et de consommation.

— Gratuit ?

— Presque ! 50 centimes par mois.

— C'est abordable ; et, alors, dites-vous, le père Fouras ?...

— Serait complètement heureux, sans cette mau-

dite lecture des chiffres, et aussi sans l'éparpillement de ses champs.

Mais laissez-moi faire, nous allons tâcher de le mettre en train... s'il veut, toutefois !

Pendant que M. Antoine me donnait ces indications éthologiques, le père Fouras était arrivé tout près de nous.

— Bonjour, père Fouras ! lui dit M. Antoine.

— Tiens ! fit le paysan, en repliant, d'un geste rageur, la feuille qu'il lisait, en marchant, c'est vous, monsieur Antoine ! bien le bonjour et la compagnie.

— Qu'est-ce que vous lisiez donc là, de si intéressant ? reprit malicieusement M. Antoine.

— Ah ! m'en parlez pas ! m'en parlez pas ; que c'est à devenir fou... Leurs chiffres, c'est trop gros ! c'est trop gros !... ça peut pas entrer !

— Bah ! bah ! vous êtes bien assez malin pour vous y retrouver, père Fouras...

— Hum ! encore, si tout se tenait, je pourrais, peut-être, voir si je peux... mais voilà ! ça se tient pas... y faut que je courre ici, puis là... Je « cerche » bien à troquer lot pour lot, mais j'ai affaire à des petits qui travaillent là, pour eux... et qui m'entourent et qui me... Ah ! c'est pas facile, allez !...

— Heureusement que ça ne vous empêche pas de faire vos affaires... hein ?

— Oh ! si, un peu ! pas trop... mais un peu !

— Enfin ça va-t-il, voyons ; ça va-t-il ?

— Hé ! dire que ça va... ? ça dépend : y a pas assez d'eau... mais dire que ça va pas ?... ça va !... seulement avec leurs sacrés chiffres... y me font rager... Est-ce que je viens pas de voir que dans le cinquième

y font du blé tant qu'y veulent... C'est pas les hypothèques qui me gênent, ou les fermages qui m'écrasent, au jour d'aujourd'hui... c'est pas ça ! et j'ai chiffré, chiffré... j'arrive pas... y z'ont un secret pour sûr !

— Ils ont du fumier peut-être !

Fouras haussa les épaules.

— Du fumier ? moi aussi... J'ai celui de Paris si je veux : 2 fr. 31 la tonne rendu en gare. C'est le meilleur ! j'ai celui de Lyon à 0 fr. 90 centimes, ou celui de Marseille à 0 fr. 15 centimes la tonne.

— Prix d'achat ? demandai-je.

— Le prix d'achat c'est le remboursement du transport, voilà tout. C'est pas le fumier qui me chicane... c'est que mes terres sont cassées en morceaux, et les morceaux trop loin les uns des autres !

— Combien d'hectares cultivez-vous, père Fouras ?

— Dans les environs de dix hectares, monsieur, mais j'ai pas deux hectares qui se tiennent, et c'est ça qui doit faire leur compte, là, dans la cinquième, parce que, vous comprenez ? monsieur ! si ça se tenait... eh bien, avec moins de travail et moins de bras... je produirais plus.

— Et vous gagneriez davantage?

— Té ! pour sûr !

— Comment cela ? hasardai-je, excusez-moi, père Fouras, mais je suis un peu ignorant en culture... Vous seriez bien aimable...

— Bon ! bon ! je vois c'que c'est, vous êtes un ancien *monsieur*, qu'a pas décroché de rentes, comme lui, là !... — et il désignait en riant M. Antoine. — Ah ben ! ça ne fait rien... Je vais vous dire ça.

J'ai essayé, dans chaque pièce de terre séparée, de

faire des cultures différentes... Ça a marché; mais j'ai bien vite compris que le même homme pourrait travailler sur plusieurs cultures, sans employer plus de temps et sans plus de fatigues; et alors, ce qui me détraque, c'est le temps perdu pour aller d'ici, de là...

Pardi ! reprit-il, avec deux hectares et un bœuf, ma femme et moi, nous aurions pu vivre pour nous deux ; mais avec mes dix hectares à hue et à dia, j'ai été forcé de prendre deux gas...

— Vous n'avez donc pas d'enfant? demandai-je.

Fouras s'arrêta subitement, baissant les yeux et froissant convulsivement le journal qu'il avait à la main.

Je n'avais pas aperçu les signes désespérés de M. Antoine, au moment où j'avais posé ma question imprudente, paraît-il, car ces signes signifiaient clairement :

— Ah ! si vous le mettez sur ce chapitre, nous n'en avons pas fini...

Mais le capitaine intervint, avec un rare à-propos :

— Le brave père Fouras, dit-il avec émotion, a eu ses deux fils tués au Tonkin... C'étaient deux beaux gas... bien dignes de leur père... allez... et nous partageons tous sa douleur comme sa colère au souvenir des misérables qui...

— Ah ! capitaine ! Ah! capitaine !

Ce fut tout ce que le père Fouras put articuler.

Enfin, après un assez long silence, il reprit :

— Donc, comme je disais, ça faisait quatre bouches, pas vrai ?

— Oui ; vous, votre femme, et les deux gas engagés à l'année.

— Eh bien, voyez-vous, si j'avais mes dix hectares collés ensemble, avec un gas et un peu de machine — ça irait tout seul. — Je produirais « pus » et je pourrais vendre « pus »... et j'aurais les moyens de faire un peu la fête pour consoler ma vieille... et d'avoir « pus » de commodités dans la cambuse! Vous comprenez, monsieur?

— Parfaitement.

— Et puis, y a encore autre chose : quand j'arrêterai de travailler, quand je prendrai ma retraite, faut-y pas avoir un peu plus d'aise? hé! c'est du juste ça, pas vrai?

— Très juste.

— Eh bien, pour que ma retraite soit de 3,000 francs, y faudrait que pendant les cinq dernières années de travail, mes pièces de terre m'aient produit en *brut* 12,000 francs.

— Tiens, pourquoi?

— Parce que c'est comme ça! Nous sommes quatre « coopérateurs » comme on dit aujourd'hui; eh bien, on coupe la recette *brute* de l'année moyenne en quatre, et c'est ça qui fixe la retraite.

— Sans distinguer la quantité de travail de chacun?

— Sans rien distinguer...

— Est-ce que vous êtes encore loin des 12,000 francs, père Fouras?

— Té! pardi! à un peu plus de la moitié; vous voyez! y a de la distance... comme entre mes sacrées pièces!

— Est-ce que vous faites du blé?

— Ah « voui » ! du blé! je serais un joli coco, si j'avais fait du blé.

— Comment donc?

— Té! vous savez compter, vous? Alors écoutez :

L'impôt de ma maison de 480 mètres cubes.....	15 fr.	85
L'impôt sur dix hectares.....	145	70
Minimum réglementaire pour quatre.	4.000	»
Dépenses diverses.....	145	»
Total	4.306 fr.	55

Si j'avais fait du blé dans ce sacré pays de mistral... (car allez donc vous amuser à arroser le blé!) il m'aurait coûté, à moi, 21 fr. 53 l'hectolitre; comment le vendre 12 ou 15 francs comme ceux de la cinquième?

— C'est vrai, ça.

— Pardi! 10 hectares à 20 hectolitres, ça fait 200 hectolitres qui m'auraient coûté plus de 4,000 francs.

— Et alors, comment vous êtes-vous arrangé?

— J'ai « cerché », j'ai panaché l'olive, la viande, le vin; j'ai produit 1,750 kilogrammes de viande que j'ai vendus 1,050 francs; 168 hectolitres d'olives que j'ai vendus 1,680 francs; et enfin 97 hectolitres et demi de bon vin, — ah! il est bon, allez! — que j'ai vendus 4,306 francs.

— Ça le met à?...

— Quarante-quatre francs l'hectolitre, à peu près. Mais y a pus d'octroi!

— C'est vrai. Et les olives?

— A dix francs l'hectolitre.

— Et la viande?

— A douze sous le kilo.

— Tiens! tiens!...

— Voilà toute mon année dernière : 7,036 francs. C'est trop court de 5,000 francs, vous voyez.

— Et à vous, père Fouras, qu'est-ce qui vous est revenu, à vous personnellement?

— Oh! ça c'est facile à calculer avec le règlement national.

Après avoir mis de côté les avances, les réserves et les frais, il est resté 3,000 francs : un tiers pour moi, deux tiers pour mes « coopérateurs » à l'année.

— De sorte que vous avez ajouté à vos 2,000 francs de minimum, 1,000 francs de répartition — et votre femme?

— Ma femme compte pour le minimum, mais pas pour la répartition.

— Alors les gas ont mille francs chacun outre les mille francs de minimum, ce qui leur fait deux mille francs.

— Voilà!

— Au fond vous n'êtes pas trop à plaindre, père Fouras!

— Té! je dis pas, je dis pas... mais avec leurs sacrés chiffres... et mes sacrées terres qui sont aux quatre coins du pays!

— Allons, allons, vous finirez bien par trouver à les échanger, ne vous découragez pas!

— Le père Fouras découragé! ah! ça ne serait pas à faire, allez; j'ai de ça! fit-il en se cognant le front, avec sa large main brune et calleuse... c'est seulement leurs sacrés chiffres!... leurs sacrés chiffres!..

Et après une vigoureuse poignée de main il nous quitta en grommelant encore :

— Les morceaux trop loin... et leurs sacrés chiffres!... Voilà tout...

— Jamais content! le paysan, murmura M. Antoine.

— Hé! il a bien raison, répliqua le capitaine. Ne comprends-tu pas que la répartition des terres n'est pas encore tout à fait ce qu'elle devrait être? Je conviens que la réfection complète du cadastre est un gros travail et j'avoue que le temps qu'on a pu lui consacrer a été bien employé; mais tout cela ne me prouve pas que le père Fouras ait tort de se plaindre!

— On a supprimé la dette hypothécaire, on a supprimé le fermage et la rente; on a ouvert, à deux battants, les portes de la banque à tous les besoins, sans intérêt ni simple ni composé.... on a simplifié l'impôt, on l'a rendu unique...

Après tout cela, il est vrai, on n'a pas pu faire que les lots de terrain du père Fouras fussent contigus ! !! Que faire à cela?

— Il faut amener les détenteurs à échanger entre eux les emplacements suivant la logique et non suivant les caprices, et il faut faire cela par la persuasion, non par la violence. Ainsi, voici le père Fouras. Le voilà tout prédisposé à l'échange de ses lots? Si on avait essayé de lui parler de cela, le premier jour, il aurait envoyé au diable l'enragé novateur! D'autres doivent, évidemment, avoir, comme lui, mesuré les inconvénients, et, comme lui, être disposés à l'échange. Eh bien, tout est là! et sais-tu ce qui adviendra de ce mouvement?

La population, si diversement répartie entre les anciens départements, groupés en régions, *s'égalisera;*

par suite, l'impôt unique sera partout le même, puisque partout les densités seront égales; il restera alors à compter, seulement, avec les distances et les différences de climat, les premières devant servir à utiliser les secondes.

Le climat est un auxiliaire quand on sait s'en servir; il favorise les cultures qui lui sont appropriées; d'où moins de fatigue humaine et plus de produits! c'est la réalisation de l'idéal.

Grande ou petite culture sont deux termes identiques aux différences de climat. Telle culture pouvant aisément se passer de la surveillance minutieuse de l'homme, veut l'immensité des terres et les grandes plaines. Telle autre veut, au contraire, la minutie des soins et, dès lors, un espace restreint pour ne pas alourdir la fatigue de l'homme : le coteau par exemple... Tu hoches la tête? est-ce que notre frère, l'explorateur de l'Atlas, ne t'a pas cent fois développé cette théorie?

Déjà, continua le capitaine, tu reconnais que la vie est moins chère; tu l'as avoué à notre hôte, en lui expliquant qu'il te restait toujours 15,000 francs de trop... Eh bien, la vie peut coûter moins encore... Une répartition plus égale des populations, à proportion, bien entendu, des nécessités naturelles du travail, amènerait, rapidement, une plus grande recette pour les transports et les échanges; or, tu le sais, toute élévation des recettes nationales est de nature à amener l'abaissement du tarif de l'impôt unique. C'est lui qui sert de base au coût primordial des choses, c'est lui qui peut diminuer le taux du minimum provisionnel accordé à tout travailleur; eh bien! *l'impôt, le minimum* et *les frais de matières*

entrant seuls dans le coût de création des choses, et ces trois éléments diminuant, le coût de vivre baisse, et avec lui l'usure causée par l'effort humain.

Alors on pourra entrevoir une plus grande période de validité, d'où : recul des retraites peut-être à 75 ans au lieu de 65 ans ; d'où : nouvelle diminution des charges collectives... nouvel abaissement du coût de vivre, nouvelle extension de la virilité et de la longévité humaine !

Comprends-tu ? bourgeois !

. . . . . .

Le capitaine Jouques avait décidément fait, comme Auvertin, des études particulières sur le nouveau contrat social et ses conséquences pratiques.

Aussi m'étais-je promis de pousser à fond, avec lui, la question du travail, dans le double but de m'éclairer, d'abord, sur les moyens de gagner ma vie, et, ensuite, de posséder, dans une vue d'ensemble plus nette, les différents aspects des prescriptions dont j'avais si fréquemment entendu parler, depuis que j'avais mis le pied sur le transport qui m'avait ramené en France.

C'est pourquoi, dès que nous fûmes rentrés chez M. Antoine, je réalisai mon désir.

. . . . . .

. . . . . .

— Ah ! me dit le capitaine, vous éprouvez le besoin de mettre un peu d'ordre dans vos idées ? Je comprends cela ! Tout est si nouveau dans les arrangements pris, entre les individus et la collectivité, que pour s'y retrouver et pouvoir prendre, sur le fait, la haine de l'arbitraire qui a été l'inspiratrice de nos

contrats, il est indispensable de faire des rapprochements.

— Hé bien ! écoutez-moi, continua-t-il en ouvrant une bibliothèque et y prenant un petit livre relié en maroquin rouge ; j'ai là, justement, les trois principales conventions qui forment la base actuelle de l'organisation sociale et collective.

Tout ce qui, dans les anciens codes, dans les anciennes lois, dans les anciens règlements, n'était pas conciliable avec les trois conventions fondamentales, a été aboli.

En me disant ces mots, il me tendit le petit livre rouge.

— Le *premier contrat* est intitulé : *Socialisation de la propriété.*

Il fallait par conséquent définir les mots, maintenant, lisez :

Art. 1er. — La propriété est le droit de jouir du sol français ; de jouir et de disposer des choses mobiles ou fongibles, en se conformant aux règlements nationaux.

— C'est l'usufruit perpétuel et transmissible, donc, échangeable, qui, sauf l'abus capitaliste, contient la satisfaction de toutes les aspirations humaines. — Continuez :

Art. 2. — Le sol seul est qualifié immeuble ; est qualifié meuble tout ce qui n'est pas le sol.

Art. 3. — Les titres de propriété existant au moment de la promulgation du présent contrat social seront échangés contre des baux emphytéotiques d'une durée de vingt-cinq ans, toujours renouvelables.

Art. 4. — La possession d'un bail emphytéotique entraîne, pour la nation, l'obligation de garantir au titulaire,

la libre jouissance des terres y mentionnées, moyennant le paiement annuel de l'impôt y attaché.

— Voilà qui est net, interrompit le capitaine. Paiement de l'impôt, garantie de la jouissance. Voilà le contrat.

— Pourquoi la génération a-t-elle été fixée à vingt-cinq ans plutôt qu'à trente ?

— Ç'a été une question de *convenance ;* le *contrat social* a voulu que les hommes de vingt-cinq ans, qui étaient des enfants au moment de sa promulgation, pussent le modifier *dans ses détails*, sans qu'il fût nécessaire de toucher au fond. Il est évident qu'on pouvait stipuler vingt ans ou trente ans, sans que, pour cela, la transformation de la propriété en usufruit subît la moindre atteinte ; vingt-cinq a été une moyenne. Continuons.

Art. 5. — L'impôt stipulé par chaque bail emphytéotique ne peut pas être augmenté pendant toute sa durée, mais il pourra être diminué tous les cinq ans.

Art. 6. — Les catégories et les séries suivant lesquelles les terres seront subdivisées et la quotité d'impôt qu'elles auront à supporter, seront déterminées par un règlement spécial.

Art. 7. — Les baux sont cessibles et transmissibles, comme il est dit au contrat social n° 3 ; toute valeur capitale attribuée au sol est interdite ; toute cession ou transmission, qui en mentionnerait une, serait nulle de plein droit, et emporterait déchéance du bail à l'égard des deux contractants.

Art. 8. — Sont abrogées toutes les dispositions du Code civil, toutes les lois et tous les règlements qui seraient contraires au présent contrat social.

— Ah ! ça, m'écriai-je, pourquoi diable avoir employé le vieux jargon du code ! Est-ce qu'il n'était

pas plus simple de dire : « On jouit de la terre qui » n'est plus capitalisable et ne peut être vendue. »

— Ah oui ! fit en riant le capitaine, mais il faut compter avec les vieilles habitudes. Toute disposition qui, généralisée aux citoyens d'une nation, ne serait pas rédigée en un style ennuyeux, broussailleux, épineux, indigeste, ne paraîtrait pas être *obligatoire*, parce qu'elle n'aurait pas l'air d'être une loi... Or, la *lôâ* a été injectée dans nos veines par trois ou quatre générations de farceurs, légitimes successeurs de ces autre saltimbanques qui ont fait le code et qui, suivant les cas, prouvaient au « manant » qu'il lui suffirait d'être citoyen, pour être l'égal des gentilshommes, alors que, pendant ce temps, ils fourraient leurs mains dans son escarcelle, et lui constituaient la *propriété capitaliste* plus féroce, si c'est possible, que la propriété féodale !

— En avez-vous assez ?

— Non pas. Laissons de côté, si vous voulez, le contrat n° 2, qui concerne les détails de l'impôt et que j'étudierai à loisir, parce qu'il y a des chiffres à rendre fous d'autres que la père Fouras, et parlez-moi de ce qui concerne les locations, les rapports des ouvriers et des titulaires d'emphytéose, dont j'ai été assourdi, hier, par un ancien ouvrier du Creusot.

— Eh bien, répliqua le capitaine Jouques, puisque je suis professeur de droit... je continue :

— Je dois vous prévenir, interrompis-je, que mon éducation de droit a commencé à votre bord ; vous aviez là un quartier-maître...

— Auvertin ! Ah ! oui, il connaît bien les contrats sociaux, lui aussi, et quel charmant garçon ! Vous

avez bien fait de me dire cela. Je vous épargnerai certaines redites.

— Contrat social n° III.

APPROPRIATION ET ÉCHANGES ENTRE LES PARTICULIERS

Titre Ier. — Dispositions générales.

Art. 1er. — L'appropriation est le droit de jouir du sol français, de jouir et de disposer des choses mobiles ou fongibles, en se conformant aux règlements.

Art. 2. — Le droit de jouir du sol qualifié immeuble à l'exclusion de toute autre chose appartient seulement aux citoyens français; il est constaté par un acte emphytéotique délivré par l'administration nationale.

Art. 3. — L'acte par lequel un ou plusieurs citoyens tendent à équilibrer entre eux leurs utilités sociales est un *échange*.

Art. 4. — Les moyens d'échange sont les *monnaies* suivantes :

1° Les bons d'impôt émis par la nation;

2° Les billets de la Banque de France;

3° Le métal frappé par l'administration nationale.

La quantité stipulée en matière d'échanges s'appelle : *Prix*.

— Pas de commentaires, n'est-ce pas?

— Pas de commentaires. Je continue.

Art. 5. — Les contrats ou conventions d'échange sont des instruments stipulant et fixant les obligations des contractants; ils sont obligatoires en tout ce qui n'est point prohibé par les contrats et règlements nationaux.

Art. 6. — La nation française n'accorde reconnaissance, sanction et protection qu'aux contrats d'échange ayant pour but :

1° De régler l'usage perpétuel d'une chose mobilière ou l'acquisition d'une chose fongible;

2° De régler l'usage temporaire d'une chose mobilière;

3° De régler la coopération temporaire du travail individuel à titre isolé ou à titre collectif.

Art. 7. — La monnaie (papier ou métal) n'est ni une chose mobilière, ni une chose fongible; par suite, elle ne peut faire l'objet principal d'aucun des contrats ci-dessus énumérés; son rôle unique est de servir de *moyen d'échange*.

— Ce petit article 7, qui n'a l'air de rien, remarqua le capitaine, nous a, tout net, débarrassés des juifs : chrétiens ou israélites.

Sans prononcer le mot, il a supprimé l'*intérêt* de l'argent, c'est-à-dire l'usure, car l'intérêt et l'usure n'ont jamais été qu'une seule et même chose.

Or, vous le comprenez de reste : *mort l'intérêt, morte la juiverie!*

— Parbleu!

Et je continuai cette aride lecture, qui, pourtant, devenait attrayante à force de m'ouvrir des horizons nouveaux.

— C'est tout pour le titre Ier, je passe au titre II.

Titre II. — Usage perpétuel et consommation.

Art. 1er. — Le contrat qui règle l'usage à titre perpétuel d'une chose mobilière, la possession ou la consommation d'une chose fongible est une *vente;* la vente emporte la libre disposition de la chose stipulée.

Art. 2. — La vente n'est parfaite que lorsque les contractants sont d'accord sur la nature et sur le prix de la chose vendue,

Art. 3. — Tout objet mobilier, toute chose fongible, peuvent être l'objet d'une vente.

Art. 4. — La terre ne peut être vendue; toutefois, le titre emphytéotique qui en règle l'usufruit est assimilé aux choses mobilières, mais sa possession est inséparable de la jouissance réelle et personnelle à peine de nullité : il est

donc interdit de céder temporairement, c'est-à-dire de louer un titre emphytéotique.

Art. 5. — La vente d'un titre emphytéotique entraîne de plein droit la substitution du preneur aux charges, facultés et avantages du cédant. Le prix sera calculé sur le nombre des annuités de la contribution terrienne antérieureurement payées à *la nation*, compté à partir de la première année de l'emphytéose, sans toutefois jamais pouvoir excéder sept fois le montant de la contribution annuelle.

Art. 6. — La vente d'une construction entraînera toujours la cession du titre emphytéotique relatif à la terre qui la supporte.

Art. 7. — Les transmissions de possession pourront être faites à titre d'héritage ou de don gratuit.

— Nous avons un peu parlé ce matin des ventes de terrains.

— Et hier, ajoutai-je, j'ai eu l'occasion de m'instruire en ce qui concerne celles des maisons. Seulement je voudrais savoir ce que l'article 4 entend par jouissance *réelle et personnelle?*

— La jouissance *réelle et personnelle* exige la preuve que la terre n'est pas louée, que le titulaire de l'emphytéose la fait produire *lui-même*, en obéissant à l'article relatif à la coopération, et que nous lirons tout à l'heure; ou, s'il ne la fait pas produire, qu'il en jouit *lui-même*, sans que personne paie à sa place la cotisation terrienne.

— Ainsi le père Fouras?

— Le père Fouras jouit, lui-même, et fait produire. Mon frère a de la terre autour de sa maison, il en jouit lui-même.

— Et s'il prend un jardinier, comment se règle la coopération, puisqu'il consomme lui-même ce qu'il obtient?

— En ce cas, le travail se règle de gré à gré, mais, toujours au-dessus du minimum provisionnel.

— Les trois trois?

— Les trois trois; quant à l'excédent convenu, les mercuriales des grandes exploitations qui précisent, régulièrement, *le prix de revient de tous les produits*, servent de base aux accords les plus variés. Ainsi le jardinier que prend mon frère connaît très bien le nombre d'ares, ou de mètres carrés, qu'il a travaillés, et ce qui en a été le produit. Avec les mercuriales, il peut calculer très aisément ce qui lui est dû sans recourir aux répartitions dont le père Fouras nous a entretenus.

— C'est très logique ! Continuons :

Titre III. — De l'usage temporaire.

Art. 1er. — Le contrat qui règle l'usage temporaire d'une chose mobilière s'appelle *location*.

Art. 2. — Aucune chose dont l'usage entraînerait automatiquement la destruction ou la consommation, ne peut faire l'objet d'un contrat de location. Toute location est essentiellement temporaire ; est nul de plein droit, tout contrat stipulant une durée indéterminée.

Art. 3. — Le contrat de location oblige le preneur à rendre la chose louée à l'expiration du temps pour lequel l'usage lui a été conféré. L'usager ne répond envers le locateur que des dégradations qualifiées abusives par les règlements.

Art. 4. — Le prix de la location d'une construction quelconque : maison, usine, hangar, atelier, outillage agencé ou de tout autre objet mobilier et non fongible, comprend deux éléments :

1° Une somme annuelle représentant le remboursement du coût de la création de l'objet loué ;

2° Une somme annuelle représentant le coût de l'entretien, les frais de gestion ou administration, de l'objet loué.

Art. 5. — Lorsqu'il s'agira d'une construction, habitation, etc., le prix de l'usage annuel sera calculé de façon à amortir le coût originel dans un délai de vingt-cinq ans, à raison de 4 pour 100 l'an (annuité 6,4012 pour 100).

Art. 6. — Les dépenses d'entretien demeurent à la charge du locateur ; la contribution terrienne établie par la loi sur les superficies bâties sera répartie entre tous les usagers d'une même construction, au prorata du prix de location payé par chacun d'eux.

Art. 7. — Tout locateur qui, au moyen des annuités plus haut stipulées, aura reçu le remboursement du coût de la construction louée, ne pourra plus percevoir, pour ses frais d'administration, gestion, etc., que 3 pour 100 du coût originel, et ce par année, pendant une nouvelle période de quinze années ; passé ce délai l'indemnité de 3 pour 100 sera calculée sur l'évaluation dont il sera parlé à l'article 14.

Art. 8. — Tout usager aura toujours le droit de stipuler qu'au bout de vingt-cinq années d'usage et de paiement régulier, la possession de la construction louée lui demeurera acquise. Dans ce cas, il sera subrogé *ipso facto* aux droits et charges du locateur, et l'emphytéose sera passée à son nom. Le contrat ainsi stipulé est transmissible par voie d'héritage dans la ligne directe, mais ne peut être cédé sans le consentement du locateur.

L'usager d'une construction amortie pourra toujours l'acquérir en payant au locateur 7 annuités égales à son indemnité de gestion calculée comme il vient d'être dit à l'article précédent.

— Vous comprenez, interrompit le capitaine, que parmi les dispositions que vous lisez, un grand nombre n'ont qu'un caractère transitoire ; il en est ainsi de celles qui supposent plusieurs locataires dans une même maison, et particulièrement dans les cas prévus à l'article qui va suivre.

Art. 9. — Les droits réservés à l'usager par l'article précédent ne sont applicables que lorsqu'il use de l'intégralité

des constructions louées ; dans aucun cas, l'usager d'une fraction ne pourra devenir possesseur de sa fraction. Toutefois, s'il y a entente entre tous les usagers d'une même construction, un acte collectif pourra être dressé, et la collectivité pourra exercer les mêmes droits que si la location avait été consentie à un seul usager pour la totalité de la construction. Dans ce cas, le contrat relatif à la fraction sera transmissible par voie d'héritage dans la ligne directe, mais ne pourra être cédé sans le consentement du locateur.

Art. 10. — Dans tous les cas ci-dessus exprimés, le droit d'acquisition est inséparable de la jouissance réelle et personnelle, et ce à peine de nullité.

Art. 11. — Lorsque, par l'effet de l'intervention collective ci-dessus prévue, la possession d'une construction aura changé de titulaire, la collectivité deviendra de plein droit responsable envers l'Etat de la contribution emphytéotique fixée par les règlements sans que jamais le titulaire cédant puisse être recherché tant à l'égard de la contribution qu'à l'égard des frais.

Art. 12. — Le locateur n'a aucun privilège sur les meubles de son usager à raison de sa créance annuelle. Toutefois, l'usager qui aurait laissé passer plus d'une des échéances stipulées dans l'acte de location sans payer la somme fixée sera déchu de ses droits et pourra être expulsé immédiatement. Dans aucun cas, l'expulsé ne pourra être exécuté pour une somme excédant la valeur de deux échéances, quelle que soit la durée de la location.

Art. 13. — Lorsque le contrat de location portera sur des choses mobilières, autres que des constructions, ne comportant, par suite, aucun acte emphytéotique, le prix de la location annuelle devra contenir l'amortissement de l'objet loué, au taux de 2 1/2 pour 100 de sa valeur originelle, en trois ans au moins (annuité 35,013 pour 100) et en cinq ans au plus (annuité 21,524 pour 100); dans ces cas, l'amortissement terminé attribuera de plein droit à l'usager la possession de l'objet loué par lui. Toutefois il est interdit à celui-ci de céder sa location sans l'autorisation du locateur.

— C'est cette disposition, interrompit le capitaine, qui fixe indirectement les prix de vente.

— Oui, je sais cela, le prix de vente ne saurait dépasser le prix de location.

— Vous y êtes ! mais ce n'est pas tout ; le même article, sans paraître y toucher, détermine le *maximum* du prix de vente pour les objets de consommation.

Pour ces objets, en effet, l'amortissement est nécessairement égal au coût de la création, lui-même, puisque l'objet est détruit par l'usage. Il en résulte que le prix de vente devra égaler le double du coût de création.

Maintenant lisez l'article 14, il est des plus intéressants :

Art. 14. — Pour établir la valeur de création des objets mobiliers susceptibles de donner matière à un contrat d'usage, il sera dressé un acte d'origine, établissant leur prix de revient ; cet acte certifié sincère, sous la responsabilité civile et pénale du titulaire, sera vérifié et timbré gratuitement par la chambre syndicale du corps de métier compétent et inséré dans le contrat de location à peine de nullité.

Le prix de revient ne peut contenir que *l'impôt*, *le minimum provisionnel*, dont il sera question au titre IV, et *les frais de matières ou d'outillage*.

Le prix de revient d'une construction *amortie* sera toujours égal à 7 fois l'annuité 3 pour 100 dont il a été parlé à l'article 7 ci-dessus.

— Je connais déjà les conséquences de cet article ; dis-je pensant aux explications du père Bernard et de madame Roustan.

Et je poursuivis :

Art. 15. — Les objets mobiliers dont la nation protège l'usage en location sont : les constructions de toute nature, maisons, usines, hangars, ateliers, machines, outils, chariots, voitures, bateaux, instruments de musique, meubles, livres, force motrice naturelle, force provenant des animaux domestiques, et, généralement, tout objet dont l'usage peut durer plus de cinq années, sans entraîner nécessairement sa destruction automatique.

— Ainsi, reprit le capitaine, vous voyez que la location indique aux travailleurs, eux-mêmes, la marche qui leur permet d'amortir leur outillage en trois ou cinq années.

Vous voyez, en outre, avec quel soin le contrat social évite les parasitismes locatifs autrefois monopolisés aux immeubles, — les maisons qui, aujourd'hui, sont des *meubles :* logiquement en effet on peut, à la rigueur, *transporter une maison ;* mais une pièce de terrain, ou un hectare de coteau ? c'est autre chose !

Le seul *immeuble*, ils ont eu raison de le déclarer, c'est la *terre*. La vente de la terre était une absurdité ; on n'emporte pas une terre achetée et pour en assurer la possession, il avait fallu toute une installation de *royautés* individuelles, et de force armée, devenue inutile aujourd'hui.

Et encore ! je ne parle pas des *mines*, dont le régime sous les anciennes lois consacrait un véritable droit au vol !

Passons, si vous le voulez bien, au *travail individuel.*

Titre IV. — Du travail individuel.

Art. 1er. — Le fait de concourir par le travail personnel à la réalisation d'une utilité sociale constitue un échange et donne lieu à un contrat de coopération.

Art. 2. — Toute coopération donne, à celui qui la fournit, le droit de requérir, en retour, un prix maximum représentant sa part proportionnelle dans la totalité des moyens d'échange existants au commencement de l'année au cours de laquelle il contracte. Cette part proportionnelle a pour unité la journée. La journée normale contient 7 heures; chaque heure en plus concourt à former 1/7 de journée supplémentaire; le mois contient 25 journées de travail et l'année 300 journées.

Art. 3. — Pour établir les parts proportionnelles, on retranchera, de la population recensée, les mineurs et les vieillards dont les invalidités sont à la charge de la collectivité sociale, et, en outre, les mineurs non encore assujettis au travail social; le nombre ainsi obtenu servira de diviseur au total exprimant la quantité de monnaie en circulation au commencement de l'année; le quotient exprimera le *minimum* des moyens d'échange à obtenir par le travailleur, en compensation de son travail annuel. Ce minimum annuel divisé par 300 donnera le prix de la journée.

— Ha! ha! voici l'origine des *trois trois?*

— Précisément, et ce n'a pas été sans peine qu'on est parvenu à l'établir.

Le recensement des vivants a été facile! mais ce qui l'a été beaucoup moins c'est le recensement des *monnaies en métal.*

Figurez-vous que, tout d'abord, le métal avait disparu, l'or principalement. C'est toujours ce qui se produit aux heures de panique, et la panique a été rude! vous pouvez m'en croire.

Pour les *bons d'impôt*, on était fixé, puisque c'était l'administration nationale qui en réglait l'émission.

Pour les billets de banque également, mais il y avait si peu d'or, en caisse, que leur chiffre normal en était dérisoire.

Aussi a-t-on été obligé d'en mettre en circulation beaucoup plus que ne l'eût permis, régulièrement, l'encaisse en or.

— On a dû joliment crier aux assignats!

— Oui! les premiers jours. Mais on a vu, aussitôt, que la dépréciation était impossible.

— Pourquoi?

— Parce que, au regard de l'impôt, il n'y avait or, argent ou billet qui valussent, il fallait, comme il le faut toujours, l'acquitter en *bons d'impôt;* or les bons d'impôt ne pouvant s'acquérir que par un échange de service entre les citoyens, impliquaient une productivité correspondant à la consommation.

Qui donc pouvait essayer de déprécier le bon? Les détenteurs du plus gros stock de monnaie : billet ou métal, n'est-ce pas? les capitalistes, les propriétaires? A quoi cela leur aurait-il servi? Vous avez lu, vous-même, les *règlements d'usage temporaire* et *perpétuel, l'impossibilité de trafiquer du sol!... l'impossibilité de prêter à intérêt!...*

Et puis, ils n'étaient plus de force! Aux derniers jours de l'*époque pourrie,* il n'y avait guère en France que trois milliards de numéraire; or, dès la première année, l'administration nationale a assommé les anciens capitalistes avec une émission de huit milliards de bons d'impôt, lesquels ne valaient que pour l'année de leur création; placez à côté de ce coup la suspension des échéances pendant dix-neuf mois, la réduction des rentes transformées en pensions viagères, la radiation de la dette hypothécaire... et vous jugerez de leur impuissance absolue.

Allez donc essayer un accaparement dans des conditions pareilles! Ils n'ont même pas essayé; ils ont

emporté ou fait emporter à l'étranger tout l'or qu'ils ont pu; mais, en très grande partie, cet or est déjà revenu.

— C'est fort bien; de sorte que, tout compte fait...?

— Tout compte fait, le total des moyens d'échange s'est trouvé établi à 15 milliards.

— Et 15 millions de travailleurs, alors? puisque le minimum provisionnel est de 1,000 francs.

— Tout juste. Et 1,000 divisés par 300 jours, année normale, donnent : 3 fr. 33.

— Voilà mes trois 3; et depuis lors?

— Depuis lors, cet étalon n'a pas varié, parce que la monnaie a reparu sans trop se faire attendre; et, en outre, la caisse de la Banque s'est garnie, si bien que les billets, maintenant, croissent précisément pour équivaloir à l'or emmagasiné.

— Ah ça, mais! capitaine, qu'est-ce que ça pouvait bien faire à l'administration qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas 15 milliards de moyens d'échange? N'y aurait-il eu que 7 milliards 1/2, les besoins auraient été tout autant satisfaits; les trois 3 se seraient appelés 1 fr. 66, et ce qui, aujourd'hui, s'échange pour vingt sous, se serait échangé pour dix! Voilà tout. L'essentiel n'était pas le prix de l'objet, mais son abondance, correspondant à la facilité de se procurer l'unité — quelle qu'elle fût — pour lui servir de médium à l'échange.

— Vous avez absolument raison; d'autant plus que la *hauteur* des *prix* avait cessé d'être un danger. à cause de la suppression du parasitisme capitaliste, La hausse des prix était, autrefois, le fait de la raréfaction des objets ou de la monnaie, exécutée par

la capitalisation et la concentration de celle-ci ; l'effort humain doublait et triplait, sans que son résultat suivît la même progression. La plus-value était confisquée.

— Eh bien ! alors !

— Ah ! oui ! mais la routine ! il a fallu compter avec la routine ! Si les valeurs d'échange avaient baissé, c'est alors qu'on aurait crié à l'assignat, à la banqueroute ! On aurait cru tout perdu !

Au fond, il n'y avait qu'un seul danger :

C'était le *manque à produire*, et, dans ce cas, de ne pas avoir assez d'*or* pour acheter, au besoin, — *au besoin*, vous m'entendez ! — pour acheter, dis-je, *au besoin*, à l'étranger, ce que nous n'aurions pu produire dans les premiers moments de la panique. Heureusement ce danger a été écarté, grâce à la suppression de la dette hypothécaire et au répit que nous a procuré le décret obligeant à transformer toutes les valeurs anonymes en titres nominatifs !

— Vous vous expliquez très bien; mais continuons. Voici, je crois, l'article qui concerne le père Fouras :

Art. 4. — Le titulaire d'une emphytéose agricole qui aura recours au travail d'autrui devra toujours payer le minimum ci-dessus exprimé; il ajoutera la dépense de ce chef et ses autres frais au chiffre représentant annuellement la contribution terrienne. Le total ainsi obtenu représentera son apport. Sur le produit brut annuellement réalisé, il prélèvera, tout d'abord, les avances représentées par son apport, puis une part égale au tiers des produits nets : le reste, soit les deux tiers, sera réparti également entre tous les coopérateurs, au prorata de leurs journées de travail.

— Je n'ai rien à ajouter à ce que nous a dit ce grand ennemi des chiffres et des lots éparpillés.

Art. 5. — Le titulaire d'une emphytéose industrielle ou son locataire fera, comme il vient d'être dit, masse de sa contribution annuelle, de ses frais industriels et du minimum réservé aux coopérateurs pour obtenir son apport annuel. Après quoi, sur le produit brut, aussi annuel, il prélèvera le montant de cet apport, plus une somme représentant le cinquième du produit net; les quatre cinquièmes restants seront, également, répartis entre les coopérateurs au prorata de leurs journées de travail.

— Bon! pensai-je, voilà les conditions de Bernard et du Creusot... et du directeur du théâtre où m'a conduit Auvertin, et des docks, et des chemins de fer, et même de l'hôtel du *Centre*, etc...

Je me trouvais suffisamment édifié.

Il y avait bien, encore, quelques articles réglant certains détails d'exécution, mais ils ne modifiaient en rien les grandes lignes du fonctionnement coopérateur.

Je fermai le livre rouge.

— Merci, capitaine! Me voici désormais parfaitement éclairé, grâce à votre inaltérable complaisance.

— Ma complaisance est bien *désintéressée*, n'est-ce pas? fit-il en souriant, et soulignant ses mots.

— Ah! pardon! j'aime mieux le croire! D'ailleurs, vous aviez commencé à m'instruire en quittant Odessa.

— Soit! répliqua-t-il; mais aujourd'hui, enragé enquêteur, j'ai voulu caresser votre passion!

— Merci! toujours; capitaine, croyez que je fais des vœux, moi, pour que vous n'ayez pas à regretter la vôtre!

XII

Sur ma table, en rentrant, le soir, à l'hôtel du Centre, je trouvai la carte d'Auvertin et un journal ayant pour titre :

LA SEPTIÈME RÉGION
Journal quotidien.

Un passage était crayonné en bleu.

Je lus.

« Parmi les « revenants », puisque ce mot est » maintenant à la mode, nous devons citer le citoyen » Maurice Dalbret, le conférencier socialiste bien » connu autrefois, qui revient de Russie où il était » allé étudier les transformations sociales.

» Notre sympathique concitoyen a été retenu, » dans cet immense pays, plus longtemps qu'il » n'aurait voulu, par des difficultés matérielles, » issues précisément des mouvements révolution- » naires... Il est parvenu à les surmonter, et il est » arrivé hier à Marseille par le transport n° 12,490.

» Nous lui souhaitons la bienvenue. »

— C'est Auvertin qui m'a joué ce tour ! pensai-je.

Et intrigué, malgré tout, j'eus toutes les peines du

monde à attendre le lendemain ; car je ne doutais pas que, dès la première heure, je ne visse accourir mon avocat-matelot.

Je ne me trompais point !

— Allons ! paresseux ! s'écria-t-il en entrant dans ma chambre ! Qu'est-ce donc que vous devenez ? Voici deux jours qu'on ne peut plus mettre la main sur vous.

— Je viens de parcourir « un coin de la septième région », lui dis-je malicieusement.

Il prit le change... comme je m'y attendais.

— Ah ! vous avez lu ? fit-il.

— Ainsi, c'est vous qui avez imaginé cette petite réclame ?

— Ma foi, répondit-il, en devenant sérieux, oui, et non. On vous a aperçu au théâtre. On est venu me questionner et alors, hésitant, ou, plus tôt, désirant respecter vos secrets, j'ai répondu à peu près ce qu'on a raconté. Çà ne vous contrarie pas, je suppose ?

— Nullement, car vous avez *presque* dit ce qui m'est arrivé.

— Eh bien ! tant mieux, sapristi ! Car avec un être de votre caractère, on ne sait pas trop comment s'y prendre ; à présent je puis vous dire le fond de ma préoccupation. — Vous n'êtes pas riche, n'est-ce pas ?

— Diable ! non.

— Eh bien, si vous voulez raconter vos impressions de voyage, non seulement en Russie, mais encore en France, — car vous allez la parcourir pour le compte du journal — et envoyer un ou deux

articles par semaine, vous n'avez qu'à dire oui, et c'est fait.

— *Oui !* répondis-je, en lui tendant les deux mains et serrant les siennes dans une chaleureuse effusion ; oui, mon cher maître, et merci, du fond du cœur.

. . . . . .

L'accueil que je reçus à la rédaction de la *Septième région*, je ne l'oublierai jamais !

Il était impossible de mettre plus de délicatesse et de fraternité dans les formes d'agir que n'en mirent mes nouveaux confrères qui, d'ailleurs, étaient presque tous d'anciens amis.

Le journal étaient organisé en coopération conforme au titre IV du *troisième contrat social.*

Le titulaire de l'emphytéose industrielle comprenant la maison, les ateliers typographiques, la rédaction et l'administration du journal, gérait absolument comme tout directeur d'industrie, et de la même façon que le père Bernard me l'avait indiqué.

Mes nouveaux camarades tinrent absolument à me faire vérifier les écritures :

— C'est notre devoir et le vôtre, mon cher Dalbret, afin que vous sachiez bien ce que vous acceptez.

Nous avons une double équipe de typographes, d'employés et de rédacteurs. Notre gérant emphytéotique a un suppléant dont il règle, sur sa part, la situation annuelle pour tout ce qui dépasse le minimum provisionnel.

Nous avons donc réparti le travail de façon à ce que la moitié d'entre nous puisse se reposer pendant que l'autre produit.

Voici nos comptes de l'année précédente :

Impôt emphytéotique.

Notre maison a 6.000 mètres cubes (20 × 20 × 15), et, comme local de travail de 1re classe, taxée à 45 centimes le mètre cube, ci : 2.700 fr.

Nous avons 40 employés d'administration,
— 40 typographes
— 28 rédacteurs
— 2 titulaires et suppléant.
210 personnes qui pour leur minimum provisionnel prélèvent. . . 210.000 fr.

Ensemble. . . . . 212.700 fr.

Nous dépensons pour papier matière et frais divers. . . . . 504.624 fr.

Report précédent. . . . 212.700 fr.

Total général. . . . . 717.324 fr.

Par convention spéciale intervenue sur l'initiative de notre gérant emphytéotique, lorsque les répartitions produiront plus de 3,000 francs, l'excédent sera employé à constituer, à la rédaction, une allocation de 5.000 francs qui, avec le minimum provisionnel, lui assure une annuité de 6.000 francs par rédacteur.

C'est en vertu de ce principe que, l'année passée, nous avons pu donner à notre personnel, minimum compris :

1° Par tête de travailleur . . . . . 4.300 fr.
2° Par tête de rédacteur. . . . . 6.000 fr.
Notre gérant a touché. . . . . 185.035 fr.

mais il couvre, seul, certaines dépenses imprévues qui n'entrent pas dans les répartitions, et il est responsable à notre place envers les tiers, sans que nul d'entre nous puisse être recherché ou inquiété à cause de ses articles.

Voici comment s'est opérée la liquidation de l'année dernière.

Recettes y compris une vente moyenne de 95.000 numéros par jour.	1.642.500 fr.
Dépense comme plus haut	717 324 fr.
	925.176 fr.
dont 20 0/0 au gérant.	185.035 fr.
Restait.	740.141 fr.

à répartir entre 208 parts, cette fois, puisque le gérant et son suppléant n'entrent plus en compte.

740.141 fr. : 208 = 3.558 fr.

C'était donc le cas d'appliquer la clause dont nous vous avons entretenu tout à l'heure :

3.300 fr. à 180 employés.	594.000 fr.
5.000 fr. à 28 rédacteurs.	140.000 fr.
Et il est resté.	6.141 fr.
que nous avons versés à la banque pour les besoins imprévus de notre collectivité.	
Total égal	740.141 fr.

— Or, continua l'aimable camarade qui me donnait ces explications, le *besoin imprévu* qui nous fût le plus agréable à satisfaire, c'était de vous compter parmi nous, mon cher Dalbret ; et vous voyez que

votre place était marquée d'avance, qu'elle ne diminue la situation de personne et au contraire nous estimons que vos articles amèneront un plus fort tirage à cause de leur très grand intérêt. Tout le monde ici est avide de connaître les impressions d'un *revenant* qui, hostile à l'*ancienne pourriture*, appréciera impartialement les progrès et les changements accomplis.

J'étais ému à ne pas pouvoir dissimuler mes impressions.

Mes camarades le comprirent, car chacun d'eux vint me tendre affectueusement la main.

A ce moment le gérant s'avança :

— Je prends maintenant la parole, mon cher collaborateur, pour vous dire que les excursions, les voyages, les imprévus d'administration sont à ma charge personnelle jusqu'à concurrence de 50.000 francs par an. Je suis loin d'avoir épuisé mon chiffre, permettez-moi de vous offrir ce petit portefeuille qui alimentera vos premières dépenses.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Enfin ! ma vie était assurée, et cette heureuse aventure m'était échue de la façon la plus consolante et la plus capable de me faire espérer dans l'avenir de ce pauvre pays que j'avais dû fuir, alors qu'il se débattait parmi les horreurs de la plus horrible guerre civile !

Il y avait donc eu comme une soif générale de probité, d'honneur, de fraternité, de *socialisme* en un mot ; non pas de ce faux socialisme qui pleurait tout haut les douleurs de l'humanité et tout bas les

activait par le sournois et le féroce égoïsme individuel ! mais du vrai socialisme, de celui qui resplendit dans la fraternité pure et dans le lumineux honneur !

Le capitaine Jouques avait donc eu raison de me dire, alors que nous roulions ensemble, à toute vapeur, vers les ombres du souterrain de la Nerthe, que les mœurs du journalisme étaient maintenant faites de clartés !

Le journaliste se considérait donc, désormais, comme une sentinelle avancée qui, postée sur les hauteurs de l'humanité, pouvait mieux voir les défaillances isolées, les prévenir, les arrêter et, par là, empêcher le retour des infamies d'antan avec lesquelles le gouvernement avait *dévirilisé* les générations !

Il avait donc compris que son rôle était un sacerdoce ; que, jamais, un intérêt personnel ne devait inspirer ni ses informations ni ses appréciations ; et il avait contracté l'horreur de se rappeler qu'au temps jadis on payait ses prédécesseurs pour fomenter des opinions fausses, créer un état d'esprit maladif dans lequel les ogres de *Moloch Baal* pouvaient, plus sûrement, jeter les ferments de la tempête, afin de mieux « encadavrer » les plaines et les coteaux !

On allait donc être libre de penser tout haut, sans qu'une chiourme capitaliste vienne poser sa griffe à la fois insolente et crasseuse sur votre épaule d'honnête homme. !

On pourrait donc arracher de leur piédestal forain les statues des faux grands hommes ! écrire l'*histoire vraie* des *Rothschild*, des *Carnot*, des *Freycinet*, des *Rouvier*, des *Constans* des *Burdeau* ! balayer aux

quatre vents, avec les trois ponts de leur casquette, toute leur clientèle aux yeux louches et aux doigts crochus ; les appeler voleurs, traîtres, fripons, bandits, sans que ces mêmes bandits, fripons, traîtres et voleurs, ayant à leur service les porteurs de rouges simarres à bord d'hermine, aient la possibilité de puiser, dans la réserve de leurs propres ordures, un océan « cambronesque » assez épais pour *embrenner* l'oseur, le franc parleur, et faire hurler, ensuite, par leur meute d'esclaves, payés à tant le cri :

— Voyez donc ! mais voyez donc ! comme il sent mauvais le justicier !

Hé ! par la mordieu ! drôles ! il vous suffisait de nous frôler la nuit, en passant près de nous !

Dailleurs, avoir été pur, pendant que vous étiez sales, c'était sûrement s'exposer à vos morsures pendant que vous étiez enragés !

. . . . . .

« petits serpents à tête folle » !!!

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Mais par bonheur le journalisme n'avait plus à compter avec les intrigues malpropres de la politique.

Les grandes préoccupations régionales et communales étaient uniquement concentrées sur le bon choix des fonctionnaires publics ;

L'élection des membres du comité régional de statistique, renouvelable par tiers chaque année ;

Celle des membres des comités communaux, renouvelable aussi chaque année, mais par moitié ;

L'élection des magistrats chargés de donner la sanction de la *volonté nationale* à l'exécution des contrats sociaux et des règlements qui y avaient été annexés.

Ces magistrats étaient toujours élus par la *commune* et pour une année seulement.

Tel était l'objet des discussions et des polémiques au point de vue des intérêts collectifs.

Mais ce n'était pas tout.

Dans chaque industrie, ou publique ou privée, dans chaque groupe agricole ou usinier, il y avait des petites élections partielles ; il y avait les syndicats de corporations, dont le rôle, en matière de différends personnels, était considérable.

Toutes les occasions de consulter l'opinion d'un plus ou moins grand nombre de citoyens, alimentaient les articles des journaux :

L'hygiène, les communications, les transports, la révélation publique des moindres désaccords pouvant s'élever entre les fonctionnaires et les citoyens.

L'état des approvisionnements, les récoltes, les arrivages ;

La sécurité publique, les services médicaux.

Je n'en finirais pas si je voulais énumérer l'innombrable quantité de sujets dont les journaux régionaux avaient à s'occuper.

La presse avait un rôle d'autant plus nécessaire que la multiplicité des services publics avait engendré celle des fonctionnaires, et que « l'ancien esprit fonctionnaire », « l'ancien amour du galon » qu'on avait si souvent critiqué, dont on avait fait, même,

un épouvantail, quand il s'agissait de combattre les projets de réformes socialistes, n'avait pas encore entièrement disparu de la masse des citoyens, malgré l'évolution morale, incontestable, que le succès de la révolution avait engendrée.

Signaler les attitudes vexatoires des agents; tancer les exigences déraisonnables du public; voilà quel était le rôle de la presse régionale et communale.

Ce n'était pas tout encore.

Les rapports de communes à communes, les rapports de régions à régions, fournissaient encore ample matière aux journalistes.

Les questions internationales;

La situation de la zone neutre;

Les congrès triennaux des comités de statistique;

L'élection du conseil général de la nation.

A toutes ces questions se rattachaient une foule d'études et de détails ayant tous pour but la plus grande somme de bien-être avec le moins d'usure vitale.

C'était là, qu'au sommet des conceptions humaines apparaissaient les *inventeurs*, véritables favoris de la nation entière.

A côté d'eux les arts, la musique, la peinture, la littérature, non moins choyés, non moins acclamés.

Et au milieu de cette activité intense du cerveau, que venaient accroître, sans cesse, le perfectionnement de la vie, la fréquence des loisirs, le décuplement des fêtes et des réjouissances publiques, non empoisonnées par le spectacle des misères de l'ancien temps, venaient çà et là, éclater les drames passionnels de l'amour et de la jalousie, éternelles plaies

— faut-il dire éternelles? — plaies, dans tous les cas, issues de la sensitivité, de la nervosité ataviques dont rien, pas même la répudiation des antiques marchandages — vrais commerces de chairs humaines — codifiés par les vieilles mœurs bourgeoises sous le titre *du mariage!* n'était parvenu à guérir l'humaine génération alors vivante.

Par où donc aurait pu pénétrer la vénalité de l'écrivain? Et de cette vénalité quel profit aurait-il pu retirer?

Quoi? pour avoir à dépenser, de temps en temps, plus que lui rapporte son travail; pour éveiller, par suite, les étonnements de ses camarades, qui, tous, connaissent ses moyens d'existence, comme lui connaît les leurs, un écrivain s'exposerait au mépris, à la honte, en défendant une cause injuste, en taisant un procès scandaleux?

Et, d'ailleurs, où donc les *payeurs* puiseraient-ils les ressources pour de telles subventions?

Croit-on que les grandes industries, les chemins de fer, les docks, auraient besoin de recourir à ce système?

Pourquoi faire? pour empiler inutilement? Dépend-il d'un journal que la Banque de France consente à donner de l'or à ceux qui, sans autre motif que celui de capitaliser, voudraient l'envoyer à l'étranger?

Dépend-il d'un journal que le *comité élu* qui, placé dans chaque commune, à côté des bureaux de la Banque de France, accorde ou refuse les crédits gratuits, modifie sa façon d'apprécier?

Rien au monde ne saurait permettre à ce comité

d'accorder un nouveau crédit à ceux qui n'ont pas remboursé le premier.

La Banque ne les poursuit pas, voilà tout; et ce sont ceux-là, justement, qui seraient le plus disposés à recourir à la corruption.

Quant aux autres? Rien ne saurait mieux les servir que leurs actes précédents, et vaines seraient toutes sollicitations !

Ce sont les citoyens qui en tout ont le dernier mot. Ce dernier mot procède tout entier des rapports échangés, précédemment, avec ceux qu'ils ont à réélire.

Aucun article de journal ne serait capable de faire accroire, par exemple, au personnel des chemins de fer, que ses gérants ont bien agi envers lui, alors qu'ils auraient mal agi; au personnel d'une mine ou d'une usine ou d'une administration quelconque. que les agents qu'il a choisis sont excellents, alors qu'il aurait précédemment éprouvé leur insuffisance ou leur mauvais caractère?

Voudrait-on admettre que les magistrats cherchent à obtenir leur élection par des corruptions?

Quel intérêt auraient-ils à cela ?

Leurs fonctions sont gratuites, et annuelles !

Et si, dans leur année d'exercice, la masse, qui a toujours l'instinct du juste, les a pris en flagrant délit d'injustice, il n'y a pas de journal au monde capable d'obtenir leur réélection!

Dans tous les cas, le grand moteur de la corruption manque.

Il est désormais impossible de faire un mauvais coup produisant cent mille francs ou un million, et de porter ce million ou ces cent mille francs à un

trésor public, qui s'empressera de verser, anonymement et à perpétuité, au malfaiteur et à ses descendants, l'intérêt annuel du produit de son crime.

Le mauvais coup ne pourrait avoir une utilité que pour l'or, qui est valeur internationale.

Mais là, encore, il y a impossibilité de faire un coup qui vaille la peine.

Les gros stocks ne sont pas abordables, étant gardés à la banque. Il faudrait pour avoir mille louis dévaliser mille passants. Est-ce pratique ?

Restent le billet de banque et le bon d'impôt.

Ah bien ! on peut essayer ! Ce bon d'impôt n'a qu'une utilité provisoire ; c'est de la monnaie que douze mois et un jour, environ, font disparaître de la main, comme en soufflant sur un duvet.

Et les billets de banque ? ils ne sont échangeables, *certainement*, que contre le métal blanc ; si on veut de l'or ? la banque se charge de payer directement elle-même !

De tous les côtés la thésaurisation est inutile ou impossible, qu'elle soit née d'avarice, ou quelle soit le fruit du vol !

Dois-je en être réduit à la honte de convenir que la masse des citoyens sera honnête, parce qu'elle ne pourra pas faire autrement ?

Eh bien, soit ! l'histoire du passé autorise cette douloureuse déclaration.

Mais l'histoire du passé est celle de l'atavisme ; or l'atavisme qu'est en train de créer la nouvelle organisation sociale, resplendira, dans un demi-siècle, à peu près, et, alors les étonnements d'escarpes, familiers à ceux de la période pourrie, seront tout à fait incompréhensibles à nos petits-enfants !

XIII

Mes souvenirs de Russie m'assuraient une série d'articles pouvant durer, environ, trois mois.

Pendant ce temps, je comptais voyager en France et noter mes impressions, de telle sorte que, mes matériaux une fois réunis, il me suffirait de feuilleter mon portefeuille pour, du fond de la retraite que j'aurais choisie, envoyer, au journal, les travaux qu'il m'avait demandés.

Mais par où commencer ?

La région lyonnaise, *la 6e région*, pour parler selon la classification nouvelle, m'attirait invinciblement.

Composée de cinq départements anciens : les *deux Savoies*, l'*Isère*, *l'Ain*, et le *Rhône ;* très populeuse, puisque la densité qui était de 52 environ par kilomètre carré, dans 7e région, montait brusquement, chez elle, à plus de 84, elle devait offrir un champ d'étude spécialement attrayant.

Ma décision fut prise aussitôt.

Auvertin, Roustan, Bernard, Jouques et mes camarades du journal, ayant tous été mis à contribution, j'avais les poches pleines de recommandations

dont je devais me servir au cours du voyage que j'allais entreprendre.

Ce jour-là j'étais au milieu de mes préparatifs de départ. Auvertin, le bon et dévoué Auvertin, venait de me quitter, en me donnant rendez-vous, le soir, à la gare, où nous devions dîner ensemble, quand on me remit une carte où je lus ces mots :

L'abbé J. Cabriès

Curé de Saint-Joseph.

— Cabriès ? J. ? Jean Cabriès, probablement ! mon ancien camarade de classe?... Alors !... pourquoi diable ?... — Faites entrer, dis-je au garçon.

L'abbé entra.

C'était bien celui que je m'attendais à voir.

Mais surpris, il s'arrêtait au seuil.

— Comment, tu te disposes déjà à quitter Marseille ? s'écria-t-il ; puis m'ouvrant ses bras... — Est-ce que tu craindrais de te compromettre en donnant à un curé la fraternelle accolade ?

— Tu me calomnies, mon cher Cabriès... quoique prêtre, tu n'en es pas moins mon frère !

— Quoique ! fit-il en riant gaiement, *quoique* est véritablement à *encadrer !* Allons ! l'exil ne t'a pas converti, grand mécréant !

— Et la sociale, comme tu disais jadis, ne t'a pas amaigri, répliquai-je, en admirant sa face ronde où la santé luisait à fleur de peau.

Mais, continuai-je, à quoi dois-je le plaisir de ta visite ?

— C'est tout simple ; j'ai lu, dernièrement, dans la *Septième région*, que tu arrivais de Russie, et, ce

matin, le même journal annonçait, à ses lecteurs, que tu devenais son collaborateur. Ces deux mentions, les années nombreuses qui se sont écoulées, pendant lesquelles personne n'avait su ce que tu étais devenu, voilà, tu en conviendras, mon cher Maurice, assez de raisons pour que l'ancien camarade qui, tu le sais, t'a toujours conservé son affection, vienne te serrer la main, et se mette à ta disposition si tu as besoin de lui.

— Merci, Jean ! merci ! Je suis heureux de te revoir en santé, et, il me semble, satisfait. Quant à ce que je suis devenu... tu le liras dans le journal ; mais, comme je n'espère pas pouvoir, de même y lire ton histoire, dis-moi d'abord comment tu as traversé les mouvements révolutionnaires, et comment je te retrouve curé de Saint-Joseph, alors que je t'ai laissé, je crois, simple vicaire à...

— A La Palud.

— C'est cela même ! et alors que, je le sais, on a, enfin, réalisé la séparation de l'Église et de l'État ?

— Hé ! hé ! fit Jean, dans un sourire, je suis devenu socialiste !

— Bah !

— Socialiste priant Dieu, voilà tout. Mais j'ai trouvé tout à fait admirable la suppression du parasitisme capitaliste... Et j'ai prêché dans ce sens.

— Bigre ! qu'a dit ton évêque ?...

— D'abord il a tonné... Puis il a été supprimé avec les autres...

— Comment, avec les autres !

— Évêques, archevêques, cardinaux... Tout cela maintenant est à Rome ; en France il n'y en a plus. C'est Drumont qui nous en a débarrassés... Nous lui

devons une fière chandelle... que nous lui brûlons, dévotement, du reste... Si on l'avait laissé faire il nous aurait aussi débarrassés du pape. Mais ça, ç'aurait été une grosse faute ! Nous avons besoin du pape qui est notre seul lien avec les autres catholiques de l'univers... et comme les curés se sont mis en tête, prenant au sérieux leur ministère de paix, de créer une véritable ligue contre les guerres éventuelles... le pape, revenu aux saines conceptions de la politique chrétienne, nous est d'un puissant secours.

— Ta ! ta ! ta ! ta ! fis-je émerveillé, tu me contes des fables !

— Pas du tout ! des faits.

— Mais enfin comment parvenez-vous à vivre sans le budget ? vous, les curés... Je sais que les congrégations travaillent et produisent, mais vous autres : diseurs de messes et chanteurs de vêpres ?

— Et les mariages ! Et les naissances, et les décès, et les malades?...

— Comment ! vous prélevez encore sur les pauvres diables ?...

— Nous ne prélevons rien ! Mais nous avons un budget mi-partie fourni par nos paroissiens et mi-partie par les congrégations productrices — et elles le sont toutes — qui nous permet de remplir notre ministère sans taxer aucune cérémonie.

— Bon ! et le recrutement du clergé ?

— Ah ! le recrutement ! Voilà où le bât nous blesse. Nos séminaires se vident...

Et ils ne se remplissent pas ! Que veux-tu ! « Les ordres » ne sont plus une carrière. Nous n'avons pas droit à la retraite civile, parce que le contrat social

ne considère pas notre « travail » comme créant une *utilité sociale*... Nos congrégations productrices essayent bien de combler cette lacune, mais elles ne tarderont pas à être débordées, parce que leur productivité n'a pas l'élasticité du budget de la nation... Aussi les retraites servies se rétrécissent à vue d'œil; chaque « retraitable » s'attarde autant qu'il le peut... Il attend l'invalidité matérielle née des infirmités... Alors la collectivité nationale s'occupe de lui. Plusieurs profitent des dernières années de leur virilité pour cultiver, avec plus d'assiduité, le jardin qui entoure la maisonnette — qu'ils possèdent, grâce à la révolution, je le reconnais et, alors, si peu aidés qu'ils soient par les paysans d'alentour, ils ont la perspective d'y mourir en paix... D'autres, comme moi, par exemple, ayant été assez heureux pour être désignés à l'inspection des ateliers congréganistes, sont payés comme tels, *non comme prêtres*... bien entendu! et peu, parce que la besogne est rare et courte... d'où une retraite illusoire... Mais enfin c'est plus que rien! Aussi nos rangs sont-ils d'autant plus éclaircis, qu'un très grand nombre d'entre nous ont échangé leur costume ecclésiastique contre la longue redingote qui leur permet d'entrer dans les services de l'hygiène; il y a beaucoup de médecins qui sont d'anciens abbés... Ceux-là sont retraités par la nation...

— Hé! hé! mon pauvre ami! Vous voilà presque revenus aux temps évangéliques...

— Il est certain que chacun des apôtres avait un métier...

— Et que Pierre n'était pas né pape! Mais, dans le temps, n'aviez-vous pas des établissements d'édu-

cation, où l'on vous remisait : professeurs, économes, surveillants, supérieurs, etc.?...

— Ah! bien oui, nos établissements d'éducation!... D'abord, il n'y en a plus!

— Pas même de laïques?

— Pas même. Prohibés : maisons d'éducation, collèges catholiques, lycées, etc... Les professeurs vont à domicile... Il est vrai, nous sommes, très souvent, choisis comme professeurs, et là encore nous pouvons espérer une retraite... mais...

— Pardon!... professeur de quoi? de théologie?

— Non. Le programme général nous étreint... Les enfants étudient dans leurs familles... mais il y a des cours publics nationaux, régionaux, communaux, où ils doivent, de temps en temps, paraître et répondre aux examens... Si nous leur donnons des notions religieuses, c'est en dehors, et sur la demande des familles.

— Qui vous choisissent pour cela, naturellement. Et le programme général comprend?...

— Histoire, géographie, toutes les langues vivantes; sciences mathématiques, physiques et naturelles; arts industriels et spéculatifs, théorie et pratique.

— Gratuits, les cours nationaux, régionaux, communaux?

— Entièrement gratuits.

— Et plus aucune espèce d'internat ou de pensionnat fermé?

— Aucune espèce... La famille... seule...

— Et tu ne trouves pas cela très bien?

— Oui! au fond, c'est très bien! parce que rien ne vaut l'éducation de la famille, première épreuve de

la solidarité des êtres. Il y aura, il est vrai, pendant quelque temps, des inégalités, des trous... car toutes les familles n'étaient pas préparées à ce rôle, faute de savoir et d'*avoir;* mais ce dernier obstacle n'existe plus, et, les professeurs aidant, tout cela se tassera, s'équilibrera. Seulement...

— Seulement?...

— Cela ne faisait pas l'affaire du haut clergé, et c'est de quoi il est mort; car les établissements d'éducation avaient deux utilités : ils produisaient *pour le diocèse* — l'évêque — et ils servaient à maintenir la domination religieuse... à recruter le clergé... à...

— Bref, interrompis-je, à conserver, en les aggravant, tous les abus du cléricalisme, tous les ferments des guerres religieuses...

— Ma foi! répliqua Jean, devenant tout à coup songeur, tu pourrais bien avoir raison!

— Et des vaillantes filles de Vincent de Paul, qu'en a-t-on fait?

— Elles soignent toujours ceux qui les appellent, surtout quand il s'agit de maladies contagieuses.

— Je savais cela, répondis-je, en pensant aux renseignements si intéressants de l'agent nocturne du *service public de l'hygiène*, que je revoyais encore, en pensée, avec son téléphone et « madame Romain, 106, rue Curiol! »

Je sais aussi, repris-je, que l'opinion est de plus en plus hostile à l'emploi de la femme *épouse* ou *mère* aux fonctions d'infirmière.

Je sais qu'il n'y a plus d'hôpitaux, mais seulement des communautés hospitalières pour les sans-famille.

— Et encore! reprit Jean. Nous contribuons, de tout notre pouvoir, à faire recueillir les enfants ou les infirmes de cette catégorie dans les maisons aisées que nous avons le bonheur de pouvoir fréquenter et convaincre.

— Et les cloîtres de femmes?

— Couture, machines à coudre, grande industrie de vêtements féminins (le linge de corps, bien entendu, pas les modes)... et de soutanes pour nous autres.

— Concurrence aux laïques, alors?

— La concurrence ne peut plus exister. Voyons, dit vivement mon brave curé, ne me fais pas t'expliquer ce que tu sais aussi bien que moi! Le cloître s'ouvre pour les inspecteurs; seulement, par égard et courtoisie, l'administration nationale nous a choisis, nous, les curés, pour effectuer cette inspection.

— Et vous trichez tant que vous pouvez, hein?

— Belle malice! Les matières à ouvrer *entrent*, et on les voit entrer; puis elles *sortent* pour être vendues, et on les voit sortir. Le prix normal est toujours indiqué par les ateliers-modèles de l'administration nationale. Que reste-t-il? à compter les ouvrières, — car les enfants ne peuvent être admis dans les cloîtres, ni dans aucune congrégation, comme je te l'ai dit tantôt. Or, le recensement se fait tous les cinq ans, avec nous, *mais pas par nous*. Quoi encore? l'impôt emphytéotique et le minimum provisionnel, et les frais divers?... Est-ce qu'on peut tricher là-dessus, voyons?

— Bien. Et les femmes non cloîtrées?

— Celles-là se partagent entre les travaux industriels et les malades.

— Quels travaux industriels?

— Outre la couture, comme les cloîtrées, elles ont adopté la reliure, les cartonnages, les sculptures à la main; d'autres, même, font de l'horlogerie — (les assemblages seulement et les réparations); — et puis, j'oubliais les broderies, les dentelles avec ou sans machines... la chasublerie, etc. Tu vois que la matière est vaste.

— Et les hommes?

— Même système; seulement, il y a toujours les compilateurs, chercheurs, commentateurs, « genre dominicain ». Ils exercent, aussi, l'industrie des liqueurs de toutes sortes, la menuiserie fine, et plus généralement la culture grande et petite, et la culture maraîchère.

— Alors c'est sur leur produit annuel, calculé suivant les contrats sociaux et le règlement annexé qu'ils prélèvent de quoi solder le budget du clergé séculier...

— Et le denier de Saint-Pierre...

— Ah oui !... en marchandise quand le maximum des exportations d'or, fixé par le conseil général de statistique, a été atteint?

— C'est cela !

— Je m'explique très bien, à présent, la culbute des évêques, des archevêques, des aristocrates du clergé, en un mot... Les besoins du pape suffisant, à eux seuls, à écorner fortement les répartitions de vos congrégations productives...

Jean fit une grimace expressive.

— Mais, repris-je, comment s'y prend-on pour être nommé curé?

— On est nommé par ses paroissiens.

— Ou on se fait nommer ! Alors on vote dans les églises maintenant ?

— Très assidument, je t'assure.

— C'est très amusant !

— Ce n'est pas neuf ! les premiers chrétiens...

— Ah oui ! Ce n'est pas malheureux que vous y reveniez un peu, aux premiers chrétiens ! car vous vous en êtes bigrement éloignés... Mais c'est égal, il faut que vos paroissiens, vos congrégations, que tous enfin ! vous ayez le diable au corps, pour vous donner tant de mal à subventionner le pape... et même les curés...

— Le diable au corps ! fit Jean interloqué, mais c'est justement par crainte du diable...

— Ah non ! Jean, non ! je t'en supplie... Dis-moi que le spiritualisme atavique, que la terreur de l'au-delà, que le besoin d'idéal, que la superstition... tout ce que tu voudras enfin, rallie autour de vous, la meute des fidèles — comme vous dites — mais laissons le diable tranquille, hein ?...

— Enfin, voyons, Maurice, quel mal vois-tu donc à ce que la croyance en Dieu, ravivée par nous dans les cœurs, inspire le dévouement, la bonté, la fraternité, adoucisse les affres de l'agonie et console les mourants qui tremblent au seuil du terrible passage !...

— Aucun, mon ami, aucun, à la condition que l'influence que vous acquérez ainsi sur les esprits timorés et les âmes faibles, ne serve pas à reconstruire les vieilles tyrannies du servage d'antan, ou du salariat d'hier ! A condition enfin, ajoutai-je, en pensant, tout à coup, au mariage de mademoiselle de

La Rochetaillée, que votre prosélytisme outré ne sème pas la discorde dans les familles, quand pour se marier, le fiancé refuse d'employer votre ministère... En un mot, mon bon abbé, consolez! calmez tant que vous voudrez les souffrances humaines auxquelles ni le bien-être social, ni la science du médecin, ne peuvent porter remède, quant à présent; adoucissez les agonies, soufflez la véritable fraternité... Mais ne troublez jamais la paix des familles, afin que du giron de celles-ci, cette paix aille naturellement dans les collectivités sociales, et, de là, s'étende, manteau bienfaisant, sur l'humanité tout entière.

— Parbleu ! fit Jean après un silence, quel beau dominicain tu aurais fait !

— Tu as juré! je crois, mon confrère! Ah ça maintenant, dis-moi — c'est Drumont qui me revient en mémoire — qu'a-t-on fait des synagogues?

— Plus de budget des cultes !... plus de millionnaires israélites ! plus de parti judaïque ! puisque : plus de rentes, plus d'intérêt, plus d'usure... Plus de nation dans la nation ! A quoi pouvaient servir désormais ces « bourses à coalitions » dont le cérémonial religieux ne servait qu'à cacher les conspirations incessantes ? — Morte ! la synagogue, mon cher ! Morte, en France, bien entendu ; le rabbin n'ayant jamais eu le rôle consolateur qu'a toujours conservé le prêtre catholique.

— Si tu nommais le curé de campagne, tu serais beaucoup plus dans le vrai !

— Oh ! en cela, tu as cent fois raison, Maurice, et je l'avoue, si j'ai une ambition, c'est celle de mourir dans la peau d'un curé de village !... La ville,

vois-tu, la ville, a trop d'hypocrisies... et c'est l'hypocrisie qui a éloigné de nous la masse des travailleurs urbains !

— Le mal — si mal il y a — est fait, mon pauvre Jean... et je ne pense pas qu'il soit possible de le défaire... Je sais, même, que des efforts ont été tentés par le *clergé protestant*, pour remplir la place que nous avons autrefois occupée, et je crois qu'ils ont été tout à fait perdus.

— Oui, perdus ! et plus que jamais inutiles, dit vivement l'abbé Cabriès... parce que l'opposition dite *libérale*, dont ce clergé était la plus complète expression, n'a plus aucune raison d'être dans une organisation où le capital est désarmé. Ah ! de ce côté, c'est aussi bien fini, vois-tu ! que du côté des israélites !...

. . . . . .

. . . . . .

Auvertin entra.

— Tiens, fit-il, tu es avec l'abbé Cabriès !

— Comme tu vois ! Mais tu le connais donc ?

— Parbleu, fit Auvertin, feignant de ne pas apercevoir les gestes désespérés du brave Jean, parbleu ! nous avons soigné et débarqué ensemble, il y a deux ans, un lot de cholériques dans un moment où, je vous assure, mon cher d'Albret, on crevait ferme à bord du transport 12,490.

Et mon pauvre Jean, tout confus, murmura à voix basse :

— C'est pour ça qu'on m'a élu curé !

— Sur le rapport du capitaine Jouques ! acheva Aubertin . . . . . .

. . . . . .

Et le soir de cette mémorable conversation qui s'était épanouie dans l'imprévu des plus consolantes révélations, Jean et Aubertin, qui avaient dîné avec moi au restaurant de la gare, m'ayant, une dernière fois, serré dans leurs bras, tristement regardaient démarrer la locomotive qui allait m'emporter vers Lyon.

. . . . . .

. . . . . .

J'avais besoin de subir cette brisure ; d'ouïr le sifflet aigu de la locomotive ; de me sentir entraîné vite... loin... loin..., car, en s'emparant du cœur, l'attendrissement voile le regard et assoupit la pensée.

Or, au contraire, j'avais besoin de voir, de savoir ; et vite... vite !

A ma pensée, éparse, égarée dans les multiplicités nouvelles, il fallait la concentration et le recueillement.

En cinq ou six jours, à peine, tout un monde inconnu s'était déroulé devant mes yeux, secouant mon cerveau et débordant toutes mes conjectures.

Partout je le voyais surgir : de l'infime détail, comme des touts gigantesques ! des humbles 9 fr. 90 que m'avait coûtés mon ticket pour Lyon, des cinq francs supplémentaires, qu'on m'eût demandés, si j'avais voulu dormir dans une cabine isolée ; comme de cet emballement de vapeur et de fer dans lequel, enfiévré, je dévorais l'espace.

Le train où j'étais monté marchait à toute vitesse ; deux fois seulement il devait s'arrêter avant de toucher à Lyon.

Et j'étais là, tantôt tournant dans le promenoir,

tantôt penché sur la balustrade, regardant au loin, en avant... et, sous les clartés d'une lune brillante et pure, voyant venir à moi puis s'écarter soudain comme des branches de compas, les bordures de maisons blanches, qui se ressoudaient, ensuite, là-bas, derrière moi, dans la fuite du train, semblant ne s'être, un moment, entr'ouvertes, que pour laisser passer la machine affolée...

Et toujours... et toujours...

Nous avions égrené sur la route : Vitrolles, Arles, Avignon, Valence.

Et, toujours, j'avais cette sensation des masses blanches, lancées vers moi, s'ouvrant tout à coup, et se rapprochant ensuite pour se fondre, là-bas, dans une nuit baignée de lune !

J'eus comme une vision de la France tout entière !

Toutes les campagnes étaient venues aligner leurs maisons aux deux rives du fleuve de fer, les égayant du sourire de leurs fenêtres, d'où elles semblaient regarder filer et disparaître la succession interminable des trains ! y accrochant, ici, y décrochant, là, périodiquement, méthodiquement, à distances égales, les sacs de dépêches, tenus prêts au départ : y puisant les provisions, y jetant les réserves, y trouvant la vie ; pendant que, derrière elles, la verdure des champs et la fécondité des sillons s'allongeaient, silencieuses, jusqu'à la rencontre d'une autre agglomération, au centre de l'espace, que bordaient, à l'horizon, d'autres rangées de maisons encadrant, elles aussi, d'autres fleuves de fer.

Et, ainsi, du nord au midi, de l'orient à l'occident, la vie intense, abondante et joyeuse ; au sein des géologies étonnantes, des percées, des croisements,

des carrefours immenses, reliés à d'autres immensités : plaines, vallons, collines; puis, s'effondrant, tout à coup, dans les massifs des bois, ou s'épanouissant en d'innombrables bouquets de toitures rouges ou noires.

Puis c'était la majesté des fleuves, les capricieuses sinuosités des rivières... puis, encore, tout disparaissait : fleuves, maisons, collines, grandes cités, petites villes... *Vienne* avait fui derrière moi..... la machine entrant, tout à coup, dans la nuit, avait éventré la montagne, pour, ensuite, comme ivre de granit, se jeter, de nouveau, brusquement, parmi les étincellements de l'électricité asservie, au seuil des autres villes, qui, brillantes, se dressaient au delà!...

Enfin voilà Lyon !

Là, de nouveau, comme à Marseille, à la descente du navire, l'enchantement de l'ordre méthodique et rapide m'empoigna dans la sortie des voyageurs, dans le déchargement des bagages.

Un treuil gigantesque avait enlevé les deux fourgons placés en queue et, d'un seul tour de son bras d'acier, les avait déposés au centre d'une grande salle, où, subitement démantelés, ils laissèrent échapper de tous côtés les colis numérotés qui glissaient doucement de leurs cases sur des tables de fer, autour desquelles se pressaient les voyageurs

Nulle inquisition, nulle formalité; un simple rapprochement des numéros.

Aussitôt un agent de service happait sur son chariot le colis désigné, qui était, en un clin d'œil rechargé sur une voiture.

Là, le *service public des transports urbains* commencait ses fonctions.

Un mot, un chiffre, une pièce glissée dans une rainure, une formule de politesse...

Et dix minutes après, comme à Marseille, un *hôtel du Centre*, à Lyon, ouvrait devant moi ses portes hospitalières.

XIV

C'était dans un magnifique palais que j'avais dormi ma première nuit lyonnaise.

Comme à Marseille, d'ailleurs, et, certainement, comme dans toutes les grandes cités, la révolution avait, d'une même façon, ou grandiose ou terrible, exprimé sa haine de la pourriture écrasée et son mépris de la finance abhorrée.

Au centre, donc, c'est-à-dire non loin du terre-plein formé par la Saône et le Rhône, entre la double fuite desquels les hauteurs de la Croix-Rousse semblent avoir poussé comme un dard gigantesque, la presqu'île en pointe aiguë, qui va piquer un pont dans les rives de la Mulatière; là, dans cette rue vaniteuse et féroce qui, de Bellecour, où j'avais vu jadis piaffer un Louis XIV, aboutissait à la comédie où tant de préfets avaient tripoté; là se dressait encore, presque en face de la Banque de France, détruite mais rénovée, un palais qui dans le temps s'était appelé : « le Palais de la Bourse ».

Il portait aujourd'hui, le nom beaucoup plus modeste, d'*Hôtel du Centre*, parce que, comme la bourse de Marseille, comme toutes les bourses des bour-

geois qui voulaient avoir leur temple sous la main, il était, véritablement, situé au centre de la ville.

De semblables transformations s'étaient opérées aussi aux quatre points cardinaux.

Les casernes d'artillerie de la Part-Dieu avaient fourni leurs débris à la construction d'un *hôtel du Midi;* l'*archevêché* était devenu un *hôtel du Nord...* et il en était ainsi de tous les repaires où l'*époque pourrie* avait dorloté ses parasites.

Inutile, le tribunal de commerce avait livré ses salles aux aménagements hospitaliers des chambres, des salons, des cuisines.

Le musée industriel était, maintenant, au rez-de-chaussée, et offrait les charmes de ses collections aux nombreux voyageurs qui fréquentaient l'hôtel.

Cela, même, lui avait communiqué comme un caractère particulier et avait inspiré, au comité régional de statistique (6e région), l'idée de l'organiser en *service public* et d'en employer les produits à servir, plus particulièrement, les pensions viagères attribuées aux canuts entrés dans la période de l'invalidité.

Et ce n'était pas la seule transformation !

Rasées, les hautes maisons de l'échiquier des Brotteaux ! Comme celle des quais Saint-Clair, la Guillotière ou Fulchiron !

La ville des empilés n'était plus ; partout des maisons à un ou deux étages, où chacun était chez soi ; partout la force motrice gratuite au domicile des travailleurs ; partout les téléphones, l'électricité, le gaz... le gaz comme à *Vitrolles*, comme au *Pas des Lanciers* à un centime les cinq mètres cubes ! et le syndicat des gaziers prospérait !

Partout le *service public de l'hygiène:* partout les prévoyances déjà vues à Marseille!

Des magasins partout! dépôt des manufactures, dépôt des ateliers particuliers ; des circulations électriques sur rail, portaient les acheteurs au sein des spécialités encombrantes, tandis que celles qui, facilement, pouvaient s'étaler dans les magasins en bordure et de plain-pied, se groupaient, intelligemment, à portée de la consommation.

Et les petites voies de fer! elles aussi avaient subi la grande transformation sociale : depuis la *ficelle* de Sathonay jusqu'au *funiculaire* de Fourvière!

Car *Fourvière* souriait encore aux canuts, comme *La Garde* souriait aux marins.

Seulement ces derniers lui rendaient mieux son sourire.

Toutefois un apaisement s'était fait, grâce au *travail* réellement devenu *prière*, pour ceux-là mêmes qui, toujours platoniquement, avaient chanté ce refrain aux ouvriers d'autrefois.

Mais il était impossible de le méconnaître : la tempête révolutionnaire avait soufflé terrible.

Toutes les revanches des sanglants passés ayant couvé leurs colères, la « besogne » avait été bien plus rapide à Lyon, où le socialisme avait toujours été comprimé, qu'à Marseille, où il avait pu, même avant l'heure décisive, conquérir sans violence la haute direction communale.

D'où de plus grandes destructions ; d'où aussi des reconstitutions plus immédiates, ayant presque aussitôt donné à la ville une forme socialisée qui lui avait rendu la paix avec la prospérité et l'abondance.

Tout cela, je le lisais clairement dans l'attitude des passants, dans l'enfilade des rues aussi claires aujourd'hui qu'elles étaient sombres autrefois et dans cette vie intense qui, de tous les côtés, se révélait, au fur et à mesure que la matinée avançait.

Depuis un moment, je m'étais arrêté devant un magasin de lingerie, au rez-de-chaussée d'une jolie maison à deux étages.

Avais-je besoin de cols ? Oui, je crois, mais, aussi j'avais, comme toujours, besoin de voir et de savoir.

Une vieille dame était là, assise dans un joli comptoir en acajou. Une jeune fille allait, venait autour d'elle, arrangeant les cartons, étalant les marchandises.

J'avais à choisir parmi diverses formes, et tout en regardant, choisissant, mesurant, je cherchais à engager la conversation que, plus encore que mes faux-cols, j'étais venu chercher.

— Vous n'avez pas de gants ? avais-je demandé.

— Non monsieur, m'avait répondu la vieille dame, mais vous en trouverez à droite en descendant sur Bellecour, la quatrième maison après la nôtre.

— Autrefois, repris-je, la lingerie allait avec la ganterie et les cravates.

La vieille dame me regarda :

— Monsieur est étranger ?

— Non, fis-je impatienté au souvenir de mes enquêtes marseillaises, non, mais j'ai quitté la France depuis près de huit ans !

— Ah ! dit la vieille dame. Alors je comprends ! et vous devez trouver de très grands changements ?

— Ma foi oui ! dans les grandes et les petites

choses, et il me semble que le commerce est tout à fait transformé.

— C'est le mot! monsieur... transformé, et moi-même qui suis Lyonnaise et vieille... je n'aurais jamais cru que les choses pussent marcher comme elles marchent maintenant.

— Alors les affaires vont ?

— Elles vont très bien ; seulement les chiffres ne sont plus les mêmes.

— Comment cela ?

— Je veux dire que le total de nos ventes s'additionne avec des chiffres plus bas qu'autrefois, mais aussi nos frais sont beaucoup moins considérables.

La glace était rompue, et la bonne dame, amusée sans doute des étonnements que je ne pouvais manquer de manifester, puisque j'étais un des revenants de l'époque disparue, me raconta complaisamment son odyssée commerciale.

D'abord, la maison qu'elle occupait avait été bâtie après les troubles, sur l'emplacement de celle où elle tenait, aussi, un magasin à peu près pareil.

Le propriétaire avait disparu, abandonnant son terrain couvert des ruines de son immeuble.

Involontairement, je songeai à M. Antoine.

La bonne dame continua :

— Que faire ? attendre ? Ne valait-il pas mieux s'enquérir... et savoir si, désormais, personne ne relèverait la maison effondrée ?

Décidément personne ne se présentait.

La commune, informée de cette vacance, n'avait fait aucune difficulté à lui concéder l'emphytéose.

Alors, elle avait tenu conseil avec son mari. Fallait-il aller à la banque, comme tant d'autres ?...

C'était commencer par une dette... et comme ils voulaient refaire du commerce, il valait mieux réserver, aux besoins commerciaux, la faculté d'emprunt.

— Vous pensez, monsieur !... se charger d'une dette rien que pour bâtir... et après ?

Nous allâmes donc au syndicat des entrepreneurs... et là, nous exposâmes notre situation.

Ce fut tout de suite fait, monsieur ! On a bâti la maison sur mes indications, et l'entrepreneur nous l'a louée... Seulement dans vingt-cinq ans, c'est-à-dire à présent dans dix-neuf ans, elle appartiendra à Amélie... parce que tout sera payé...

Oh ! ce n'est pas cher... nous payons par an 2,600 francs pour six pièces au premier étage, huit plus petites au second, sans compter les combles ; et ce magasin... oh ! ce magasin ! à lui seul, savez-vous ? je le payais le double avant les événements...., et sans espérer jamais en devenir propriétaire !

Ça se comprend ! on payait le loyer de la terre... et dans la rue de la République !... la terre... ça coûtait presque plus cher que le logis... maintenant, nous ne payons plus que l'impôt de l'emphytéose terrienne et cubique.

Ca nous coûte 607 fr. 50 pour le rez-de-chaussée, qui est *local de travail*, et 1,660 fr. 20 pour les étages qui sont *locaux d'habitation*, en tout 2,270 fr. 70.

Mais nous ne payons plus de contributions, directes ou indirectes, ni patentes, ni impôts sur le mobilier, les portes et fenêtres, ni cote foncière, ni centimes additionnels, ni octroi, ni aucune taxe comme autrefois.

— Ainsi, interrompis-je, avec 2,600 francs d'une

part et 2,270 fr. 70 de l'autre, soit 4,870 fr. 70, vous avez un grand magasin, et deux étages formant quatorze pièces.

— Pardon, il y a encore deux pièces, là derrière.

Et l'excellente dame me désignait le fond du magasin.

— Donc 16 pièces?

— L'eau, le gaz, l'électricité d'éclairage et le téléphone.

— Compris dans le total?

— Non ; on paie à part le gaz et l'électricité, mais l'eau et le téléphone sont gratuits; pour le téléphone, chacun achète son appareil, voilà tout!...

Cette exception du gaz et de l'électricité avait sa raison, que je discernais sans peine, la houille étant dans les deux cas, la matière première ; et la matière première se *consommant* par l'usage entraînait nécessairement une reconstitution de la dépense faite.

— Je vous prie de me pardonner ma curiosité, madame, mais je voudrais savoir, maintenant, comment se comporte le côté des recettes.

Mon interlocutrice sourit.

— Il n'y a aucune curiosité, ni aucune indiscrétion à cela, monsieur; heureusement, nous n'avons plus, dans le commerce, à dissimuler ce que nous recevons et ce que nous dépensons; le crédit consiste, maintenant, dans l'exactitude du va-et-vient de l'argent... entre la Banque et nous, et non dans l'art de jeter de la poudre aux yeux des fournisseurs, ou des clients; d'ailleurs nos fournisseurs n'ont plus à nous conquérir par des « faveurs exceptionnelles », il n'y a de faveur possible pour personne; vous pouvez aller dans un autre quartier,

la lingerie s'y paie absolument le même prix qu'ici.

— Pourtant l'impôt et la location ne sont pas les mêmes dans tous les quartiers?

— Evidemment, parce que toutes les maisons ne coûtent pas le même prix, et parce que jusqu'à présent, les populations ne sont pas également réparties entre les circonscriptions, c'est à nous de savoir mesurer nos débouchés.

... Le comité de statistique nous renseigne très exactement à cet égard... et alors nous nous efforçons de nous grouper, suivant les besoins de la consommation, et, comme nous offrons tous les avantages que monopolisaient, autrefois, les grands magasins, il nous suffit de nous entendre, pour concentrer la variété des produits, sous la main du consommateur, qui, lui, n'a plus à se préoccuper que de la distance à parcourir pour aller s'approvisionner!

Quant à nous, nous recevons, directement, nos produits des usines, manufactures ou ateliers, dont nous sommes, en quelque sorte, les agents vendeurs.

Les prix publiés par les bulletins et mercuriales du comité sont les prix de vente *extérieurs*, c'est-à-dire que c'est *en dedans de ces prix* que les fabricants nous livrent leur marchandise.

Nous sommes tous des *participants* à la masse des fabrications ou productions, à peu près, comme les coopérateurs ouvriers, car les ouvriers aussi...

— Je sais, dis-je à ma complaisante interlocutrice, je connais le système des répartitions...

— Hé bien! pour nous, c'est cela, à peu près, sauf des proportions différentes.

Or, ici, dans cette rue, dans ma circonscription commerciale, j'ai un débouché de plus de cent mille francs

par an, et, cent mille francs de lingerie, c'est peu !... pensez donc ! il suffirait de cent clients qui useraient pour mille francs par an chacun... mais les femmes usent beaucoup, et leurs fanfreluches font vivement monter les dépenses... Sur ces cent mille francs, les fabriques nous allouent suivant le genre des marchandises et le courant de leur consommation générale 10 ou 15 pour 100.

— Comment vous arrangez-vous, alors, pour observer le minimum provisionnel ?

— En pratique, nous n'y avons jamais recours. Théoriquement, la Banque nous les avancerait si nous en avions besoin ; en réalité, notre minimum est compté à part des 10 ou 15 pour 100. Voilà tout.

— En sorte que le magasin vous produit ?

— 15 à 17,000 francs, suivant les circonstances.

— Ce n'est pas assez eu égard à vos charges ! répliquai-je.

— Vous auriez raison si nous n'avions que notre commerce ; et, en effet, s'il en était ainsi, nous aurions une maison beaucoup trop grande ! Mais je ne vous ai pas dit que mon mari est dans les chemins de fer, mon fils aîné dans les transports fluviaux, mon cadet dans le service de l'hygiène et, enfin, mon dernier, ouvrier dans une usine de papiers peints.

Nous aimons la vie de famille, nous n'avons pas voulu nous séparer ; ma fille et moi pouvons, sans grande peine, nous consacrer au magasin. Nous nous remplaçons mutuellement ; ma bru, la femme de mon fils aîné, a pris sa période de repos hier ; elle me remplacera la semaine prochaine ; mon cadet, marié aussi, me laisse également sa femme.

Nous sommes donc quatre à nous relayer pour que le magasin soit toujours ouvert aux consommateurs.

Eh bien ! si maintenant vous voulez compter : le magasin nous rapporte mettons 12,000 francs en moyenne, mon mari gagne 6 à 8,000 francs, mes deux fils 4 à 5,000 francs chacun ; prenons le minimum et nous obtenons 26,000 francs par an.

Si les affaires augmentent un peu, nous sommes bien capables de payer, d'un seul coup, dans trois ou quatre ans, ce qui restera dû au constructeur de notre maison !

— Et vous prendrez, alors, plus tranquillement votre retraite, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui, ma retraite ! je la prendrai le plus tard possible... et si les infirmités m'y contraignent, sinon, je ne la prendrai pas du tout...

— Cependant, le principe...

— Oh ! il est parfaitement prévu ; le produit net du magasin, défalcation faite des dépenses, et de la part de loyer incombant à mes trois fils majeurs, la fixerait, probablement, pour mon quart — puisque nous sommes quatre femmes — à 2,500 francs environ, si je la prenais en ce moment.

— Il a donc fallu, tout de même, prévoir cette éventualité et dresser un acte quelconque indiquant la charge que chacun de vous représentait dans votre collectivité familiale ?

— Oui, cela se fait à la majorité de chacun des enfants ; l'acte est dressé... et enregistré même.

— Comment, enregistré ? Il y a encore l'enregistrement ?

— Gratuit... et c'est très simple ; allez dans un

bureau de tabac, entrez allumer un cigare ; à côté de l'allumoir, vous verrez une pendule d'un genre particulier, qui marque les heures, les jours, les mois et les années.

Si vous avez, en main, l'acte à timbrer, vous le glissez dans une fente qui se présente en face de vous, et vous le retirez presque aussitôt.

L'heure, le jour, le mois, l'an et un numéro d'ordre y apparaissent imprimés à la fois en bleu et à l'emporte-pièce, en une infinité de petits trous d'aiguille.

. . . . . .

. . . . . .

Quelques instants après, ayant chaleureusement remercié l'aimable dame, et muni des faux-cols que j'avais failli oublier... je remontais la large rue de *la République*. Vers son point final, bien nommé autrefois, *Place de la Comédie*, et comme, arrivé au coin de la place des Cordeliers, je regardais machinalement la plaque bleue où resplendissait, en blanc, le nom de la rue, je m'aperçus que, si on n'avait pas changé ce nom, on l'avait néanmoins un peu allongé.

La comédie ayant tourné au drame, je pouvais lire en effet ces mots :

Rue de la République *sociale !*

. . . . . .

Au moment où j'allais gravir l'escalier conduisant au perron de l'ancien palais du tripotage, je m'arrêtai soudain.

Une vive émotion venait de me secouer.

J'avais aperçu, debout sur le perron, le corps légèrement appuyé à la rampe du milieu, un jeune

homme qui examinait attentivement les allants et les venants.

— Georges ! m'écriai-je.

— Maurice !

C'était Georges ! Georges de Santeny.

— Parbleu ! s'écria-t-il, c'était toi que je cherchais. J'avais vu ton nom sur le registre de l'hôtel ; on m'avait dit que, sorti pour une emplette, tu n'allais pas tarder à revenir. Je t'ai attendu en arpentant tout le musée, puis l'impatience m'a pris... et... enfin, te voilà ! te voilà ! Ah ! nous avons joliment parlé de toi, va... depuis six jours.

— Pas avec le duc, j'espère?

— Non ! oh ! non ! Diane m'a raconté... Mais Diane, son frère et moi, nous n'avons rien de commun avec les stupidités du vieillard entêté auquel tu viens de faire allusion.

— Ho ! ho ! fis-je en regardant Santeny... Ho ! ho ! comme tu t'emportes, Georges ! Est-ce que... ton mariage...?

— Ah ! mon mariage ! Parlons de mon mariage !... Où avais-je la tête? J'aurais dû attendre la mort du vieillard, vois-tu...; mais espérer que, vivant, le duc consentirait à me laisser passer à côté de l'église, sans essayer de m'y pousser de force... c'était folie, mon cher ! pure folie !...

— Comment ! ce vieillard que j'ai vu presque résigné, sur le pont du navire qui nous ramenait tous les deux en France, ce vieillard attendri... que j'ai entendu dire, en souriant, à sa fille :

« Comtesse de Santeny, vous n'en ferez pas moins une ravissante fermière. »

— Hé bien ! oui, ce vieillard résigné, à qui j'ai

conservé une partie de son avoir et qui touche, actuellement, le maximum accordé aux rentes viagères, ce qui est pour lui un minimum, eu égard à son ancienne opulence..., oui, ce vieillard, à qui j'ai fait cette surprise, car je ne m'en étais pas vanté, ayant cru meilleur de ne lui révéler ce détail que lorsqu'il serait près de moi, avec Diane et Georges... Ce vieillard n'a pas plutôt senti le contact de l'argent que, subitement, tout son orgueil s'est réveillé, — si jamais il avait sommeillé, — et hautain et cassant, comme on ne l'est pas, comme on ne peut plus l'être, m'a signifié que j'eusse à accepter les conditions *éminemment honorables*, qu'il croyait devoir mettre à mon union avec mademoiselle de La Rochetaillée, sa fille.

— Et ces conditions?

— De lui soumettre la liste de mes invités.

— Ce n'est que cela?

— Que cela? une petite lâcheté envers toi, tout d'abord...

— Passons, passons, lui dis-je, je ne serai jamais un obstacle; après?

— Après?... Parbleu! de procéder à la cérémonie religieuse...

— Et c'est ce qui t'arrête?

— C'est ce qui m'arrête.

— Que pense mademoiselle Diane?

— Diane fera comme je voudrai.

— Hé bien, alors!

— Hé bien, alors! c'est une rupture, c'est presque un scandale... Il faut que je dénonce, publiquement, les exigences de mon beau-père, et que Diane et moi déclarions vouloir passer outre. Alors, il nous fau-

dra partir, un beau matin, seuls, aller en cachette à la mairie, y faire inscrire notre déclaration de mariage... et tout ce qui s'ensuit. Oh! ce n'est pas compliqué comme jadis... notre volonté de majeurs suffit, sans autre atermoiement... Mais enfin cela me répugne... cela surtout répugne à Diane *qui s'y soumettrait !!!* Tu comprends la portée du mot.

— Et alors?...

— Alors nous attendons... Mais ce qu'il y a de stupide, au milieu de tout cela, c'est que j'adore Diane, que Diane me le rend..., que j'ai tout un monde dans la tête... et que je finirai par la perdre — ma tête! — si cela dure encore longtemps!

— Comment se fait-il que je te rencontre à Lyon?

— Ah! c'est une autre histoire, et tu vas comprendre, sans doute, combien j'enrage d'avoir à compter avec les pauvretés que me suscite ce malheureux vieillard.

Tu sais, ou tu ne sais pas, mais en tous les cas je te l'apprends, que j'ai organisé dans la première région, moitié dans *Seine-et-Marne* et moitié en *Seine-et-Oise*, une grande exploitation agricole, qui comprend plus de mille hectares et occupe 250 coopérateurs, sans compter les titulaires d'emphytéose, les femmes, les enfants et les vieillards. — 250! Si tu sais encore compter, — et je suppose que tu n'as pas égaré ton algèbre parmi les Cosaques, — tu découvriras aisément que cela fait 25 par kilomètre carré, à peu près le tiers de la densité française!

— Pouvant nourrir les deux autres tiers et, au besoin, le double ou le triple... ajoutai-je.

— Parfaitement! Donc, afin de grouper ces mille hectares, j'ai apporté mon emphytéose personnelle

et j'en ai syndiqué plusieurs autres ; ce n'est pas sans peine que j'y suis parvenu ; mais enfin j'y suis parvenu quand même, de telle façon que, sous le contrôle du comité régional, dont je suis membre, nous nous sommes donné pour mission de créer la plus admirable, la plus féconde et la plus exceptionnelle des exploitations, afin qu'elle serve de modèle à toutes les autres et, du même coup, leur communique une impulsion incessante, afin que la marche du progrès soit plus rapide encore qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Il faut être juste, d'ailleurs : il y a eu déjà de grands progrès, de très grands progrès accomplis.

Or, depuis quelque temps j'étais travaillé par une idée... je puis la résumer dans une énormité de langage.

Mon idée se réduit à ceci :

Consulter le syndicat des canuts lyonnais, pour savoir si je puis faire du vin.

— Bah !

— Je savais bien que je te surprendrais ; tout à l'heure tu comprendras tout. En attendant c'est ainsi que j'ai simplement expliqué mon voyage au duc, à Diane et à Jacques.

Seulement il y a une annexe pas du tout agricole, celle-là. Je sais qu'il existe par ici, à quelques kilomètres, au bord de la Saône, quelques beaux rochers justement dénommés : Rochetaillée. Je voudrais voir si je ne pourrais pas y trouver un castel, une ruine quelconque, dont on ne saurait que faire, pour y caser mon beau-père... futur, afin de lui donner l'illusion que rien n'est changé en France, qu'il peut encore y vivre en aristocrate, et loin des « horreurs

du système actuel » car c'est ainsi qu'il a l'amabilité de qualifier notre belle révolution sociale !... Alors, peut-être, serai-je en repos... Jacques et Diane se dévoueront... et nous attendrons des jours meilleurs... J'ai dit!

Maintenant, ajouta Santeny, tu m'as assez fait parler de mes affaires, parlons un peu des tiennes.

Nous allons, si tu veux, déjeuner ensemble, de là nous irons au syndicat ; puis nous visiterons un ou deux canuts. Chemin faisant tu me diras ce que tu as fait en Russie, et je te promettrai de te narrer plus tard mes hauts faits révolutionnaires... car je veux d'abord creuser avec toi l'idée *très attachante* qui est la cause principale de notre rencontre à Lyon.

XV

— Ecoute, me dit Santeny, dans cette région-ci, la révolution a été faite par le personnel des grandes spécialités : les produits chimiques, la machinerie et la soierie.

Les deux premières avaient l'eau et la houille plus abondamment qu'ailleurs... il s'agissait donc seulement, pour elles, de secouer le joug du patron capitaliste. Elles l'ont fait.

Mais la troisième avait contre elle une difficulté de plus : la matière première !

Or, après s'être débarrassée du parasite éhonté, du faux fabricant, sans fabrique et sans usine, qui, agioteur sur la soie et *seulement agioteur*, la pressurait de tout le poids de ses millions, elle s'est trouvée subitement en présence de l'approvisionnement direct, et en lutte, par conséquent, avec les trafiquants étrangers.

Tu comprends bien, n'est-ce pas, que si le capitalisme a pu être chassé de France, il n'a pu l'être, malheureusement, du monde entier ?... or, tant que sur un coin de la planète il y aura des capitalistes

possédant les moyens de confisquer les matières premières dont nous avons besoin : ou, *il faudra aller les leur prendre, les armes à la main*, ou il faudra compter avec leurs exigences, c'est-à-dire travailler, chômer ou nous priver, bref nous incliner devant le despotisme de leur avidité.

Hé bien, cette situation fait le désespoir du syndicat des canuts.

Cependant, pour lui comme pour tous, la banque de France remplit, ici, son rôle ; mais, vois-tu, quand il s'agit d'acheter à l'étranger, c'est, en attendant de pouvoir le payer avec ses propres matières ouvrées par nous, c'est, dis-je, de l'or qu'il faut mettre en mouvement, parce que seul l'or est monnaie internationale.

Quand je pense, fit Santeny s'interrompant tout à coup, que là, à l'est, dans l'ex-département de l'Ain il y a des pyrites d'or dans un endroit, précisément appelé *champ d'or* (un nom volé jadis par des tripoteurs anglo-français).

— Qu'il y a de l'or à Maillat et à Saint-Martin du Fresne ; que le Rhône lui-même en roule des paillettes et que les misérables *propriétaires du sol* ont toujours entravé toutes les fouilles, toutes les recherches parce que leurs *ingénieurs capitalistes* déclaraient que *l'exploitation coûterait trop cher* et ne produirait pas *assez de bénéfices !*

Qu'ils aillent donc dire cela, aujourd'hui, au syndicat des *tréfileurs d'or et d'argent de Trévoux*, qui s'est mis en tête d'utiliser toutes les richesses aurifères de la région, ce à quoi le comité régional l'aide de tout son pouvoir.

Sais-tu ce que leur répondrait le syndicat ?

— Vous êtes de simples voleurs, messieurs, leur dirait-il; vous préfériez, oisifs, traire la *vache d'or boursière*, ou extraire notre propre sang en nous louant vos terres et vos maisons, c'est-à-dire en reprenant par vos locations ce que vous aviez eu l'air de céder sur nos salaires; et finalement en vertu de votre *droit domanial et souverain*, vous avez enseveli des richesses sociales sous le fumier de vos égoïsmes bourgeois !

Ah! vois-tu, Maurice, cette question de l'or, c'est seulement l'union socialiste mondiale et planétaire qui la résoudra !

Mais revenons à la soie.

Le syndicat des canuts est le premier à reconnaître combien, en attendant le développement de nos richesses minières, il est nécessaire de restreindre à sa plus simple expression la sortie de la précieuse monnaie.

Ce problème est d'ailleurs l'objet des études de la plupart des comités régionaux. Moi aussi j'ai cherché une solution et je crois en avoir trouvé une pour les canuts ! Oh ! je n'ai rien inventé ! J'ai simplement fouillé les travaux que le capital international avait eu, autrefois, intérêt à étouffer... Car vois-tu, nos fabriques de Roubaix et de Rouen, comme nos pseudo-fabricants de soie de Lyon, étaient tous inféodés au capitalisme anglais ; ils étaient ses esclaves, et tout ce que tu as pu entendre dire de stupéfiant et d'odieux sur le *coton* et sur la *soie*, si ignoble que cela ait pu t'apparaître, était certainement encore au-dessous de la vérité.

J'ai donc cherché parmi les auteurs de *Mémoires* dont les œuvres, vendues au poids par quelque hé-

ritier d'un *membre de comice agricole*, s'étaient échouées sur les quais, et ajoutant à leur vieille expérience des choses passées, les audaces de nos plus récentes découvertes scientifiques, je suis parvenu à faire un tout, dont, ma foi, la solidité me semble fort peu discutable.

Que faudrait-il aux canuts ?

Leur matière première au plus bas prix possible !

Hé bien, si la chose était seulement *équitable*, je pourrais, moi, la leur donner pour rien !

— Comment ! de la soie ? pour rien ?

— Oui, car dans mon système, son coût de création se trouverait réduit à zéro.

— Explique-moi ça...

— N'insiste pas, dit Santeny en riant... c'est comme si tu priais un poète de réciter ses vers ! Et il continua :

Voyons, Maurice, t'es-tu jamais demandé ce qu'il pourrait y avoir de richesses dans 250,000 hectares de terre, à peu près le tiers de l'ex-département de l'*Isère*, qui est là-bas derrière, ajouta t-il en montrant le sud-est où s'enfuyait le Rhône, mais en admettant que ces 250,000 hectares fussent plantés en mûriers blancs, le *morus alba*, de Linné, ou, si tu veux, le mûrier sauvage de la Chine, comme disent les éleveurs.

— Non, ma foi, répondis-je en souriant.

— Eh bien, le voici : dans 250,000 hectares plantés en mûriers, il y a plus de 3 millions de tonnes de feuilles pouvant produire plus de 89,000 tonnes de cocons, et finalement 10 millions de kilogrammes de soie grège.

— Bon, et ensuite ?

— Ensuite il y a 97,000 *tonnes d'étoupes* donnant un fil *blanc comme le coton, éclatant comme la soie et solide comme le lin* — ce sont les expressions de deux savants qui écrivaient en 1865, Duponchel et Cambon.

— C'est tout ?

— Non pas ; il y a, encore, plus de 32,000 tonnes d'une pâte à papier excellente et dont les Chinois se servent depuis des siècles.

— Et enfin?

— Enfin il y a plus de 16 millions d'hectolitres d'un vin de mûres, auquel notre science actuelle des ferments communiquera le fumet qu'elle voudra ; et je néglige, pour finir, les deux litres d'alcool pur qui se trouvent encore dans chaque 100 kilogrammes de bois du mûrier qu'on arrache et qu'on brûle !

— Et c'est d'un pareil trésor, m'écriai-je, que la culture a été presque abandonnée ?

— Oui, mon ami.

— Il est probable, repris-je, que plus que le phylloxera, pour la vigne, l'épidémie qui a sévi sur les vers à soie a découragé les éleveurs !

— Allons donc! Si on avait fait pour le mûrier tout ce qu'on a fait pour la vigne, il ne serait plus question d'épizootie. Mais, voilà! le vin français est le vin français, et ni de la Chine, ni du Japon, le capital ne pouvait tirer du *vin français*, comme il en tire des cocons!... Voilà pourquoi il a tué le mûrier; car l'épizootie, sais-tu où elle est réellement et presque toujours? Dans la férocité du capital, dans la cherté absurde du sol qui *pour épargner la place*, a fait substituer *au semis*, seul moyen de con-

server au mûrier sauvage ses propriétés primitives, la *greffe* qui multiplie ses feuilles, mais en altère les facultés nutritives...

— Comme toujours! murmurai-je, là où il y a un crime, là on trouve le capital...

— Naturellement, affirma Santeuy. Eh bien, maintenant, ne devines-tu pas le reste?

A 10 fr. l'hectolitre	160 millions de vin.
A 10 fr. les 100 kilog. . . .	9 millions d'étoupes.
Presque au même prix . .	3 millions de pâte à papier.
En tout . . .	172 millions de francs

Veux-tu admettre que ce soit là le coût de l'exploitation des 250 mille hectares (quoi que je puisse te prouver que ce chiffre est deux fois trop fort)? Dis-moi alors à combien me reviennent mes 10 millions de kilogrammes de soie grège?

— A zéro! c'est vrai.

— Et encore, je ne t'ai pas tout dit. Suivant le terrain, le climat, la forme coteau, la forme vallon, toute une série de culture peut être entretenue sur le sol de la vaste pépinière de mûriers, que je voudrais voir s'étaler d'une seule venue, et, ceci : pour la réduction du travail et de la fatigue, pour la commodité des récoltes, pour l'unité dans la qualité, l'efficacité dans la surveillance, et, enfin, autant que possible, pour l'équilibre climatérique.

Au temps du *propriétariat*, on m'aurait enfermé à Charenton. Aujourd'hui, plus rien de pareil; tous les journaux régionaux sont prêts à soutenir l'idée...

— Que viennent faire ici les journaux? deman-

dai-je. Il n'y a pas, je suppose, de souscription publique à provoquer...

Maurice eut un haussement d'épaules.

— Non! mais il s'agit d'éviter l'emploi du mode actuel d'expropriation, qui, en un mois, unifierait les espaces choisis par les comités compétents, et ne coûterait rien, ou presque rien, à la collectivité. Il s'agit de provoquer, *de bonne volonté*, l'échange des emphytéoses entre les citoyens qui, résidant sur divers points du territoire, seraient disposés à venir coopérer à l'œuvre vraiment nationale que nous voulons entreprendre.

— Est-ce que l'œuvre n'est pas, au fond, plus régionale que nationale?

— Elle est régionale, il est vrai, pour le travail des canuts; mais elle est nationale comme source d'échanges à l'extérieur. Et puis, quand même? Crois-tu que nos dix-huit régions ne soient pas intimement liées, entre elles, par la solidarité de la prospérité collective?

. . . . . .

Sous la parole vibrante de Georges de Santeny, je sentais comme s'illuminer et se souder en un resplendissant faisceau toutes les notions, reçues éparses, de la stupéfiante grandeur caractérisant la révolution accomplie.

L'idée collective avait triomphé.

Désormais, c'était bien par l'expansion franche, nette et libre de l'individu que le progrès des masses marchait à pas de géant.

Nulle entrave, nulle oppression. La seule application de deux sentences d'un fabuliste :

Toute puissance est faible à moins que d'être unie.

Et aussi :

Notre ennemi c'est notre maître,
Je vous le dis en bon français.

Il avait fallu des siècles d'esclavage et des fleuves de sang pour en arriver à faire passer dans les mœurs ce que la sincérité d'un poète n'avait pu glisser que dans la fable... alors qu'il écrivait sous le regard du plus despote des rois.

. . . . . .

Les syndicats corporatifs résidaient à l'hôtel de ville, à côté du comité régional de statistique.

Deux, seulement, étaient en séance : le syndicat des coopérateurs mécaniciens, et celui des coopérateurs teinturiers.

Chacun avait dû convoquer à son bureau deux travailleurs coupables d'ivresse accidentelle, et, dans cet état, d'avoir entravé le travail collectif, gâté des pièces et augmenté les déchets.

Les accusés arrivaient, conduits par quelques-uns de leurs camarades, qui ne cessaient de leur faire valoir la gravité du dommage collectif résultant de leur façon d'agir, et la nécessité où ils se trouveraient, en cas de récidive, de réclamer leur expulsion de la corporation; car il s'agissait, au fond, de ne pas préjudicier à la production, à son écoulement facile... aux moyens de vivre, en somme...

L'air penaud et contristé des deux travailleurs ainsi morigénés montrait bien qu'ils comprenaient leur faute...

Mais quoi!... c'était venu sans crier gare... On causait... on riait... et puis... dame!... ça était monté

au cerveau... Est-ce qu'ils n'étaient pas libres de boire, maintenant?

Oui! ils étaient libres... mais à leurs risques personnels, non à ceux de la collectivité...

On leur avait déjà passé quelques petites pointes sans conséquence... mais, cette fois, ils s'étaient battus... ils avaient gâté pour plus de 10,000 francs de marchandises...

— Mais, sacrebleu! s'écriait l'un, et mes gosses! Si vous m'expulsez, qui les nourrira?

— Tes gosses? on les élèvera, sois tranquille; les fautes sont personnelles... Les enfants ne doivent pas pâtir pour la faute des parents...

. . . . . .

. . . . . .

Le secrétaire du syndicat des canuts était seul au bureau de sa section.

— Le bureau ne siège pas aujourd'hui, nous dit-il; mais, si vous voulez voir le président, vous le trouverez chez lui, pour sûr... car il doit travailler ferme cette semaine.

— En route pour *la ficelle!* dis-je en riant à Santeny.

— Où prends-tu *la ficelle?* Nous allons, tout bonnement, traverser le pont Morand, et nous serons presque aussitôt arrivés.

— Comment! les canuts aux Brotteaux?

— Tiens! pourquoi pas? Les ex-bourgeois les ont remplacés à la Croix-Rousse, voilà tout! D'ailleurs, l'échiquier des Brotteaux a paru se prêter beaucoup plus facilement à l'installation des forces motrices à domicile. Les maisons ont été à moitié démolies en hauteur, mais on a conservé les rez-de-chaussée et

les premiers étages; on a taillé des jardins dans les îlots trop massifs, et, là, sont maintenant les canuts avec leurs familles.

— Et les ex-bourgeois?

— Avec les rentes viagères que la nation leur a attribuées, ils vivent sur les hauteurs de la Croix-Rousse, où ils ont bâti de nombreuses « villas »... pas trop malheureux ! par rapport au passé, et à ce que la plupart d'entre eux auraient mérité; très heureux en réalité, car ils ne manquent de rien, sinon de la satisfaction de pouvoir dévorer le travail de leurs semblables !

— Ce que tu vas voir aux Brotteaux, continua Santeny, tu le verrais sous une autre apparence, mais avec la même précision fraternelle : à Saint-Étienne, à Rive-de-Gier, à Carmaux... dans le nord, dans le midi.

— Comme au Creusot, sans doute?

— Comme au Creusot; on t'a donc parlé du Creusot ?

— Oui.

— Eh bien, mets pour vêtement ce que l'on t'a dit : le sourire de la maison, l'abondance de la vie, la fécondité de la famille, la joie de la mère, la santé des enfants. Ajoute, à tout cela, la longévité du travailleur, obtenue par la réduction de l'usure musculaire et la réfection incessante de ses forces vitales, et tu auras un tableau exact de tout ce qui, en France, alimente la production, partage la consommation et réalise le rêve de bonheur collectif que les économistes de l'école judaïque, c'est-à-dire parasitique, qualifiaient jadis dédaigneusement « utopie » au cours des pitoyables hypocrites et ab-

surdes élucubrations, que l'*institut* n'en couronnait pas moins avec un acharnement qu'expliquait trop bien la royauté du juif !

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

— Papa ! Voici deux messieurs.

C'était ainsi que mademoiselle Chevinay nous avait introduits auprès de son père, le citoyen Alcide Chevinay, président du syndicat des canuts.

Nous avons passé par un petit salon propret, au milieu duquel s'ouvrait une porte, donnant accès dans la grande salle de travail, bien claire, bien aérée.

Au moment où nous entrions, nous avions senti, nettement, l'arrêt subit de la machine par l'affolement de la courroie.

Le maître du logis était déjà auprès de nous ; une belle tête intelligente et fine, un regard clair et franc, la taille un peu courbée, la parole brève et cordiale, tel nous apparut celui que ses camarades avaient élu président de leur corporation.

Au seul nom de Santeny, sa figure s'illumina.

— Nous savons ce qui vous amène, mon cher citoyen, et c'est à bras ouverts que nous accueillons vos propositions.

Silencieusement, le front légèrement incliné, l'œil caressant, de temps en temps son métier au repos, il écouta mon éloquent ami, hochant parfois la tête, souriant à ses pensées, et approuvant, en somme, du regard et du geste.

— C'est cela ! c'est cela ! conclut-il... La soie de chez nous, c'est de l'or ! Cette soie ouvrée par nous,

c'est du diamant ! Etre affranchis des marchands de l'extérieur, voyez-vous, c'est le rêve ! Ah ! le mal que nous avons ! Les éleveurs se sont bien un peu remis au travail, en France, mais quoi ? Ils arrivent à peine à nous fournir 5 à 6,000 kilogrammes de soie grège ; et pour que les choses marchent seulement bien, il faut que nous disposions d'au moins 5 à 6 millions de kilogrammes.

Vous nous en offrez 10 millions, c'est une fortune pour le pays entier, et ce sera notre gloire, à nous, d'y contribuer, en dépassant en perfection tout ce qu'avec de la soie on peut faire dans l'univers !

Nous étudierons également les mélanges avec le fil dont vous nous parlez. A mon avis, pour certains croisés, nous obtiendrons des résultats admirables. Envoyez-nous les cardes, peignées ou non, nous travaillerons la matière.

Ah ! reprit-il, nous sommes nombreux à nourrir. Avant les événements, il n'y avait guère que 30,000 métiers à Lyon, le reste était éparpillé dans les alentours et même loin dans la campagne... Il y en avait 40,000 ainsi. Ceux-là, on s'en servait contre nous, sous prétexte que « l'ouvrier des champs avait une vie plus sobre et moins coûteuse... » On nous faisait crever de faim, et eux ne trouvaient guère à vivre.

Car, voyez-vous, 70,000 métiers, ça représentait au moins 140,000 travailleurs.

Et puis il y avait les manufactures-internats ; plus de 40,000 jeunes filles y travaillaient sous prétexte d'éducation religieuse.

Aujourd'hui, les jeunes filles ne peuvent plus être astreintes à de pareils travaux ; si adoucis

qu'on les ait prétendus... Ça vous préparait des mères anémiques et une génération d'étiques.

Les couvents, qui ont voulu travailler, comme nous, ont été obligés d'observer les mêmes conditions, car le *contrat social* les régit comme nous-mêmes ; et comme ils ne peuvent plus obtenir la préférence des *dévots agioteurs*, qui trafiquaient de nos existences, avec la hausse et la baisse des soies, c'est au syndicat qu'ils sont venus demander leurs approvisionnements.

Nous voilà donc avec plus de 100,000 métiers, et 200,000 travailleurs à pourvoir, ce qui représente un *minimum* provisionnel de 200,000,000 de francs.

Mais avec la production que vous nous annoncez, nous serions désormais tranquilles ; c'est nous qui apporterions de l'or à la banque, au lieu de lui en demander.

Et il continua ainsi, chantant le *socialisme* dans chacune de ses phrases, dans les mots de son métier, dans les éclats de ses espérances, dans les élans de son orgueil professionnel.

Et cela faisait bon de l'entendre, cela faisait bon au cœur, en éblouissant le cerveau de grandioses perspectives !

— Vous déjeunez avec nous, n'est-ce pas ? termina-t-il, je vais vous présenter ma femme et mes enfants.

Il nous fit visiter sa maison.

Quatre pièces au rez-de-chaussée, y compris la grande ; un joli jardin au fond.

En haut cinq chambres et un cabinet.

Et tous les conforts que j'avais déjà vus et que je

savais être universellement distribués dans toutes les cités de la collectivité française.

. . . . . .

Ma première journée lyonnaise, inaugurée chez le commerçant d'après le nouveau système, étoilée par la rencontre de Georges le plus cher de mes amis, adorablement ensoleillée par l'accueil sympathique du président des canuts, devait finir presqu'au milieu du crime, après avoir un moment effleuré l'humble délit commis par deux imprudents buveurs.

Une foule énorme encombrait le palais de Justice. Les magistrats élus au commencement de l'année, et choisis parmi les diverses corporations, soit dans le nombre des travailleurs, soit, et cela arrivait plus souvent, dans le nombre des *retraités*, avaient à juger un individu accusé d'un crime, d'une nature toute nouvelle, quoique ayant quelques rapports lointains avec l'ancien délit de vagabondage, dont, tant, avaient abusé les bourgeois : *Le crime de paresse invétérée*.

Georges avait pu me faire assister aux débats.

Dans cette salle séculairement empuantie par l'ancienne magistrature, et que la commune de Lyon avait fait restaurer, ne fût-ce, disaient les Lyonnais, que pour *la nettoyer*, cinq des juges élus allaient siéger, simplement et dignement, comme il convenait à des hommes chargés de faire respecter le *contrat social*, œuvre méditée et voulue de la collectivité nationale française.

A droite étaient les fauteuils des jurés.

A gauche ceux des juges.

Au milieu, un siège élevé, faisant face au public ; c'était la place de l'accusé.

Devant lui, mais au seuil même de l'enceinte fermée, qui séparait le *prétoire* de la masse des spectateurs, et leur tournant le dos, par conséquent, était la place du mandataire du *contrat social*.

Ce mandataire était tiré au sort parmi le collège des juges.

Nous étions là, depuis quelque temps, Georges et moi, quand une cloche tinta.

Aussitôt les sièges du jury et ceux des magistrats se garnirent, et deux délégués à la sécurité de la circulation publique entrèrent escortant l'accusé, qui, gouailleur, alla de lui-même s'asseoir sur le siège qui lui était réservé.

Le président se leva, et au milieu d'un grand silence prononça les paroles suivantes :

— Le contrat social veut que les motifs pour lesquels la collectivité communale serait amenée à expulser l'un de ses membres, ou à employer la force pour le contraindre au travail social, soient publiquement connus, appréciés et discutés.

C'est pourquoi, citoyen Joseph Rivoire, vous avez été amené ici.

Désirez-vous vous expliquer vous-même ? ou avez-vous choisi quelqu'un pour présenter vos observations ?

— J'ai choisi moi-même, citoyen président.

— C'est votre droit. La parole est au mandataire du contrat social.

Le mandataire, vêtu de noir, comme, d'ailleurs, les juges et les jurés, se leva.

— Citoyens jurés, dit-il, d'une voix claire et sym-

pathique, la commune de Lyon a le regret d'avoir à vous demander d'autoriser les juges à obliger l'ex-citoyen Joseph Rivoire, ici présent, à se soumettre au travail social.

Voici dans quelle circonstance se présente cette demande:

M. Joseph Rivoire était, sous l'ancien régime, ce qu'on appelait *fabricant de soierie*.

(A ce mot un murmure s'éleva dans l'auditoire.)

Vous savez tous quelle était la profession que recouvrait cette trompeuse épithète de fabricant.

N'ayant pas pris au sérieux les prodromes des événements terribles, mais glorieux, qui ont rendu, à la commune de Lyon, l'autonomie de son administration intérieure, M. Joseph Rivoire avait organisé une spéculation sur les soies, par laquelle, croyait-il, il allait tripler sa fortune, qui était alors de 3 millions.

Mais les événements trompèrent son espérance. Il perdit la partie, et, tout d'abord, disparut de Lyon emportant avec lui tout ce qu'il avait pu réaliser, à l'insu de ses créanciers, c'est-à-dire à peu près 50,000 francs.

Il reparut il y a quatre ans.

Il retrouva la place où jadis s'était élevée sa maison, et sollicita une emphytéose, au moyen de laquelle il pût la faire reconstruire.

Il s'adressa au syndicat des entrepreneurs et conclut, avec lui, l'engagement ordinaire de 25 ans, moyennant le paiement annuel de 2,500 francs.

Il loua, d'autre part, un mobilier complet dont le prix total: 20,000 francs, lui imposait l'annuité quin-

quennaire prévue par l'article 13, titre III, du troisième contrat social ; soit 4,300 francs.

Sa charge était donc la suivante :

Amortissement en 25 ans..	2.500 fr.
Amortissement en 5 ans....	4,300 fr.
Total.....	6,800 fr.

Plus les contributions terriennes et cubiques.

Le première année il paya.

Mais, la seconde, il commença à recourir aux expédients. Menacé de se voir reprendre le mobilier, il emprunta à la banque afin, disait-il, de payer, d'un seul coup, le syndicat des entrepreneurs, promettant de rembourser, lui-même, en *deux fois*, l'avance qui lui aurait été consentie ; le premier paiement devait avoir lieu deux ans après.

La banque prêta, mais paya elle-même le syndicat.

Si M. Joseph Rivoire avait cru que l'argent passerait par ses mains... il fut certainement déçu.

Toutefois, il était désormais propriétaire de la maison.

Son parti fut vite pris ; il chercha à la vendre, après avoir tenté, infructueusement, de la louer.

Mais là, encore, un obstacle l'arrêta.

Le prêt consenti par la banque en l'acquit du syndicat des entrepreneurs, ayant été inscrit sur l'emphytéose, comme le veulent les règlements, il ne trouva personne qui voulût se substituer à lui, sans que la banque n'ait été préalablement désintéressée ; or on s'offrait à désintéresser la banque,

mais on ne voulait rien donner à M. Rivoire, car c'eût été une violation du contrat social.

Là-dessus, les fournisseurs ont repris leurs meubles ; la commune ayant exigé le paiement des cotisations emphytéotiques, et n'ayant pas été satisfaite après deux avis solennels, annula l'emphytéose du récalcitrant.

Vous avez déjà, citoyens jurés, autorisé cette annulation.

Entre temps, la première échéance due sur le prêt de la banque était arrivée. Je ne cite ce fait que pour mémoire, puisque, comme on sait, la banque ne poursuit jamais.

Par sa faute, M. Rivoire était donc, désormais, sans moyens d'emprunt, sans domicile et sans meubles. Il s'adressa à l'assistance communale. Celle-ci le secourut, pendant un mois, aux conditions que vous savez, c'est-à-dire sous sa promesse de choisir un travail.

M. Rivoire ayant, le mois expiré, refusé de choisir ni d'accepter aucune espèce de travail, fut privé de secours.

Dans cette situation il a comparu devant vous, et vous avez autorisé son expulsion.

Une fois expulsé, nous ignorons comment il a employé son temps. Mais la cinquième région vient de nous le renvoyer, en nous déclarant que M. Rivoire étant originaire de notre commune, c'était à nous de décider de son sort.

Telle est la raison de sa comparution actuelle.

M. Joseph Rivoire a 45 ans, il jouit d'une santé parfaite ; il est instruit, il peut donc se livrer utilement à un travail quelconque. Il refuse. Il prétend

faire nourrir son oisiveté par la commune, parce que, dit-il, la commune lui a détruit sa maison.

Vous venez de voir, citoyens jurés, que la commune a épuisé tous les bons procédés à son égard, et comme elle n'espère obtenir, de lui, aucun engagement sur lequel elle puisse compter, elle vous demande l'autorisation de le contraindre, même par la force, à travailler dans le tréfond des mines.

Un grand silence succéda à ces paroles.

Le mandataire du contrat social s'était assis.

Alors, le président, après avoir consulté ses assesseurs se leva, à son tour, et s'adressant à l'accusé :

— Vous avez entendu les reproches qui vous ont été adressés, au nom du contrat social.

Vous avez la parole pour expliquer les motifs de votre conduite.

L'accusé se leva, et promenant sur l'assistance un regard railleur, parla ainsi :

— Je n'ai jamais souscrit à vos contrats sociaux auxquels je suis totalement étranger.

J'ai vécu dans une époque où je trouvais à gagner largement ma vie. Vous avez organisé un état de choses qui m'empêche absolument d'employer les moyens dont j'usais autrefois, et qui me rapportaient 150 à 200 mille francs par an. Ce n'est pas ma faute ! Rendez-moi mes outils et je travaillerai, comme autrefois. Je ne sais pas faire autre chose.

Quant à choisir une occupation dans vos services publics ? j'ai eu des domestiques, mais je ne l'ai jamais été, ni ne veux l'être.

Dans les usines ? merci ! pour être gouverné par

des ouvriers? J'en ai gouverné, moi, et je n'entends pas être gouverné par eux!

Vous avez rebâti ma maison. Mais je ne puis la vendre ni la louer.

Hé bien! tant pis pour vous! Nourrissez-moi.

Une fois pour toutes, *je ne veux pas travailler* à votre façon!

Un murmure qui menaçait de dégénérer en tempête courut dans l'auditoire.

Mais d'un geste, le président obtint le silence.

Puis s'adressant à l'accusé :

— Monsieur Joseph Rivoire, lui dit-il, vous ne vous rendez peut-être pas compte de ce que va être, pour vous, l'obligation forcée de travailler dans le tréfond des mines.

Encore une fois, au nom de l'humanité, au nom de la solidarité sociale, je vous adjure de vous soumettre volontairement au travail.

L'accusé secoua la tête :

— Non!... et je veux voir jusqu'où les socialistes pousseront leur férocité. Faites ce que vous voudrez!

Après un quart d'heure de délibération, le jury rendit son verdict.

— *Le jury autorise*, dit-il simplement.

Alors le président :

— Au nom du contrat social de la collectivité française, monsieur Joseph Rivoire, ex-citoyen de Lyon, est désormais soumis aux travaux forcés.

Délégués, vous pouvez enchaîner cet homme!

— Ah! c'est comme cela! s'écria Rivoire. Ah! vous osez?

Eh bien, tenez! misérables!

Et, en même temps, une détonation retentit.

Le malheureux venait de se brûler la cervelle.

. . . . . .

. . . . . .

— Je crois qu'il ne s'est pas manqué, me dit Santeny, en quittant le Palais de Justice. Mais tu as grand tort de t'émotionner ainsi. De pareilles scènes ne sont point rares.

Seulement, retiens bien ceci :

L'ancien code bourgeois payait religieusement des rentes perpétuelles à des millions volés au travail collectif.

Notre bonté sociale a mis, à la charge de la collectivité, les vieillards, les enfants et les invalides.

Or, les parasites invétérés, ne pouvant à volonté se fabriquer *enfants* ou *vieillards*, se fabriquent *invalides* en se blessant grièvement. Voilà tout.

Et le remède ? dis-tu.

C'est de corriger la génération future en détruisant, dans les enfants, et par l'éducation, jusqu'au moindre germe de l'ancienne pourriture atavique.

XVI

Parmi toutes les choses que j'avais vues et toutes celles qu'on m'avait apprises, une seule avait brillé par son absence : le gouvernement.

Le gouvernement ? Je l'avais cherché à *Marseille*, au *Pas-des-Lanciers*, à *Vitrolles*, à *Lyon ;* nulle part, je ne l'avais rencontré.

Partout, au contraire, j'avais vu l'administration des choses pour la plus grande utilité des êtres, engendrant des merveilles de jouissances et de liberté, frappant contraste avec les oppressions anciennes qui asservissaient universellement les êtres afin d'assurer, à quelques-uns, le monopole des choses !

Désormais, on n'avait plus besoin d'esclaves ni de serfs !

A quoi bon, alors, se donner la peine d'organiser un *gouvernement ?*

Pour travailler, manger, dormir et rire, un peuple a-t-il donc besoin de l'impulsion d'un chef ?

Est-ce que l'intérêt collectif, individuellement compris et personnellement éprouvé, n'est pas le plus puissant ressort de l'activité humaine ?

Et le sentiment qu'en travaillant pour tous on travaille pour soi ?

Et le soulagement de la besogne partagée, du repos alterné ? Et la certitude du gigantesque approvisionnement incessamment alimenté, consommé, reproduit ?

Est-ce que tous ces facteurs de la vie matérielle et du repos moral ne suffisent pas à élever les intelligences, à élargir les cerveaux, à épanouir les cœurs et à pousser, aux plus hauts sommets des progrès planétaires, la collectivité nationale ayant su comprendre ainsi sa fonction et son rôle au sein de l'immense évolution mondiale ?

Quoi ? A l'incessante marche vers le mieux qui point à l'horizon, et dont le vouloir humain peut accélérer l'approche, il faudrait préférer l'hallucination d'un paradis lointain entouré de brouillards et n'offrant d'autre accès que le trou d'une tombe !

Quoi ! parce que la peur de l'au-delà glace les veines et paralyse les cerveaux que l'inconnu affole, il faudrait incarner les hypothèses de cet inconnu en une tyrannie terrestre avilissant la masse humaine et escroquant sa résignation à des souffrances certaines, par la promesse incontrôlable d'un bonheur douteux caché au fond du plus incertain des au delà ?

Car c'est cela le gouvernement !

Qu'il soit judaïque ou chrétien, capitalo-républicain, ou capitalo-monarchiste, c'est au nom d'une *souveraineté* toujours venue du ciel, tantôt à travers la prétendue volonté du peuple — *vox populi, vox dei* — tantôt, plus effrontément, à travers les hérédi-

tés bâtardes du droit divin, que quelques-uns s'arrogent le pouvoir de diriger la destinée des peuples !

Or, de tout ce fatras je n'avais plus trouvé de trace.

J'avais vu la commune, cellule de la région.

J'avais vu la région, cellule de la nation.

Mais où trouver la nation, c'est-à-dire la synthèse?

Où trouver le faisceau conventionnel en qui devaient se souder ensemble les intérêts généraux du pays, recevant de celui-ci les impressions isolées, et les lui restituant en masse éclairées, seulement, par leur simple juxtaposition ?

— A Paris, me dit Georges, tu trouveras le *conseil général de la statistique nationale*, c'est lui qui est le faisceau dont tu viens de parler.

— Encore Paris !

— Encore Paris ! oui, répliqua Georges ; mais un mouvement se produit lentement qui, dans peu d'années sans doute, placera à Bourges la synthèse des statistiques...

Ce n'était pas une besogne facile, continua-t-il, les anciens gouvernements avaient tout concentré vers Paris : les réseaux des voies ferrées, ceux du télégraphe et du téléphone, et ils avaient fini par réaliser cette monstruosité scientifique : que le centre d'une surface devait être placé tout près de son périmètre.

Sur l'invitation des dix-huit comités régionaux, le conseil général que la centralisation des communications avait immobilisé à Paris, s'est mis en devoir de rechercher un centre normal. C'est lui qui, après des études très sérieuses, a choisi Bourges, 15e région.

Il y a, d'ailleurs, dans l'ancien département du Cher des propriétés immenses qui n'ont jamais été divisées, qui ont traversé, intactes, même les œuvres de la révolution de 1789; l'une a 16,000 hectares, plusieurs ont de 6,000 à 1,000 hectares chacune.

Le système emphytéotique a forcé les détenteurs à se soumettre à la production, sans quoi il leur eût été impossible de payer les cotisations terriennes et le conseil général pense que ce serait là un terrain éminemment favorable à la création d'une de ces grandes exploitations modèles, dont j'ai moi-même donné l'exemple dans la 1re région.

— Que diront de cela les Parisiens ?

— Ils ne s'en apercevront même pas. Si la routine exige que l'un des membres du conseil, tiré au sort chaque semaine, se tienne à Paris pour recevoir les visites officielles, et converser avec les différents ambassadeurs ? eh bien, il en sera ainsi... jusqu'au jour où les ambassadeurs préféreront, eux-mêmes, prendre la route de Bourges.

Paris restera donc ce qu'il a toujours été : une agglomération gigantesque, un résumé du pays tout entier; un rendez-vous des arts, donc une fabrique d'opinions artistiques et la ville chérie des étrangers; mais il sera administré comme toute la 1re région elle-même, par sa commune au premier degré, par son comité régional au degré collectif.

Que veux-tu ? Paris est une œuvre complexe ! il contient la résultante de travaux séculaires qu'il est impossible d'improviser ailleurs ; Paris sera Paris quand même. Certes je ne le regrette pas, mais ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est la fascination qu'exerce, sur l'imagination encore impres-

sionnable des foules, à peine habituées à vivre par elles-mêmes, le spectacle de palais luxueux où, d'un sommeil léger, dort le souvenir des courtisaneries dorées, des faveurs marchandées et des orgies invraisemblables dans lesquelles le gouvernement déchu s'était vautré avec ses appétits de souteneur, et ses grâces de nègres au lendemain de l'affranchissement.

— Paris ! ô Paris ! murmurai-je.

— Regarde ! me dit tout à coup Santeny, il est inutile de l'appeler, puisque le voilà !

Et en effet le train rapide, qui nous avait emportés, de Lyon, encore tout émus du drame auquel nous avions assisté, venait d'entrer en gare.

. . . . . .

. . . . . .

Paris était socialisé, comme Lyon, comme Marseille ; mais combien plus que Marseille et que Lyon même, il avait conservé les blessures de l'épouvantable bataille livrée dans ses murs, entre les puissants d'hier et les travailleurs d'aujourd'hui !

A l'Elysée, au Ministère des Finances, à la Banque de France, au Luxembourg, à la Préfecture de police, au Palais de Justice, à l'Hôtel-de-Ville ; puis dans tout le quartier des Champs-Elysées et du Trocadéro, comme au *Printemps*, au *Louvre*, *au Bon Marché*, partout, partout où l'exploitation du travail, le marchandage des pots-de-vin, l'oisiveté parasite avaient leurs forteresses dorées, partout la dynamite avait semé ses dévastations révolutionnaires.

Mais, ô prévoyance ! partout également les décombres avaient soigneusement conservé les preuves palpables et indiscutables des infamies commises ;

et un comité historique avait été désigné pour classer et publier les documents exhumés.

Aucun incendie!

L'incendie! le crime de 1871! L'anéantissement des preuves! c'est-à-dire la conservation des mensonges, alors qu'il fallait, brutalement, montrer la vérité, si effroyable fût-elle! car c'était instruire le peuple; et l'instruire ainsi c'était l'enrôler d'un coup, tout entier, dans l'armée de la révolution.

Et pendant que Santeny monté avec moi dans un rapide cab des services publics, m'entraînait vers sa demeure, fiévreusement penché en avant, je dévorais du regard la longue file de maisons décapitées de leurs étages, à la hâte réparées, — et tout le long s'étaler, interminable, la série des magasins semblables à ceux que j'avais vus à Lyon... pendant que, au-dessus des maisons, comme sur des terrasses aériennes glissant sans bruit et sans vapeur, une suite de wagons légers approvisionnaient les habitations, sans encombrer les rues qui, déjà, suffisaient à peine à la circulation des voitures et des piétons.

Puis comme nous traversions la place du Palais-Royal :

— Tiens! dit Santeny, voici la nouvelle banque.

— Le Palais-Royal?

— Tout le Palais-Royal est consacré au service de la banque actuelle; dans les galeries sont les bureaux où le public a accès; dans les bâtiments où siégeait la Cour des Comptes, sont ceux de l'administration... C'est un admirable agencement qui vaut une visite détaillée.

— Où siège le conseil général?

— Chacun habite chez soi. Il n'y a ni palais ni étiquette. Seulement, à l'Hôtel-de-Ville sont les bibliothèques, la salle de travail et les salles de délibérations.

La Commune a adopté le Palais-Bourbon, mais toujours en conservant le même système : chacun habite chez soi et dispose des bibliothèques, des archives, des salles de délibérations, autrefois souillées par les parlementaires.

— Et le comité régional ?

— Celui-là est à Versailles.

Le cab venait de s'arrêter devant une jolie petite maison située rue des Pyramides.

— Voici ton logis, me dit Georges.

— Comment ! mon logis.

— Oui, fit-il, tu me feras bien le plaisir d'accepter mon hospitalité... peut-être ? Ceci est mon pied à terre à Paris, où je suis obligé de venir souvent, et d'où il ne m'est pas toujours commode de repartir le jour même pour regagner mon poste agricole. Tu me rendras un véritable service en l'habitant et en m'y recevant quand je viendrai !

Puis, remarquant que j'hésitais à lui poser une question qui, depuis un moment, errait sur mes lèvres :

— Ah ! oui ? fit-il..., tu voudrais savoir où j'ai casé la famille de La Rochetaillée ? A Versailles, mon cher, plus près de moi, si cela ne te déplaît pas... Mais à quoi bon ! reprit-il avec un soupir... maintenant c'est à Lyon, dans les vieux rochers, que nous avons vus ensemble, qu'il me faut les envoyer, au nom de notre mutuelle tranquillité... et pour attendre des jours meilleurs, que ma pauvre Diane devra

hélas ! payer avec des larmes... Que veux-tu Maurice ! c'est ainsi !

Subitement le capitaine Jouques me revint en mémoire et s'imposa à mes préoccupations ; il me semblait que, dans la nature loyale et chevaleresque du marin, je trouverais un moyen inespéré de faire capituler l'intraitable vieillard... qui était le père de Diane.

— Si je lui écrivais *toute la vérité ?* pensai-je.

. . . . . .

. . . . . .

— Tiens ! me dit Santeny, après le déjeuner, pendant que son *ménagiste* nous apportait le café, et en étalant sous mes yeux un in-folio qu'il était allé quérir dans sa bibliothèque ; tiens, tu veux te rendre compte des événements auxquels nous devons notre victoire ? Hé bien, voici le *Journal officiel* du comité révolutionnaire ; feuillette-nous, tous les deux, lui et moi nous te répondrons ; aussi bien, vois-tu, j'ai besoin d'occuper ma tête : quand je pense, je souffre trop !... Car enfin nous avons soulevé un monde ! et après avoir fait cela, après avoir rénové ce pays tout entier, voici que je me heurte, chétif, à un préjugé, à un entêtement... un scrupule si tu veux, une chose respectable en soi, pourtant ! mais qui empoisonne mon bonheur !... Car, vois-tu et je te l'ai déjà dit, la violence me répugne ; l'amour qui prend, qui arrache, qui viole... c'est l'explosion d'une bestialité.

A l'œuvre sainte de la perpétuation des êtres par l'amour, j'ai toujours rêvé cette préface : la vierge solennellement donnée à l'époux choisi, dans un sourire du père et un baiser de la mère !

Et quand je me dis que, socialement, je pourrais prendre Diane consentante et l'emporter pour en faire ma femme !... au fond de moi-même j'entends une voix qui m'appelle : voleur !... et tout mon être se révolte.

Ainsi nous avons désarmé les égoïstes, les usuriers, les spoliateurs du progrès humain ; nous avons décapitalisé le commerce de chair qui fut le mariage ; nous avons équilibré le besoin, socialisé les espaces, tué les préjugés ; nous avons supprimé les antagonismes et réconcilié les humains dans le travail et dans la vie ; et quand l'un de nous se trouve placé en face de la source même de la vie : l'amour, voici tous les égoïsmes, tous les préjugés qui se réveillent, et ce rêve de la paix et du bonheur à deux attise lui-même les luttes !

Est-ce que vraiment nous n'aurions rien fait ?

— Rien ! m'écriai-je, rien, parce que les êtres nés dans le passé ont conservé l'empreinte du vieux moule ? Allons donc ! Georges, est-ce que de pareils découragements égoïstes devraient être dans ton cerveau !

— Non pas dans mon cerveau, dit-il, dans mon cœur ! Mais tu as raison ; d'ailleurs, au fond, je suis moins égoïste que déçu... j'avais cru à moins de résistance de la part des anciens.

— A moins de résistance ? toi qui as vu les épouvantements de la bataille dont les traces sont là sous mes yeux ; toi qui as pu juger de l'énergie des moyens dont j'ai là encore les formules froides et terribles ? Tiens ! j'ai eu tort de t'écouter, j'ai eu tort de fuir... c'était toi qui aurais dû partir là-bas... tu n'aurais jamais quitté Diane et déjà tu serais son

époux, dans l'harmonieux concert des volontés que tu exiges pour ton bonheur !

— Tu serais mort, toi ! répliqua laconiquement Santeny, subitement ramené aux époques sanglantes.

C'est que, continua-t-il, la première semaine a été rude, vraiment ! il a fallu d'un seul coup calmer les uns, rassurer les autres, et nourrir, sans délai, l'innombrable foule des ventres creux ! — tiens, lis !... heureusement tout cela était prêt à l'avance — s'il avait fallu délibérer nous étions certainement débordés, car les affolés criaient déjà à la dictature !

Et je lus, dans leur forme brève et impérative, les décrets révolutionnaires qui, cette fois, avaient été exécutés, et qui, exécutés, avaient assuré le triomphe socialiste.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du Peuple :

Par délégation des comités socialistes-révolutionnaires et des syndicats ouvriers de France.

Le Conseil.

Dispose :

Art. 1er. — *La Constitution de 1875 est abolie.*

La Présidence de la République, le Sénat, la Chambre des députés, le conseil d'Etat et les conseils généraux, sont supprimés.

Art. 2. — La gestion des affaires nationales et l'organisation de la production et de la consommation sont confiées à un *conseil national de statistique*, composé de 54 membres, comme il sera dit au règlement n° 1.

Art. 3. — Le conseil est chargé de l'exécution des décisions du conseil national de statistique.

Art. 4. — Tout sénateur, député, conseiller d'Etat qui tenterait de provoquer une réunion de ses anciens collègues

sera, sur la seule constatation de son identité, passé par les armes.

Art. 5. — Tous les ministres sont révoqués.

Art. 6. — En attendant l'installation du Conseil national de statistique, le fonctionnement technique de chaque ministère sera assuré par les chefs de service.

Art. 7. — Le délégué à la force publique est chargé de l'exécution du présent règlement d'ordre national.

LE CONSEIL.

— Y a-t-il eu beaucoup d'exécutions? demandai-je.

— Une centaine!

— Des noms connus?

— Ah bien oui! toute l'opportunaille avait filé sans crier gare, Carnot tout le premier a beaucoup mieux organisé sa fuite que son aïeul n'avait organisé la victoire... Un moment on a cru tenir Constans et Rouvier... c'était une erreur, ils s'étaient évadés dans un tonneau de la compagnie Richer...

— Vide?

— Puisque je te dis qu'ils étaient dedans!

— Ah bon!... et Freycinet?

— Lui! il s'est glissé dans la peau d'un gros boa que Peson lui a vendue, et il a passé la frontière enroulé sur lui-même, comme un honnête serpent en train de *digérer Turpin!*

Et Turpin lui-même, mis en liberté dès le premier jour, n'a pas flairé cette dernière roublardise.

— Toujours naïf Turpin... et Burdeau?

— Le pauvre homme!

On avait chargé Drumont de le surveiller... mais Drumont est myope au point de ne pas avoir reconnu Rothschild qui l'a renversé en fuyant — la

rue Laffitte et la rue Saint-Florentin venant de sauter presque en même temps — or, comme Burdeau est l'homme aux transformations successives, il a trouvé le moyen de changer quatre fois de déguisement pendant sa fuite. Parti déguisé en capucin, il s'est, en route, changé en chanteur arabe, puis en matelot, et quand il a touché la frontière, il était déguisé en garçon de recettes. Par exemple il y a ce pauvre *Loubet* qui a été fusillé... parce que espérant en Rothschild il s'acharnait à prétendre qu'il s'appelait Burdeau. Si on l'avait reconnu, bien sûr on l'aurait simplement mis sous clef... jusqu'à la fin du mouvement.

— Et Ferry ?

— Oh lui, il avait pris les devants avec Floquet... oui, tous les deux ! ils ont eu le temps de fuir, et se sont réfugiés à Sainte-Brelade. C'est Rochefort qui a raconté çà, avec sa verve habituelle — car tu penses bien qu'on l'a amnistié tout de suite, avec beaucoup d'autres... — bref, il a décrit, notamment, *un nez à nez* entre Floquet et Ferry, dans la chambre du général Boulanger, dont on s'est tordu pendant huit jours, malgré les transes de la révolution.

J'avais obtenu enfin la diversion que je cherchais ; une fois sur le chapitre de la révolution Santeny ne tarissait plus.

Aussi, continuai-je ma lecture, en la coupant de nombreuses questions.

RÈGLEMENT D'ORDRE NATIONAL N° 1

Au nom du peuple :
Le Conseil,
Dispose :
Art. 1er. — Tous les préfets, les sous-préfets, ainsi que

les juridictions administratives départementales, sont supprimés.

Art. 2. — La France est divisée en 18 régions.

Art. 3. — Chaque région est gérée par un délégué civil, assisté d'un délégué à la force publique.

Art. 4. — Dans la huitaine de la publication du présent règlement, les délégués civils feront procéder à l'élection d'un *conseil régional de statistique.*

Art. 5. — A cet effet, les conseils communaux de chaque région enverront un délégué au siège de la délégation régionale ; ces délégués se constitueront en assemblée et éliront les membres du conseil régional de statistique.

Ces membres sont au nombre de cent dans chaque région.

Art. 6. — Chacun des conseils régionaux élira trois délégués au conseil national de statistique.

Art. 7. — Les délégués à la force publique sont chargés d'assurer l'exécution du présent règlement d'ordre national.

Le Conseil.

— Et l'armée? interrompis-je :

— L'armée? la masse de l'armée populaire, martyrisée et libérée?... elle a regardé faire — heureuse de voir si bien tourner les événements ; quelques parties seulement, les plus militantes et les plus réactionnaires, ont essayé de résister... Mais c'était comme un ou deux pions sur un échiquier vide ! Souviens-toi qu'elle allait à la frontière quand elle a été rappelée... l'ennemi en ayant fait autant ; d'ailleurs, car ça chauffait dur chez lui !...

Et puis, voyons? que pouvait faire l'armée en face de la dynamite ?

Les manifestations populaires se concentraient-elles imposantes sur les boulevards, ou à la rue Vivienne ou même à la rue de Rivoli?

Alors on envoyait de la police et de la cavalerie.

En un clin d'œil tout le monde se dispersait; pendant ce temps c'était ou le quartier du Trocadéro, où celui des Champs-Elysées qui sautait.

Courait-on de ce côté? alors c'était au boulevard Voltaire, au Jardin des Plantes ou au Luxembourg que la dynamite éclatait.

Et ainsi tout le temps — court, très court, du reste — que la lutte a pu durer.

Car le coup décisif a été la pulvérisation de la Bourse.

Un ballon que personne n'avait aperçu et que dissimulait un brouillard épais, venait de laisser choir sur la Bourse une bombe de dynamite, pendant que de tous côtés on commençait à voir voleter une vingtaine de petits ballons d'enfant, qui à chaque instant éclataient sur les toitures au moindre frôlement.

La terreur fut épouvantable. Affolé, mais lâche et ignoble dans son affolement, le gouvernement fut effondré dans l'espace d'une heure.

C'est la terreur bien plus que les manifestations révolutionnaires qui a soumis Paris, et avec lui tous les propriétaires devenus doux comme des moutons.

— Continuons.

RÈGLEMENTS D'ADMINISTRATION NATIONALE N° 2

Au nom du Peuple,

Etc....

Article premier. — La Banque de France et ses succursales sont placées sous la main de la nation et transformées en service public, à l'effet d'opérer la perception des contributions nationales et faciliter, sans bénéfice, les échanges commerciaux.

Art. 2. — Les exploitations de chemins de fer, d'éclairage par le gaz ou par l'électricité, etc... sont transformées en services publics et, comme telles, placées sous la main de la nation.

Art. 3. — Un règlement spécial indiquera la répartition des voix ferrées, des éclairages, etc., dans chacune des 18 régions.

Art. 4. — Tous les entrepôts, docks et magasins généraux sont également mis sous la main de la nation ; un règlement spécial déterminera leur situation définitive.

RÈGLEMENT N° 2 *bis*.

Article unique: Les immeubles composant le Palais Royal et compris entre la rue de Valois, la rue de Montpensier, la rue de Beaujolais et la place du Palais Royal seront évacués et inclusivement occupés par les bureaux de la banque de France.

RÈGLEMENTS D'ADMINISTRATION NATIONALE N° 3

Au nom du peuple,

Etc....

Article premier. — *Tous les impôts directs et indirects sont supprimés.*

Art. 2. — Ils sont remplacés par une contribution unique fixée pour vingt-cinq ans, mais qui pourra toujours être diminuée.

Art. 3. — Un règlement spécial déterminera la qualité et le mode de perception de la contribution unique prévue à l'article 2.

Art. 4. — La contribution fixe ci-dessus indiquée, aussi bien que les contributions variables qui consistent principalement dans le produit net des services publics, ne pourront être acquittées, *ni en or*, *ni en argent*, mais seulement en *billets d'impôt*, annuellement émis par les soins de l'administration nationale.

Art. 5. — Provisoirement, les billets de la *Banque de France* actuellement en circulation mais préalablement soumis à un timbrage spécial et gratuit, auront seuls faculté libératrice à l'égard de l'impôt.

L'administration nationale met à la disposition des contribuables des coupures de 20 fr., 10 fr., 5 fr., et 2 fr. 50, en billets d'impôt, dont les appoints pourront être fournis en monnaie d'argent ou de billon.

Art. 6. — Pour faciliter les paiements, les susdites *coupures et billets d'impôts* pourront être échangés :

A. — Contre les billets de la Banque de France, timbrés comme il vient d'être dit *au pair* de leur valeur inscrite ;

B. — Contre des actions de la Banque de France et du Crédit Foncier *pour le quart* de leur valeur au pair.

C. — Contre des obligations de chemins de fer, du gaz et du Crédit foncier, *pour les trois quarts* de leur valeur au pair.

D. — Contre des obligations du Trésor et des titres de rente pour l'intégralité de la valeur au pair.

Art. 7. — La nation ne paiera ses employés et fournisseurs qu'en billets d'impôt.

Art. 8. — Les billets d'impôts ont cours forcé pour l'intégralité de leur valeur inscrite et il est interdit, *sous peine de mort*, de déprécier ou d'exagérer cette valeur.

Art. 9. — Les exportations d'or en numéraire ou en lingots par les particuliers, ne pourront être faites sans l'autorisation du conseil national de statistique.

Toute *contravention* à cette DISPOSITION *sera punie de mort*.

— Tu comprends, interrompit Santeny, il s'agissait de parer à la fuite de l'or ; d'emmagasiner les titres qui dans l'ancien système capitaliste, constituaient une dette de l'état.

L'échange de ces titres contre le billet d'impôt, valables pour l'année, a été une trouvaille. On s'est bien gardé, tu le penses bien, de remettre en circulation ni les actions de la banque, ni celles du Crédit foncier, ni les obligations... d'aucune espèce... l'impôt les avait liquidées.

Remarque, néanmoins, que les règlements que tu lis sont tous *provisoires*, ils ont été, ensuite, en quel-

que sorte, codifiés lors de l'organisation définitive de la banque et des comités régionaux.

Maintenant continue, tu touches aux prescriptions les plus graves.

RÈGLEMENT N° 4

Au nom du peuple,

Etc...

Article premier. — A l'exception des *salaires* d'ouvrages, les *échéances généralement quelconques :* rentes, loyers, fermages, intérêts, payements divers, commerciaux, industriels, de banque, de bourse, même les payements ordonnés par les tribunaux à la suite des litiges définitivement jugés *sont suspendus pendant dix-neuf mois.*

Art. 2. — La dette hypothécaire est dès à présent supprimée et annulée.

Art. 3. — Défense est faite aux tribunaux d'admettre devant eux la discussion d'une demande basée sur un titre hypothécaire et à la force publique de se prêter à l'exécution de jugements rendus en violation du présent règlement.

Art. 4. — Par exception aux dispositions de l'article 1er les juges de paix pourront, dans les limites de leur compétence, donner leur exéquatur à des paiements ayant le caractère absolu de salaire alimentaire et de *première nécessité,* pour le demandeur, à la condition toutefois que le même paiement ne mette pas le défendeur dans le cas d'être, lui aussi, *privé de nécessaire.*

Art. 5. — Aussi par exception aux dispositions de l'article 1er, le paiement des arrérages de rente sur l'Etat sera continué sur ceux qui justifieront n'avoir pas d'autre ressource, sans toutefois que ces arrérages impliquent des paiements supérieurs à 1,200 francs par an et par tête, ci : douze cents fr.

Art. 6. — Les pensions viagères continueront d'être servies à leur échéance ordinaire, mais pendant la période de dix-neuf mois, elles ne pourront donner lieu à des paiements supérieurs à 1.200 francs par an et par tête, ci : douze cents fr.

Art. 7. — Tout rentier de l'Etat, agé de plus de soixante-dix ans, peut réclamer la conversion immédiate de sa rente perpétuelle en rente viagère. Cette conversion sera de droit, sous les réserves formulées aux articles 5 et 6, quant au maximum applicable à la période de dix-neuf mois.

Art. 8. — La nation ne reconnaît pas l'existence de titres au porteur. En conséquence, *dans le mois* de la publication du présent règlement, tous les détenteurs de titres de l'Etat (rentes, bons et obligations du Trésor), tous les détenteurs d'actions ou d'obligations du Crédit foncier, d'actions de la Banque de France, d'actions ou d'obligations de chemins de fer, de compagnies d'éclairage au gaz ou par l'électricité, seront tenus de faire inscrire sur leurs titres leur nom et leur adresse. A cet effet, ils se présenteront à la mairie de leur domicile, afin de faire estampiller et *nominaliser* leurs titres.

Passé le délai d'un mois, les titres non estampillés seront considérés comme n'ayant jamais existé.

Tu comprends encore, dit Santeny, que tout cela a été provisoire, puisque l'ancienne magistrature a été supprimée et remplacée par les juges élus, et le jury civil.

Mais le plus curieux effet du règlement n° 4 a été d'affoler les détenteurs de titres.

De l'intérieur comme de l'étranger, il y a eu des avalanches de ventes. Tout ce que la nation a racheté, presque au kilo, a été annulé. Tu vois d'ici la liquidation ! Remarque encore que la Bourse n'a été supprimée qu'au bout de 19 mois, et que, pendant ce temps, les opérations au comptant ont seules été tolérées.

Tout cela a déblayé le terrain financier d'une façon extraordinaire.

RÈGLEMENT N° 5

Au nom du peuple,
Etc...

Article unique. — La *vente* des terres, bâties ou non, est interdite. Les détenteurs actuels conserveront la *jouissance* des terres qu'ils occupent, sous la seule condition d'acquitter exactement leur part des charges nationales.

Les contrats sociaux détermineront le régime définitif de la jouissance et de l'appropriation.

RÈGLEMENT N° 6

Au nom du peuple,
Etc...

Art. 1er. — Pendant cinq mois à dater de ce jour, les maires et les conseils municipaux sont autorisés à faire toutes les réquisitions nécessaires à l'effet de donner le vêtement, la nourriture et l'abri à quiconque en fera la demande et justifiera de son dénûment.

Art. 2. — Un recensement des professions sera exécuté dans la huitaine de ce jour, à l'effet de déterminer le nombre des travailleurs valides et les specialités par chacun d'eux exercées. Ces états seront dressés dans chaque commune et centralisés entre les mains des comités régionaux.

Art. 3. — Tout assisté en vertu de l'article 1er du présent règlement no 6 aura droit à l'assistance pendant cinq mois, au cours desquels il devra faire choix d'un travail à sa convenance ; faute de quoi il sera considéré comme refusant de travailler et expulsé, purement et simplement, de la commune, de la région et de la nation.

Les cas de récidive seront visés par un règlement spécial.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Au nom du peuple,
Etc...

Amnistie.

Article unique. — Amnistie pleine et entière est proclamée en faveur :

1° De tous les condamnés pour délits de grève ou faits connexes ;

2° De tous les condamnés politiques, à la condition qu'ils ne troublent pas l'ordre socialiste établi.

Annulations.

Article unique. — Toutes les lois, tous les décrets, tous les règlements contraires aux dispositions, ce jour publiées, sont abrogées.

Budget.

Article unique. — Le montant du budget est ainsi fixé pour la présente année :

Cotisations terriennes.....	3.000 millions
Produits variables	5.000 —
Total....	8.000 millions

Un règlement spécial déterminera les quotités et le mode de perception.

— En ce qui concerne le budget, dit alors Santeny, la première année a été exceptionnelle. Il a fallu terrasser le capital, d'une part, et, de l'autre, conserver le traitement des anciens fonctionnaires, d'abord afin de les amener, par la persuasion, à continuer leur travail dans le nouvel ordre établi, ensuite, afin de leur laisser le temps de prendre des dispositions au cas où leur emploi ne serait pas maintenu.

Le détail de ce budget n'a donc plus qu'un intérêt rétrospectif ; dès l'année suivante on a pu le réduire à 6 milliards, et on espère bientôt descendre à 5 milliards.

Là est d'ailleurs le point culminant de notre fonctionnement actuel, tout entier réglé par trois contrats.

— Quelqu'un que tu auras peut-être l'occasion de connaître, mon cher Georges, m'a déjà commenté les contrats n° 1 et n° 3.

— Qui donc ?

— Le capitaine Jouques.

— Celui qui a ramené Diane ?

— Et qui a confié à son second le soin de conduire toute la famille à Paris.

— Tiens ! tiens ! il est donc très fort, ton capitaine ?

— Ma foi... je retrouve dans tes paroles, beaucoup de ses aperçus.

— C'est singulier !... le duc n'a jamais cessé de faire son éloge...

— Le duc? le duc a fait l'éloge de quelqu'un ?

— Aussi j'avais pris en grippe ce capitaine, qui devait être, pensais-je, un parfait réactionnaire.

— Bon ! ajoutai-je tout bas, en moi-même, décidé cette fois, à tout écrire à Jouques, voilà deux révélations exquises... Et tout haut j'ajoutai :

— Tu vois comme on se trompe ! hé bien, complète son œuvre à présent, et fais-moi connaître le contrat n° 2.

— Le contrat n° 2, mon cher Maurice, c'est la Banque de France qui l'exécute tout particulièrement. Allons le voir à la Banque, veux-tu ?

— Parbleu !

XVII

Entrés par ce qu'on appelait jadis « la cour d'honneur », nous pénétrâmes immédiatement dans une grande salle qui occupait tout le rez-de-chaussée du pavillon central.

Puissamment éclairée par de grandes fenêtres, animée par le mouvement affairé des allants et venants, cette salle immense saisissait d'abord le regard par une série de vastes panneaux richement encadrés.

— Tiens, me dit Santeny en me les montrant du doigt, voilà notre *contrat social n°* 2 peint en gros caractères, avec toutes ses prescriptions. On pourrait dire que c'est ici son *palais*, si, au lieu d'être tout bêtement le livre d'or de la *prospérité collective*, il avait été affublé du nom de *constitution*, que les saloperies politiques ont fini par rendre à la fois odieux et grotesque.

Tu peux lire facilement. Tout a été disposé afin que tout le monde puisse le consulter, sans avoir besoin de feuilleter de gros volumes comme ceux que nous avons fouillés autrefois.

Là, au fond, sont les indications qui concernent

l'*assiette de la cotisation emphytéotique*, et le résumé du budget courant.

A droite est le budget des dépenses.

A gauche le budget des recettes.

Maintenant voici la carte nationale des dix-huit régions ; dans ces colonnes symétriquement disposées des deux côtés, on a chiffré la population des régions, leur surface, leur densité, et l'unité des cotisations par are bâti et non bâti, calculée pour chacune des communes.

Ceci est la synthèse des recettes. Mais il y a, dans cet autre panneau, tout ce qui concerne la *première région* où nous sommes, et qui comprend les anciens départements de *Seine-et-Marne*, *Seine-et-Oise*, *Seine*, *Eure*, *Oise* et *Seine-Inférieure*, avec toutes les statistiques qui leur sont spéciales.

Maintenant, si tu veux t'approcher du panneau principal, tu pourras lire le contrat n° 2.

Je m'approchai et je lus ce qui suit :

CONTRAT SOCIAL N° 2.

Assiette de la cotisation emphytéotique et budget annuel.
Titre Ier. — Dispositions générales.

Art. 1. — En exécution du *contrat social n° 1*, définissant l'appropriation, et instituant les conditions de la *jouissance emphytéotique*, AU NOM DES INTÉRÊTS COLLECTIFS DE LA NATION FRANÇAISE, les recettes seront fixées et perçues comme il va être dit :

Art. 2. — Le budget annuel des recettes est alimenté par deux sortes de revenus ; à savoir :

1° Une *contribution fixe*, calculée sur les terres, dont le chiffre maximum est établi pour une durée de vingt-cinq ans, avec faculté de réduction par période de cinq années et suivant les distinctions qui seront faites ci-après ;

2° Des *produits variables*, provenant des taxes qualifiées d'*intérêt national* et du fonctionnement des *services publics* suivant les distinctions qui seront expliquées ci-après.

Art. 3. — Chaque année, le budget des dépenses sera dressé et arrêté de façon à employer l'excédent des recettes à rembourser toutes les dettes, conformément aux prescriptions qui seront plus bas établies.

Art. 4. — Les dettes une fois remboursées, tous les excédents annuels des *produits variables* seront employés à réduire, par période de cinq ans, ou, s'il y a lieu, par période de vingt-cinq ans, la contribution prévue à l'article 2, § 1, sans, toutefois, que le montant de celle-ci puisse jamais descendre au-dessous de 500 millions. Au cas où ce dernier chiffre serait atteint, le prix des *services publics*, compris dans l'article 2, § 2, serait également et proportionnellement abaissé.

Titre II. — Contribution sur les terres.

Art. 1er. — Le livre terrier de la France sera revisé et complété.

Art. 2. — Un règlement déterminera la superficie imposable, en distinguant les *terrains bâtis* et les *terrains non bâtis*.

Art. 3. — La contribution fixe et indispensable à assurer annuellement le fonctionnement des services nationaux sera calculée à un chiffre maximum et pour une durée de vingt-cinq années, comme il est dit au titre Ier, article 2, § 1er.

Art. 4. — Au cas où les produits variables, après avoir permis la réduction prévue pour cinq années, cesseraient d'autoriser le maintien de ce dégrèvement, le quantum des cinq années précédentes pourra être appliqué de nouveau, sans toutefois jamais dépasser le maximum établi des vingt-cinq années.

Art. 5. — Le total de la contribution fixe sera supporté dans la proportion de six quinzièmes pour les terrains bâtis et de neuf quinzièmes pour les terrains non bâtis, et ce par région et par commune.

Art. 6. — Pour répartir entre les régions le total de la contribution fixe, il sera tenu compte du nombre d'hectares

imposables et de la densité de la population; après quoi, on divisera le contingent ainsi obtenu entre les terrains bâtis et les terrains non bâtis, à raison de six quinzièmes pour les premiers et de neuf quinzièmes pour les seconds.

Art. 7. — La répartition entre les communes sera faite d'après les mêmes règles.

Art. 8. — Les *terrains bâtis* seront subdivisés en dix classes, les cinq premières comprenant les locaux d'*habitation*, les cinq autres comprenant les locaux dits *de travail*. Le contingent communal sera réparti proportionnellement au *cube* des constructions, de façon à ce que la taxe des locaux d'*habitation* soit égale à une fois et demie celle des locaux de *travail*.

Art. 9. — Les *terrains non bâtis* seront également subdivisés en dix classes : les quatre premières comprenant les terrains de *grande culture*, les trois secondes contenant les *forêts* et les *terrains de moyenne culture*, les trois dernières comprenant les *terres non cultivées*. Le contingent communal sera réparti proportionnellement entre ces trois séries des dix classes, de façon à ce que la taxe de l'hectare aille en décroissant dans les proportions de 3, 2 et 1.

Titre III. — Produits variables.

Art. 1er. — Les produits variables du budget annuel se composent :

1° De taxes d'intérêt national;

2° Du solde net des exploitations nationales et des services publics.

Art. 2. — Les taxes d'intérêt national sont :

1° Les droits égaliseurs perçus à l'entrée des marchandises étrangères, aux confins intérieurs de la zone neutre, et qui sont fixés par un tarif spécial.

2° Les droits perçus sur les établissements de jeux ;

3° Les droits perçus sur les étrangers résidant en France.

4° La taxe d'assurance payée pendant vingt-cinq ans par tout Français majeur de vingt-et-un à quarante-cinq ans.

Art. 3. — Les soldes nets d'exploitations ou de services publics gérés directement ou indirectement par la nation sont les suivants :

1° Transports, chemins de fer, canaux, navires, postes ;
2° Communications aériennes ou terrestres par télégraphe, téléphone ou autrement ;
2° Eclairage au gaz, à l'électricité ou par tout autre moyen connu ou à découvrir ;
4° Service et distribution des eaux ;
5° Tabac, poudre, alcool et produits divers.

— Bien entendu, reprit Santeny, toutes les taxes intitulées *produits variables* font l'objet de règlements spéciaux.

— Je m'en doute bien, répliquai-je, mais voyons les chiffres maintenant...

Santeny me dirigea vers le panneau de droite.

Là, dans un immense encadrement, était le budget des dépenses.

Voici ce que je lus :

BUDGET DES DÉPENSES

I. — *Réduction de l'ancienne dette publique payable pendant la vie du titulaire.*

Rente 4 1/2 pour 100 solde	175 millions.		
— 3 pour 100 —	150 —		
— 3 pour 100 amortissable.....	75 —	400 millions.	

II. — *Réduction des anciennes dettes remboursables à terme, ou par annuité.*

Solde viager	10 —		

III. — *Ancienne dette viagère et pensions*

Maintenues sans réduction	224 —	234	—
Total des anciennes dettes.....		634	millions.

IV. — *Dette viagère nouvelle.*

Retraites civiles		300	—
A reporter. . .		934	millions.

Report.....			934	millions.
V. — *Administration nationale.*				
Conseil national et 18 comités régionaux, frais généraux			5	—
VI. — *Services d'intérêt général.*				
Service de l'hygiène.....	800	millions.		
— de la défense du territoire et travaux publics ..	500	—		
— de la justice et de la sécurité intérieure.....	30	—		
— de la marine et des postes.....	400	—		
— de l'instruction et des beaux-arts	250	—		
— des exploitations diverses	200	—		
— de la Banque de France.....	100	—		
— des invalidités — (enfance, infirmités).....	150	—	2.430	—
Solde destiné à rembourser les capitaux vérifiés et contrôlés et attribués à leurs anciens détenteurs par mesure d'apaisement et de conciliation.....			2.661	—
Total égal aux recettes.....			6.030	millions.

— Oh! la jolie page! m'écriai-je ! Donne-moi quelques détails sur ce solde d'apaisement et de conciliation.

—Figure-toi, me dit Santeny, que les propriétaires mécontents des évaluations portées sur leurs emphy-

téoses, ont réclamé une indemnité. Les créanciers hypothécaires, dont nous avons annulé les titres, en ont fait autant; puis sont venus les avoués, les notaires, les huissiers, même les juges, qui tous criaient : « Nous avons payé nos charges, môssieu »! Après eux les gens du gaz, des mines, des chemins de fer : grands, petits, à voies larges, à voies étroites; puis les omnibus, les fiacres; puis le Crédit foncier, le Crédit lyonnais, un tas de banques dont *nous avions brisé le gagne-pain*, les pauvres! puis, les compagnies de vidange... d'eau... même de vin!... enfin d'autres plus sérieux sont arrivés, les gens à cautionnements et les malheureux déposants aux caisses d'épargnes — ces deux dernières séries ont été admises d'emblée. Les autres on les a rognées, qui de 60 pour 100, qui de 80 pour 100, mais, avant tout, le terrain se déblayait admirablement au moyen de la question suivante :

— Quel âge avez-vous?

Si le réclamant avait soixante-dix ans révolus, il était immédiatement inscrit parmi les *retraités civils*, sa réclamation servait d'élément d'informations pour le calcul de sa pension viagère, mais son capital était liquidé du même coup.

Sinon, on le mettait dans le tas des capitaux à rembourser, *sans intérêt*, et par fractions annuelles à prendre sur ce qui resterait disponible, après l'acquit de toutes les dépenses actives du budget.

Hé bien, le croirais-tu? après toutes les réductions les éliminations, etc... nous avons encore eu la bonté d'admettre 32 milliards.

Seulement cela ne nous pèse guère.

Remarque, je te prie, que les 6 milliards du budget

des dépenses sont soldés en *bons d'impôt*, sorte de lettre de change tirée sur les cotisations et les diverses exploitations. Or ce bon, s'il peut s'échanger contre de l'argent ou des billets de banque, ne s'échange contre de l'or que dans certaines circonstances définies.

De plus il ne vaut que pour l'année de son émission et en France... De sorte que, forcés d'utiliser leurs bons, tous mes braves gens se sont livrés à des dépenses extraordinaires, ont bâti des maisons — pour eux — ont acheté des mobiliers — c'est-à-dire ont donné aux échanges un branle considérable... Ce qui nous fait presque regretter que nous ayons bientôt fini de les payer.

— Bah ! du train dont vous allez, vous en avez encore pour cinq ou six ans... à peu près ! Or, pendant cette période de douze ou quinze ans, outre les besoins développés automatiquement par le bien-être, d'autres seront nés — je parle des naissances qui accroissent la population, — et ces besoins-là, nouveaux, s'ajoutant aux précédents ou les remplaçant, plus que les autres peut-être sont destinés à se développer.

De sorte que, quand vous ne paierez plus les *revenants d'antan*, vous paierez les *survenants d'hier*, et vous n'en serez que plus riches !... Seulement, vois-tu, il y a quelque chose que je ne m'explique pas ; c'est, à côté du gros chiffre des amortissements dits : de *conciliation*, le chiffre vraiment ridicule des retraites. Quoi ! 300 millions ? seulement, 300 millions ? Car enfin, voyons... la retraite civile est acquise à soixante-cinq ans, n'est-ce pas ?

— Cela dépend ; il y a des catégories, il faut

compter soixante-cinq, soixante-dix et soixante-quinze ans... D'ailleurs, voilà les chiffres.

Et dans une division du tableau budgétaire, je pus lire les chiffres suivants :

1°	266,589	têtes âgées de	75 à 80 ans.
2°	418,680	—	70 à 75 ans.
3°	608,960	—	65 à 70 ans.
Total :	1,294,229	têtes.	

Or, ajoutai-je en leur donnant *seulement* 1,000 fr. à chacune, et tu le sais, ce chiffre est insuffisant, le budget devrait inscrire au moins 1 milliard 294 millions au chapitre de retraites civiles, au lieu de 300 millions.

— Ton raisonnement est juste ! Mais tu oublies deux circonstances :

La première, c'est que, parmi les rentiers viagers qui sont inscrits aux trois sections des *anciennes dettes*, il y a un très grand nombre de gens remplissant les conditions d'âge dont nous venons de relever le chiffre.

La seconde c'est que le montant total des retraites ne figure pas au budget ; celui-ci ne contenant que les soldes ajoutés par la nation.

— Comment cela ?

— Le voici.

Le véritable budget des retraites civiles et des *invalidités* (enfance, infirmités), — (ce dernier inscrit à part pour 150 millions), — est alimenté par la masse des travailleurs valides, et prélevé sur les *répartitions*, dont tu connais le mécanisme.

Tu sais d'autre part que le minimum provisionnel de 1,000 francs est le quotient du total des moyens

d'échange, par le nombre total des travailleurs valides ; par conséquent tu sais que les travailleurs valides absorbent, pour leur minimum, 15 milliards par an.

Maintenant, veux-tu avoir le total des échanges que représente cette provision ?

— Je le sais. Il me suffit d'appliquer le principe que l'unité de monnaie satisfait toujours le triple d'utilités échangées, — par conséquent 15 milliards multipliés par trois, soit 45 milliards. Voilà le total échangé.

— Eh bien ! reprit Santeny, c'est sur ce total, qui, alors, comprend les répartitions, que l'on établit la part des retraités.

Prenons que cette part soit en moyenne de 2,000 fr. l'une; cela donnera, pour les 1,294,000 retraités, 2,588 millions, ce qui représente à peine 5,75 0/0 du total des utilités échangées.

— C'est donc à peu près, dis-je, comme lorsque l'on prélevait un tant pour cent sur les salaires, sous prétexte de caisse des retraites?

— Absolument non ! La caisse des retraites était une façon de restreindre la circulation des monnaies, et de grever l'avenir, au moyen de l'intérêt composé; en outre, le montant de la retraite dépendait, strictement, du montant des accumulations annuelles. Aujourd'hui, rien de pareil : le minimum provisionnel est dans tous les cas intact; le prélèvement ne s'opère en réalité que sur les répartitions; quelle que soit sa quotité, il ne réduit ni n'accroît la retraite de l'individu, parce que cette retraite est calculée sur la moyenne réalisée pendant les cinq dernières années de son travail per-

sonnel; enfin, il n'y a aucune charge imputée sur l'avenir, parce que les liquidations se font, chaque année, avec le produit de l'année, sans aucun report possible d'un exercice à l'autre. Tu vois, conclut Santeny, que, loin d'être comme autrefois, c'est précisément le contraire; sous le *capital*, c'était le féroce « chacun pour soi », né du : « comme on fait son lit, on se couche »; tandis que, sous le *social*, c'est le « chacun pour les autres ».

— A qui on fait le lit!... terminai-je.

— Comme tu le dis très bien! Et maintenant, veux-tu serrer de plus près la vérité des chiffres? Eh bien, l'an passé, ce n'a pas été 15 millions, mais plus de 16 millions de travailleurs, ayant disposé, non de 15 milliards, mais de 18 milliards de moyens d'échange. D'où un total d'utilités échangées s'élevant à 54 milliards. Le nombre et le *quantum* des retraites ne s'étant pas augmenté *dans la même proportion*, il en est résulté que « le lit des autres » n'a coûté, cette année, que 4,80 0/0 environ, au lieu de 5,75.

— Sapristi! m'écriai-je, il y a un trou dans ton raisonnement.

— Lequel?

— La quantité des moyens et le nombre des travailleurs ayant augmenté inégalement, le quotient qui fixe le minimum provisionnel a dû augmenter aussi! Et comme, avec l'impôt et les frais de matière, il entre seul dans le coût de création des choses, le coût de la vie a dû s'élever aussi!

— Ton observation serait juste si on avait modifié le minimum. Mais on a évité cette inutilité, précisément pour ne pas troubler les habitudes et ne pas être obligé de relever le prix de toutes les

autres dépenses, *les pensions comprises*, ce qui eût remis les choses exactement au point où elles étaient avant la modification.

En somme, ce que le travail a reçu en moins, comme provision, il l'a reçu en plus, comme répartition...

— Il vaudrait même mieux, repris-je, que le minimum fût réduit de moitié, parce que, par comparaison, les nations qui ont des moyens monétaires inférieurs aux nôtres trouveraient encore plus réduit le coût de nos objets, ce qui les amènerait à s'approvisionner davantage à nos fabrications, et augmenterait nos échanges avec l'extérieur.

— Tu touches là, mon cher Maurice, au plus grave problème de l'avenir, à celui qui seul pourra supprimer les frontières. Le jour, en effet, où, dans l'univers décapitalisé, le minimum provisionnel affecté à l'individu, l'impôt et les frais de matière seraient partout identiques, ce jour-là, la division du travail serait mondiale, les prix égaux partout, et on n'aurait plus qu'à créer la gratuité des transports, pour que la facilité du travail devînt la seule base de sa répartition universelle.

Malheureusement, ce ne sera pas encore demain que nous verrons poindre l'aurore de ce paradis terrestre, et nos amis qui rêvent encore l'internationalisation immédiate du travail ont, certainement, très peu étudié les éléments de cet épineux problème.

— Aussi est-ce bien ce qui m'avait fait trembler quand, au fond du *mir* où je m'étais réfugié, j'ai appris que la France avait été socialisée. Je l'avais laissée tout affolée par le système des heures de tra-

vail devenues *monnaie*, et *monnaie mondiale*, encore ! suivant la formule de Marx ; et j'avais grand'peur que nos travailleurs, séduits par ce mirage d'un *salaire plus élevé*, auquel on avait oublié d'ajouter un *pouvoir proportionnel d'acheter la vie*, *devenue*, *elle aussi*, *plus coûteuse*, n'eussent adopté l'erreur du grand écrivain allemand, ce qui les aurait bien vite exposés à une réaction...

— Qui a triomphé en Allemagne, interrompit Georges.

— Et sans espoir de revanche ?

— Malheureusement ! je le crains !

— Eh bien, vois-tu, cela me désole et me console à la fois ; parce que cela fait ressortir, plus forte et mieux établie, si c'était nécessaire, cette vérité : qu'il n'y a pas d'organisation collective durable quand elle n'a pas, pour fondement, la véritable théorie de la valeur.

Cette théorie, Marx a cru la formuler, et ne l'a que décrétée. C'était une folie !

On ne décrète pas la valeur, on la traduit. Car la valeur est à la fois, dans la nature des choses, qui ne dépend d'aucun décret humain ; dans les besoins de l'individu qui, variés à l'infini, le dominent au lieu d'être dominés par lui ; dans les échanges mutuels qui, eux, ont pour mesure les espaces occupés et les quantités occupantes... tous éléments que la volonté humaine est incapable de modifier *empiriquement*, mais que la science sociale peut combiner, en appliquant les lois physiques de la matière et de la force.

Par cette application on découvre qu'il faut : *uni-*

fier le coût de l'effort, sans toucher à la *diversité des valeurs qui en résultent.*

Et c'est justement ce que vous avez obtenu avec le *minimum provisionnel* qui s'épanouit ensuite dans la *répartition des produits collectifs.*

Comme prononçais ces mots, un jeune homme qui, depuis un moment, à côté de nous, paraissait étudier le tableau budgétaire, s'approcha tout à coup, et, en hésitant un peu m'adressa la parole :

— Je vous prie, monsieur, me dit-il, de m'excuser si je me trompe, mais je crois avoir l'honneur de parler à monsieur Maurice Dalbret.

— Vous ne vous trompez pas, monsieur, lui répondis-je.

La figure de mon jeune interlocuteur rougit de plaisir ; il reprit :

— Ah ! je ne me trompais pas ! car je vous entendais parler, et puis je vous ai lu... je vous ai lu... Je suis Jean, monsieur, Jean le fils adoptif de M. Bernard du *Pas des Lanciers !*

XVIII

— Je te présente M. Jean Bernard, dis-je à Santeny, un jeune peintre dont je connais un peu l'histoire...

En quelques mots je lui racontai la poétique odyssée du jeune homme, et la clairvoyante bonté du brave père Bernard.

— Alors, fit Santeny souriant, je devine pourquoi nous rencontrons monsieur dans les bâtiments de la banque de France.

Et se tournant vers lui :

— Le comité des Beaux-Arts vous a donc répondu ?

— Oui monsieur.

— Et il vous a alloué ?

— 3,000 francs par an, pendant trois ans.

— Vous avez déposé votre mandat au cabinet des crédits ?

— Et j'attends qu'on m'appelle..., j'en ai pour une heure à peu près.

— Alors, apprenez-nous comment vous avez pu obtenir une réponse aussi favorable.

— C'est bien simple, monsieur ; personnellement, je n'ai pas fait autre chose que d'envoyer, chaque année, depuis trois ans, un petit travail au comité des Beaux-Arts.

En disant ces mots, il me regardait légèrement embarrassé...

— M. Dalbret doit bien savoir comment je travaillais.

— Oui, car je connais un peu l'ange qui vous inspirait.

Et le pauvre enfant, plus confus que jamais, ajouta, tout bas...

— Elle sera bien heureuse !

— Ainsi, intervint Santeny, voilà tout ce que vous avez fait ?

— Oui monsieur, et comme, d'après les règlements, mon nom devait demeurer inconnu, j'avais adopté une devise, accompagnée d'un numéro, dont je signais mes petits envois.

Un jour j'ai lu dans la *septième région*, que l'auteur des envois signés : « L'homme qui pleure » et numérotés 8,444. LN...

— Hélène ! fis-je en souriant.

— Oui, monsieur, répondit Jean, pouvait apporter au comité des Beaux-Arts son œuvre nouvelle, au lieu de l'envoyer comme les précédentes ; aussitôt j'ai tout dit à M. Roustan... et, grâce au père Bernard, j'ai pu faire le voyage.

On a examiné mon travail, et... on m'a accepté pour continuer mes études à Paris, où je pourrai fréquenter les ateliers des maîtres. Voilà ma petite histoire, monsieur.

— Elle est charmante, votre petite histoire, et je vous fais tous mes compliments.

Puis m'adressant à Santeny :

— Alors, puisque ce jeune homme vient à Paris comme pensionné, où doit-il habiter ? lui demandai-je.

— Où il voudra. Aucune résidence ne lui est assignée. Est-ce que tu t'imagines qu'on va le parquer dans une école, lui imposer des heures de présence ? Allons donc ! il jouira de la liberté la plus absolue. Il produira son œuvre annuelle. Là on décidera s'il y a lieu de lui maintenir ou de lui retirer son subside. Voilà tout.

Après cela il sera coté. C'est-à-dire que ses travaux auront une valeur minimum et les expositions feront le reste.

— Et si les expositions ne lui font pas un reste suffisant ?

— Alors, rien ne l'empêchera de chercher un travail... quelconque, ici où là, dans la 1re région, ou dans la 18e... les publications de la commission générale des *professions* lui donneront à cet égard toutes les indications qu'il pourra souhaiter.

— Je vous demande pardon, nous dit alors Jean, mais je crois devoir me rapprocher du bureau des crédits... Me permettez-vous d'aller vous voir, monsieur Dalbret ?

— Certes, mon jeune ami... voici mon adresse.

Et Santeny tendit à Jean une de ses cartes, sur laquelle il venait d'ajouter mon nom.

. . . . . .

. . . . . .

La rencontre imprévue du jeune Bernard avait

reporté mes pensées sur cette jolie maison du brave Roustan où j'avais répondu de mon mieux aux « philistineries » de son exubérante épouse, et où je m'étais senti si profondément ému au cri spontanément échappé à la pauvre petite Hélène.

Puis, l'alliance des idées m'entraînant, je me revis aussi avec Auvertin, m'expliquant, au théâtre, les épanouissements de l'art.

Si bien que tout à coup je dis à Santeny.

— Ce jugement d'œuvres anonymes est bon pour la peinture, même pour la littérature... mais pour la musique? où la voix et l'exécution...

— Mon ami, répliqua Santeny, tu oublies que le téléphone et le phonographe sont arrivés à une perfection extraordinaire...

Il n'avait pas achevé ces mots qu'une violente sonnerie retentit puis, se tut au milieu d'un silence que son bruit venait, justement, de créer, et une voix puissante dit ces mots :

— Les personnes pour le guichet n° 128 !

Presque aussitôt le tiers de la salle se vida.

— Voilà le téléphone du guichet 128 qui appelle ses clients, m'expliqua Santeny.

Du coup je me trouvais rejeté dans toutes les intensités d'étonnement que m'avait constamment prodiguées la civilisation socialiste.

— Qu'est donc ce guichet 128 qui a ainsi vidé la salle? demandai-je à Santeny.

— C'est l'un de ceux où se paient les cotisations emphytéotiques énumérées dans ce grand tableau qui est celui du Budget des recettes.

— Ah ! voyons.

Je m'approchai, et de même que j'avais lu la no-

menclature générale des dépenses, je pus prendre connaissance des éléments de la recette.

— Tu as vu, dit Santeny, ceux auxquels la nation distribue ses bons ou billets d'impôt, voici maintenant ceux qui les lui rapportent, car tout est dans ce double mouvement d'aller et de retour.

Or, voici ce que je lus sur l'un des grands panneaux de l'immense salle qui avait vu, autrefois, les débauches ou les crimes des princes de la maison d'Orléans :

BUDGET DES RECETTES

Revenus fixes. — Cotisation emphytéotique.

Sur les terres non bâties.		1.350 millions.
— bâties.		900 —
Total.		2.250 millions.

Produits variables.

Douanes.	250	
Chemins de fer, transports, etc.	800	
Eclairage, gaz, électricité. . .	700	
Tabac, poudre, alcool.	700	
Postes et télégraphes	250	
Exploitations et divers	120	
Impôts sur les jeux.	500	
Taxe sur les étrangers	450	
Droit d'assurance.	10	
Total.	3.780	
		3.780
Total général.		6.030 millions.

— Remarque, me dit Santeny, que nos dépenses *fermes*, celles qui sont en dehors des amortissements, s'élèvent à 3,269 millions ; que, par suite,

les produits variables ne fourniraient-ils que la moitié des prévisions, nous n'en serions en quoi que ce soit incommodés, *puisque notre engagement d'amortissement ne porte que* SUR CE QUI RESTERA DISPONIBLE *après les dépenses budgétaires satisfaites.*

— C'est très clair.

— Les gens que nous remboursons, si généreusement, ont donc *tout intérêt* à ce que le travail et la prospérité élargissent, autant que possible, la marge existant déjà entre nos dépenses *fermes* et nos *recettes totales*, puisque, de cet écart, dépendent la régularité et la quotité de leurs encaissements.

Or, en bâtissant pour eux comme ils le font encore, afin d'employer leurs rentrées, ainsi que je te l'ai dit, ils contribuent à élargir la marge, puisqu'ils ajoutent des cubes construits à ceux qui existaient déjà, et que la répartition du contingent, sur un plus grand nombre de mètres cubes, réduit proportionnellement l'unité de la cotisation.

Pendant que Santeny s'expliquait ainsi, une taxe énorme accrocha subitement mon regard, bien qu'elle se trouvât reléguée vers les dernières lignes.

C'était la taxe sur le jeu..

— Comment! m'écriai-je, vous avez taxé le jeu?

— Hélas, oui ! et l'alcool aussi, comme la poudre et les tabacs.

— Passe pour ceux-là; même pour l'alcool qui sert un vice : l'alcoolisme... mais le jeu! Quoi ! on joue? on joue encore !

— Mais oui, mon pauvre Maurice, mais oui, on joue. Est-ce que par hasard tu t'imagines que dans un délai de sept à huit ans, tous ceux qui jouaient

et ne vivaient que du jeu, dans la *période pourrie*, ont eu le temps de mourir ou la volonté de se corriger? Détrompe-toi, il y a encore beaucoup de joueurs, à Paris, surtout, où l'on parvient plus aisément à dissimuler ce vice, tout en le satisfaisant.

Passion de parasite, mon cher, passion rebelle à tout contrat social, passion irréductible comme un torrent grossi par les pluies.

Ne pouvant le tarir, ce torrent, on l'a endigué, et l'on s'est arrangé de façon à ce que, au moins, s'il cause des préjudices individuels, il produise, en compensation, un avantage collectif.

Il y a un règlement spécial qui concerne le jeu ; on l'a appelé *règlement provisoire*, parce qu'il était répugnant de voir, dans un acte solennel de l'administration, admettre la *perpétuité* d'une pareille plaie sociale.

— Anti-sociale, plutôt.

— Anti-sociale, certes! Ce n'est pas moi qui te démentirai.

— Et on a eu le cynisme de l'afficher ici?

— Ici? non, mais dans les lieux où l'on joue. Seulement ici, il nous est permis de feuilleter ce gros livre, là, sur ce pupitre, où sont les menus détails qui auraient encombré les tableaux peints sur les panneaux.

En disant ces mots, Santeny m'avait amené vers le pupitre, avait ouvert le registre, et me montrait du doigt le règlement en question, où je lus :

RÈGLEMENT PROVISOIRE SUR LE JEU

Art. 1er. — Toute négociation qui n'a pas pour objet l'échange d'une chose mobilière ou fongible, ou la trans-

mission d'une jouissance emphytéotique, est qualifiée *jeu*.

Art. 2. — Toute négociation de valeurs étrangères, ou d'objets prévus à l'article précédent, qui ne se terminera pas à l'instant ou par un versement en monnaie ou par une obligation formelle souscrite au vendeur par l'acquéreur, est qualifiée *jeu*.

Art. 3. — Tout moyen de répartir la monnaie entre les particuliers, ayant pour origine des combinaisons dues au hasard, est qualifié *jeu*.

Art. 4. — Les jeux, quels qu'ils soient, ne pourront être pratiqués que dans des établissements surveillés par les agents de la commune, lesquels prélèveront sur toute somme exposée un impôt pouvant varier de 30 à 50 p. 100 du montant des enjeux.

Un règlement communal fixera, pour chaque commune, la quotité de l'impôt.

Les sommes perçues seront immédiatement versées dans les caisses de la Banque de France.

Art. 5. — La nation ne reconnaît pas les dettes de jeu. L'indigence causée par des pertes de cette provenance, prive l'indigent de tout droit à l'assistance.

Tout cela était juste! L'homme, en somme, doit être responsable de ses actes ; le jeu est mauvais, à coup sûr; mais au moins, ainsi isolé, dépouillé de ses armes : la bourse et l'intérêt du capital, il ne pouvait plus peser sur le travail collectif, et dès lors n'avait que l'importance d'une simple maladie personnelle.

— Combien cet impôt a-t-il rapporté?

— Deux milliards la première année ; mais nous constatons avec plaisir que chaque année les perceptions décroissent.

— C'est consolant! Mais c'est égal, le rapprochement de ces deux chiffres : 500 millions sur le jeu, et 250 millions pour les douanes, est assez saisissant!

— Note que tous les deux, à différents titres, devront décroître encore ; car il ne faut pas t'imaginer que le faible revenu des douanes indique un faible mouvement commercial. Je pourrai même dire que c'est le contraire qui est vrai.

Ainsi, nous recevons du *sucre* de nos *colonies* — sans droits — nous importons, toujours sans droits, du café, du cacao, du thé, du riz, et généralement toutes les choses que nous ne produisons pas.

En revanche, nous avons mis des droits *égaliseurs* et souvent prohibitifs à l'*exportation* et à l'*importation*.

Les vins, les céréales, la houille sont dans ce cas. Seulement nos taxes sont mobiles.

Quand nos statistiques nous révèlent des besoins d'importation ou d'exportation, nous les suspendons ; les besoins satisfaits, nous les rétablissons.

Aussi notre vin ! nous le buvons d'abord ; s'il en reste, nous exportons.

Moyens de défense : droit à l'exportation de notre vin ; droit à l'importation des vins étrangers.

Même affaire pour les céréales, la houille, etc.

Et tout cela ne nous gêne en aucune façon, parce que la production chez nous est décapitalisée.

Avec le capitalisme, chaque suspension ou rétablissement de taxes aurait amené des tripotages énormes !

Aujourd'hui ils ne sont plus possibles. Nos prix de revient publiés, l'impossibilité de capitaliser, l'impossibilité de se créer des rentes, tout cela a rendu l'accaparement inutile et la spéculation agioteuse impraticable.

— Évidemment, mais la masse comprend-elle bien

cela? Ne regrette-t-elle pas le blé à 8 ou 9 francs, la houille au même prix...?

— D'abord, répliqua Santeny, la masse n'a jamais connu ces prix-là... Ce sont les intermédiaires, et surtout les juifs qui en profitaient; ensuite nous les obtenons nous-mêmes! Car, vois-tu, tout le secret de la fécondité agricole est dans une intelligente combinaison des cultures et la gratuité des engrais.

Je t'ai déjà dit ce que je voulais faire avec le *mûrier*; voici ce que nous avons fait avec le vin et le blé, dans les exploitations modèles dont je t'ai expliqué la raison d'être.

Aux époques de la grande folie libre-échangiste, le vin avait été une source extraordinaire de profits — taris par le phylloxera.

Mais il n'en est pas moins vrai que les blés russes ou américains, arrivant dans nos ports à des prix contre lesquels la production indigène ne pouvait lutter, on s'est mis aussitôt à lâcher le blé pour ne faire que de la vigne.

Qu'est-il arrivé?

Le personnel qui, dans l'ancien temps, suffisait au vin et au blé répartis symétriquement sur une quantité donnée de terrain, est devenu insuffisant, quand cette même quantité de terrains n'a plus été plantée qu'en vignes.

La spéculation s'en est mêlée, et la valeur capitale des vignobles a dépassé tout ce qu'on peut imaginer de fou!

— En ce qui concerne le vin, dis-je à Santeny, en me rappelant le compte que m'avait fait le père Fouras, j'ai vu, dans le Midi, un petit cultivateur

qui se montrait satisfait de l'avoir obtenu à 22 francs l'hectolitre, ce qui lui permettait de le vendre 44 fr.

— C'est possible, mais la cause est facile à saisir. Trop de personnel pour la quantité et, probablement, trop de diversité dans les lotissements.

— Je crois que tu as deviné juste.

— Ecoute, je vais faire abstraction, pour le moment, des variations de la cotisation emphytéotique, dues à l'inégale répartition des habitants parmi les régions.

Je vais donc prendre une cotisation moyenne et uniforme de 27 fr. 47 l'hectare, afin de n'avoir à compter qu'avec la *production* et le *personnel*, et je vais te prouver que, par un groupement intelligent des cultures, on abaisse prodigieusement le coût originel des produits en rémunérant largement tout le personnel disponible.

— Je t'écoute.

— Voici mille hectares emblavés : ils exigent, avec la machinerie agricole, 25 coopérateurs divisés en équipes, et ayant droit au minimum provisionnel. J'ajoute l'impôt, les frais de matière et l'entretien de l'attelage, et je dépense 57,470 francs pour mes mille hectares.

Avec un rendement de 15 hectolitres à l'hectare, qui était l'ancien mauvais rendement que nous avons connu jadis, et après déduction de la réserve pour semaille, j'ai produit 730,000 kilos de blé (10,000 hectolitres), ce qui le met à 5 fr. 70 l'hectolitre.

(Permets-moi de te faire remarquer qu'avec l'engrais gratuit, dont je t'ai parlé, j'aurais pu compter un rendement de 20 hectolitres à l'hectare, — ce qui

serait modeste — et obtenir, alors, un prix de revient de 3 fr. 60 l'hectolitre ; prix de vente : 7 fr. 20. — Tu vois que nous voilà loin des bas prix de l'importation capitaliste. — Mais passons, puisque ma démonstration ne porte pas sur le prix de vente.)

Prends maintenant 1,000 hectares plantés en vigne — abstraction faite du phylloxera — ici, il te faut 125 coopérateurs ; frais et impôt compris, un rendement de 20 hectolitres à l'hectare t'aura coûté 162,470 francs, soit 8 fr. 15 environ l'hectolitre pour 20,000 hectolitres ou 1,980,000 *kilogr.* (afin de pouvoir, tout à l'heure, obtenir une unité comparative).

Prends enfin, 1,000 hectares de prairies destinées à l'élevage : 2,000 bœufs, dont 1,800 vendus, soit 630,000 kilogs de viande, qui n'ont exigé que 20 coopérateurs, et t'auront finalement coûté 52,470 francs, soit 0 franc 08 centimes et demi environ le kilog.

Récapitulons :

Blé. . .	730.000 k.	ayant coûté. . .	57.470 fr.
Vin. . .	1.980.000 k.	— —	162.470 fr.
Viande.	630.000 k.	— —	52.470 fr.
	3.340.000 k.		272.410 fr.

Soit 82 francs environ les 1,000 kilos.

Maintenant, répartis sur un seul lot de 1,000 hectares, ces trois branches d'exploitation, un personnel de 60 coopérateurs pourra très aisément cultiver :

400 hectares de vignes ;
400 — de blé ;
200 — de prés, soit : 400 bœufs.

sans que le travail soit plus fatigant, car le grou-

pement et la diversité des soins diminuent pour chacun des coopérateurs les espaces à parcourir.

Tu obtiendras donc :

En blé	350.400 k.
En vin	792.000 k.
En viande.	140.000 k.
En tout.	1.282.400 k.

Qui t'auront coûté 89,470 francs.

Soit 72 francs environ les 1,000 kilos.

Comme c'est le prix de revient multiplié par 2 qui fixe le prix de vente, et comme le seul prix de vente obligatoire est un maximum, que l'administration nationale ne peut calculer que d'après des *cultures uniques*, afin d'avoir le rapport exact entre le travail et le produit. Tu conviendras que ceux qui pourront vendre *au-dessous* du maximum, soit à 144 francs au lieu de 164 francs, écouleront plus rapidement leurs produits tout en procurant un avantage au consommateur.

— Ils ne le feront pas, répliquai-je, parce qu'ils n'ont aucun intérêt à cela ! Voyons, tu connais très bien les paysans ?

— Tu te trompes, ils ont un intérêt direct, au contraire, *parce qu'ils élèvent le quantum de leur retraite*, tout en faisant une politesse à l'acheteur. Si tu veux prendre ton crayon, tu t'apercevras que les 170 coopérateurs au *maximum* ne réalisent en moyenne que 2,600 francs chacun ; tandis que 60 coopérateurs, au *minimum* que j'ai indiqué, obtiennent 3,300 francs environ.

D'où une émulation à organiser le travail pour

descendre les prix au dessous du maximum, et c'est justement ce que je voulais te démontrer.

Maintenant dans tout ceci vois-tu place pour l'accaparement ou la spéculation?

— Je ne vois pas d'accaparement possible. C'est vrai puisqu'il y a un maximum, mais je vois très distinctement les coopérateurs s'entendant entre eux pour s'éliminer ensuite mutuellement, afin de grossir leur répartition.

— Rentre ta lorgnette; sais-tu ce que représente, pour 34 millions d'hectares cultivés, la proportion de 60 pour mille hectares!

— C'est facile.... un peu plus de 2 millions de coopérateurs.

— Bien, et en 1882 on n'a pu découvrir que 1,954,251 individus représentant le *personnel fixe* des exploitations agricoles.... Voilà ma réponse.

Crois-le bien, mon cher Maurice, loin de s'éliminer, comme tu dis, ils se serreront les coudes, car avec ce qu'il y a encore de terres improductives en France, même après notre Révolution, il y a de quoi employer plus de 5 millions de paires de bras à titre de coopérateurs *annuels et fixes*.

Car enfin je ne t'ai pas parlé de la culture maraîchère. — C'est à elle que je dois d'avoir pu mettre à l'aise 250 travailleurs sur nos mille hectares d'exploitation modèle.

A elle seule, la culture maraîchère, mon bon ami, peut employer, et largement nourrir, 40 paires de bras par *hectare*, — tu entends? par hectare — produisant 2,500 tonnes de légumes divers, valant de 40 à 45 francs la tonne, et assurant à chacun des

coopérateurs un revenu annuel moyen d'environ 3,000 à 3,500 francs.

Or, 40 paires de bras par hectare, cela absorberait, seulement pour 100,000 hectares, encore 4 millions de travailleurs.

Et je pourrais continuer ainsi, parcourir une à une toutes les séries de cultures depuis la betterave jusqu'au chanvre, depuis l'olivier jusqu'au pommier.

Partout, la dîme du capital supprimée, la valeur vénale des terres disparue, partout le travail, la fécondité, la vie large, saine et abondante.

Oh ! le capital ! le roi ! l'ogre ! qui tant a dévoré la France ! Et tiens ! fit-il en s'arrêtant, tout à coup, et me faisant parcourir du regard le *Jardin du Palais-Royal* où, insensiblement, nous étions venus promener notre conversation, regarde, vois cette foule qui circule avec ordre, tout autour, dans ces galeries. — Ces innombrables guichets, ces services multiples.... c'est le même capital qui est là.... seulement au lieu de régner il sert... voilà tout?

Et t'imagines-tu ce que, sous l'ancien régime bourgeois, il aurait fallu payer de pots-de-vin et débourser de millions, seulement pour *exproprier* cet ancien domaine du chef le plus immonde des immondes agioteurs ?

— Je te remercie, Georges, tu m'as converti au socialisme !

Santeny se mit à rire.

— Que veux-tu !... j'essaie mon éloquence, en m'imaginant, par instant, qu'au lieu de te parler à toi, mon maître, je m'adresse au duc de La Roche-taillée !...

XIX

J'étais seul maintenant dans la petite maison de Georges. Lui, il avait dû me quitter, pour se remettre au travail et, comme il me le disait en partant, retrouver la lutte intime qui avait empoisonné ses rêves d'avenir.

Qu'allait-il arriver?

Le duc accepterait-il une séparation sans dénouement, c'est-à-dire sans rupture et sans soumission?

Irait-il, comme le souhaitait Georges, dormir ses dernières années sur les rochers de la Saône, dont il portait le nom et avait le caractère!

— Je vais lui annoncer ton arrivée chez moi, m'avait-il dit, et tant pis pour sa colère!

Ce que j'avais fait au vieux duc était véritablement terrible.

C'étais moi qui avais arraché Georges de Santeny aux saintes convictions de son aristocratique famille.

Et j'avais fait cela tranquillement, sans me cacher, alors que les La Rochetaillée et les Santeny, voisins à la ville et aux champs, m'accueillaient à leur

table, parce que, aussi, par le voisinage et l'amitié des miens, j'avais droit à l'intimité familiale.

Quoique plus âgé que Georges, la similitude des goûts nous avait promptement liés dans une similitude d'idées.

Nous avions hautement, ensemble, aux applaudissements du duc, fouaillé le gouvernement d'alors.

Lui, le duc, croyait de bonne foi, que chasser le personnel dirigeant et le remplacer par des « gens propres », suffirait à rendre la France au bonheur, que « les pourris » lui avaient dérobé.

Il sourcillait bien un peu quand, emporté dans mes démonstrations, j'osais, à sa table, déclarer que le propriétaire n'avait aucune investiture divine ; qu'il était un premier conquérant, qu'un second avait le droit de dépouiller, quitte à être, à son tour, pillé par un troisième, et ainsi toujours... Que ce n'était là qu'une série de vols et de rapts dont le produit n'était pas moins rapiné et volé pour s'être transmis ensuite, par la voie pacifique de l'héritage...

Mais cela lui semblait de la colère... de la révolte facile à apaiser.

Cependant un jour, j'ajoutai : Que l'intérêt, c'était l'usure ; que les rentes étaient un vol... et *que ce n'était pas la peine vraiment de se faire tuer, comme peuple, alors qu'il s'agissait, seulement, de conserver intactes des spoliations de bandits !*

Alors il avait éclaté, car cela c'était de l'antipatriotisme !

Toutes ses conceptions chauvines s'étaient réveillées furibondes.

Et comme Georges tenait pour mes théories — ce fut cette fois la rupture... presque violente.

Cela se passait peu de mois avant l'explosion révolutionnaire qui avait entièrement rénové la France.

Des bruits de guerre planaient déjà dans l'air, on parlait d'agressions isolées, de provocations allemandes.

Le duc ne décolérait pas, il fallait châtier ces insolents !...

— Quoi ! lui avais-je dit, recommencer 1870 ?

— Reprendre l'Alsace-Lorraine ! avait-il vociféré dans une dernière explosion de rage.

Diane elle-même s'était émue.

— Vous avez bien fâché mon père ! était-elle venue me dire, tout bas... et vous avez perverti Georges...

— Le croyez-vous ! lui dis-je.

Elle sourit doucement de son sourire d'ange...

— Moi ! j'ai horreur du sang versé ! me dit-elle simplement.

Les jours terribles arrivèrent, et... vous savez le reste, capitaine (car c'était à lui que je venais d'écrire tout cela) et avec vous je n'ai à pousser plus loin mes explications.

Je lui avais, d'ailleurs, décrit toute la psychologie familiale : la douleur de Georges, l'entêtement du duc, la patiente soumission de Diane...

— Voyez et jugez, capitaine, lui avais-je dit en terminant ma lettre.

. . . . . .

. . . . . .

J'avais soif de visiter Paris, comme j'avais exploré Marseille et Lyon.

Naturellement, je comptais bien retrouver, chez lui, toutes les innovations qui m'avaient frappé, dès mes premiers pas sur la terre française; tous les perfectionnements, tous les confortables, tout, enfin, ce qu'avait pu donner, au bien-être des hommes, la scientifique administration des choses. Mais Paris devait avoir, sous un vêtement *social* fait pour sa taille, un aspect plus particulièrement original.

Je ne me trompais pas.

Paris avait crevé ses fortifications !

Des fortications, désormais ? pourquoi faire ?

N'étaient-elle pas, à la fois, plus vastes, plus puissantes et plus inviolables, celles dont on avait ceinturé la France au nord, au nord-est, au sud-est et au sud ?

Et puis ? à supposer, même, qu'échappant aux mines dynamitées dont un triple réseau de fortins commandait l'explosion, une armée eût pu pénétrer au delà de la zone neutre, violer la deuxième région, agglomérant les anciens départements du *Nord*, du *Pas-de-Calais*, de la *Somme*, de l'*Aisne* et des *Ardennes*, et même s'emparer de la première région, contenant Paris ; en quoi cette armée eût-elle été plus avancée ?

Par rapport à la France, posséder la première région ou rien, c'est à peu près la même chose.

Il faudrait désormais pour tenir la nation entière, conquérir, une à une, dix-huit régions !

Besogne géante !

Tandis qu'au contraire, une ou deux régions étant envahies, les 17 ou les 16 autres, immédiatement

coalisées, pouvaient mobiliser leur hommes et se précipiter sur les territoires attaqués !

La première région, Paris, ce n'était plus le gouvernement! tenir Paris, ce n'était même pas tenir la région entière, puisque chaque commune savait pourvoir à sa sécurité.

On n'avait plus le troupeau en s'emparant du berger. Pourquoi ? parce qu'il n'y avait plus de berger! et pour vivre les 17 régions n'attendaient pas que la première leur en eût donné l'ordre.

Paris avait donc crevé son enceinte, et, presque aussitôt, les rues s'étaient soudées aux rues, les maisons aux jardins... et, partout, l'air, la lumière et la gaîté faisaient sourire les maisons.

J'avais commencé ma promenade par la hauteur de Montmartre, de La Chapelle et de La Villette.

D'Aubervilliers à Saint-Ouen c'était une forêt de toits et de verdures bordant des rues en lignes parallèles au boulevard Ney, bâti, maintenant, des deux côtés.

Là tous ceux du service du chemin de fer du Nord et des omnibus étaient chez eux, ayant à eux leur maison coquette et proprette, où ils attendaient leur période de travail, pendant que les équipes en fonction faisaient marcher les vastes mouvements des écuries, des ateliers, des marchandises.

A ma droite se dressait l'immense usine à gaz.

Là encore les travailleurs étaient chez eux, et il en était ainsi dans tout le triangle formé par le canal Saint-Denis, à ma droite, et la Seine, à ma gauche, où les usines de Clichy apparaissaient dans le lointain.

Toujours à droite, mais, cette fois, sur l'autre bord

du canal Saint-Denis, vers Pantin, que traverse le canal de l'Ourcq, même expansion de la grande ville, sur les terres nivelées des anciennes fortifications.

Là, tout le service des abattoirs, des entrepôts, du marché aux bestiaux, avait ses maisonnettes.

Et partout, la même gaîté, la même physionomie heureuse née d'un travail équilibré, semant l'abondance dans une vie facile.

Et des joyeux enfants! et des mères heureuses dans leur petit domaine! Ces mères que, jadis, l'ogre-capital étiolait dans ses bagnes, tarissant leurs seins pour nourrir ses rentes, alors que souvent, lui-même, dans une de ses heures de débauche, il avait gonflé ces mêmes seins!... ces mères, maintenant, étaient fières de leur famille par elles élevée loin des humiliations de la crèche ou de l'asile; redevenues *femmes* libres elles soignaient «leur homme»; et, dans l'hygiène de la maison, dans le pot au feu de la famille, dans ce je ne sais quoi que, ménagère dans son logis. la femme sait répandre autour d'elle, l'homme ayant puisé le repos réparateur, se retrouvait plus facilement apte à accomplir l'œuvre momentanément fatigante, difficile, ou dangereuse, qui lui était échue dans l'infinie division du travail national.

Ainsi, les pierres des fortifications jetées aux quatre vents, démantelant la ville et brisant les octrois, ç'avait été le mariage des Buttes-Chaumont avec les Lilas et les Prés-Saint-Gervais, de Belleville avec Romainville, de Ménilmontant avec Bagnolet, de Charonne avec Saint-Mandé.

Et Ivry, et Gentilly, et Montrouge, et Vanves, et Issy étaient entrés libres dans la ville; comme, de

l'autre côté de la Seine, Neuilly, Passy, Auteuil s'étaient épanchés dans le Bois de Boulogne, tendant la main à Puteaux, à Suresnes, à Saint-Cloud!

Comme je venais de quitter le bassin de la Villette, où j'avais constaté la disparition de la douane, qui, ne pouvant plus *favoriser* aucune espèce d'accapareur, n'avait plus de motif pour fonctionner à Paris, je m'entendis appeler.

Deux jeunes gens venaient à moi.

Sur-le-champ, j'avais reconnu l'un d'eux. C'était un ancien chauffeur de l'ex-compagnie du gaz.

— Ah! citoyen Dalbret! me dit-il en m'abordant, que je suis donc content de vous voir! Combien de fois nous avons parlé de vous à l'usine! On ne savait plus si vous étiez mort ou vivant! Et nous disions : « S'il était là, le citoyen Dalbret serait joliment content!... » Permettez-moi de vous présenter mon camarade... Lui, travaille dans les égouts.

Mes deux interlocuteurs étaient très soigneusement vêtus; c'était ainsi qu'autrefois s'habillaient les fils de bourgeois aisés. Ils n'avaient nullement l'air endimanché de l'ouvrier en goguette... Rapidement l'habitude leur était venue. C'est toujours ainsi.

Ce n'est pas la naissance qui a créé les classes; c'est la façon de vivre.

— Fichtre! dis-je au compagnon de mon chauffeur, est-ce qu'il est toujours aussi dégoûtant et périlleux qu'autrefois, le travail dans les égouts?

— Ah! non! par exemple! On a marché, depuis la révolution... Maintenant, il y a un système de déversoir pour les matières odorantes, de telle sorte que les égouts proprement dits ne sont plus que de

belles canalisations souterraines, où, ma foi, on pourrait canoter avec plaisir.

— Alors, le tout à l'égout?

— Le tout à l'égout a été admirablement interprété.

Des conduits spéciaux, que l'eau balaierait aisément, s'il était nécessaire, vont aboutir du côté d'Asnières. Mais, là, on a établi toute une organisation spéciale qui, d'ailleurs, est répétée sur tous les points de Paris où la voie d'eau est accessible.

Des bateaux sous-marins, munis d'un appareil aspirateur d'une énorme puissance, *avalent*, si je puis m'exprimer ainsi, le contenu des conduits spéciaux. Aussitôt pleins, ils sont hermétiquement clos; ils démarrent et se trouvent remplacés par d'autres.

Nous enlevons ainsi, par an, plus de deux millions de tonnes de gadoues et de matières fécales, qui sont, quasi gratuitement, réparties, par les chemins de fer et les canaux, sur toute la surface de la France...

— Et nos rivières ne sont plus empoisonnées!

— Naturellement...

— Et notre sol est mieux fécondé?

— Comme vous dites! Oh! il a fallu, pourtant, que ce soient nous, les socialistes! qui nous occupions de cette question pour la faire aboutir. Vous n'avez pas idée, citoyen Dalbret, des combinaisons saugrenues qui avaient été mises en avant par les économistes!... Il y en a un qui avait cherché, patiemment, combien de grammes d'azote étaient contenus dans les... choses, afin de pouvoir fixer un *prix de vente!* Non! c'était trop drôle! Nous avions mangé, n'est-ce pas? et payé notre nourriture! Pour que la terre ne s'é-

puisât pas, il fallait lui restituer les principes que nous avions digérés et rendus... Eh bien, pour ce b.....-là, il fallait encore que nous achetassions notre m..... Vendre, acheter... on ne pouvait pas le sortir de là.

Nous y avons mis bon ordre! Nous avons dit : « Ça, c'est un *service public;* ça doit s'exploiter au » prix de revient, sans bénéfices. » Pour le coût d'extraction, ou d'aspiration, si vous voulez! Or, réparti en deux millions de tonnes... le coût d'extraction, vous savez, c'est microscopique... d'autant plus microscopique que le capital n'est pas là pour majorer... Et voilà comment nous sommes devenus aussi intelligents que les Chinois...

— Dire qu'il a fallu faire sauter le quart de Paris pour que nous puissions nous hisser à ce degré d'intelligence! conclut mon compagnon chauffeur.

— Et vous, lui dis-je, comment se comporte le gaz?

— Oh! pardi! nous, c'est un miracle! Vous devez connaître, certainement, le système du minimum et des répartitions?

— Oui... parfaitement.

— Eh bien! nous avons déjà baissé deux fois le prix de gaz, parce que nous *gagnions trop*. Et pourtant ici, à Paris, les usines à gaz et à électricité ne sont pas, comme ailleurs, de *purs* services publics ; un *produit net* est versé au budget national. Eh bien, malgré cela, nous avons pu baisser le prix du mètre cube, sans diminuer le prélèvement national.

— Combien le vendez-vous, maintenant?

— Un sou les deux mètres cubes.

— Et plus de compagnie de capitalistes qui vous

fasse la loi tout en vivant à vos crochets? Plus de Camus, plus de Popp... qui glissent des pots-de-vin dans les poches de vos conseillers municipaux?

— Ah bien oui! ah bien oui! tout ça... ce n'est plus qu'un rêve!

— Un mauvais rêve! compléta le compagnon égoutier.

— D'ailleurs, reprit le chauffeur, nous choisissons depuis nos ingénieurs jusqu'à nos chefs d'équipe; bref, tous ceux qui sont nécessaires à la bonne conduite du travail... Et quant aux ivrognes... c'est nous qui nous chargeons de les mettre à la raison. Soyez tranquille!

— En somme, plus de grève, plus de sergots, plus de charges de cavalerie?

— Ni grève, ni sergots! Et quant à l'armée, cavalerie ou autre, à quoi pourrait-elle servir, à présent, dans l'intérieur du pays? Ah! quand le capital voulait nous imposer sa volonté, bon! mais, à présent?

— Alors on a licencié l'armée?

— La réserve, oui. Mais il y avait, dans l'armée, un certain nombre de gens qui avaient déclaré ne pas savoir d'autre métier que de porter un sabre ou un flingot; à ceux-là on a dit : Nous allons vous donner un lopin de terre et une maison, dans la zone neutre; vous resterez armés, vous travaillerez comme vous voudrez; mais, en cas d'attaque, vous défendrez votre tranquillité... et la nôtre du même coup. Ils ont accepté... et je vous assure que notre zone neutre est bien gardée. — Sans compter la dynamite...

Tout en causant nous avions descendu le faubourg

Saint-Martin ; et nous allions passer devant l'hôpital militaire...

— Alors, dis-je au compagnon gazier, qu'est-ce qu'on a fait de ça ?

— On en a fait ce qu'on a fait de Saint-Louis, de Lariboisière, et de tant d'autres hôpitaux, on en a fait des communautés hospitalières pour les infirmes sans famille.

Mais, pardon, s'interrompit-il, nous vous entraînons avec nous, sans vous demander si nous ne vous dérangeons pas, citoyen Dalbret...

— Vous ne me dérangez nullement, répondit-je. Je visitais Paris, que je n'avais pas vu depuis les événements... Mais, vous-même, est-ce que...

— Nous, fit le compagnon gazier, en souriant, nous allons promener à la campagne, du côté de Versailles... Ma femme m'a précédé avec les mioches. Nous allons passer la fin de la semaine chez un de nos amis...

— Vous êtes en repos ? alors !

— Oui, pour cinq jours encore...

Remarquant, à ce moment, que nous débouchions sur les boulevards, par la porte Saint-Martin, je fis observer à mes deux compagnons que nous n'avions pas pris le chemin le plus court pour aller à la gare Saint-Lazare.

— La gare Saint-Lazare ! fit-il ; ma foi, citoyen Dalbret, on voit bien que vous n'avez plus le pied parisien !... La gare Saint-Lazare est maintenant rue de Rivoli !

— Comment ! m'écriai-je, rue de Rivoli ? Et moi qui demeure rue des Pyramides, je ne m'en serais pas aperçu ?

— Vous avez aperçu les bâtiments des Tuileries, du Louvre, etc... n'est-ce pas ?

— Oui, certes.

— Eh bien, toutes les gares de la banlieue sont réunies dans l'espace occupé par ces anciens palais. Bien entendu on n'a pris que le rez-de-chaussée... Les étages contiennent toujours : musées, bibliothèque, etc., comme autrefois.

— Sauf le ministère des finances ?... j'espère !...

— Ah ! sacrebleu ! fit mon gazier, je le crois bien !

. . . . . .

Nous étions arrivés.

La place du Carrousel n'était plus qu'une vaste rotonde, vitrée ; on y pénétrait par le Louvre, par la rue de Rivoli, par les quais, par le jardin des Tuileries.

De là, dans toutes les directions, partaient les lignes de la banlieue, souterrainement mises en communication directe avec les stations de la petite et de la grande Ceinture.

Les autres gares, celles des grandes lignes, étaient surtout consacrées aux colis et aux marchandises ; un voyageur sans bagages pouvait, directement, partir du *Carrousel* pour Marseille ; mais, s'il avait des bagages, il devait se rendre à la gare de Lyon, où s'effectuaient, aussi, les arrivages, ainsi que je l'avais constaté moi-même.

A ce moment la cloche ayant appelé les voyageurs pour la ligne de Versailles, je serrai cordialement la main à mes deux compagnons et je les vis disparaître dans un vaste escalier, au fond duquel le train les attendait.

Un moment après, je me retrouvais sur la place

du Palais-Royal ; et comme je remarquais qu'un énorme fourgon pénétrait dans la cour de la banque, j'eus la curiosité de le suivre pour savoir ce qu'il allait y déposer.

Il n'était pas le seul, du reste, d'autres étaient déjà rangés dans la cour,

Je ne tardai pas à apprendre que toutes les recettes des administrations, des services, des exploitations, étaient portées journellement à la Banque.

Et pendant une heure, je vis peser, basculer, puis placer dans un ascenseur des sacs de monnaie, or, argent, billon... puis, empiler des portefeuilles bourrés de billets ou de bons, ceux-ci classés d'avance, et rapidement comptés, grâce à un contrôle des plus ingénieux.

Les billets, en liasse, étaient placés dans une sorte de presse d'une sensibilité telle, que la pression une fois donnée, l'espace occupé par la liasse comprimée pouvait révéler la présence ou l'absence d'un seul billet, soit en excédent, soit en déficit sur le nombre accusé. Pour compléter le contrôle, la boîte à presse tarée elle-même était pesée.

Les deux opérations combinées donnaient un résultat d'une précision rare, à laquelle collaborait, d'ailleurs, la merveilleuse qualité du papier sur lequel étaient imprimés les billets de banque et les bons d'impôt.

A Paris, donc, comme dans les deux grandes villes que j'avais parcourues, la socialisation m'apparaissait complète, mais elle y avait revêtu une apparence de grandeur, due à l'immensité du mouvement, à la multiplicité des services, au nombre toujours croissant des habitants ; non pas que l'émi-

gration des régions vers Paris, se fût continuée comme autrefois; au contraire, il y avait eu un déplacement en sens inverse ; mais la population flottante, mais les séjours successifs et multipliés, aussi bien des étrangers que des régionaux, avaient considérablement augmenté ; d'où le mouvement tout à fait stupéfiant que je n'avais cessé de constater.

Aussi les hôtels étaient-ils plus nombreux que jamais; les restaurants, les cafés, aussi luxueux, étaient plus confortables qu'autrefois, les théâtres toujours combles.

Plus encore que toutes les autres améliorations, celle des égouts avait donné à Paris la réputation d'être la ville la plus saine du monde.

Son service médical diurne et nocturne, organisé comme celui de Marseille, mais plus vaste encore ; le téléphone dans toutes les maisons ; l'approvisionnement de celles-ci par les wagons légers circulant au-dessus des toitures, traversant les rues sur des ponts de fer, merveilles de finesse et de légèreté.

Des jardins subitement créés, là où jadis des massifs de maisons obstruant l'air et la lumière combinaient leurs mutuelles puanteurs ; des circulations électriques desservant les rues et les boulevards où étincelaient éparpillés, dans des rez-de-chaussée élégants, les amoncellements de marchandises qui distinguaient jadis les grands magasins capitalistes, mais, cette fois épuisant la variété des produits, en séries symétriques, sans cesse recommençant pour s'épuiser encore, divisant ainsi la foule des acheteurs, lui évitant l'encombrement, et lui offrant le

choix multiple, dans la perfection de la spécialité.

Et toujours point de gouvernement !

Mais la sollicitude amie des *agents du service public de la circulation,* avec le petit *bâton noir* à la main, et leur *bande rouge* à la casquette.

Paris, ainsi que me l'avait dit Santeny, était resté Paris, et resterait Paris, c'est-à-dire une pompe aspirante de l'or étranger ; la *vie de Paris* étant une marchandise que l'on ne pouvait acquérir et consommer qu'au lieu même de sa production.

On venait la chercher. On ne l'exportait pas. On la consommait sur place en échange d'une importation d'or.

Et puis comment s'étonner ?

Paris, dans la région numérotée « première » avait apporté ses 3 millions d'êtres pour composer une population totale confinant les 6 millions, et, cela, sur un territoire dépassant d'à peine 300 kilomètres carrés la surface de la Belgique, et de plus d'un demi-million la population de celle-ci.

La sixième région, la région lyonnaise, où j'avais vu tant de mouvement, n'était elle-même plus rien auprès de la première, car celle-ci avec son réseau de voie ferrée deux fois plus étendu, avec sa population deux fois plus considérable (la densité de la sixième région étant 84, alors que celle de la première dépassait 192 habitants par kilomètre carré), offrait nécessairement un champ plus vaste aux échanges, et, en outre, par l'attraction de la grande ville, appelant et rejetant incessamment des populations entières, à qui les tarifs par zone avaient facilité les voyages, elle décuplait, entre les régions, la

production et la consommation, sans dépeupler les campagnes.

Et j'éprouvais une joie infinie à trouver Paris socialisé, encore plus beau que je ne l'avais rêvé.

XX

Aprés mes études de la grande cité, aussi attachantes dans leurs vues d'ensemble qu'elles étaient séduisantes dans les détails de leur analyse, j'avais voulu connaître l'organisation du ressort central, dont la fonction était de réunir, d'abord, de répandre ensuite tous les renseignements statistiques propres à éclairer la production sur les besoins de la consommation, et la consommation sur la situation de la production.

Je me rapprochai donc du *conseil général de statistique de la collectivité française*, que, par abréviation on appelait, plus simplement, le *conseil général*.

Dès mes premiers pas je me trouvai en pays de connaissance.

Il y avait là Malon, Guesde, Duc-Quercy Fournière, Rouanet, Drumont, Morès, etc... au milieu d'une majorité de noms nouveaux, car le conseil général était composé de cinquante-quatre membres.

Malon rayonnait avec son sourire placide et bon. Guesde s'agitait, comme à son habitude, guignant l'Allemagne, espérant toujours une fin qui ne venait pas.

Rouanet entretenait avec Fournières une de ces discussions « de mots » qui n'en finissaient plus; pendant que Duc-Quercy, toujours rêveur, souriait dans sa barbe noire.

Drumont cherchait encore le juif et ne le trouvait plus; mais il continuait à surveiller les catholiques.

Quant à Morès, toujours aussi chevaleresque, il triomphait du *crédit gratuit*, assurant que cela aurait suffi pour tuer le capital *juif*... l'autre n'ayant jamais été nuisible!... Seulement, ajoutait-il, puisque la révolution avait emporté les deux... *fiat voluntas sua!*

Son seul chagrin était de ne plus avoir à dévorer aucune espèce de Clémenceau.

Rochefort n'était pas du conseil. Il n'avait pas voulu d'un mandat, qui aurait gêné son indépendance. Il voulait avoir le droit « d'engueuler » ceux qui seraient par trop embêtants.

Mais il n'en continuait pas moins à raconter, dans son journal, les histoires les plus désopilantes sur les gouvernants du temps passé. On lui avait donné à feuilleter les monceaux de documents recueillis parmi les ruines des palais ou des maisons que la dynamite avait pulvérisés, et chaque jour il en tirait des choses extraordinaires.

Guesde, ce jour-là, me paraissait contrarié.

— Qu'est-ce qui vous chagrine, lui dis-je, est-ce que tout ne marche pas à souhait?

— Oh! ce n'est pas cela, fit-il, mais on vient de tirer au sort le délégué de semaine, celui qui doit « recevoir » les représentants des nations étrangères... mon nom est sorti et rien ne m'exaspère plus que cette sacrée besogne...

— Pourquoi cela ?

— Pourquoi ? parce qu'il faut parler un quart d'heure pour ne rien dire... et parce que, souvent mon pied s'exprimerait beaucoup mieux que ma langue !

Un moment après j'avais rejoint Drumont.

— Eh bien, lui dis-je, faites-vous beaucoup de statistique ?

— Ma foi, personnellement, j'en fais le moins possible... le conseil général est d'ailleurs très monotone... on ne se dispute presque pas... heureusement ce qui me distrait un peu, moi, c'est quand je suis de semaine... là au moins je puis discourir avec le représentant de la Russie et nous nous entendons fort bien, je vous assure.

— Le hasard des révolutions ! lui répondis-je en souriant.

On le voit, Guesde et Drumont étaient comme jadis *absolument d'accord.*

Mais cela était de peu d'importance.

Au conseil général on pouvait avoir des opinions différentes sans que cela nuisît, en quoi que ce fût, à l'accomplissement de fonctions tracées par les contrats sociaux.

N'ayant pas à gouverner ; n'ayant rien à décréter ; ayant seulement à coordonner les renseignements et à leur donner un caractère authentique, le conseil général ne pouvait tomber dans des querelles personnelles ; ce qui gouvernait réellement la collectivité, c'était *la force des choses*, c'est-à-dire la quantité des besoins et la nécessité de les satisfaire, double mouvement dans lequel chacun trouvait son existence assurée.

Tout était là.

J'avais vu la région résumant les intérêts des communes.

J'avais vu la commune organisant la sécurité de l'individu et tranchant les difficultés qui pouvaient naître entre eux.

La solidarité dans l'indépendance était donc pleinement réalisée, et la socialisation collective de la France était définitivement fondée.

Au moment de quitter l'Hôtel-de-Ville, j'étais allé serrer la main à Malon.

— Et Jourde, et Baudin, et Cluseret, et Lafargue, et Boyer, et Ferroul, et Roche, lui demandai-je, comment se fait-il que je ne les retrouve pas ici ?

— Ils sont répartis parmi les différents conseils des dix-huit régions, me dit-il en souriant ; ils ont préféré cela...

. . . . . .

. . . . . .

En descendant le grand escalier, je rencontrai Santeny.

— Ah! me dit-il, je te trouve à point ; je viens de te laisser un mot à la maison. Attends-moi une minute, le temps de déposer ce pli pour le conseil général.

Il entra et ressortit presque aussitôt, en continuant :

— C'est notre relevé de quinzaine pour la première région... et maintenant écoute-moi :

La rupture est faite ; le duc a refusé d'aller s'enterrer sur les bords de la Saône. Il va partir avec Jacques et Diane, pour aller habiter la zone neutre.

— De quel côté ?

— Aux environs de Belfort...

— D'où vient ce choix?

— Ah ! d'où vient ? tu as suivi les journaux depuis quelques jours ?

— Oui...

— Tu as dû remarquer, alors, les commentaires publiés sur ce qui se passe en Belgique ?

— Oui.

— Qu'en penses-tu ?

— Ma foi ! je pense que nos frères de Belgique ont une très grande envie de mêler leur cotisation emphytéotique à celle de la collectivité française, parce qu'ils se sont aperçus que les vingt-neuf mille kilomètres carrés de leur territoire, ayant à supporter, seuls, leurs 350 ou 400 millions de dépenses budgétaires, il en résultait une charge moyenne de 78 francs pour leur hectare agricole, alors que chez nous cette charge moyenne n'est que de 27 fr. 50 environ. En entrant dans notre grande collectivité, ils allégeraient leurs charges, et, ce qui est assez curieux, ils diminueraient les nôtres.

— C'est bien ce que disent leurs journaux, et nos feuilles régionales le reproduisent.

— Quel mal vois-tu donc à cela ?

— Le voici. Pendant que notre presse propage les idées que tu viens de résumer, elle oublie — à tort à mon avis — de faire connaître ce que disent les journaux allemands. Or, ceux-ci prétendent que nous nous entendons avec les Belges et que leur propagande est au fond une invite directe à l'Alsace-Lorraine de se détacher de l'Allemagne...

— Mais sapristi ! répliquai-je, la collectivité belge

a bien le droit de chercher à augmenter ses ressources tout en diminuant ses charges !

— Oui, mais la collectivité belge a vaincu sa bourgeoisie, tandis que la collectivité allemande est encore dominée par la dictature réactionnaire et bourgeoise qui a suivi l'échec de la révolution marxiste.

— Et alors ?

— Et alors la Prusse menace.

— Après ? Est-ce que la zone neutre aurait cessé d'être minée, par hasard ?

— Non ! certes ! mais ne vois-tu pas que c'est encore un recul pour la révolution allemande, et dans tous les cas un risque d'agression du côté de l'Angleterre qui est tout à fait d'accord avec le chancelier prussien !

— Ne sommes-nous pas aussi armés le long de l'Océan que le long des frontières continentales ?

— Oui, oui ! mais du sang versé ! mais des coups de canon ! Ah ! je croyais bien que l'on en aurait fini avec ces mœurs sauvages !

— Mais qui donc t'a fourré tous ces désespoirs dans le cœur ?

— Le duc ! il lit les journaux allemands, et il m'a communiqué un article de la *Post* de Berlin.

— Ha! m'a-t-il dit radieux, j'espère bien que cette fois on va se battre ! qu'on va leur reprendre l'Alsace-Lorraine ; qu'un héros surgira de la foule, terrassera l'Allemand, et rétablira, en France, une organisation honnête qui restituera aux propriétaires et au clergé les biens qu'on leur a volés... Et, continua-t-il, de plus en plus exalté, si vous êtes tous assez lâches pour ne pas sortir de votre torpeur, hé

bien !... nous nous ferons tuer, mon fils et moi... Viens, Jacques !... Suivez-moi, ma fille !

. . . . . .

. . . . . .

— Tu devines ce que j'ai pu répondre, n'est-ce pas ? et je n'ai pas besoin de te décrire la scène qui a suivi...

Après, ça été fini ; il doit être loin maintenant !

Vivement je pris le bras de Georges et je l'entraînai avec moi dans la grande salle de l'hôtel de ville où, déjà, j'étais allé admirer la grande carte de la *zone neutre*, avec ses reliefs, ses plateaux, ses montagnes, ses vallées, au milieu desquels serpentait, nette et précise, la redoutable bande bleue où reposaient, à cette heure, des millions de volcans assoupis.

— Mais regarde donc, lui dis-je... crois-tu que pour une querelle aussi peu motivée, des hommes, même des bourgeois, veuillent risquer les épouvantables destructions qui accompagneraient l'apparition d'une troupe ennemie sur l'un quelconque des points de cette bande protectrice ?

Mais vois donc : de Calais à Saint-Omer, Saint-Pol et Arras, laissant en avant Béthune, Hazebrouck, Lille et Douai ; dans la plaine, comme dans les reliefs, si peu accusés qu'ils soient, compte donc les points rouges... les fortins qui couvrent la mine... calcule... conclus... rappelle-toi l'œuvre terrible du Rend-Rock qui, devant New-York, a détruit instantanément Bedloë-Island...

Toi-même, me l'as dit : la première œuvre de la Révolution triomphante a consisté à jeter 300,000 pion-

niers, tout le long de la frontière neutralisée dans une profondeur de 60 kilomètres.

Regarde encore.

Voici Cambrai, Saint-Quentin et Laon, laissant devant eux : Valenciennes, Avesnes, Vervins, Rocroi.

Descendons : voici Rethel, avec Mezières en avant, Vouziers, avec Montmédy; Sainte-Menehould, avec Verdun et Briey.

Puis c'est Bar-le-Duc et Neufchateau, ayant devant eux Commercy, Toul, Nancy; puis, c'est Epinal et Vesoul, avec Belfort en avant... et je ne les nomme pas tous, pour abréger notre tour de France...

Et maintenant, descends encore, avec Besançon, Louhans, Bourg; voici que nous avons les massifs de la Suisse et, en arrière : Annecy, Chambéry, Grenoble.

Puis les Alpes... et en arrière : Gap, Digne, Grasse, jusqu'à Saint-Raphaël.

Tout cela miné, contre-miné, prêt à réduire en poussière des centaines de mille hommes, à creuser, tout à coup, des abîmes dans les plaines, ou à faire crouler des sommets dans des vallons.

Veux-tu tourner tes regards vers les Pyrénées? Mais là, aussi, la science du bloc a été étudiée, méditée et obéie... de Saint-Vincent à Dax, à Orthez, à Saint-Gaudens, à Foix, à Perpignan, jusqu'à la mer ; out est prêt.

Et dans la mer, elle-même, est-ce que les bouées rouges ne marquent pas encore les points préparés pour la défense, partout où la nature a laissé la facilité d'un accès ?

— Allons ! Georges, devant cette merveille *de paix,*

devant l'œuvre de ces 300,000 pionniers au nord et à l'est, de ces 300,000 autres au sud-est et au sud, devant, surtout, l'œuvre inutile que poursuivrait une agression se réduisant, en somme, à conquérir des ouragans, dont il faudrait, ensuite, réparer les désastres, ne crois pas que *des hommes*, seulement à moitié humains, accepteraient de déchaîner de pareils épouvantements.

Voilà ce qu'il faudrait montrer au vieux duc de La Rochetaillée, mon cher Georges!

. . . . . .

. . . . . .

Nous étions rentrés à la rue des Pyramides.

— Quelqu'un vous attend, monsieur, me dit le ménagiste en me tendant une carte.

— Le capitaine ! m'écriai-je.

Le capitaine entra.

— Mon ami Georges de Santeny, lui dis-je en lui serrant la main et lui présentant Georges... le capitaine Jouques, qui nous a ramenés en France le duc, sa famille et moi, dis-je simplement à Santeny.

Jouques tendit à Georges sa main ouverte, et d'une voix qu'une émotion contenue voilait imperceptiblement...

— Comptez-moi, je vous prie, monsieur de Santeny, au nombre de vos amis les plus dévoués.

Puis se tournant vers moi :

— J'ai vu le duc... je lui ai parlé... je l'ai laissé en compagnie de l'abbé Cabriès.

— Le duc n'est donc pas encore parti? s'écria Georges, pendant que, d'un regard surpris, j'interrogeais le capitaine.

— C'est moi, ou plutôt c'est l'abbé Cabriès qui en est la cause, monsieur de Santeny... le duc, en effet, se préparait à voyager quand nous sommes arrivés chez lui...

Puis de nouveau s'adressant à moi :

— Après votre lettre, mon cher Dalbret, mon devoir était tracé ; puisque le duc de La Rochetaillée avait conservé le souvenir des légers services que j'avais pu lui rendre, puisque je pouvais contribuer à aplanir les difficultés que vous m'avez fait connaître, hésiter une minute m'aurait semblé un crime... Seulement, comme ma brusque franchise de marin, ne me paraissait pas être douée d'une autorité suffisante en matière de scrupule religieux, j'ai amené du renfort ; voilà pourquoi l'abbé Cabriès m'a accompagné.

— Merci ! lui dis-je en prenant ses deux mains et mettant, dans une muette étreinte, toute l'admiration que m'inspirait son abnégation... merci !

Pendant ce temps, Georges, stupéfait, contemplait le capitaine, se demandant comment et pourquoi c'était par lui qu'un secours imprévu venait ranimer ses espérances.

Il tendit, lui aussi, silencieusement sa main au capitaine Jouques ; puis s'adressant à moi :

— Pourquoi ne m'as-tu pas prévenu, Maurice, pourquoi m'avoir caché ce que tu allais tenter pour me rendre le repos ?

— Tout simplement, parce que je ne savais pas si je réussirais.

— Ah ! l'abbé Cabriès ? sans doute.

— L'abbé Cabriès, dis-je vivement, oui, je ne savais pas s'il consentirait à plaider près du duc une

pareille cause... un peu en dehors de son ministère, tu en conviendras.

— L'abbé Cabriès, ajouta le capitaine, affirme que sa religion lui ordonne, *avant tout*, de pacifier les familles et de travailler à leur bonheur...

— Il a raison, dis-je... alors, capitaine, que nous reste-t-il à faire ?...

— Attendre ; je me suis permis de donner votre adresse à l'abbé, qui, lui, après avoir causé seul à seul avec le vieux duc, m'a dit simplement de venir chez vous et d'y attendre son télégramme.

. . . . . .

Une demi-heure après, le télégramme arrivait :

— Venez nous rejoindre au Ballon d'Alsace, écrivait l'abbé.

— Au Ballon d'Alsace ! m'écriai-je, en regardant Georges, comprends-tu ce que cela veut dire ?

— Oui... dit Santeny, je le crois du moins ; le vieux duc voulait finir ses jours au seuil de la frontière et, en cas de revanche, disait-il, tirer ou y recevoir la première balle. Le choix du lieu, si bizarre qu'il soit, ne me surprend donc pas.

— Mais, repris-je, le *Ballon d'Alsace*, ce n'est pas une indication. Ballon d'Alsace ! soit ! Mais où, à quel endroit ?

— Je le sais, moi, dit alors le capitaine, et je vous conduirai.

— A la bonne heure !

XXI

Si étrange que me parût le télégramme de l'abbé Cabriès, je ne doutai pas un instant qu'un sérieux motif ne le lui eût dicté.

Aussi nous étions-nous immédiatement dirigés vers la gare de l'Est ; et quelques instants après la locomotive nous emportait vers Vesoul, placée presque au seuil de la zone neutralisée.

. . . . . .

. . . . . .

Dès les premiers kilomètres j'avais compris quelle puissance de résistance devait posséder ce rempart de villages, de maisons et de poitrines humaines.

Toutes les agglomérations se tenaient, reliées entre elles par des champs cultivés, semés, eux aussi, de toits de chaume.

Toutes les routes exhibaient un long cordon de maisons alignées.

Un mouvement extraordinaire agitait d'ailleurs la population.

Les hommes circulaient ayant un fusil en bandoulière ; les femmes, à la ceinture, avaient des pistolets.

Toute cette population vigilante et active semblait

s'attendre à chaque instant à voir hisser le drapeau rouge sur les poteaux indicateurs.

Le drapeau rouge, c'était le signal de la retraite en arrière ; c'était le déménagement immédiat dans un rayon déterminé ; c'était le premier avertissement des explosions prochaines.

Alors, toute la population devait se masser dans les lignes d'arrière-défense ; les hommes, les femmes, les enfants devaient avoir vidé les arsenaux.

Malheur à ceux qui, sans provocation, ayant foulé le sol français, avec l'intention de le violer, d'y faire œuvre belligérante, et qui, unités perdues, auraient par hasard échappé aux explosions premières...

Ils n'échapperaient pas, assurément, à la furie de cette foule exaspérée d'être troublée dans la quiétude de son heureuse existence.

Et puis, ce n'était pas fini.

Après les premières lignes d'explosions, il y en avait une seconde... puis une troisième.

Enfin, quand on arrivait à portée de Belfort, le tonnerre de ses canons balayait tout.

C'était formidable !... et il en était ainsi partout ; aux extrémités où dominait Lille, comme à celles où se dressait Gap... Comme là-bas, autour de Dax, autour de Perpignan !

L'allure de combat qui frappait nos regards, n'était point chose habituelle.

Évidemment l'émotion modérée qui était répandue au centre des régions, avait pris une intensité particulière dans la zone neutralisée, où les nations voisines prenaient plus immédiatement leur contact.

Mais aux heures de « qui-vive » une réserve subite naissait.

La ligne frontière, qui, presque toujours invisible sur le sol, n'apparaît nettement que sur les cartes, devenait l'objet d'un respect religieux.

On n'en approchait plus qu'avec les plus grandes précautions, tant on voulait éviter tout ce qui pouvait revêtir l'apparence d'une provocation.

Cependant en approchant de Giromagny le mouvement était moins vif.

Là, nous quittâmes la voie ferrée, nous dûmes prendre une voiture et suivre une route qui, pendant quelque temps, longeait les bruyantes eaux de la Savoureuse, coulant au milieu des bois, dans une gorge profonde.

Bientôt il nous fallut gravir, à pied, les flancs de la montagne ; choisir nos sentiers, marcher en écartant les branches.

Enfin le sol devenait moins accidenté, et la pente moins rude.

Nous arrivions.

— Il n'y a personne ! dis-je au capitaine.

— Pardon ! il y a moi, fit Cabriès en apparaissant tout à coup... Depuis une demi-heure je vous ai aperçus là-bas au tournant d'un sentier.

Sans s'expliquer davantage, il m'avait pris par la main, et m'avait conduit vers un bouquet de verdure, au détour duquel était assis le duc ayant à ses côtés Jacques et Diane.

A ma vue il se leva.

— Monsieur le duc, dit Cabriès, voilà celui que vous avez injustement accusé, qui vient auprès de vous, et vous ramène M. de Santeny.

Le duc me serra la main.

Au même instant, Georges arrivait avec le capitaine Jouques.

— Ah ! enfin ! dit le duc, vous voilà donc, mon cher capitaine.

Et, nous ramenant tous, du geste, vers un rocher qui se dressait à pic au bord de la plate-forme que nous occupions :

— Venez, nous dit-il, lentement, en étendant sa main tremblante vers l'est où, tout au fond des chaumes embrumés, apparaissaient les hauteurs dominant, en Alsace, le vallon de Charbonniers.... hier j'aurais versé jusqu'à la dernière goutte de mon sang, pour rendre, à mon pays, ces terres qu'on lui a volées...

Aujourd'hui, grâce au brave cœur que vous m'avez envoyé, Maurice, j'ai compris ma folie de vouloir, sous prétexte de la reconquérir, broyer l'Alsace sous la mitraille, en détruisant ses chaumières, éventrant ses maisons, défonçant ses sillons et exterminant ses récoltes !

A ce prix ! est-ce la peine? Pour ravoir les enfants, devons-nous massacrer leur mère ?

Ces procédés barbares ! laissons-les à ceux qui n'ont pas craint de les employer autrefois... mais nous ? gardons nos mains pures !

Es-tu content Maurice ?

— Oui dis-je... mais croyez-le bien, monsieur le duc, si la révolution que vous déplorez pour la France avait triomphé en Allemagne, un simple désir de revenir à nous, manifesté par l'Alsace-Lorraine aurait suffi, pour que nulle résistance ne lui fût opposée du côté de la collectivité allemande... seulement je dois ajouter qu'au sein du bien-être nou-

veau que cette même révolution aurait aussitôt répandu sur elle, peut-être l'Alsace-Lorraine n'aurait plus retrouvé la même aspiration qui, auparavant, l'entraînait auprès de nous!... Pour les peuples, il n'y a qu'une fraternité : celle du bonheur.

— Pour les hommes il y a celle de l'amour! murmura l'abbé Cabriès.

Comme rappelé à lui par ces paroles, le duc avait tressailli.

— Vous avez raison, monsieur l'abbé; et aussitôt attirant à lui Georges.

Je ne veux plus lutter, murmura-t-il... Ma Diane est à toi... prends-la, je te la donne.

A ces mots, un même cri avait jailli des lèvres des deux jeunes gens, comme un même mouvement avait plié leurs genoux.

— Mon père!

Alors l'abbé posant solennellement ses mains sur leurs têtes inclinées :

— Et moi, dit-il, je vous unis au nom du Dieu de paix.

. . . . . .

. . . . . .

Et seulement alors je compris pourquoi l'abbé Cabriès nous avait ainsi convoqués, tous ensemble, par cette tiède et lumineuse soirée d'août, dans un coin désert de ce Ballon d'Alsace, au pied duquel tant de sang avait coulé !

FIN

Emile Colin. — Imprimerie de Lagny.

Date Due

Mences juives. 0.75:

ALBERT SAVINE

Mes Procès, 3e édition.

HONORÉ PONTOIS, *Député,*
Ancien Président du Tribunal de Tunis,
Ex-Président honoraire de la Cour d'appel de Nîmes

Les Odeurs de Tunis. 4e édition.

A. HAMON ET G. BACHOT

L'Agonie d'une société, Histoire d'aujourd'hui. 2e édition.

Ministère et Mélinite.

La France politique et sociale (1891). Deux volumes.

La Banque de l'Algér

XAVIER MERLIN

L'Italie telle qu'elle c

MAT GIOI

Le Tonkin actuel.

FRANÇOIS LOYA

L'Espionnage allem France, 3e édition.

A. LAISANT

L'Anarchie bourgeois

FERNAND MAURI

La Réforme agraire.

La France agricole et

Paris. — Imp. M. MAUGERET, 123, rue Montmartre

321.07 C541S 593522